

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
jeudi 29 juin 2017 à 09h00
 Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille dix-sept le jeudi vingt-neuf juin à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	112
Procurations :	19
Date de convocation :	23 juin 2017

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte

	MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothee NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Claude RAYNAL
M. Bernard LOUMAGNE	Ida RUSSO
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Gilles BROQUERE	Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Corinne VIGNON ESTEBAN	Raymond-Roger STRAMARE
M. Edmond DESCLAUX	Jean-Luc MOUDENC
M. Jacques SEBI	Dominique COQUART
M. Thierry FOURCASSIER	Christine ESCOULAN
M. Olivier ARSAC	Marie-Pierre CHAUMETTE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Christophe ALVES
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Laurence KATZENMAYER
Mme Marie DEQUE	Francis GRASS
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Pierre TRAUTMANN
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Françoise RONCATO	Evelyne NGBANDA OTTO
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	François CHOLLET
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER	Marthe MARTI

Conseillers excusés

Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO;
Colomiers	M. Patrick JIMENA;
Toulouse	M. Emilion ESNAULT;

Rappel de l'ordre du jour

- 1 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2017**
- 2 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 30 MARS 2017**
- 3 **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Egalité des chances - Dispositif "accéder à la fonction publique" : création d'emplois et recrutement des jeunes éligibles - *DEL-17-0514*
 - 4.2 Modification du Programme Pluriannuel de l'Emploi Titulaire - *DEL-17-0513*
 - 4.3 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole - *DEL-17-0528*
 - 4.4 Accès à l'emploi : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Job IN REAL LIFE (JobIRL) - *DEL-17-0564*
 - 4.5 Adoption d'une convention passée avec le COSAT (Comité des Oeuvres Sociales et Sportives des Agents de la Ville de Toulouse et Assimilés) - *DEL-17-0152*
- 5 **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Election de représentants au Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne (SDEHG) - *DEL-17-0536*
 - 5.2 Election de représentants à Decoset - *DEL-17-0622*
 - 5.3 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (18) - *DEL-17-0249*
 - 5.4 Commune de L'Union - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-17-0231*
 - 5.5 Commune de Toulouse - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - Usine de dépollution des eaux usées de Ginestous - *DEL-17-0352*
 - 5.6 Aéroport Toulouse-Lasbordes : Adoption de l'avenant n°2 à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique à la SARL BEACH CLUB (terrain et voie) - *DEL-17-0582*
 - 5.7 Approbation de la convention avec la Ville de Blagnac concernant la prise en charge financière de la remise en état du puits du Ramier - *DEL-17-0576*

- 5.8 Concession de distribution d'électricité de la Ville de Toulouse : avenant de prolongation - *DEL-17-0620*
- 5.9 Contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'eau potable des Communes de Aucamville, Castelginest, Fenouillet, Fonbeuzard, Gagnac sur Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint Alban et Saint Jean : Adoption d'un protocole de remise de données - *DEL-17-0488*
- 5.10 Réseau d'Infrastructures Numériques Métropolitain (RINM) - Contrat d'affermage du 4 juin 2013 avec la Société Publique Locale Réseau d'Infrastructures Numériques (SPL-RIN) : Approbation de l'avenant n° 3 pour l'adoption des tarifs de location des fourreaux - *DEL-17-0606*
- 5.11 Délégation de service public pour l'exploitation et le développement de la Cité de l'espace et de la Piste des Géants Aéro : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public - *DEL-17-0368*
- 5.12 Concession pour l'exploitation du réseau de chaleur de Blagnac : Approbation du choix du délégataire, du contrat de concession et autorisation de signer le contrat de concession du réseau de chaleur - *DEL-17-0495*
- 5.13 Délibération de principe sur la gestion du domaine de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2020 – Conséquences tarifaires - *DEL-17-0683*
- 5.14 Délibération de principe sur l'exploitation des services publics métropolitains de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2020 - *DEL-17-0684*

6 FINANCES

- 6.1 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Principal - *DEL-17-0393*
- 6.2 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Assainissement - *DEL-17-0394*
- 6.3 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Eau Potable - *DEL-17-0395*
- 6.4 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Activités Immobilières - *DEL-17-0396*
- 6.5 Adoption du compte administratif 2016 - Budget IMT - *DEL-17-0405*
- 6.6 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Oncopôle - *DEL-17-0411*
- 6.7 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Lasbordes - *DEL-17-0413*
- 6.8 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Fonbeuzard - *DEL-17-0415*
- 6.9 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Crématorium - *DEL-17-0420*
- 6.10 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Pompes Funèbres - *DEL-17-0426*
- 6.11 Adoption du compte administratif 2016 - Budget Théâtre et Orchestre National du Capitole - *DEL-17-0427*
- 6.12 Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes - *DEL-17-0392*
- 6.13 Affectation des résultats 2016 - Budget Principal - *DEL-17-0428*
- 6.14 Affectation des résultats 2016 - Budget Assainissement - *DEL-17-0429*
- 6.15 Affectation des résultats 2016 - Budget Eau Potable - *DEL-17-0430*
- 6.16 Affectation des résultats 2016 - Budget IMT - *DEL-17-0431*
- 6.17 Affectation des résultats 2016 - Budget Théâtre et Orchestre National du Capitole - *DEL-17-0432*
- 6.18 Décision modificative n° 2 - Budget Principal - Exercice 2017 - *DEL-17-0433*
- 6.19 Décision modificative n° 2 - Budget Assainissement - Exercice 2017 - *DEL-17-0434*
- 6.20 Décision modificative n° 2 - Budget Eau Potable - Exercice 2017 - *DEL-17-0435*
- 6.21 Décision modificative n° 1 - Budget Activités Immobilières - Exercice 2017 - *DEL-17-0436*
- 6.22 Décision modificative n° 1 - Budget IMT - Exercice 2017 - *DEL-17-0437*
- 6.23 Décision modificative n° 1 - Budget Oncopôle - Exercice 2017 - *DEL-17-0438*
- 6.24 Décision modificative n° 1 - Budget Lasbordes - Exercice 2017 - *DEL-17-0439*
- 6.25 Décision modificative n° 1 - Budget Fonbeuzard - Exercice 2017 - *DEL-17-0440*
- 6.26 Décision modificative n° 1 - Budget Crématorium - Exercice 2017 - *DEL-17-0441*
- 6.27 Décision modificative n° 1 - Budget Pompes Funèbres - Exercice 2017 - *DEL-17-0442*
- 6.28 Décision modificative n° 1 - Budget Théâtre et Orchestre National du Capitole - Exercice 2017 - *DEL-17-0443*
- 6.29 Révision des autorisations de programme/Crédits de paiement (2) Exercice 2017 - *DEL-17-0444*
- 6.30 Convention entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole pour les modalités de reversement de la taxe de séjour additionnelle - *DEL-17-0653*
- 6.31 Remise gracieuse des pénalités de retard liées à la Taxe Locale d'Équipement - *DEL-17-0652*
- 6.32 ZAC Aéroconstellation : Adoption de l'avenant n°14 à la convention d'avance avec Oppidea - *DEL-17-0675*

7 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

- 7.1 Contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le Pays des Portes de Gascogne - *DEL-17-0632*
- 7.2 Adoption d'un Pacte stratégique avec l'Université fédérale de Toulouse-Midi-Pyrénées - *DEL-17-0633*
- 7.3 CPER 2015-2020 - Programme d'investissement des Instituts de Langlade-Oncopole (PIIL) : adoption de la convention d'opération (annule et remplace la délibération DEL-15-886) - *DEL-17-0626*
- 7.4 CPER 2015-2020 - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) - Centre d'excellence en facteur humain et neuroergonomie : adoption de la convention d'opération - *DEL-17-0627*
- 7.5 Attribution d'une subvention pour l'opération d'extension des locaux de l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) (annule et remplace la délibération DEL-13-406 du 27 juin 2013) - *DEL-17-0628*
- 7.6 Démarche de construction d'une vision prospective multimodale sur l'aire métropolitaine toulousaine - Volet mobilité du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 : Adoption de la convention partenariale d'application des études multimodales - *DEL-17-0823*

8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- 8.1 Modalités d'attribution des subventions de fonctionnement dans les domaines du développement économique : adoption d'un nouveau cadre de référence - *DEL-17-0391*
- 8.2 International - Action extérieure "Loi Oudin" : appel de fonds auprès de Veolia (1ère tranche 2017) - *DEL-17-0656*
- 8.3 International - Action extérieure "Loi Oudin" - coopération décentralisée : soutiens aux associations et aide d'urgence - *DEL-17-0657*
- 8.4 Toulouse Aerospace - bâtiment B612 : adoption d'une grille tarifaire pour les surfaces locatives tertiaires - *DEL-17-0706*
- 8.5 Oncopole - hôtel à projets de recherche - Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV) : adoption d'une convention de partenariat avec le CNRS - *DEL-17-0644*
- 8.6 Pôle de compétitivité "Aerospace Valley" - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0702*
- 8.7 Pôle de compétitivité "Cancer Bio Santé" - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0646*

- 8.8 Pôle de compétitivité "AgriSO" - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0664*
- 8.9 Pôle de compétitivité "DERBI" - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0665*
- 8.10 Smart City - Fondation I2ML - "Modu-Lab" : adoption d'une convention d'objectifs et de moyens avec I2ML - *DEL-17-0604*
- 8.11 Numérique - Artillect - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0661*
- 8.12 Numérique - SoLibre - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0600*
- 8.13 Académie de l'Air et de l'Espace - programme de travail 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0601*
- 8.14 Manifestations- TAUG - DevFest 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0650*
- 8.15 Manifestations - Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - ISPNT 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0603*
- 8.16 Manifestations - ISAE - IMAV 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0602*
- 8.17 Manifestations - LAAS-CNRS- IFAC 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0610*
- 8.18 Manifestations - Soirée annuelle du Club des Jeunes Dirigeants - juin 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0616*
- 8.19 Emploi - Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0611*
- 8.20 Emploi - Toulouse Métropole Emploi (TME) : soutien de Toulouse Métropole pour l'année 2017 - *DEL-17-0699*
- 8.21 Création d'entreprises - ADIE - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0612*
- 8.22 Création d'entreprises - BGE - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0613*
- 8.23 Création d'entreprises - Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0614*
- 8.24 Création d'entreprises - Occitanies Pionnières - programme d'actions 2017- 2019 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0615*
- 8.25 Economie Sociale et Solidaire - Incubateur "Première Brique" : adoption d'une convention tripartite La Poste / Midi-Pyrénées Actives / Toulouse Métropole - *DEL-17-0648*

9 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 9.1 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune d'Aussonne - *DEL-17-0489*
- 9.2 Abandon de la 7ème Modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Toulouse Métropole, commune de Castelginest - *DEL-17-0708*
- 9.3 Approbation de la 2ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Cornebarrieu - *DEL-17-0490*
- 9.4 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Flourens - *DEL-17-0491*
- 9.5 Approbation de la 4ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Pibrac - *DEL-17-0492*
- 9.6 Abandon de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean - *DEL-17-0493*
- 9.7 Périmètre de cohérence urbanisme mobilité - secteur Colomiers/ Cornebarrieu : Approbation du pacte urbain entre Toulouse Métropole, les communes de Colomiers, de Cornebarrieu et le SMTC - *DEL-17-0424*
- 9.8 Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées (M.A.M.P) - Convention triennale de partenariat 2015/2017 : adoption de l'avenant n°3 au titre de l'année 2017 et attribution de subvention - *DEL-17-0501*
- 9.9 Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées (APUMP) - Convention triennale de partenariat et de financement 2016/2018 : adoption de l'avenant n°2 au titre de l'année 2017 et attribution de subvention - *DEL-17-0502*
- 9.10 Conduite de l'inventaire du patrimoine immobilier et/ou mobilier métropolitain : Approbation de conventions tripartites avec la Ville de Toulouse et la Région Occitanie - *DEL-17-0542*

10 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 10.1 ZAC Toulouse Montaudran Aerospace (commune de Toulouse) : Nouvelle dénomination de la ZAC et prolongement de la durée par avenant n°1 au traité de concession - *DEL-17-0561*
- 10.2 ZAC Balma Gramont (Balma et L'Union) : approbation du Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidea - *DEL-17-0310*
- 10.3 ZAC Andromède (Beauzelle - Blagnac) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016- Oppidea - *DEL-17-0379*
- 10.4 ZAC Aeroconstellation (Blagnac) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°11 à la convention publique d'aménagement- Oppidea - *DEL-17-0380*
- 10.5 ZAC des Ramassiers (Colomiers) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°8 à la convention publique d'aménagement - Oppidea - *DEL-17-0383*
- 10.6 ZAC Monges - Croix du Sud (Cornebarrieu) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidea - *DEL-17-0378*
- 10.7 ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°2 au traité de concession - Oppidea - *DEL-17-0377*
- 10.8 ZAC de Malepère (Toulouse) : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidea- - *DEL-17-0313*
- 10.9 ZAC de Tucard (Saint Orens-de-Gameville) : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidea - *DEL-17-0309*
- 10.10 ZAC Laubis (Seilh) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidea- - *DEL-17-0376*
- 10.11 ZAC Basso Cambo I (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°9 au traité de concession - Oppidea - *DEL-17-0375*
- 10.12 Secteur de Bordelongue Langlade (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidea - *DEL-17-0385*
- 10.13 ZAC Empalot-Garonne (Toulouse) : Approbation du compte rendu annuel d'Activités à la Collectivité (CRACL) 2016 - Oppidea - *DEL-17-0584*
- 10.14 ZAC Gabardie (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2016 - Oppidea et de l'avenant n°8 à la concession d'aménagement - *DEL-17-0311*
- 10.15 ZAC Garonne (Toulouse) : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°7 à la concession d'aménagement - Oppidea- - *DEL-17-0312*
- 10.16 ZAC Saint Martin du Touch (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement - Oppidea - *DEL-17-0381*

- 10.17 Lotissement Saint Martin du Touch (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement - Oppidea - *DEL-17-0382*
- 10.18 ZAC Toulouse Montaudran Aerospace (Toulouse) : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 – Oppidea - *DEL-17-0558*
- 10.19 ZAC Las Fonses Bois Vieux (Villeneuve Tolosane) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidea - *DEL-17-0384*
- 10.20 ZAC Tucard (Saint Orens-de-Gameville) : approbation des modalités de participation financière des constructeurs au titre de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme - *DEL-17-0550*
- 10.21 Commune d'Aussonne – secteur Lou Pintre : Instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) et approbation d'une convention subséquente avec la société Gotham - Phase 1 - *DEL-17-0386*
- 10.22 Commune d'Aussonne – Secteur Lou Pintre : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société Promologis – Phase 2 - *DEL-17-0619*
- 10.23 Commune de Castelginest - 36 Route de Pechbonnieu : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société IMODEUS - *DEL-17-0366*
- 10.24 Commune de Castelginest - Chemin de la Barthole : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société LOTIBAT - *DEL-17-0367*
- 10.25 Commune de Castelginest - rue de la Barthe - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société Green City Immobilier : Approbation de l'avenant n°1 - *DEL-17-0707*
- 10.26 Commune de Cugnaux – Chemin des Pierres/Cassagnères : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Monsieur Gillibert pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux - *DEL-17-0389*
- 10.27 Commune de Fenouillet - 28 Rue des Artisans : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Green City - *DEL-17-0373*
- 10.28 Commune de Gagnac Sur Garonne - Rue du Four : Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société LP PROMOTION - *DEL-17-0364*
- 10.29 Commune de Saint Orens de Gameville - Secteur de Cayras : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec XS PROMOTION - *DEL-17-0279*
- 10.30 Commune de Saint Orens-de-Gameville - Secteur Bousquet-Pradelle - Convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la Société Vinci Immobilier Promotion : adoption de l'avenant n°1 - *DEL-17-0701*
- 10.31 Commune de Toulouse - Secteur Guilhermy/Las Brugues : Instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) et approbation d'une première convention subséquente avec Green City immobilier - *DEL-17-0457*
- 10.32 Commune de Toulouse - Secteur Guilhermy/Las Brugues : approbation d'une convention de Projet urbain partenarial (PUP) avec les sociétés GOTHAM et PROCIVIS SMCP - *DEL-17-0458*
- 10.33 Commune de Toulouse - Secteur Guilhermy/Las Brugues : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) n°1 avec la société Saint-Agne immobilier - *DEL-17-0459*
- 10.34 Commune de Toulouse - Secteur Guilhermy/Las Brugues : approbation d'une convention de Projet urbain Partenarial (PUP) n°2 avec la société Saint-Agne immobilier - *DEL-17-0460*
- 10.35 Commune de Toulouse - Secteur Purpan - convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec les Sociétés Carrefour Hypermarchés et Carmila France : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-17-0635*
- 10.36 Commune de Toulouse - Secteur de Purpan - Avenue Casselardit : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec NEXITY - *DEL-17-0666*
- 10.37 Commune de Cugnaux - Secteur Francazal - Projet Hyperloop : approbation d'une promesse de bail entre l'État, la Société Hyperloop Transportation Technologies et Toulouse Métropole et d'une promesse d'acquisition entre l'État et Toulouse Métropole - *DEL-17-0693*
- 10.38 Commune de Blagnac - Traitée de concession : Délégation à Oppidea du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la ZAC Andromède - *DEL-17-0515*
- 10.39 Commune de Toulouse – Alphand/Paléficat – Création d'un groupe scolaire et relocalisation des jardins familiaux : Approbation d'un protocole d'accord tripartite avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et la Ville de Toulouse - *DEL-17-0500*
- 10.40 Opérations foncières - Toulouse Aerospace : acquisition de l'ensemble immobilier B 612 à OPPIDEA - *DEL-17-0692*
- 10.41 Opérations foncières - Commune de Toulouse - GPV Bagatelle - Secteur Calvados : Acquisitions d'emprises foncières auprès de Toulouse Métropole Habitat - *DEL-17-0478*
- 10.42 Opérations foncières - Commune de Cornebarrieu - Secteur Aéroconstellation - Cession de terrains à la société DAHER : Approbation d'une promesse unilatérale de vente - *DEL-17-0586*
- 10.43 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Guilhermy : Cession du lot 1 situé chemin de Guilhermy aux Sociétés Gotham et Procivis Sud Massif Central Promotion - *DEL-17-0565*
- 10.44 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Guilhermy : Cession du lot 2 situé chemin de Guilhermy à SAINT-AGNE PROMOTION - *DEL-17-0566*
- 10.45 Opérations foncières- Commune de Toulouse – Quartier Reynerie – Club de prévention : Acquisition d'un lot volume à la SA Les Châlets - *DEL-17-0641*
- 10.46 Convention modifiée relative aux conditions d'intervention de Toulouse Métropole sur un terrain sis 62 avenue de Toulouse à Cugnaux (31270) dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne station-service - *DEL-17-0732*
- 10.47 Convention relative aux conditions d'intervention de Toulouse Métropole sur un terrain sis 3 rue du stade à Cugnaux (31270) dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne station-service : adoption de l'avenant n°1 - *DEL-17-0733*
- 11 HABITAT**
- 11.1 Club des Conseils syndicaux de Haute-Garonne : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0516*
- 11.2 ADIL 31 : adoption d'une convention triennale 2017-2019 et participation financière de Toulouse Métropole au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0517*
- 11.3 Fichier départemental commun de gestion de la demande locative sociale : attribution d'une subvention à l'association ATLAS au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0518*
- 11.4 ObserveR : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0519*
- 11.5 Grands passages : Approbation des conventions de prêt à usage pour l'accueil temporaire des grands passages 2017 sur des terrains situés sur les communes de Balma et Quint-Fonsegrives - *DEL-17-0618*
- 11.6 Gouvernance HLM : prise de participation dans la SA d'HLM MESOLIA et désignation d'un représentant - *DEL-17-0543*
- 11.7 Nouvelle composition et rôle de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) suite au décret n°2017-831 du 5 mai 2017 - *DEL-17-0694*

- 11.8 Convention de coopération transitoire avec le Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage de Haute-Garonne (SMAGV 31-MANEO) : adoption de l'avenant n°4 - *DEL-17-0731*

12 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- 12.1 ZAC Cartoucherie (Toulouse) : Lancement de la réalisation des deuxième et troisième parkings mutualisés - *DEL-17-0388*
 12.2 Association prévention routière : attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0482*
 12.3 Association Club Entreprise Sécurité Routière Toulouse Garonne : attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0485*
 12.4 Fédération Française des Motards en colère de la Haute-Garonne (FFMC 31) : attribution d'une subvention pour l'année 2017 - *DEL-17-0483*
 12.5 Association pour la promotion du circuit de Candie – Génération Candie : attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0484*

13 COHÉSION SOCIALE

- 13.1 Approbation d'une convention cadre de coordination des politiques sociales entre le Conseil Départemental 31 et Toulouse Métropole - *DEL-17-0539*
 13.2 Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif CORAFIN de coordination des aides financières : adoption d'une convention partenariale - *DEL-17-0568*
 13.3 Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif d'Accompagnement Social en Logement Temporaire : attribution d'aides financières aux associations et adoption des conventions d'objectifs - *DEL-17-0572*
 13.4 Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif d'Intermédiation Locative Sociale : attribution d'aides financières aux associations et adoption des conventions d'objectifs - *DEL-17-0573*
 13.5 Fonds de Solidarité pour le Logement - Gestion du dispositif "Solidarité Energie" : adoption d'une convention de partenariat avec Engie - *DEL-17-0570*
 13.6 Fonds de Solidarité pour le Logement - Gestion du dispositif "Solidarité Energie" : adoption d'une convention de partenariat avec EDF - *DEL-17-0569*
 13.7 Fonds d'Aide aux Jeunes - Projet de pré-insertion "Bâtiss' et vous" : attribution d'une subvention à l'association Solafrika et adoption d'une convention d'objectifs - *DEL-17-0540*
 13.8 Adoption du schéma départemental des services aux familles - *DEL-17-0685*
 13.9 Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations (2ème tranche 2017) - *DEL-17-0557*
 13.10 Insertion emploi : attribution de subvention aux associations - 1ère tranche 2017 - *DEL-17-0673*
 13.11 Contrat de Ville 2015-2020 - Dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils citoyens (2017-2) - *DEL-17-0374*
 13.12 Projets associatifs répondant aux objectifs du contrat de ville : adoption du cadre de référence, d'une convention type et attribution de subventions - *DEL-17-0609*
 13.13 Création du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et désignation des représentants - *DEL-17-0713*

14 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

- 14.1 Approbation de la charte d'engagement à préserver et à mettre en valeur la valeur universelle exceptionnelle du bien UNESCO Canal du Midi - *DEL-17-0697*

15 CULTURE

- 15.1 Orchestre National du Capitole : Organisation d'un concert en faveur de l'association Marie-Louise à la Halle aux Grains le 21 décembre 2017 - *DEL-17-0599*
 15.2 Théâtre et Orchestre National du Capitole : Adoption des tarifs des abonnements et conditions de ventes pour la saison 2017/2018 - *DEL-17-0578*
 15.3 Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0629*
 15.4 Institut Supérieur des Arts de Toulouse (ISDAT) : contribution au titre de 2017 - *DEL-17-0630*
 15.5 Attribution de subventions au titre de la Culture (1ère tranche 2017) - *DEL-17-0680*
 15.6 Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) : Adhésion de Toulouse Métropole - *DEL-17-0637*
 15.7 Approbation de la Charte d'engagement Culture Politique de la Ville 2017-2020 - *DEL-17-0767*
 15.8 Charte de lecture publique - Opération "Partir en livre" : approbation d'une convention type avec les villes partenaires au titre de l'édition 2017 - *DEL-17-0658*
 15.9 Charte de Lecture publique - Festival du Livre de Jeunesse Occitanie : adoption d'une convention d'objectifs 2017-2020 avec l'Association du Festival du Livre de Jeunesse Occitanie et la Ville de Saint-Orens de Gameville - *DEL-17-0677*
 15.10 Muséum d'Histoire Naturelle et Quai des Savoirs : Actualisation des tarifs - *DEL-17-0562*
 15.11 Muséum - Événement "Guinguette Tactikollectif" aux Jardins du Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse - *DEL-17-0538*
 15.12 Muséum - Événement "The waiting room#26" : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association Illusion et Macadam - *DEL-17-0567*
 15.13 Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association de gestion d'établissements et services pour personnes en situation de handicap (AGAPEI) - *DEL-17-0574*
 15.14 Muséum - Exposition "les As de la jungle : mission Muséum" : adoption d'une convention de partenariat de communication avec France Télévisions et France Télévisions Publicité - *DEL-17-0643*
 15.15 Muséum : Adoption d'une convention cadre de partenariat avec la délégation Midi-Pyrénées du CNRS - *DEL-17-0293*
 15.16 Culture Scientifique, Technique et Industrielle : Adoption d'une convention cadre de partenariat - Pôle Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC) "Science et Société" - *DEL-17-0645*

16 VOIRIE

- 16.1 Commune de Colomiers - Réaménagement de l'Echangeur du Perget - RN 124 : Adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat et approbation du dossier de création d'accès sur route express - *DEL-17-0399*
 16.2 Jonction Est : Approbation d'un protocole d'accord relatif au financement de l'échangeur entre l'Etat, la Région Occitanie et Toulouse Métropole - *DEL-17-0505*
 16.3 Commune de Blagnac - Desserte du Ritouret - Création d'un accès à l'A621 depuis la rue Dieudonné Costes : Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), du dossier d'enquête parcellaire et du dossier de création d'accès sur route express - *DEL-17-0177*

- 16.4 Maillage BUN - Commune de Toulouse - Chemin de Virebent - Requalification de voiries et modes doux : adoption du bilan de la concertation - *DEL-17-0403*
- 16.5 Commune de Toulouse - Aménagement d'une liaison routière entre l'avenue des Herbettes et la ZAC Saint-Exupéry : Approbation des modalités de la concertation - *DEL-17-0400*
- 16.6 Commune de Toulouse - Réaménagement du Coeur de quartier Plana - Soupetard : Adoption du bilan de concertation - *DEL-17-0173*
- 16.7 Commune de Toulouse - Réaménagement du Coeur de quartier Plana - Soupetard : Approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel de l'opération - *DEL-17-0172*
- 16.8 Commune de Toulouse - ZAC Montaudran Saint-Exupéry - Mise à disposition des voiries et espaces communs avant rétrocession : Adoption d'une convention avec la Ville de Toulouse et la SAS Saint-Exupéry Montaudran - *DEL-17-0556*
- 16.9 Approbation du Cahier de prescriptions pour le classement des voies privées - *DEL-17-0537*
- 17 EAU ET ASSAINISSEMENT**
- 17.1 Présentation du programme pluriannuel d'investissement estimatif des services d'Eau et d'Assainissement de Toulouse Métropole 2017-2035 - *DEL-17-0716*
- 17.2 Adoption du programme d'investissement 2017-2035 du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de Toulouse Métropole - *DEL-17-0409*
- 18 SPORTS ET BASES DE LOISIRS**
- 18.1 Coupe du Monde de Rugby 2023 : approbation de la candidature de Toulouse Métropole pour l'accueil de rencontres et approbation du principe de mise à disposition du Stadium - *DEL-17-0580*
- 18.2 Matches de Football - Super Coupe de l'UEFA 2019 : approbation de la candidature de Toulouse Métropole pour l'accueil de rencontres et approbation du principe de mise à disposition du Stadium - *DEL-17-0581*
- 18.3 Tournoi International de Basket-ball : adoption d'une convention de mise à disposition du Palais des sports André Brouat - *DEL-17-0547*
- 18.4 Animations Paris 2024 - Challenge "Objectif Paris 2024" : attributions de lots aux gagnants - *DEL-17-0621*
- 18.5 Utilisation des installations sportives des bases de loisirs métropolitaines par les collèges publics : adoption d'une nouvelle convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne - *DEL-17-0700*
- 19 VOEUX**
- 19.1 Vœu du Groupe Métropole d'avenir relatif au projet de révision des valeurs locatives commerciales - *DEL-17-0829*
- 20 QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

M. MOUDENC

Mes chers collègues, je vous prie de trouver sur vos tables, au titre d'une remise en séance, un document que je vous propose d'accepter d'inscrire à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération intitulée « Démarche de construction d'une vision prospective multimodale sur l'aire métropolitaine toulousaine - Volet mobilité du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 : Adoption de la convention partenariale d'application des études multimodales - *DEL-17-0823* ». Elle a déjà été votée dans les termes exacts qui vous sont soumis par le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Conseil syndical du SMTC-Tissé. Elle a déjà été soumise, il y a plusieurs mois, à la Commission Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines de notre assemblée et je vous propose donc que nous puissions la traiter aujourd'hui.

Avant d'entamer les liminaires, je vous informe de deux points purement pratiques. D'abord, je rappelle que la séance est filmée ; c'est important que tout le monde s'en souvienne. Par ailleurs, comme nous en avons convenu précédemment, les temps de parole font désormais l'objet d'un affichage, même s'il n'y a pas de limitation.

Avant de donner la parole aux groupes qui veulent s'exprimer au titre du traditionnel propos liminaire, permettez-moi de saluer l'élection, dans notre assemblée, de trois parlementaires, trois députés qui ont été choisis par nos concitoyens, le 18 juin dernier à l'occasion des élections législatives. Je veux, en votre nom et en mon nom personnel, adresser de très sincères félicitations à Elizabeth TOUTUT-PICARD, Jean-Luc LAGLEIZE et Corinne VIGNON. Je leur souhaite un bon mandat parlementaire. Qu'ils portent les convictions qui sont les leurs, le projet sur lequel ils ont été élus. Et puis aussi, j'émetts un vœu qu'ils soient nos avocats, selon le rôle traditionnel des élus parlementaires, l'avocat du territoire que nous représentons.

Je voulais parler de deux sujets. D'abord, de la mobilité. Pourquoi ? Parce que la journée d'aujourd'hui coïncide avec les dix ans de mise en service de la ligne B du métro qui a connu un formidable succès :

15,8 kilomètres, 180 000 à 200 000 voyageurs par jour en moyenne, 20 stations. La semaine prochaine, le conseil syndical de Tisséo-SMTC adoptera le projet de tracé de Toulouse Aerospace Express (TAE), la troisième ligne, qui viendra renforcer le dispositif actuel et faire face à nos besoins de déplacements, en privilégiant les bassins d'emplois, les trajets domicile-travail et une vision très solidaire de notre agglomération, puisque cette ligne est une transversale entre l'est et l'ouest, de la gare de Labège La Cadène à la gare de Colomiers, sur quelques 27 kilomètres avec 20 stations, un quart d'entre elles situées hors de la commune centre. C'est une proportion considérable qui marque un caractère encore plus intercommunal que les deux précédentes lignes. Une solution originale sera également proposée pour mieux desservir l'aéroport, en multipliant par trois la qualité de l'offre actuelle.

Je veux aussi, dans ce propos liminaire, dire qu'avec le nouveau quinquennat, la nouvelle législature qui vient de s'installer à l'Assemblée nationale ces jours-ci, s'ouvre une ère nouvelle dans les rapports entre les pouvoirs publics et les collectivités territoriales que nous sommes. Vous le savez, il y a un certain nombre de propositions qui ont été portées pendant la campagne présidentielle et législative, qui vont directement concerner nos collectivités et bien évidemment nous devons tous être attentifs aux conditions de mise en œuvre. Je pense en particulier à l'annonce d'une baisse de 10 milliards d'euros entre 2018 et 2022 des ressources affectées aux dépenses de fonctionnement, qui vont se traduire par un nouvel effort considérable de nos collectivités. Et je souhaite, tout comme les associations d'élus l'ont exprimé, qu'au contraire de ce qui a été fait ces dernières années, nous puissions avoir un dialogue, celui qui nous a été promis entre l'exécutif et les territoires, pour la mise en œuvre de ces objectifs, de manière à ce que cela ne vienne pas bousculer la qualité des services rendus et la dynamique de nos politiques d'investissement. Nous avons fait un certain nombre de propositions et notamment que soit mise en place une instance de concertation permanente. Il semblerait qu'elle puisse être installée au mois de juillet. Elle aurait à connaître toutes les dispositions législatives concernant les collectivités territoriales et rassemblerait les associations d'élus. Nous émettons aussi le souhait qu'existe, à la manière de la loi de finances spécifique pour la sécurité sociale distincte de la loi de finances générale concernant le budget de l'État, une loi de finances spécifique pour les collectivités territoriales, de manière à ce que nous ayons une lisibilité, une transparence et là aussi, une occasion de débat, avant que les parlementaires fassent leur travail. Il y a également la question de la taxe d'habitation. Sa suppression pour 80 % des Français, soit 40 % de plus qu'aujourd'hui, est une bonne chose bien évidemment pour les bénéficiaires. Il faut simplement que la ressource soit garantie pour la collectivité territoriale et, comme cela a été annoncé, que le budget de l'État supporte cette mesure de solidarité. Je rappelle que la taxe d'habitation, c'est quelques 164 millions d'euros de produit qui nous reviennent. L'enjeu est donc très considérable. Là aussi, nous serons attentifs aux mécanismes qui seront mis en œuvre pour garantir la pérennité de la recette dans nos budgets. Nous avons été tous échaudés par le système des compensations pratiqué par tous les gouvernements et qui font que, très vite, les collectivités sont perdantes. Et il est certain que l'idée avancée, celle de la technique du dégrèvement, irait plutôt dans notre sens et permettrait de concilier tout à la fois la baisse promise aux bénéficiaires et en même temps la pérennité de la ressource et surtout la pérennité de la dynamique. C'est très important pour un territoire en développement comme le nôtre. Voilà des points de vigilance sur lesquels nous aurons à coup sûr à travailler pendant les mois à venir, dans le cadre de ce dialogue nouveau qui va s'instaurer entre l'exécutif et les territoires.

M. RAYNAL

Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais, après vous, dire deux choses. La première, pour donner acte de votre présentation des sujets qui concernent le financement des collectivités locales. Et pour souhaiter après vous qu'effectivement, la loi de financement des collectivités locales souhaitée assez largement, puisse effectivement voir le jour. Elle nous permettrait de revenir sur l'ensemble des financements car, aujourd'hui, les choses sont complexes, croisées et peu lisibles. Il est évident qu'il faut à l'avenir retrouver une lecture claire des engagements de l'État vis-à-vis des collectivités locales. Je souscris donc à votre proposition de soutenir, partout où nous sommes, cette idée.

Je voudrais également saluer nos trois nouveaux députés qui sont à la fois conseillers de la Métropole, saluer leur victoire : Jean-Luc LAGLEIZE, Elizabeth TOUTUT-PICARD, Corinne VIGNON. Et leur

souhaiter à mon tour et au nom du groupe socialiste, des vœux de succès dans leur travail parlementaire qui est complexe mais ô combien passionnant.

Je voudrais aussi, Monsieur le président, si vous me l'autorisez, saluer ceux qui n'ont pas été reconduits, parce qu'on ne le fait jamais. La politique est toujours un milieu très dur. On est élu, parfait ! On est battu, on est oublié quasiment immédiatement. Je voudrais donc d'un mot saluer les députés sortants, battus. Catherine LEMORTON qui a fait un travail remarquable en tant que présidente de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Gérard BAPT, dont on ne dira jamais assez l'implication, en particulier sur les questions liées aux médicaments et qui ont marqué, je le crois. Martine MARTINEL, Christophe BORGEL, Kader ARIF, tous autant qu'ils sont n'ont évidemment pas démerité dans leurs fonctions. Et j'y associe, bien entendu, Laurence ARRIBAGÉ qui a également, on le sait, travaillé sa circonscription. Maintenant, il est des temps et des moments où l'on sait que quand la vague passe, même le travail effectué n'est pas de nature à s'y opposer. Cela doit d'ailleurs être clair pour nos nouveaux députés. En leur souhaitant chance et réussite dans leur mandat, il faut qu'ils sachent qu'il s'agit d'un mandat national et qui porte d'abord sur une élection nationale. Ce ne sera donc évidemment pas uniquement leur travail qui sera jugé au terme des cinq ans ; il faut qu'ils s'y préparent.

Je voudrais aussi saluer, vous me le permettrez Monsieur le président, la nomination de Nicole BELLOUBET comme ministre de la Justice, Garde des Sceaux. C'est, pour beaucoup d'entre nous, une amie et au-delà, c'est une personnalité de la Ville de Toulouse reconnue, qui a travaillé comme universitaire, qui a été première adjointe de Pierre COHEN, qui a été également vice-présidente de Martin MALVY, une personnalité reconnue qui est allée ensuite au Conseil Constitutionnel et aujourd'hui ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Nous sommes très fiers, je crois, collectivement, de cette désignation.

Le débat d'aujourd'hui porte sur un ensemble de délibérations, disons, plutôt techniques autour de deux thèmes qu'on peut retrouver assez classiquement, me semble-t-il. D'abord le compte administratif. La position que nous prendrons ne surprendra personne, puisqu'elle est constante depuis le début de ce mandat, nous y reviendrons. Et puis, deux délibérations extrêmement importantes sur la question de l'eau à Toulouse et dans la métropole toulousaine. Sur ces sujets-là, nous rappellerons évidemment notre soutien à la demande de création d'une régie publique de l'eau. Là aussi, rien de neuf, c'est une position constante de notre groupe depuis 2008. Et donc, nous mettrons en cause évidemment la deuxième délibération dans sa forme et dans son fond mais nous n'allons pas ouvrir le débat dès maintenant.

Enfin, un sujet qui arrive de manière inopinée, je m'en excuse. Je souhaiterais qu'à un moment de la réunion, nous puissions traiter d'un sujet paru dans la presse ce matin et qui pose souci à beaucoup de maires. C'est un article qui fait référence au conseil municipal de Balma et à l'avenir urbain de la commune. Je dis les choses avec beaucoup de prudence, s'agissant d'un article de presse... Le maire de Balma apportera tous les éclairages sans doute souhaitables. L'article parle des logements sociaux et je cite : « Dans la zone métropolitaine, le taux de logements sociaux n'est plus fixé à 25 % mais à 20 % ». Et par ailleurs, il est dit : « La récente modification du PLU de Balma portait le taux de logements sociaux imposés aux futurs programmes immobiliers à 25 %, l'obligation minimale figurant au prochain PLUi-H sera rétablie à 20 % ». Je crois qu'il y a une confusion. S'il existe bien un décret qui permet, sur une année, de considérer que la métropole toulousaine n'est pas en zone tendue et qu'un taux de 20 % puisse être accepté, cela n'enlève rien au fait que sur le long terme, l'objectif reste à 25 %. Cela mérite une petite vérification, une validation. Mais surtout, cela crée une émotion chez nos collègues parce que nous sommes en train de voter dans nos communes le PLUi-H, en affichant un taux de 25 %. Si des articles de presse indiquent que, dans certaines communes, c'est pas 25 % mais 20 %, ça crée une certaine difficulté. J'aimerais, Monsieur le président, que ce thème soit abordé, en une minute, juste pour recadrer les choses.

M. PÉRÉ

Bonjour à toutes et à tous. Deux volets dans mon intervention. Le premier concerne l'actualité récente que j'ai lue hier, au sujet de Casil Europe, l'entreprise, le fonds chinois qui a racheté pour 308 millions d'euros, l'aéroport de Toulouse-Blagnac, privant ainsi les opérateurs publics que nous sommes d'un

outil de développement. Nous avons bien suivi le fait que, vis à vis des réserves accumulées au fil des années grâce à une très bonne gestion publique, l'actionnaire chinois a demandé à récupérer, je crois, 15 millions d'euros sur les 60 ou 70 millions d'euros de réserves. Au début, il demandait à récupérer l'ensemble de la réserve, mais finalement, cet actionnaire chinois a demandé et, d'après les informations que j'ai eues hier soir mais qui sont à vérifier, a semble-t-il obtenu 1,5 million d'euros de plus sur cette réserve. Les représentants de l'actionnariat chinois auraient voté avec les représentants de l'État, pour opérer cette ponction sur ces réserves. J'aurai voulu avoir des précisions là-dessus, tout en me rappelant avoir entendu dans cette assemblée des collègues me dire il y a un an : « Mais non, il ne s'agit pas d'une privatisation puisqu'ils ne prennent que 49,9 % ». On s'aperçoit qu'à la première occasion, l'État, en l'occurrence, vote avec l'actionnaire chinois pour faire une action de prédation sur de l'argent accumulé.

En deuxième point et rapidement, je voudrais faire un retour, au nom du groupe Métropole Citoyenne, sur les élections et plus particulièrement sur le premier tour des élections présidentielles. Une analyse a été faite par notre groupe sur le vote Front national dans la Métropole le 23 avril, une analyse sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, je voudrais revenir sur l'initiative de collectivités sur Toulouse Métropole qui infligent des amendes à des partis politiques, à des syndicats, pour avoir collé des affiches en dehors des endroits autorisés. Nous ne sommes pas d'accord avec cette mesure. Nous ne sommes pas d'accord. Si les partis politiques et les syndicats collent des affiches en dehors des endroits autorisés, c'est peut-être que nous n'avons pas, et je pense également à la Mairie de L'Union, nous n'avons pas assez d'endroits pour que ces partis politiques et ces syndicats puissent s'exprimer. La répression à travers des amendes visent des gens qui militent. Nous sommes tous ici des militants et nous savons comme il est difficile de militer. Et quand ces gens-là collent des affiches dans les endroits non autorisés, c'est peut-être aussi parce qu'ils ne disposent pas d'endroits adéquats. Et j'aimerais que notre assemblée demande à ce que ces poursuites et ces amendes, si elles sont encore d'actualité, soient retirées. Ça, c'était sur la forme.

Sur le fond, comme je vous l'ai dit, nous nous sommes livrés à une analyse assez fine du vote Front national sur le territoire de la Métropole. Nous connaissons les mécanismes généraux qui fondent ce vote dans le péri-urbain. Il y a une nouvelle théorie, une nouvelle thèse qui monte depuis peu. Elle tend à suppléer une analyse statique du vote Front national qui se contentait d'affirmer : « C'est la deuxième couronne, c'est le péri-urbain ». Désormais, une analyse plus fine et dynamique évoque un parcours sociologique qui fait qu'à la fin, on atterrit effectivement dans la deuxième couronne. On sait qu'on peut caractériser cet électorat par le fait que c'est un électorat souvent peu diplômé, éloigné du centre - je reviendrai là-dessus tout à l'heure - un électorat qui se considère sur une pente négative, déclassé, qui se considère de plus en plus du côté des perdants. En un mot, un électorat qui se considère comme prolétarisé. Il ne s'agit pas de s'intéresser au vote Front national uniquement entre les deux tours pour pousser des cris d'orfraie et demander à ce qu'on appelle à voter pour tel ou tel candidat, même s'il représente le contraire de ce qu'on pense bon pour la France. Il y a aussi une analyse à porter au fur et à mesure des politiques menées et comprendre pourquoi, pendant des années, ces politiques amènent à ce vote. En ce qui nous concerne, nous refusons cette analyse ponctuelle qui prévaut depuis quelques jours et après laquelle on fermerait la porte pour passer à autre chose. Non ! Nous avons analysé les résultats. Si on décline cette analyse générale que je viens de faire sur la métropole, il y a quelque chose d'absolument stupéfiant sur le vote Front national. Si l'on prend les dix communes qui ont voté FN au-dessus de 20 %, c'est-à-dire en gros au-dessus du score national, elles sont toutes exclusivement dans le nord toulousain. Je pourrai vous montrer la carte et j'invite tous ceux qui s'intéressent au sujet à classer les villes en fonction du vote Front national. Toutes les villes du nord de notre agglomération sont en tête ! Je n'en tire que très peu de conclusions mais cela doit interpeller les gens comme nous, qui gérons cette Métropole. Je pense vraiment que nous ne pouvons laisser faire cela, ni électoralement, ni moralement. Il y a des questions qui sont posées aux élus que nous sommes, pour lutter contre ce sentiment d'abandon qui caractérise le nord de l'agglomération. On peut se poser la question de discrimination positive, de politiques spécifiques menées vers ces territoires. Pourquoi est-ce que ces votes Front national dans cette partie de la Métropole se situent entre 20 et 30 % alors qu'ils sont de l'ordre de 10 % dans d'autres endroits ? Est-ce la conséquence d'une absence d'équipements métropolitains ? Quelle est notre politique de développement économique pour ces territoires ? A-t-on une pensée ou une analyse spécifique de ces territoires ?

Quand on y regarde de près et nous l'avons fait, ces villes du nord toulousain sont caractérisées par le fait que 40 % qui y habitent sont là depuis moins de quatre ans. Avec ce sentiment d'être arrivé depuis peu, de ne pas avoir tissé de liens, de ne pas être impliqué dans la vie locale, alors que dans les autres villes de notre Métropole où le Front national est à 10 ou 15 %, les gens qui sont là depuis quatre ans seulement ne représentent que 20 % de la population. On peut s'interroger sur le lien avec la politique d'accès à la propriété, la politique du « tout défiscalisation » pour les constructions que nous réalisons, le fait que 80 % des appartements mis en vente sont le fruit de défiscalisation et sont donc à l'usage de locataires, des gens qui ne font que passer. Est-ce qu'il y a un lien ou non avec ça ? C'est une question. Est-ce qu'il y a un lien avec le fait que nous ne mènerions pas une politique adéquate dans ces zones-là ? Je pense évidemment au Boulevard Urbain Nord, seul programme structurant pour le grand nord de la métropole toulousaine et à l'AFNT, l'aménagement ferroviaire du nord toulousain. Évidemment, ça nous interroge sur la troisième ligne de métro, parce que cette grande population qui vote à plus de 20 % Front national est en dehors de ce projet. Si l'on ajoute à cela l'abandon du projet de BUN, l'AFNT qui n'avance pas, est-ce que ça ne participe pas à ce sentiment d'abandon ? Au fait de se situer du côté des perdants alors qu'au centre, on a l'espoir de participer à une dynamique locale ?

En conclusion, il y a, on le sait tous, deux revenus, celui des foyers français et le revenu financier. Celui-là, nous n'avons pas la compétence pour agir dessus. On nous dit que c'est la crise, donc l'austérité salariale. Cinq ans passés avec un gouvernement de gauche sans augmenter de 1 % le SMIC. Pendant ce temps, les dividendes augmentent et la France est le premier pays d'Europe à verser des dividendes de 55 milliards d'euros, au détriment de l'investissement productif. En vingt ans, les dix plus grosses fortunes françaises ont été multipliées par douze. Mais c'est la crise, nous dit-on ! Ce mot a été inventé pour que les gens courbent un peu plus l'échine et leur dire : « Il y a pas d'argent ». Au contraire, il n'y a jamais eu autant d'argent qu'aujourd'hui en France. Jamais ! Donc à notre niveau, si l'on ne peut pas agir sur le revenu financier, on peut agir en tant que puissance locale sur le revenu immatériel. Le revenu immatériel, c'est ce curseur qu'il faut fixer entre d'un côté nos dépenses d'attractivité qui sont importantes pour l'agglomération ; je parle du PEX, de TESO, de l'arrivée de la LGV, toutes ces dépenses qui sont des dépenses d'attractivité et de l'autre côté, les dépenses de la vie quotidienne qui concernent les gens, c'est-à-dire les transports de proximité, la culture, qui est l'épine dorsale essentielle, le sport, la citoyenneté, le cadre de vie en général. Bouger ce curseur entre ces dépenses d'attractivité et les dépenses de proximité pour aider les gens à vivre, c'est faire de la politique mais c'est aussi « faire Métropole ».

M. CARLES

Je voudrais, au nom du groupe RDSE, à mon tour, m'associer aux félicitations envers nos trois collègues qui aujourd'hui vont siéger au Parlement, Jean-Luc LAGLEIZE, Elizabeth TOUTUT-PICARD et Corinne VIGNON. En même temps, je veux les interpeller, au moins sur deux questions. La première, Claude RAYNAL l'a abordée en citant l'article relatif à Balma, c'est la question de la nature du logement social. Je pense que 25 % de logements sociaux, c'est quelque chose qui semble tout à fait normal. En revanche, on a aujourd'hui une contradiction. On veut faciliter l'accession à la propriété mais, dans le même temps, dès qu'un logement social locatif rentre dans le processus de propriété, il sort du décompte du quota des 25 %. Et j'espère que nos collègues porteront, non pas une modification quant au taux, au pourcentage de logements sociaux, mais sur la façon de le calculer. Il y a de nombreuses pistes. Pourquoi ne pas considérer qu'un logement aidé pendant dix ans, même s'il passe en accession à la propriété, ne continuerait pas à rester dans le quota de calcul des logements sociaux ? Je crois qu'il y a là une vraie contradiction entre l'objectif de facilitation de l'accession à la propriété et la volonté de créer ce type de logements. Et je pense qu'on pourrait en modifier la dénomination, cesser de les appeler « logements sociaux » pour les appeler « logements aidés ». Cette connotation de logement *social* est, me semble-t-il, plutôt négative.

Le deuxième point, et vous l'avez évoqué Monsieur le président, concerne des questions qui viendront au Parlement et intéressent nos collectivités territoriales. Pourquoi ne pas organiser, lorsque des textes de ce type font l'actualité, des rencontres avec un groupe de représentants de la Métropole et les parlementaires pour avoir un débat sur les enjeux, de telle sorte que l'écho du terrain et l'écho de la Métropole puissent être portés par nos parlementaires. Je crois qu'il faut là aussi, peut-être profiter de cette nouvelle assemblée pour organiser ce type de rencontres qui me semblent tout à fait nécessaires.

M. LACAZE

D'abord, comme mes prédécesseurs, je veux saluer les parlementaires élus. A mon sens, ils n'auront pas seuls un débat sur la représentation du territoire. Vous-même, Monsieur le président, vous avez une responsabilité sur cette représentation du territoire. Il faut aussi voir peut-être que la République a arrêté de marcher, revenir sur les affaires impliquant le Président de la République ou son cabinet, la ministre du Travail ou d'autres encore. Je salue moi aussi les sortants, réélus ou battus. Je crois que la République est aussi stoppée quand on voit l'invitation faite à Donald TRUMP, après son rejet des accords de Paris, le jour de la fête de la République du 14 juillet. C'est un mauvais signal envoyé au monde ! Et nous avons un autre débat, Marc PÉRE l'a évoqué. Je crois qu'il n'y a pas que ce vote Front national à analyser mais qu'il faut regarder l'ensemble de l'électorat, surtout les 55, 60, 70, voire 80 % parfois d'électeurs inscrits qui n'ont pas voté. C'est une situation qui appelle à une responsabilité de chacun d'entre nous. Moi, je me suis fait une religion sur l'ensemble des questions, c'est la défense de l'intérêt général et le rejet des intérêts particuliers. La période électorale qu'on vient de vivre a été marquée par les affaires, notamment pour un clan politique. Elles marquent l'installation du nouveau gouvernement, elles ne sont pas terminées. Et je crois qu'il y a un message fort qui doit structurer nos interventions, nos débats, nos décisions, c'est veiller effectivement à l'intérêt général. Et dans ce cadre-là, je pense qu'il faut stopper le libéralisme en marche qu'a remis en avant Emmanuel MACRON.

L'exemple de l'aéroport doit nous faire réfléchir sur l'ensemble des questions, sur l'eau, sur le transport, sur les parkings. Parce qu'effectivement, quand on fait le choix de confier à un opérateur privé un outil aussi important pour l'aménagement du territoire, un équipement qui crée aussi des nuisances, je pense à la pollution aérienne et sonore, on se rend compte que les pouvoirs publics peuvent être démunis. Au-delà du fait que l'opérateur privé se sert dans la caisse, il est en train de vouloir éliminer les petits actionnaires ou plus exactement ceux qu'il traite comme tels et notamment les collectivités locales. Et je trouve, Monsieur le président, que vous êtes bien silencieux sur le sujet, en tout cas dans vos propos liminaires, très agréables avec le nouveau gouvernement. Sur les baisses de dotations de la DGF ? Pas de scandale ! Pas de dénonciation ! Vous demandez à accompagner la mise en œuvre des décisions. Vous m'aviez indiqué lors d'autres séances que vous étiez dans le combat, contre les décisions du gouvernement et vous vous inquiétiez également que les baisses des dotations annoncées par les gouvernements AYRAULT et VALLS qui devaient s'arrêter en 2017 se prolongent. Vous indiquiez que vous mettriez toute votre énergie pour ce que cela ne se fasse pas. Là, vous êtes silencieux. Sur l'aéroport, est-ce qu'après l'interruption de séance de midi, vous ne pourriez pas nous proposer un vote, une décision, un texte, à votre convenance ? Nous avons émis des doutes sur la réalité de votre opposition frontale à cet actionnaire privé, sur une série de questions, mais je pense qu'il ne faut pas laisser passer. Si nous ne réagissons pas collectivement et, à travers vous, Monsieur le président, l'ensemble des conseillers, nous aurons de fortes désillusions. J'en discutais récemment avec Monsieur CHOLLET sur Toulouse. Au-delà de la mise de côté des décisionnaires publics que nous sommes et de l'accompagnement effectivement malheureux, par l'État, de l'actionnaire privé, la question des vols de nuit viendra très vite, comme celle de l'agrandissement de l'aéroport ou des liens avec les collectivités. Il faudrait que notre Conseil adopte, je vous propose que les présidents de groupes y travaillent avec vous d'ici le début de l'après-midi, une motion rappelant nos prises de position sur l'aéroport.

Je rejoins aussi Claude RAYNAL sur la question du logement social ou Joseph CARLES sur la délimitation à laquelle il veut réfléchir. En tout cas, il faut un rappel à la loi pour l'ensemble des communes et dire que l'objectif des 25 % est vraiment notre visée collective. Monsieur le président, vos amis sont au gouvernement, le Premier ministre, le ministre de l'Économie et certainement bien d'autres. Dans vos propos liminaires, vous semblez indiquer qu'il n'y aurait pas de proposition à leur faire, alors que nous ne pouvons pas accepter que le gouvernement cible principalement les économies sur les fonctionnaires, la suppression de 125 000 fonctionnaires, dont un certain nombre de territoriaux. Vous avez oublié d'en parler.

Sur le compte administratif, vous avez mis en place, Monsieur MOUDENC, avec votre majorité, un effet de ciseau qui n'était pas l'effet de ciseau décrit avec beaucoup de conviction par Monsieur BRIAND à une époque, entre la baisse des dotations et l'augmentation des dépenses. Pour vous, c'est l'augmentation des investissements et la baisse des dépenses sur le fonctionnement. Et nous vous le disons, à Toulouse comme ici, à terme, vous visez la privatisation. La privatisation que vous semblez dénoncer sur l'aéroport, mais quand on creuse, on n'y voit qu'une très faible dénonciation. Vous

m'aviez dit ici que vous n'étiez pas pour les partenariats publics-privés, et je reprends vos termes. Vous disiez : « Moi, je n'ai pas de religion en la matière ». Pour autant, vous continuez avec une orientation budgétaire qui prend en considération la démographie pour justifier des investissements, mais qui, en même temps, restreint les budgets de fonctionnement. Je crois qu'à terme, nous serons dans l'obligation de dire que nous n'avons pas assez de fonctionnaires pour assurer les différents services, qu'ils soient sportifs, éducatifs, culturels, sur les espaces verts ou d'autres missions de service public. Et donc nous refusons de continuer à les confier à des délégataires privés, comme vous le faites sur les parkings, ou sur l'eau. Nous verrons bien, au bout, le résultat et j'espère que je serai contredit. Nous avons mis en place une Société Publique Locale (SPL) sur le numérique et je crois que confier ce secteur à un opérateur privé, ce serait contester des possibilités de recettes pour les collectivités locales.

Vous êtes à mi-mandat, Monsieur MOUDENC et vous allez certainement entamer la campagne pour l'élection municipale et métropolitaine à venir, dans trois ans. Ce n'est pas tout de suite mais vous devez y réfléchir. Nous, nous souhaitons remettre à plat la situation financière de la Métropole. Vous, vous l'évoquez en les accompagnant ; moi, je l'évoque en étant opposé aux choix du gouvernement. Avec 10 milliards de baisse de DGF, que vous les accompagniez ou pas, nous serons forcément percutés par cette situation. L'annonce a été faite et même si le gouvernement est en train de revenir sur ses promesses électorales, en tout cas en termes de fiscalité, c'est plutôt la pente de l'austérité qui sera prise et nous attendons l'avis de la Cour des comptes sur le budget de l'Etat. Mais je crois que la modification de la fiscalité locale se fera et même si l'on ne va pas jusqu'aux 80 % de nos concitoyens qui seraient exonérés de taxe d'habitation, cette situation nouvelle oblige, je crois, à un nouveau séminaire financier de la Métropole, à la rentrée.

Je ne vais pas m'éterniser, mais vous vous êtes trompé sur vos choix fiscaux. Vous avez « tapé comme un sourd » sur les contribuables toulousains, puis métropolitains. Enfermé dans un seul projet qui est la troisième ligne de métro, dont on verra à un moment donné, là aussi, les questions de gestion. Et les comptes administratifs le prouvent d'année en année, la trajectoire que vous nous avez donnée sur l'épargne nette, sur les recettes, sur les dépenses, est contredite systématiquement par les comptes administratifs. Je crois que ça mérite, à nouveau, un séminaire financier de la Métropole pour réviser votre trajectoire. Et puis, vous le savez, nous sommes porteurs, nous, le groupe communiste, de l'égalité des territoires et je conclus sur cette question. Il est nécessaire de réinjecter les millions d'euros nécessaires pour la finalisation du BUN. Nous y reviendrons, mais je crois que le choix que vous faites, consistant à cibler votre action sur un seul projet qui ne répond pas, quoi que vous en disiez, aux besoins de la métropole, n'est pas un choix cohérent avec nos capacités financières dont nous discuterons tout à l'heure. Donc, nous souhaitons à la fois un séminaire pour refaire un point sur notre situation financière au vu des récents comptes administratifs et des annonces du gouvernement, mais aussi pour réorienter la richesse de l'agglomération toulousaine en direction de toute la métropole.

Mme BLEUSE

D'abord, je souhaite remercier Marc PÉRE pour avoir tenté de nous faire partager les analyses des derniers votes sur le territoire de la métropole. C'est effectivement important et nous ne pourrions pas faire l'impasse. Peut-être d'ailleurs, qu'au-delà d'un liminaire, nous devrions discuter de ces résultats. Je partage également ses inquiétudes quant à l'endroit où doit se positionner le curseur, qu'il s'agisse des financements de fonctionnement ou des financements d'investissement, entre attractivité et solidarité. En tout cas, les élus écologistes que nous sommes, avons souvent mentionné que nous n'étions absolument pas d'accord avec les choix faits par cette instance, que ce soit sur le fonctionnement ou sur l'investissement et nous allons avoir l'opportunité d'en reparler. Donc ce conseil métropolitain se tient à la fin d'une très longue séance électorale qui a été marquée et ça a été dit par d'autres, par une très forte abstention. Et nous, élus écologistes, c'est aussi ce que nous voulons retenir. Une très forte abstention et une très forte suspicion de non-respect des lois, des règles, à l'encontre des élus. Et ça, nous devons aussi le retenir sans même parler de déontologie. Et si Pierre LACAZE a dit qu'il fallait que les candidats portent l'intérêt général, il y a aussi d'autres choses qui sont importantes et que les élus écologistes que nous sommes portons de longue date. Il s'agit de proposer des scrutins proportionnels pour que chaque électeur sache que chaque bulletin compte. Parce que l'abstention, c'est le constat que chaque bulletin ne compte pas. Et puis également, des engagements actés dans la

loi, de type « charte anti-corruption », pour retrouver la confiance des électeurs si elle est perdue. Aujourd'hui, au terme de ces séquences électorales, nous avons un nouveau président, un nouveau gouvernement, une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale et cet exécutif a de nombreux projets. De nombreux projets, entre autres, pour les collectivités comme la nôtre, qui risquent de nous impacter très fortement. Monsieur le président, vous avez indiqué que vous aviez retenu la promesse de dialogue, que vous pensiez que nous allions être, entre l'État et les collectivités, dans une concertation permanente. Mais il y a quand même déjà quelque chose que nous devons acter, à savoir que des annonces ont été faites et qu'elles vont être mises en œuvre. Comme vous l'avez citée, l'exonération massive de la taxe d'habitation : 80 % des contribuables locaux devraient en être exonérés, avec des mesures de substitution ou de compensation ou de dotation, tout cela est à voir, et nous savons ce que peut être l'avenir de ce type de propositions. D'ailleurs, Monsieur le président, puisque vous pensez que nous pourrions être dans la concertation permanente, nous vous proposons de porter, en tant que président de France urbaine, la dotation climat qui avait été proposée par les parlementaires écologistes et évacuée à l'Assemblée nationale à la fin de la précédente mandature. C'est particulièrement important, parce que nous avons voté récemment dans cette instance notre Plan Climat.

Ensuite, en ce qui concerne l'ordre du jour, il y a un point important, le compte administratif 2016. Et, Monsieur le président, nous étions impatients de pouvoir enfin mesurer la réalité des augmentations d'impôts et des baisses de dotations. Et comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, nos constats, nous aurons l'occasion d'en parler, recourent ce que nous avons eu l'occasion de dire vendredi au conseil municipal à Toulouse, à savoir, en synthèse, la surdramatisation de la situation de la collectivité et le surdimensionnement des efforts que vous avez assignés aux contribuables de la métropole.

Un autre point, ça a été cité par Claude RAYNAL je crois, important de cet ordre du jour, ce sont les délibérations sur l'eau et l'assainissement. Nous, élus écologistes, voulons rappeler qu'aucun d'entre nous ici n'a été élu sur l'engagement de maintenir ou transférer la gestion de l'eau et de l'assainissement en Délégation de Service Public. Aucun n'a été élu pour privatiser ces compétences. C'est un choix important, un choix engageant à long terme et donc, ce choix ne peut pas être réalisé dans l'entre-soi de notre conseil métropolitain. Nous, ce qu'on demande, comme des associations d'usagers, c'est le retrait de cette délibération et un vrai débat public, parce qu'il concerne tout le monde. La gestion publique en régie ou privée en DSP, c'est un choix politique et pas seulement un choix de gestionnaires et de techniciens.

À l'ordre du jour, nous avons également différentes délibérations sur les relations entre le monde économique et Toulouse Métropole, en particulier une sur les modalités d'attribution des subventions. Une autre délibération choisit de poursuivre le soutien à la monoculture industrielle et va permettre le doublement du financement d'Aerospace Valley. Nous le regrettons et d'autant plus que d'autres délibérations, vers la fin de notre conseil, prévoient des mises à disposition à titre gracieux au sport business. Quand il s'agit d'organiser la coupe de l'UEFA, Coupe de rugby, là, nous sommes capables de proposer des mises à disposition gracieuses. De fait, ce sont des subventions déguisées sur des équipements dont le contribuable a payé la modernisation au prix fort. Cette conception du soutien au monde économique, vous le savez et nous le redisons, que les élus écologistes ne la partagent pas.

Pour terminer, ça a été précisé par certains d'entre vous, hier s'est tenue effectivement une assemblée générale à l'aéroport, avec Casil Europe qui voulait modifier l'équilibre du Conseil de surveillance pour faire sauter la minorité de blocage des collectivités. Après l'épisode des 15 millions prélevés sur les réserves, la tentative vise à prélever un montant supplémentaire de 1,5 million. Il est vrai qu'une seule de ces demandes est passée. Mais on peut légitimement s'interroger si l'une n'avait pas pour unique but de faire croire qu'on lâchait un petit peu sur l'autre. C'est vrai que dans la presse, et peut-être Monsieur le président vous nous en parlerez, nous avons pu voir et lire : « Cette fois, on ne lâchera rien ». Contrairement à la fois précédente, pouvons-nous interpréter ? En tout cas, nous considérons que nous n'aurions pas dû laisser aux citoyens seuls la contestation de cette situation et nous rejoignons la demande de Pierre LACAZE d'une expression collective de notre assemblée sur ce sujet-là.

M. BRIAND

Monsieur le président, mes chers collègues. À mon tour, très rapidement, de saluer l'élection des trois parlementaires membres de notre assemblée, de saluer également notre sénatrice, qui poursuit son mandat. Tous ensemble, ils travailleront pour, au-delà de leur rôle de production de la loi, assurer une représentation de notre territoire dans la poursuite, effectivement, du travail de leurs prédécesseurs...

M. RAYNAL

Il m'a oublié, mais c'est assez classique !

M. BRIAND

Pardonnez-moi ! Tout à l'heure, Claude RAYNAL a listé les parlementaires et a eu la courtoisie de ne pas s'autociter. Du coup j'ai simplement noté le fait que je souhaitais saluer le travail de Brigitte MI-COULEAU. La modestie de Claude RAYNAL a malencontreusement retenti sur mon intervention, et je le prie de m'en excuser. Ce qui nous fait donc cinq parlementaires. C'est d'abord et avant tout je crois pour notre territoire une chance d'avoir une représentation équilibrée, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Le travail sera effectivement la poursuite de ce qui a été fait par leurs prédécesseurs, je pense notamment à Laurence ARRIBAGÉ. Et c'est vrai que nous avons vécu une période extrêmement mouvementée, il est vrai que la politique est souvent très ingrate, mais cette ingratitude fait partie, nous le savons chacun, de cet engagement qui est le nôtre. Le mandat qui s'ouvre est un mandat qui, d'un certain point de vue, présente des inquiétudes. Comme différents intervenants l'ont rappelé, il faut être attentif à ce qui se fera, mais nous savons aujourd'hui ce qui peut être réalisé. Je crois que, lorsque nous apprécions la position que le nouveau gouvernement va prendre et les objectifs qu'il va se fixer, nous nous plaçons effectivement non pas dans une opposition de principe, mais dans une position d'intention. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous n'avons pas le sentiment d'avoir face à nous un gouvernement qui trahit les engagements qu'il a pris quelques semaines seulement avant les élections. Ce que je veux dire, et chacun l'aura compris, c'est qu'en 2014 nous avons tous été élus, lors des élections municipales, sur la base de promesses du candidat à l'élection présidentielle François HOLLANDE qui garantissaient le maintien des dotations aux collectivités locales. Mais dès le 9 avril, quelques jours après le second tour des élections municipales, nous avons découvert, hébétés, stupéfaits, le programme de réduction des dotations de l'État. L'actuel Président de la République, lui, n'a pas caché ses objectifs. Et républicains nous sommes, républicains nous restons. Ces propositions ont été légitimées par le suffrage universel direct. Ça n'était pas mon candidat, chacun le sait. Mais je respecte le résultat du suffrage universel direct, et nous devons par conséquent, non pas tenter de refaire dans la rue les élections, parce que c'est une démarche qui se fait au mépris des principes essentiels de la République, nous devons engager une discussion pour faire valoir nos intérêts, pour faire valoir notre point de vue, et pour faire en sorte que ceci soit pris en compte. Dans cette perspective-là, effectivement, comme l'a suggéré Joseph CARLES, nous pourrions, non pas au niveau du Conseil mais pourquoi pas, de la Commission des finances, solliciter des parlementaires du territoire une audition au sein de cette instance pour débattre et discuter des propositions, lorsqu'elles seront connues. Et de la même manière, nous pourrions, comme l'a évoqué Pierre LACAZE, une fois que les propositions du gouvernement seront connues, évidemment réfléchir ensemble aux conséquences et à la trajectoire que ces propositions imposent à notre collectivité. Il faut de mon point de vue aujourd'hui être attentifs, défendre clairement les intérêts de notre territoire, mais le faire dans un contexte qui nous permettra d'influer sur les décisions gouvernementales et du Parlement.

Il a aussi été question dans les différentes interventions, de l'aéroport. Et Claude RAYNAL lui-même a évoqué, sur un autre sujet, celui de l'urbanisme, un article de presse. Moi, je crois qu'on peut effectivement parler de sujets, mais il faut se garder, et Claude RAYNAL a eu la précaution de le faire, de prendre pour argent comptant ce qu'une certaine presse se plaît à propager. Vincent TERRAIL-NOVÈS aura l'occasion, le cas échéant, d'apporter des indications, mais le PLUi-H de notre Métropole s'inscrit évidemment dans le respect de la loi et dans le respect des objectifs de production en matière de logements aidés. Quant à l'aéroport, ce qui a été écrit l'a été probablement par un journaliste qui méconnaît totalement le sujet et qui s'est contenté de prendre une source qui elle-même n'a probablement rien compris ce dont il était question. J'étais hier à l'assemblée générale et au Conseil de surveillance de l'aéroport avec Bernard KELLER. La modification des statuts qui a été adoptée par la société est une modification qui découle exclusivement d'une ordonnance de 2014 ou 2015, je crois, qui ne modifie en rien les règles de gouvernance de la société. Ce n'est en réalité qu'une mise à jour statu-

taire au regard du nouveau dispositif réglementaire et législatif qui s'applique, mais qui n'a aucune modification sur les équilibres de la gouvernance. Je ne reviendrai pas sur la question des dividendes ; Jean-Luc MOUDENC à l'époque a été très clair sur la position de la Métropole. À titre personnel, je rappellerai simplement que c'est le gouvernement qui a décidé de céder ses parts à un opérateur privé et qui a décidé cette répartition des actifs de l'aéroport. Aujourd'hui, on peut s'en émouvoir et certains qui aujourd'hui portent leur voix très fort n'étaient à l'époque pas très audibles, en tout cas pas très prégnants sur le dossier. On peut critiquer le fait qu'un actionnaire récupère des dividendes. Nous considérons quant à nous que la priorité, c'est que la capacité d'investissement de l'aéroport soit maintenue, affirmée et préservée, mais nous ne sommes pas responsables de la décision du gouvernement qui a vendu une société dont les actifs étaient constitués par les réserves.

Je voudrais également, sur les propos de Pierre LACAZE notamment, et sur l'affirmation péremptoire qui consiste à dire que nous voulons privatiser, lui rappeler qu'il y a quelques mois, nous avons renouvelé le contrat de service public avec la régie Tisséo. Parce que nous n'avons pas, nous, le point de vue dogmatique qu'il affirme sans cesse et qui consiste à privilégier un mode de gestion sur un autre. Nous considérons que ce qui compte c'est que le mode de gestion soit efficace. Lorsqu'il l'est et qu'il s'inscrit dans les objectifs de la collectivité, c'est le cas du contrat de service public de Tisséo, nous souscrivons pleinement à ce mode de gestion. Lorsqu'il est inefficace et qu'il conduit à une dérive financière systématique, comme ce fut le cas sur le Marché d'Intérêt National (MIN) où la collectivité était actionnaire, nous modifions le mode de gestion pour dégager la collectivité de la prise en charge inutile de trous financiers qui n'apportent rien sur le plan opérationnel et au bénéfice d'un opérateur qui est un leader mondial. Nous essayons de faire preuve de pragmatisme, et surtout de prendre des décisions qui correspondent aux intérêts de nos concitoyens. C'est notre seule ligne de conduite, et c'est celle que nous adopterons dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Madame BLEUSE, quant à elle, voudrait que ce dossier fasse l'objet de concertations, de discussions avec l'ensemble de la population. On ne peut pas, Madame BLEUSE, me semble-t-il, invoquer une demande de proportionnelle, parler sans cesse de la légitimité des élus, et systématiquement, lorsqu'une décision doit être prise, se retrancher derrière la participation et les débats publics pour invoquer le fait que les assemblées délibérantes ne seraient pas compétentes à décider. La loi prévoit, au sein des commissions consultatives de service public, dans les procédures de concertation, des démarches qui probablement peuvent être améliorées, amplifiées, pour assurer la concertation avec les citoyens. La concertation est nécessaire, la participation est indispensable, mais la légitimité est la base même de la République, ces principes auxquels nous sommes tous attachés, c'est que le pouvoir de décision doit rester au sein des assemblées délibérantes. Nier cette réalité et cette nécessité, c'est nier la légitimité des élus et poursuivre dans un chemin qui, nous le savons, favorise les extrêmes, ces extrêmes dont Marc PÉRE a longuement parlé. Nous n'ignorons pas les ressorts du vote populiste, des votes extrémistes. Car je crois que la difficulté à laquelle nous sommes tous confrontés, c'est l'émergence des votes populistes et extrémistes qui ressortent effectivement d'un certain nombre d'éléments. Des études très anciennes existent, nous les connaissons, et Marc PÉRE en a cité quelques éléments. Elles montrent les liens entre certaines catégories et caractéristiques socioprofessionnelles, certaines caractéristiques en matière d'habitat, en matière d'emploi, en matière de territoire et ces votes extrémistes. Mais la réalité fondamentale, c'est que le vote populiste est un vote qui s'éloigne, dès lors que les propositions, les actions des collectivités ne répondent pas concrètement aux besoins de nos concitoyens. Quels sont ces besoins ? D'abord et avant tout l'insertion professionnelle, et notre politique consiste essentiellement à soutenir l'économie, la création d'emplois, le développement économique et accompagner la démographie et l'évolution démographique de notre Métropole. Qui peut contester que notre politique des transports collectifs est la plus ambitieuse que ce territoire ait connue depuis toujours, un Plan de Déplacements Urbains de plus de 3,8 milliards d'euros sur lequel certains ergotent et qui favorisera une augmentation de la capacité de transport global, des flux de circulation extrêmement importante, plus importante que jamais par le passé. C'est un PDU qui, nous le savons, le débat public l'a démontré, permettra de rapprocher les territoires par le système d'interconnexion entre les systèmes lourds de métro, les systèmes intermédiaires que sont le tramway, les systèmes à haut niveau de rendement que sont les Linéo, pour faire en sorte que l'ensemble de notre territoire soit mieux maillé, plus proche, plus condensé, et permettant à chacun de rompre avec ce sentiment d'éloignement.

Je terminerai très rapidement en indiquant que toute notre politique, c'est effectivement une politique à destination des citoyens, et c'est de cette manière que nous supporterons et que nous dépasserons les

difficultés engendrées par les mesures gouvernementales. C'est de cette manière que nous apporterons des réponses concrètes à nos concitoyens et que nous contribuerons à lutter contre le vote populiste.

M. MOUDENC

Je vais, à titre exceptionnel puisqu'il a été nommé mis en cause, demander à Vincent TERRAIL-NOVÈS de s'exprimer sur le point qui a été soulevé par Claude RAYNAL.

M. RAYNAL

Ce n'est pas une mise en cause, c'est le rappel d'un article de presse.

M. MOUDENC

Justement. Une mise en cause à partir de la citation d'un article de presse.

M. RAYNAL

Exactement. Comme Vincent TERRAIL-NOVÈS n'était pas là, le propos était de dire que cette position de Balma mettait en difficulté les autres communes qui aujourd'hui votent le PLUi-H. Donc, qu'il veuille bien soit confirmer soit infirmer cet article. Mais qu'on ait une position commune entre tous les membres de la Métropole sur l'idée que l'objectif de logements sociaux reste de 25 % et qu'il peut y avoir une année, effectivement une tolérance à 20 %, sans que cela soit un objectif du PLUi-H.

M. TERRAIL-NOVÈS

À titre personnel, je suis relativement à l'aise pour répondre puisque la Ville de Balma a un taux de logement social qui avoisine les 20 % - 19,6 % - ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres communes. Dans la commune de Tournefeuille et pendant la période au cours de laquelle Claude RAYNAL a été maire, pendant 20 ans, on est à peine à 13 ou 14 % de logement social. Et donc, il y a des sujets sur lesquels on est plus ou moins à l'aise pour parler.

M. RAYNAL

C'est l'ancien maire de Balma, Alain FILLOLA qui a fait 18 %, alors restons calmes.

M. TERRAIL-NOVÈS

Oui, Eugène BONNET, au cours de son mandat, a construit 400 logements sociaux. Il a été, je crois, à la pointe de cette politique et il est pour beaucoup dans le taux réalisé aujourd'hui. Mais vraiment, je ne veux pas polémiquer sur un sujet comme celui-là. Je comprends la gêne aux entournures, parce qu'il y a les propos qui sont tenus dans une assemblée, sur une estrade, et puis après il y a les faits et les actes, et nous sommes comptables des actes que nous mettons en œuvre. Sur le fond, je regrette simplement qu'on soit obligés, dans le PLUi-H, de fixer un objectif à 35 % pour contraindre un certain nombre de communes, qui n'ont pas joué le jeu jusqu'à présent, à produire du logement social et d'atteindre les 25 %. Par ailleurs, dans cet article, mon adjointe a été très rassurante, puisque malgré ce décret et le fait que la commune soit très voisine du seuil requis, elle a précisé à juste titre que nous serons aux 25 % imposés par la loi, puisque nous poursuivons la production de logement social. Et donc là-dessus, il n'y a pas de problème particulier et je peux rassurer Claude RAYNAL. Les objectifs seront atteints et nous serons bien sûr mobilisés, tous les élus, puisque, sur ce sujet sensible, ce n'est pas simplement une étiquette politique qui nous impose de faire du logement social. Nous y sommes tous contraints, et nous le faisons je pense avec responsabilité. Simplement, on sera tous attentifs à ce que ces productions de logements sociaux soient réparties équitablement et que tout le monde, effectivement, joue le jeu et fasse l'effort de les produire en nombre suffisant pour permettre à toute la population d'avoir accès au logement.

Mme TRAVAL-MICHELET

Je veux apporter un éclairage à l'assemblée, à tous nos collègues, du temps dans lequel nous nous inscrivons et dans lequel s'inscrivent ces avis sur le PLUi-H qui sont actuellement en cours dans l'ensemble des conseils municipaux des 37 communes. C'est un avis informel demandé aux conseils municipaux des 37 communes, informel au sens « non réglementaire » dans le cadre de la procédure du PLUi-H. Cela doit nous permettre, dans la perspective du Conseil de Métropole du mois d'octobre, au

cours duquel nous devons nous prononcer sur le projet de PLU-iH arrêté, de faire remonter les avis des conseils municipaux, à la fois sur la partie réglementaire et du zonage du PLUi, mais aussi sur le programme d'orientations et d'actions (POA), ancien Plan Local de l'Habitat (PLH). Les propos actuels s'inscrivent dans ce cadre. Donc, que Monsieur TERRAIL-NOVÈS ait émis un avis et que son conseil municipal de Balma l'ait approuvé à l'unanimité, sauf Monsieur MÉRIC, qui semble ne pas souscrire à cet avis ; que la commune de Balma donc ait émis un avis indiquant qu'il n'était pas favorable à produire plus de 25 ou 20 %, voire même 35 % de logements sociaux, c'est tout à fait son droit, puisque c'est la question qui lui était posée. Très bien ! Dans le temps, que va-t-il se passer ? Nous avons voté ici-même un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui dit que la Métropole et l'ensemble des communes doivent en effet, conformément à la loi, produire 35 % minimum de logements sociaux, afin d'atteindre les 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025. Donc nonobstant l'avis de la commune de Balma ou de toute autre commune d'ailleurs, nous aurons à trancher, au niveau métropolitain, sur la réalisation de ces objectifs qui sont conformes à la loi. D'ailleurs, ils devront rester conformes avec ce que nous avons déjà voté, le PADD, sauf à remettre toute la procédure en cause et à recommencer pour six mois, un an, le process puisque là, on viendrait percuter sur la substance même du PADD. Donc j'entends, mais ça n'étonnera personne, que Monsieur TERRAIL-NOVÈS n'est pas très favorable à la production de logements sociaux, contrairement manifestement à son prédécesseur d'ailleurs. Et moi, en tant que maire de Colomiers, je peux en parler très tranquillement. En revanche, je pense, mes chers collègues, que si la Métropole vote le document tel qu'il sera présenté et tel qu'il a été engagé à travers ce PADD, nous devons tous nous y soumettre, c'est-à-dire 35 % minimum de logements sociaux, ce qui permet d'atteindre à l'horizon de 2025 les 25 % requis. Deux seules adaptations sont possibles, la première concerne les communes qui ont déjà dépassé le seuil de 25 % mais qui s'engagent quand même à produire 30 % de logements sociaux et la seconde, pour les communes qui ne sont pas soumises à la loi Solidarités et Renouvellement Urbain (SRU), c'est-à-dire qui comprennent moins de 3 500 habitants. Pour toutes les autres, la règle est claire, elle est posée dans le PADD. Nous nous donnons donc rendez-vous en octobre pour mesurer en effet les choix qui seront faits.

M. MOUDENC

Sur le logement social, ce qui s'est effectivement passé et c'est de là que vient le débat, c'est que le gouvernement précédent a pris une multitude de décrets dans les jours qui ont suivi l'élection présidentielle, avant la prise de fonction du nouveau chef de l'État. Parmi ces décrets, l'un d'entre eux assouplit la règle dite « des trois ans ». Mais bien évidemment, l'objectif de la loi reste à 25 % de logements sociaux en 2025. Et c'est important que notre Métropole s'inscrive dans cet objectif, malgré, on le sait, les difficultés pratiques de production sur certaines communes, puisqu'on doit à la fois conjuguer le rattrapage et la croissance, à travers les nouveaux programmes. Nous aurons bien évidemment l'occasion d'en reparler.

Je voulais revenir sur quelques points qui ont fait l'objet d'interpellations. Effectivement, sur le phénomène du vote Front national, c'est une question où le témoignage des maires du nord toulousain sera sans doute extrêmement précieux. C'est d'ailleurs un peu paradoxal, parce que le nord toulousain est un des territoires les plus en développement aujourd'hui, un des plus attractifs. Or on le sait, là où le Front national en général prospère, c'est au contraire dans les territoires où il y a une très forte déprise économique et démographique. Comme quoi, vous savez, il ne faut pas tirer de conclusion hâtive. En réalité, il y a pas un vote Front national mais des votes Front national, et je crois que c'est une réflexion plus large qu'il faut mener. Je ne peux tout de même pas laisser passer l'idée sous-jacente que le nord toulousain serait abandonné. Au contraire ! Par contre, il est certain que le record de développement démographique qu'il connaît nous oblige nous, mais également d'autres, à prévoir des projets de desserte beaucoup plus forts qu'ailleurs, et en particulier dans le cadre du futur PARM, le Programme d'Aménagement Routier Métropolitain. A ce sujet, nous aurons d'ici la fin de l'année un certain nombre de perspectives précises. Je l'ai déjà dit en public ; je le redis ici, je souhaite qu'une attention toute particulière soit portée sur le nord toulousain, compte tenu de la réalité des besoins. Et puis j'attire l'attention de tous les élus sur un sujet dont on parle régulièrement à l'occasion de TAE et de l'élaboration du projet de troisième ligne. Vous le savez, toute une stratégie a été mise au point pour permettre au nord toulousain de se raccrocher au bénéfice de TAE, en particulier au niveau de la station La Vache, qui aura un rôle stratégique dans cette perspective. Vous le savez, un collectif fait au-

jourd'hui pas mal de bruit. Il est relayé médiatiquement et il défend l'idée inverse, selon laquelle il faudrait abandonner le volet quartier nord toulousain de TAE pour se recentrer sur le centre-ville de Toulouse. J'attire l'attention des élus du nord toulousain sur la nécessité que nous soyons bien tous mobilisés pour contrer cette alternative, qui se pare évidemment des habits de la vertu pour en réalité tourner le dos, dans le long terme, aux intérêts du nord toulousain. En tout cas moi, je serai très mobilisé. Après, sur le nord toulousain et les infrastructures de desserte, reconnaissons objectivement que nous héritons d'une situation de retard, et j'aurai l'occasion bientôt de le dire et de l'écrire aux maires qui m'ont interpellé là-dessus. Ce retard, en particulier, est le fruit d'un sous-investissement du Département pendant de très longues années, qui désormais pèse sur nous, puisque, de par la réforme territoriale, nous sommes, depuis le 1^{er} janvier dernier, héritiers de la voirie départementale et des projets, et notamment des projets attendus depuis très longtemps. Moi je préfère qu'on positive là-dessus, qu'on essaie d'avancer.

Je ne veux pas laisser passer non plus le propos de Monsieur LACAZE selon qui je serais silencieux sur l'aéroport, sur les baisses de dotations. Je suis tellement silencieux, Monsieur LACAZE, qu'aujourd'hui vous aurez deux médias nationaux qui vous permettront de me lire sur ces questions-là, L'Opinion et Le Point. Et vous verrez qu'il n'y a aucune complaisance, aucun accompagnement et aucun silence. Au contraire, je réaffirme les choses de manière très claire. Mais effectivement, je le fais plutôt dans un esprit constructif que dans un esprit oppositionnel, pour les raisons que Sacha BRIAND a très bien indiquées, à savoir que tout cela était dans le programme du mandat que celui qui est devenu Président de la République a sollicité et obtenu des Français. Et c'est bien la différence avec son prédécesseur qui, dans l'article 54 de son programme avait en 2012 dit exactement le contraire de ce qu'il a mis en œuvre une fois arrivé au pouvoir. Donc forcément, on ne peut pas prendre le problème de la même manière, mais soyez assuré de ma mobilisation à ce sujet. Après, nous aurons l'occasion de parler budget, Monsieur LACAZE, mais avec vous, c'est toujours pareil. Vous êtes toujours contre le fait d'avoir des recettes, toujours contre le fait d'opérer des économies. Vous voulez plus de dépenses d'investissement, plus de dépenses de fonctionnement. Le problème, c'est qu'aucun de vos propos ne permet de trouver de recettes pour équilibrer tout ça, et je crois que cela porte atteinte, de manière durable puisque vous répétez ce propos à chaque fois, à la crédibilité de vos interventions.

Sur l'aéroport, les choses là aussi sont extrêmement claires. Ces jours-ci, nous nous sommes coordonnés entre les quatre actionnaires locaux, la Métropole, la CCI, le Département et la Région. Bernard KELLER y était et nous avons défendu des positions totalement communes sur tous les sujets, que ce soit la réforme statutaire, où effectivement des bêtises ont été écrites par une certaine presse, et sur la question de la distribution des dividendes, même si celle-ci était extrêmement limitée. Donc là encore, je ne vois pas pourquoi un procès d'intention nous serait fait, puisque nous avons tous adopté la même position. Je ne vais pas prolonger davantage le propos, notamment sur des sujets qui seront abordés dans le reste de la journée à travers le traitement de l'ordre du jour.

M. MÉRIC

Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole. J'ai une remarque qui porte sur ce qui a été dit précédemment. Vous dire simplement deux précisions. La première, c'est que le conseil municipal de Balma du 8 juin a effectivement voté un avis sur le PLUi-H, et le groupe auquel j'appartiens, « Balm'Avenir », a voté contre, notamment par rapport à ce taux de 20 %. Je précise donc qu'il n'y a évidemment pas unanimité du conseil municipal. Ensuite, je vous remercie, Monsieur le président, de nous préciser que l'objectif de 25 % à l'horizon 2025 demeure, parce que ce qui nous a été dit à 1 h du matin lors du conseil municipal de Balma, c'est que parce que nous étions maintenant à 20 % sur Balma, cela ne nécessitait plus d'effort de notre part.

M. MOUDENC

Très bien, il m'est arrivé de dire ici qu'on ne devait pas reproduire les discussions du conseil municipal de Toulouse. Je suis amené à dire qu'il ne me paraît pas sain non plus de reproduire les discussions du conseil municipal de Balma. Nous allons maintenant entamer l'ordre du jour.

1 Approbation du procès-verbal du Conseil du 13 avril 2017

Le procès-verbal du Conseil du 13 avril 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2 Compte rendu des décisions du Bureau du 30 mars 2017

Le compte rendu des décisions du Bureau du 30 mars 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3 Compte rendu des décisions prises par le Président

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4 Ressources humaines

M. MOUDENC

Je mets les délibérations aux voix, n'ayant pas eu de demande d'intervention.

DEL-17-0514 - Egalité des chances - Dispositif "accéder à la fonction publique" : création d'emplois et recrutement des jeunes éligibles

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

DEL-17-0513 - Modification du Programme Pluriannuel de l'Emploi Titulaire

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

DEL-17-0528 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

DEL-17-0564 - Accès à l'emploi : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Job IN REAL LIFE (JobIRL)

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

DEL-17-0152 - Adoption d'une convention passée avec le COSAT (Comité des Oeuvres Sociales et Sportives des Agents de la Ville de Toulouse et Assimilés)

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]**

NON PARTICIPATION AU VOTE [6 VOIX] (MMES BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, MAYEUX-BOUCHARD, MICOULEAU, FOUQUE, MM. BOLZAN, DE LAGOUTINE.)

5 Administration

M. MOUDENC

Pour la délibération 5.3, il convient de procéder à des ajustements de représentations, adoptées lors de Conseils antérieurs et à de nouvelles désignations. Les candidatures sont les suivantes, telles que mentionnées dans le projet de délibération qui vous a été transmis :

Conseil d'administration de Toulouse Métropole Habitat :

Mme DUQUENOY Aurore
Mme VIDAL Monique, Présidente de l'association Espoir

Comité de pilotage du Marché d'Intérêt National :

M. BOLZAN Jean-Jacques
M. PLANTADE Philippe
Mme PEREZ Danielle
Mme SUSSET Martine

Conseil d'Administration du COSAT :

Mme FOUQUE Marie-Jeanne

Conseil d'Administration de la Faculté des sciences pharmaceutiques UT3 – Paul Sabatier (membre extérieur avec droit de vote) :

M. François CHOLLET

Réseau des Territoires de l'économie solidaire (RTES)

Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, titulaire
Mme Lysiane MAUREL, suppléante

Je mettrai aux voix cette délibération avec ces candidatures.

Je vais maintenant demander à Pierre TRAUTMANN de procéder à la présentation des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'intervention, avant d'ouvrir la discussion.

M. TRAUTMANN

Tout d'abord, la 5.18, il s'agit de la concession de distribution d'électricité qui arrive à échéance en 2018. Vous savez que pour l'électricité, il y a des producteurs d'électricité (EDF, Engie, Total, etc.) et puis il y a des distributeurs, tels qu'ERDF, maintenant appelée Enedis. La concession valant pour toute la France arrivant donc à échéance dans les villes en 2018, et à la demande du président de France urbaine, qui entame une négociation au niveau national avec Enedis, il a été souhaité que les collectivités formalisent le report d'une année de cette délégation de service public avec Enedis, jusqu'au terme de la concertation. Parallèlement, nous avons déjà engagé des négociations, localement, avec Enedis. Dans cette délibération, il est simplement proposé que le Conseil se prononce pour la prolongation d'une année de la DSP actuelle.

M. MOUDENC

C'est un dossier qui effectivement est assez tendu aujourd'hui, au niveau national, parce qu'il y a en face une culture du monopole, et que nous, les élus, voulons assurer nos responsabilités nouvelles en matière d'énergie. C'est un dossier qui est suivi par Dominique GROS, maire de Metz, qui intervenait encore hier matin à ce sujet, à l'assemblée générale, après avoir rencontré le président d'Enedis. Donc effectivement, il importe que nous soyons fermes pour marquer notre territoire.

M. MÉRIC

Simplement pour vous dire que je ne prends pas part au vote sur cette délibération.

M. MOUDENC

Ce sera pris en compte. Pierre TRAUTMANN, pour une présentation de la délibération 5.11 ?

M. TRAUTMANN

C'est la délibération qui concerne la délégation de service public de la Cité de l'espace, étendue à la partie aéroportale de la Piste des géants. Dans cette délégation de service public, il n'y avait en fait qu'un seul candidat qui a remis une proposition, c'est la Semeccel, la Société d'Economie Mixte (SEM) que nous connaissons et qui est extrêmement dynamique. Conformément à la loi, la Ville de Toulouse a cédé les deux tiers de ses actions à la Métropole, au transfert de la compétence. Le Conseil Régional

fait également partie du conseil d'administration de la SEM, sans oublier tous les acteurs de l'espace, Airbus, le CNES, Météo France, etc. C'est un organisme très positif et très volontaire, dirigé par Monsieur DESBOIS, un excellent directeur avec qui nous avons eu de belles discussions. Vous aviez demandé, Monsieur le président, que Marie DÉQUÉ, au titre de la culture, participe à cette négociation, puisque les membres du conseil d'administration de la Semeccel ne pouvaient y prendre part. Je vous rappelle que la Cité de l'espace, avec plus de 320 000 visiteurs par an, est le site non naturel le plus visité en Midi-Pyrénées, ce qui vous montre l'importance de cette activité. Avec la modernisation et le complément d'équipements qui vont être mis en place, la Semeccel espère dépasser les 350 000 visiteurs par an. Pour la Piste des géants, la partie aéro postale, ils espèrent dépasser les 60 000 visiteurs par an. De nouveaux équipements sont prévus : un simulateur de vol spatial ; une centrifugeuse qui donnera une impression d'augmentation de la pesanteur. Cet équipement est payé par Toulouse Métropole, à hauteur de 7 millions d'euros. La Semeccel investit 20 millions d'euros, dont 15 pour la Cité de l'espace et 5 pour la Piste des géants. Et elle investit en plus 14 millions d'euros de Gros Entretien Réparation (GER) pour remplacer et moderniser les expositions, tout au long de cette nouvelle DSP de 12 ans. La compensation que nous avons négociée est en baisse par rapport à celle qui avait prévalu dans le passé, de 400 000 euros. Artificiellement, la compensation augmente parce que la Semeccel paye des investissements qui étaient antérieurement pris en charge par la collectivité. Au total, la compensation sera de 6 millions par an.

S'agissant d'une délégation de service public, Monsieur Claude RAYNAL, notre collègue, s'attend toujours à voir « un lapin sorti du chapeau ». Cette fois-ci, il n'y en aura pas, mais il y aura une « cerise sur le gâteau », comme pour l'autre DSP. Et cette cerise, sans aucune charge supplémentaire pour la collectivité, c'est que nous avons négocié, Marie DÉQUÉ et moi, que la Cité de l'espace et la Piste des géants accueillent gratuitement les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'ensemble des communes de la Métropole, pour une visite par an. Donc chacun des écoliers de la Métropole, qu'ils soient dans une école publique ou privée, pourra visiter la Cité de l'espace et la Piste des géants, une fois dans sa scolarité primaire, avec sa classe et avec toute l'animation prise en charge par la Semeccel. Naturellement, il y a une petite condition, cette mesure ne sera mise en œuvre qu'à partir du moment où la collectivité aura défini l'ensemble des conditions d'accès aux autres équipements culturels métropolitains que sont le Quai des Savoirs et le Muséum.

M. CARLES

Sur le mode de gestion de la Cité de l'espace ou de la Piste des géants, il n'y a pas de sujet, c'est véritablement un positionnement qui conforte ce qu'est l'image de Toulouse et de la Métropole. Je voudrais rajouter quand même un point parce qu'à côté de ces deux équipements, il y en a un troisième qui est le musée Aéroscopia. Et je veux simplement préciser qu'on a la chance avec Aéroscopia d'avoir un délégataire qui non seulement ne demande absolument aucune aide en matière de fonctionnement, mais qui en plus reverse tous les ans 70 000 euros à la fois à la collectivité et aux associations qui s'en occupent. Donc moi je souscris à la délégation de service public, et c'est vrai qu'aujourd'hui, avec ces trois équipements, on montre véritablement un totem autour de ce qui est somme tout l'ADN de notre activité industrielle et économique, avec la Cité de l'espace, la Piste des géants et Aéroscopia.

M. LACAZE

Monsieur le président, un point a échappé à notre vigilance tout à l'heure. Nous voudrions que nous soit présentée la 5.6 parce que nous aurons un vote différencié. Et sur la 5.11, nous nous abstenons au vu du choix qui a été fait et qui est défendu, consistant à gérer la Cité de l'espace en DSP.

M. COHEN

Même s'il est évident qu'on n'est pas un bureau de la vérification, j'aurais voulu quand même dire un mot concernant le propos de Monsieur Sacha BRIAND tout à l'heure, parce que je crois qu'on est tous soucieux de la vérité. Or, vous avez semble-t-il des visions très différentes et des jugements très différents de la diminution de 10 milliards annoncée par le premier gouvernement du Président MACRON, en comparaison de ce qui s'est passé avec le gouvernement du Président HOLLANDE. Il ne peut pas dire que la diminution des dotations a été annoncée après les municipales. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'en décembre, et vous étiez parlementaire, Monsieur le président, il avait déjà été annoncé une diminution de 3 milliards. C'est vrai qu'après les municipales, ces 3 milliards sont devenus 11 mil-

liards, mais on ne peut pas dire qu'il y avait une promesse de stabilité. Il est quand même très important que tout le monde sache ici qu'il peut y avoir un changement de vision par rapport à ce que va faire le gouvernement, en ne donnant pas des arguments qui soient faux.

Concernant la DSP, alors je voudrais dire à mon ami Pierre LACAZE que la DSP est obligatoire, pour une raison bien simple, c'est parce que la Semeccel c'est une SEM, et donc il y a obligation de DSP. Mais il est vrai qu'en tant que membre de son conseil d'administration, j'ai eu quelques craintes à la lecture du cahier des charges initial, parce qu'on entendait à peu près les mêmes arguments que ceux utilisés pour les parkings ou pour l'eau. Je craignais réellement qu'un gros investisseur de loisirs ou d'aménagement de type événementiel vienne se positionner. Cela aurait été catastrophique vis-à-vis du travail réalisé depuis de très nombreuses années, depuis le début, concernant cette Cité de l'espace. Heureusement, il n'y avait qu'un candidat et cela justifie peut-être le fait qu'il y a eu une négociation plus souple concernant l'engagement de la Cité de l'espace. Je suis d'accord avec le contrat proposé, même si peuvent être encore posées quelques demandes et quelques exigences concernant la Cité de l'espace, en particulier d'investissement, parce qu'il y aura nécessairement de gros investissements à réaliser pour assurer l'attractivité et la visibilité de la Cité de l'espace, lieu de culture scientifique et technique. Aujourd'hui, il faut être dans le sensationnel, en particulier par rapport à la jeunesse. La mission de Thomas PESQUET, a renforcé nos liens avec l'espace, le spatial et cela doit pouvoir se retrouver dans l'animation quotidienne de la Cité de l'espace. Donc, l'assouplissement permet d'aboutir à un accord qui me semble largement satisfaisant pour les deux parties. Par contre, ce n'est pas, pour moi, rédhibitoire, mais je pense que la Piste des géants doit plutôt être conjuguée avec La Machine. Géographiquement, l'attractivité des deux équipements va jouer fortement mais le fait que la Piste des Géants soit intégrée dans la délégation de la Cité de l'espace me semble dommageable. Il aurait peut-être été plus efficace de coupler avec La Machine. Mais encore faut-il que les deux le veuillent ? Je ne sais pas s'il y a eu des négociations avec François DELAROZIÈRE et ce qu'elles ont donné, mais ce qui importe finalement, c'est que nous ayons une conjugaison avec une autre dynamique. Avec la Cité de l'espace et avec quasiment 350 000 visiteurs dans les cinq ans qui viennent, on peut considérer que ce lieu de culture scientifique est un véritable succès. Et comme vous, Monsieur Pierre TRAUTMANN, je considère qu'on peut dire un grand merci à Monsieur Jean-Baptiste DESBOIS et à tout le personnel.

M. GODEC

Une intervention sur la délibération 5.11, sur la délégation de service public. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler au mois de juin 2016, quand le principe d'une délégation de service public avait été évoqué. Nous avons d'ailleurs interrogé Monsieur TRAUTMANN sur les éventuels candidats qui postulerait. Il nous avait dit qu'il avait la quasi-certitude, c'est noté ainsi dans le procès-verbal, qu'il y aurait d'autres candidats, d'autres opérateurs que la SEM, qui est finalement la seule à avoir déposé une offre. Effectivement, un autre candidat a retiré un dossier, c'est mentionné dans la délibération, mais n'est pas allé au bout de la procédure. Evidemment, on se réjouit qu'un opérateur public comme la SEM soit dorénavant gestionnaire de ces deux équipements, Cité de l'espace et Piste des géants. Mais tout de même, dans la délibération qui nous est proposée, il y a un certain nombre d'éléments qui manquent de précision et restent à définir, sur le temps de la délégation. Nous aurions besoin de quelques éclaircissements pour pouvoir voter cette délibération. Tout d'abord, la fréquentation de la Cité de l'espace est évaluée dans le projet de l'opérateur à 350 000 visiteurs par an en moyenne. Monsieur TRAUTMANN a dit : « jusqu'à 350 000 », non c'est en moyenne sur les 12 ans. Donc ça nous amène à une fréquentation bien plus élevée, puisque la moyenne était à 284 000 sur la séquence 2005-2016, même si, évidemment, en fin de délégation, on a une fréquence supérieure, 312, vous l'avez dit. Mais avec ce niveau de fréquentation ambitieux et la recette attendue, quel est l'aléa de risque ? La mesure de l'aléa de risque est importante pour notre collectivité, puisque ce sont des équipements, des services publics complémentaires, pour reprendre les termes de la délibération, qui ont un coût pour la collectivité. La compensation financière annuelle se porterait, si tout se passe comme prévu, à 6 millions d'euros par an pour les deux équipements, Cité de l'espace et Piste des géants. Six millions d'euros par an, c'est une compensation qui est élevée pour nos finances, et on l'a vu, elle est nulle du côté d'Aérocopia. Il y a donc des éléments à mesurer. Et pourra-t-elle être maintenue à 6 millions d'euros par an ? Pour l'instant on peut en douter en l'absence de précisions de certains éléments du dossier. Il y a des investissements, notamment de la collectivité, qui sont chiffrés dans le dossier. Je pense au simu-

lateur de vol spatial, qui devrait être mis en service en 2021 à la Cité de l'espace et qui nécessite un investissement de la part de Toulouse Métropole évalué à 7,12 millions. Qui, sauf erreur, Monsieur TRAUTMANN, n'apparaissent pas dans le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la collectivité. Et je ne crois pas que nous ayons délibéré et débattu sur ce point. Pourtant, cet investissement se ferait sur la séquence, avant 2020. Un autre équipement, une tour d'impesanteur, devrait être livré sur le temps de la délégation, on évoque la date de 2025. Lui n'est pas chiffré et ferait l'objet d'un avenant au contrat. C'est-à-dire qu'on se lie à un opérateur semi-public, la SEM, pour délibérer dans un avenant à ce contrat de délégation, sur des éléments qui ne sont pas chiffrés. Enfin, un troisième équipement, un simulateur de chute libre, serait créé au niveau de la Piste des géants, si j'ai bien compris. Lui, n'a pas fait l'objet d'un travail spécifique et il n'est pas chiffré. Donc aujourd'hui, on nous propose de délibérer avec des zones d'ombre importantes qui peuvent avoir des conséquences financières pour la collectivité. Il est dit dans la délibération qu'un prix d'entrée spécifique pourra être demandé pour ces équipements supplémentaires, les simulateurs en question, mais dans le contrat, ce prix spécifique n'est pas mentionné, ni même estimé. On ne sait pas comment cela fonctionnerait. Donc nous aimerions, Monsieur TRAUTMANN, que vous ayez plus que des quasi-certitudes sur ces éléments-là et que vous puissiez nous répondre pour que nous puissions voter sereinement cette délibération. Nous nous réjouissons bien sûr du travail entrepris sur la culture scientifique, aéronautique et aérospatiale mais pour notre part, nous nous méfions des totems, pour reprendre le mot employé par Monsieur CARLES. On le verra tout à l'heure dans une autre délibération. Le totem de l'aéronautique et de l'aérospatial de notre collectivité doit être relativisé. Pas d'adoration au veau d'or scientifique ! Il faut savoir diversifier nos différents secteurs d'économie et relativiser nos apports financiers à des équipements comme ceux de la Cité de l'espace ou de la Piste des géants.

M. TRAUTMANN

Je vais répondre tout d'abord à Monsieur CARLES. Je le félicite, nous le félicitons pour la situation actuelle d'Aéroscoopia qui ne réclame pas de subvention, et nous formulons des vœux pour que, avec l'ensemble des équipements scientifiques, la fréquentation soit maintenue au niveau des premières années, puisque c'est toujours plus difficile de « tenir la distance » dans ce type d'équipement, mais bravo pour ce qui est réussi !

Ensuite, Monsieur LACAZE a dit qu'il n'était pas favorable à la DSP. Effectivement, s'il n'est pas favorable à la DSP, la seule solution alternative de gestion, c'est une régie. C'est parfaitement faisable, la collectivité pourrait gérer la Cité de l'espace en régie, mais je pense que nous passerions à côté de la présence de la Région et de tous les acteurs dynamiques de l'espace, Airbus, le CNES, Météo France, etc. Je crois que ce serait une mauvaise opération pour la collectivité et un grand signe de mépris à l'égard de ces acteurs institutionnels qui font vivre notre agglomération.

Une précision ensuite pour Monsieur COHEN, car j'ai effectivement été peut-être un peu rapide dans ma présentation. Il y avait deux candidats, mais il n'y en a qu'un seul qui a déposé une offre. Vous parlez ensuite, Monsieur COHEN, de la relation entre la Piste des géants et La Machine. Nous aussi, nous y sommes très favorables, et je crois que nous avons la chance d'avoir des gens de qualité, Monsieur DELAROZIÈRE d'un côté, Jean-Baptiste DESBOIS de l'autre. Ils viennent tous les deux de Nantes, ils se connaissent, ils s'apprécient, et je crois que nous n'aurons pas de difficulté, au moment où ces équipements s'ouvriront, à faire naître une saine coopération entre ces personnes.

Monsieur GODEC, vous avez évoqué un équipement supplémentaire. Effectivement, j'ai oublié de le dire dans ma présentation. Au cas où l'Exposition universelle aurait lieu en France, il est également prévu un équipement supplémentaire qui serait une tour d'impesanteur. Cela se fait actuellement avec les vols d'Airbus. Cette opération ne se fera pas sans l'avis favorable de la collectivité, d'une part, et uniquement si l'Exposition universelle a lieu en France. Alors pourquoi l'avons-nous marqué ? Parce que les textes des nouvelles directives sur les concessions disent qu'on n'a pas le droit de faire des changements fondamentaux dans les concessions sans quoi nous serions contraints d'annuler la concession et de relancer une consultation. C'est d'ailleurs ce que nous-mêmes avons fait, il y a 12 ans, au moment de l'Australia et de l'Imax. À ce moment-là, nous étions à deux années de la fin de la concession que nous avons décidé d'arrêter pour relancer une nouvelle consultation et mettre en place ces équipements. C'est donc pour se conformer à ceci que nous avons anticipé. Et la même remarque vaut pour le simulateur de chute libre qui se trouve dans la partie Aéropostale de cette délégation. C'est quoi un simulateur de chute libre ? C'est tout simplement une grande soufflerie dans laquelle les

gens peuvent rentrer et se tenir en équilibre grâce au souffle d'air qui vous maintient en l'air. Et cela également, nous l'avons marqué dès maintenant, pour éviter d'avoir à arrêter la délégation de service public au moment de la mise en place de cet équipement. Vous avez dit, Monsieur GODEC, que la fréquentation effectivement dépassait 350 000. Vous avez raison et je complète ma présentation. Progressivement, on monte, en partant de 320 000, à des totaux au-delà des 350 000 pour arriver à une moyenne de 350 000 sur la période. Effectivement, comme vous l'avez dit, et vous avez également raison, on peut comparer aux 280 000 de moyenne sur la période sur la délégation précédente. Vous dites qu'il y a un risque si par hasard la Semecel venait à faire moins de fréquentation. Ne serait-on pas obligé alors d'augmenter notre participation ? Non, c'est une DSP et dans ce cadre, ils doivent tenir ces chiffres et faire les efforts nécessaires sur l'ensemble de la durée. Et sinon, on fait comme avec le MIN à un certain moment. S'ils n'y arrivent pas, les actionnaires de cette société, Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse, la Région et également tous les industriels devront prendre les décisions nécessaires. Et c'est bien pour ça que ce conseil d'administration est tout sauf une instance de potiches. C'est un conseil où des décisions importantes seront prises. Et c'est aussi pourquoi la négociation avec Jean-Baptiste DESBOIS a été serrée car il se méfiait des risques qu'il pouvait courir. En revanche, s'il y a des excédents, ils reviennent également aux actionnaires, dont les collectivités.

Ensuite, Monsieur GODEC, vous releviez que les 7,2 millions pour financer le simulateur d'apesanteur ne sont pas dans le programme pluriannuel d'investissement. C'est exact, mais nous allons veiller à ce qu'ils soient financés. C'est une information que j'ai livrée à Sacha BRIAND et à notre président. Pour la négociation que nous avons menée pour le Zénith, nous avons tenu compte des charges transférées que représentaient les 200 000 euros de redevance récoltés habituellement dans le précédent contrat de DSP. Nous avons obtenu 600 000 euros de redevance pour le nouveau contrat de DSP, soit 400 000 euros supplémentaires. De plus, le compte Gros Entretien Réparation (GER), accumulé pendant les dix années de gestion du Zénith, se monte à 900 000 euros, actuellement stockés à la SEM. Et dans toutes les négociations que j'ai menées, dans toutes les DSP, il y a une clause qui dit que le GER non utilisé en fin de contrat revient à la collectivité concédante. Donc ces 900 000 euros reviennent à Toulouse Métropole. On aurait pu le partager avec la Ville de Toulouse, qui a été gestionnaire pendant un certain nombre de temps. Non, il revient à Toulouse Métropole et, Monsieur GODEC, cela permet pratiquement de financer ce simulateur... Monsieur Claude RAYNAL rit, parce qu'il me reproche d'avoir à chaque fois des arguments pour répondre. Mais on est là pour ça.

M. GODEC

Oui, juste une prise de parole pour expliquer notre vote. Nous allons nous abstenir sur cette délibération, étant donné les zones d'ombre financières, parce que si l'on peut être rassurés sur le fait que le déficit éventuel ne pèse pas directement sur la Métropole par le biais de la compensation financière, elle pèsera sur la SEM, qu'il faudra abonder financièrement pour équilibrer. Le risque financier reste de toute façon présent pour la collectivité. Et l'exemple que vous avez utilisé pour me rassurer, celui du Marché d'Intérêt National de Toulouse, m'inquiète. Nous avons été amenés à plusieurs reprises à nous exprimer en tant que groupe sur ce sujet, à alerter sur les investissements décidés sur le MIN et les risques financiers qui étaient liés. Donc, nous continuons de considérer que le risque financier n'est pas complètement évalué sur cette DSP. Nous préférons nous abstenir. Je prends bonne note de la flexibilité du Plan pluriannuel d'investissement et je crois que tout le monde en prend bonne note. Nous avons voté un document qui décidait un certain nombre d'investissements sur le temps du mandat mais, en discutant avec Sacha BRIAND, on peut faire évoluer sur ces éléments-là, en le rassurant avec des compensations qui viendraient par ailleurs. Je crois que nous devons débattre du Plan pluriannuel d'investissement et de son actualisation et sur la manière dont des nouvelles dépenses sont chiffrées sur un certain nombre de dossiers. C'en est une, mais il y en a bien d'autres.

M. TRAUTMANN

Je suis surpris par la réponse de Monsieur GODEC, non pas la première partie qui me convient, mais sur la deuxième partie, je suis extrêmement surpris. Bien entendu, si l'on apporte des recettes nouvelles, on peut faire des choses nouvelles. Donc, ces recettes nouvelles, bienvenues et importantes, qui ont été négociées dans la SEM du Zénith permettent de financer un autre équipement culturel d'importance qui est la Cité de l'espace. C'est tout à fait logique et c'est tout à fait sain que ces recettes ne se perdent pas dans le fonctionnement, mais qu'elles soient concentrées sur l'investissement. Sur le

deuxième point, vous dites : « Tout ceci fait peser des risques sur la SEM ». Mais, Monsieur GODEC, vous avez trois solutions pour gérer un équipement : une régie, là vous supportez tous les risques et toutes les dérives de non-contrôle sauf si c'est une régie autonome. Vous avez ensuite les SEM puis vous avez le privé. Donc si vous ne voulez pas supporter de risques, il faut choisir le privé. Or je croyais que vous, dans toutes les délégations de service public, vous aviez un seul ennemi qui s'appelle le privé. Donc il faut qu'à un moment vous mettiez vos pendules à l'heure et précisiez ce que vous voulez. On pensait vous offrir quelque chose de très vertueux qui s'appelle une SEM, mais vous ne voulez même pas de la SEM !

M. GODEC

Ce sera court, Monsieur TRAUTMANN, juste pour préciser nos positions. Nous ne sommes pas du tout opposés à une délégation de service public, et encore moins avec un opérateur comme une SEM, avec une mixité public-privé. Donc ce n'est pas le principe de la délégation que nous critiquons. Ce débat a déjà eu lieu, dans une autre assemblée, en juin 2016, et nous avons pris position là-dessus. Ce que nous critiquons et ce sur quoi nous sommes prudents dans le contrat qui nous est proposé aujourd'hui, c'est qu'il y a des risques financiers qu'il ne faut pas sous-évaluer sous prétexte que nous parlons de totem, d'aéronautique, d'aérospatial. Il faut mettre de la raison dans tout ça et savoir évaluer de façon tout à fait rationnelle. Pour notre part, nous considérons simplement que dans ce contrat, toutes les garanties ne sont pas prises pour que les finances de la collectivité ne soient pas engagées au-delà d'un niveau qui nous semble raisonnable.

M. MOUDENC

Cette délégation est une bonne décision, et pour donner une perspective, nous avons effectivement la possibilité d'ici quelques années d'harmoniser, selon des process juridiques qui restent à établir, une offre scientifique, une offre de tourisme culturel unique en Europe, où effectivement on pourra proposer tout à la fois les premiers temps de l'aéronautique avec la Piste des géants, Aéroscopia, la Cité de l'espace, l'Observatoire, également inclus dans la DSP. Evidemment il y a des histoires et des parcours juridiques différents. Il y a aussi La Machine avec un cadre juridique différent. Mais j'ai bon espoir que d'ici quelque temps, on arrive à construire une belle harmonie, et on aura une offre assez formidable sur le plan culturel.

Je vais demander maintenant à Michel AUJOLAT de présenter la délibération 5.6 pour donner suite à la demande de Pierre LACAZE.

M. AUJOLAT

Très rapidement, dans cette délibération, on vous demande d'adopter un avenant numéro 2 pour une autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique. Il est proposé de renouveler l'autorisation consentie à la SARL Beach Club, du 1^{er} mai 2017 au 30 septembre 2017. Je vous rappelle que cette autorisation est liée au problème de stationnement et qu'elle est assortie d'une redevance d'occupation d'environ 3 200 euros pour ce stationnement occasionnel et de 3 000 euros pour le terrain.

M. LACAZE

Oui, Monsieur le président, mes chers collègues, une intervention pour signifier notre abstention sur cette délibération. Nous l'avions déjà fait avec, là aussi, quelque chose que peut-être vous avez du mal à comprendre, Monsieur le président ou certains membres de votre majorité, la défense, sempiternelle, plages publiques, piscines publiques, et une proposition, à travers notre abstention, l'organisation, peut-être en 2018, de « Toulouse Métropole Plages ». Monsieur le président, après des combats que nous menons l'un l'autre, soit à Toulouse soit ici, vous proposez l'expérimentation de baignade à la Ramée, ce qui ne remet pas en cause mes positions sur les besoins d'aires nautiques ou de piscines sur notre métropole ou à Toulouse. Je n'ai pas changé d'avis là-dessus. Par contre, au vu de ce qui se passe à la Ramée, je suis pour que « Toulouse Métropole Plages » prenne vie. Nous aurons bien sûr à en concevoir le contenu et le mien ne sera pas forcément le vôtre. J'en profite enfin pour revenir sur un point. Souvent, vous me demandez où je dégagerais des recettes. Mais quand même, en matière de recettes, vous êtes spécialiste et comme vous avez déjà tapé très fort, je ne peux pas faire mieux. Et plu-

tôt que d'aider des gens à créer des plages privées parfois contestées, notamment pour le bruit qu'elles génèrent, nous proposons d'organiser « Toulouse Métropole Plages » en 2018.

M. MOUDENC

Deux choses, d'abord vous dites que vous êtes pas d'accord sur les modalités d'organisation actuelle de « Toulouse Plages ». Pour l'information de tout le monde, je précise que c'est une manifestation qui a lieu en régie à 100 %. Est-ce à dire que vous souhaiteriez qu'il y ait une DSP ? Ou une privatisation ? Allez jusqu'au bout de votre pensée, ... D'accord ! Donc vous voulez plus de dépenses, très bien ! Là-dessus je vous reconnais. Et puis, sur la proposition de « Toulouse Métropole Plages », écoutez, en Commission Bases de loisirs, vous aurez l'occasion d'exposer votre idée, à la fois en concept, en dépenses et en recettes. Je demande maintenant à M. TRAUTMANN de présenter la délibération 5.12.

M. TRAUTMANN

Il s'agit donc de la délibération qui concerne le réseau de chaleur par géothermie de Blagnac, un réseau déjà assez ancien. Il y a deux puits qui vont jusqu'à 1 600 mètres et qui cherchent de la chaleur à 60° environ, l'un au Ritouret l'autre au Ramier, ce second étant bouché depuis quelque temps. C'est un réseau qui dessert 1 700 équivalent/logement. Une DSP a été lancée, d'abord pour maintenir ce réseau et pour l'étendre, d'une part jusqu'à l'aéroport de Blagnac, qui souhaite se raccorder ; d'autre part jusqu'à la piscine du Ramier, avec le puits du Ramier qu'il faudra déboucher. Mais pour arriver à alimenter ce réseau, la chaleur de géothermie n'était plus suffisante, et il fallait la compléter par une centrale biomasse, qui sera installée sur l'aéroport. C'est sur cette base qu'a été lancée la délégation de service public. Christian BERGON, l'un des adjoints de Bernard KELLER qui connaît ce dossier par cœur, nous a apporté son éclairage, et je souhaiterais, Monsieur KELLER, que vous puissiez le remercier de notre part. Six candidats ont postulé, mais seulement cinq ont déposé une offre. Ce sont toutes les sociétés susceptibles de gérer ce type de réseau, c'est-à-dire Dalkia le sortant, Engie, Idex, Coriance, qui gère le réseau du Mirail et Veolia. Veolia a d'ailleurs changé de stratégie sur cette compétence. Elle était actionnaire à 50 % de Dalkia, avec EDF. Dalkia a été découpée en deux, une partie extérieure à la France qui est devenue 100 % Veolia, et une partie intérieure, qui est donc devenue 100 % EDF. L'autorité de la concurrence a demandé à Veolia de reconstituer un portefeuille, de manière à stimuler la concurrence. Donc, cinq candidats ont remis une offre. Comme d'habitude dans nos DSP, les demandes d'offres finales ont été remises chez un huissier, et après leur examen, c'est Veolia qui a fait la meilleure proposition. Ils proposent un chauffage avec 74 % de taux d'EnR soit le taux d'énergie récupérable et renouvelable (EnR) à travers la géothermie, la biomasse, considérée comme renouvelable, puisque les arbres repoussent. Pour que les usagers bénéficient d'une TVA à 5 %, il faut que le taux d'EnR soit supérieur à 50 %. Avec l'unique source de chaleur de géothermie, il était arrivé, ces dernières années, que l'on soit parfois en dessous des 50 %. Il était donc important de revivifier ce réseau et de le redimensionner, en intégrant une chaufferie biomasse de manière à garantir ce rendement pour les usagers. Nous avons eu une très forte concurrence, et le résultat, pour les abonnés historiques, c'est une baisse de l'ordre de 20 % sur le prix de la chaleur, dans la meilleure proposition que nous avons obtenue. Une partie de la baisse s'explique aussi par le phénomène des réseaux. Compte tenu du coût de construction des réseaux, aucun réseau de chaleur ne peut se mettre en place s'il n'est subventionné par l'ADEME, qui propose une politique incitative très intéressante. Ils prélèvent une partie de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour subventionner, mais une fois que le réseau est amorti, cela conduit effectivement à des baisses de prix. Tous les candidats ont proposé des baisses de prix, mais celui qui a proposé la plus importante aux usagers du réseau historique, c'est le candidat retenu. Monsieur RAYNAL demande s'il y a pas de lapin sorti du chapeau ? Non, il y a pas de lapin Est-ce qu'il y a une cerise sur le gâteau ? Oui, la cerise c'est les 20 % de baisse !

M. TOMASI

Monsieur TRAUTMANN, j'ai été surpris par une phrase de votre intervention sur laquelle j'aimerais avoir quelques clarifications. Vous venez de dire que l'autorité de la concurrence a demandé à Veolia de reconstituer son portefeuille ! Je suis assez sidéré d'entendre cela de la part de l'autorité de la concurrence quand il s'agit de la plus grande société de services aux communes. Je trouve ça assez curieux dans la formulation et j'aimerais que ce soit précisé.

M. TRAUTMANN

Vous avez raison, Monsieur TOMASI. La formulation n'était peut-être pas assez précise. Habituellement, quand deux entreprises se séparent, elles négocient une clause de non-concurrence, et cette clause de non-concurrence, effectivement, n'a pas été acceptée par l'autorité de la concurrence. Voilà ce que je voulais dire et vous avez raison de corriger.

M. CARLES

Moi, je voudrais simplement me féliciter qu'on réactive ce réseau de chaleur. On est aujourd'hui face à des recherches d'énergie renouvelable. La relance de ce réseau, avec cette délégation, et l'extension des utilisations, notamment celle de l'aéroport, me paraît véritablement aller dans le sens de ce que nous devons faire en matière de préservation des énergies renouvelables.

M. LACAZE

Monsieur le président, mes chers collègues. Nous voterons contre cette délibération. Deux éléments de réflexion que nous avons à l'échelle nationale : je pense qu'il faut revenir sur des gestions en régie, parce que pour les collectivités, c'est une question d'emploi et de maîtrise des coûts. Au-delà des questions juridiques qui sont posées sur la capacité de la régie, qui ont été soulevées par les sociétés publiques locales, et qui demeurent, au sujet des syndicats de coopération, collaborer, avoir des apports financiers avec d'autres collectivités territoriales est important. Nous, nous n'avons pas votre vision de ces partenaires privés et encore moins de Veolia, comme des gens qui viennent faire du « bon mécénat » sur nos collectivités et qui perdraient de l'argent à chaque fois qu'ils investissent chez nous. Parce qu'au bout, ça s'est vérifié, je ne veux pas lancer un grand débat, mais ce sont les usagers qui paient. Donc nous voterons contre. L'engagement de modernité, c'est de revenir vers des régies si l'on veut maîtriser un engagement public. Je vois bien que ce n'est pas ce qui est à la mode ici, mais je pense qu'à terme, les élus locaux, les collectivités reviendront vers des régies. Je pense qu'une régie des réseaux publics de chaleur à l'échelle métropolitaine pourrait exister. C'est aussi une force de frappe en termes d'emploi. Je le redirai tout à l'heure, mais je pense que les 600 emplois dans la régie, dans l'établissement public industriel de l'assainissement, de l'eau, à Lyon, c'est une vraie force de frappe pour la Métropole.

M. TRAUTMANN

Monsieur CARLES a salué tout à l'heure l'extension du réseau. Il y a actuellement 1 700 équivalent/logements et nous sommes passés à 2 200. Cela montre quand même qu'on a rajouté 20 ou 25 % de force à ce réseau.

Monsieur LACAZE parle de régie et souhaiterait que le chauffage urbain soit géré en régie. Je pense que dans cette assemblée, il y a quand même une très large majorité de personnes pour dire qu'il y a des choses qu'une collectivité sait faire et d'autres qu'elle ne sait pas faire. Je ne connais pas de régie, par exemple, pour l'incinération. L'incinération, c'est un métier très particulier qui est peu pratiqué dans nos collectivités. C'est donc toujours confié en gestion déléguée. Pour le chauffage, alors qu'il y a des dizaines et des dizaines de réseaux de chauffage, je crois qu'il n'y a qu'une seule régie communale dans l'est de la France. Là encore, ce sont des métiers très spécialisés pour lesquels des entreprises font ça mieux que nous. Et pour les tarifs, pour répondre à une question de Monsieur LACAZE à propos des versements de subventions, les tarifs de cette DSP ont été fixés à un niveau qui est établi dans la concession, et leur formule d'indexation a été intégrée au contrat. La répartition entre les différents types de chaleur, géothermie, électricité, gaz, biomasse, elle-aussi a été fixée et les délégataires sont tenus de faire exactement ce qu'ils ont signé, sur l'ensemble des 20 ans de la délégation.

M. LACAZE

Juste pour les beaux éléments de discussion dans la collectivité, nous ne sommes pas d'accord avec Monsieur TRAUTMANN sur la gestion d'une ville ou d'une collectivité. Là, en effectuant une recherche rapide, je viens de voir Grigny, Fontenay, plus d'une centaine de villes en France qui ont des régies publiques de chauffage, et qui l'ont décidé au vu, souvent, des difficultés du délégataire, parce que quand la ville n'a plus de chauffage il faut bien réagir. Donc, Monsieur TRAUTMANN, il arrive que les entreprises privées fassent défaut, je sais que vous avez une vision peut-être idyllique de la société privée ou capitaliste, mais ça arrive aussi. Donc la collectivité doit réagir dans ces cas-là. Juste un

élément de réflexion, car je sais que je ne vous convaincras pas aujourd'hui. La délégation de service public, c'est aussi la perte d'un savoir-faire et il est très compliqué de revenir dessus. On a le débat sur l'eau, qui était un mauvais choix, et ce sont les usagers qui ont payé. Mais je crois qu'il y a aussi une réflexion collective à mener. Je le redis ici, l'avenir c'est quand même la maîtrise publique et la transparence des prix. Et je ne vois pas de meilleur outil que la régie pour l'assurer. Bien sûr, une bonne gestion permet aussi de dégager des bénéfices, parfois non.

M. MOUDENC

Beaucoup de choses ont été dites, je crois. Après, il y a des positions de principe. Et puis il y a aussi des différences de taille, qui à mon avis changent tout, entre des grandes et des petites villes. Je vais maintenant demander à Pierre TRAUTMANN de présenter ensemble les délibérations 13 et 14.

M. TRAUTMANN

Monsieur le président, nous allons projeter des diapositives pour éclairer la situation des services de l'eau et de l'assainissement et détailler cette proposition de tarification. Vous constatez la variété des services existants dans le domaine de l'eau potable, de la régie à la concession, avec d'autres services recourant aux marchés publics. La même vue globale pour les services d'assainissement, avec toute une variété de services et toute une variété de tarifs qui en résultent et qui sont propres à chaque collectivité. Nous sommes d'ailleurs arrivés à un vrai tour de force : sur notre métropole et alors que l'assainissement est métropolitain depuis 2001 et que l'eau l'est depuis 2009, nous sommes arrivés au tour de force d'avoir non pas 37 tarifs mais 38 ! En effet, à Drémil-Lafage, deux tarifs existent, car une partie de la commune est alimentée par le Syndicat de la Montagne noire, et une autre partie par un autre syndicat. Donc depuis au minimum neuf ans, nous ne sommes pas arrivés à uniformiser ces tarifs. Il est donc proposé de se projeter dans l'avenir et de faire des propositions de simplification et d'uniformisation. La vue suivante détaille la structure du tarif. Ce qui est proposé, pour l'eau, c'est qu'il y ait une partie abonnement relativement faible, qui correspond à celle en cours à la ville de Toulouse, donc inférieure à dix euros par an, et un tarif au mètre cube multiplié par le nombre de mètres cubes. Pour l'assainissement, uniquement un tarif au mètre cube, ce qui permettrait, là aussi, d'aligner sur la situation toulousaine, mais c'est également celle de la plupart des communes, avec des niveaux d'abonnement différents. Deux hypothèses ont donc été étudiées, une hypothèse A avec deux zones tarifaires, une zone sur Toulouse et une zone sur les 36 autres communes, et une hypothèse B, avec une seule zone tarifaire, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir 38 tarifs, nous n'en aurions plus qu'un seul sur l'ensemble de la métropole. Je souhaiterais maintenant rappeler ce qui explique la situation générée par la commune principale, la ville de Toulouse, qui va fortement influencer cette question. Vous savez qu'une concession d'une durée de 30 ans a été actée et qu'un tarif initial a été fixé à l'époque. Sur l'ensemble de la période, et le rapport de la Chambre régionale des comptes le prouve, en 2004, le tarif sur la ville de Toulouse a été plutôt inférieur en moyenne au tarif des grandes villes. Avec des résultats financiers modérés pour le concessionnaire, 3 % avant impôt. Rappelons également qu'une redevance d'entrée de 66 millions a été versée en 1990 (102 millions valeur 2016). Avec une redevance annuelle de 11,8 millions d'euros en 2016, ce qui donne un total de redevance de 456 millions d'euros (valeur 2016) sur l'ensemble de la période. Pour satisfaire Claude RAYNAL, qui veut toujours « des lapins sortis du chapeau », cette somme, c'est l'équivalent de 75 écoles construites ! L'élément important, c'est que le concessionnaire a supporté toute la dette initiale, 205 millions (c'est-à-dire 315 millions valeur 2016). 315 millions, je vous le précise, cela équivaut à trois années de chiffre d'affaires en 90 ! Donc, au début de la concession, le délégataire a pris à sa charge une dette équivalente à trois années de chiffre d'affaires. Je vous demande d'imaginer ce que cela représente pour une entreprise. Pour la plupart, ça veut dire qu'elle peut fermer ses portes.

Mais voyons la suite. Monsieur Claude RAYNAL, il y a eu deux cerises sur le gâteau car le contrat de concession a prévu deux choses extrêmement importantes. Premièrement, une remise à niveau complète des installations, en fin du contrat. Des articles spécifiques ont été rédigés à cette fin, de manière à ce qu'on nous rende un excellent service, un excellent niveau. Je vous rappelle qu'à ce titre, pour l'eau, le délégataire doit payer 16,7 millions d'euros pour cette remise à niveau. Pour l'assainissement, en plus de ses engagements contractuels, il doit payer 17,1 millions. On en a délibéré au dernier Conseil de Métropole. Comment avons-nous défini ces sommes ? Nous avons eu des assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'eau et pour l'assainissement, à la fois pour Toulouse et sur l'ensemble

des communes. Ils ont sillonné l'ensemble des réseaux pour évaluer ce qu'il convient de faire pour remettre à niveau. Deuxièmement, et c'est un élément encore plus important, nous avons une dette nulle en 2020. En 1990, alors que nous avons trois années de chiffres d'affaires de dette, nous aurions pu négocier une dette résiduelle correspondant par exemple à une année de chiffre d'affaires. Quelle aurait été la différence ? Le droit d'entrée aurait été augmenté d'autant. Mais nous n'avons pas choisi cette option. Ce droit d'entrée, qui représentait à l'époque entre 16 et 18 % de la dette de Toulouse, et qui n'a pas servi à rembourser la dette de la Ville, comme on l'a dit parfois à tort, nous aurions pu le doubler. Nous avons plutôt eu une vision d'avenir. Donc ces deux éléments, remise à niveau complète des installations et dette nulle en 2020 vont avoir, vous le concevez bien, des conséquences énormes sur le niveau du tarif qui peut être fixé. Une précision toutefois, la dette n'est pas totalement nulle, parce que l'avenant 13 en 2010 a négocié une faible dette, 13 millions d'euros, 13 % seulement du chiffre d'affaires. En intégrant ces 13 millions, le prix de l'eau sur Toulouse, dans l'hypothèse où nous ferions deux prix de l'eau, un prix pour Toulouse et un autre pour le reste de l'agglomération, nous pourrions baisser le prix de 3,73 euros TTC à 2,75 euros TTC, plus ou moins 15 centimes, c'est la marge de manœuvre actuellement utilisée. Ce qui, en comparaison, ferait de Toulouse la ville la moins chère des grandes villes de France. Toujours dans l'hypothèse des deux tarifs, mais pour les communes périphériques maintenant, nous serions dans une situation totalement différente. Je me souviens que l'ex-directeur du Cycle de l'eau avait fait plusieurs notes réclamant des hausses de tarifs, mais la réponse, à l'époque, c'était de dire : « Attendons 2020, de manière à uniformiser ceci ». Déjà, il signalait toute la difficulté que nous aurions à tenir le niveau de service en maintenant les tarifs actuels. En 2020, et en suivant la feuille de route établie par nos AMO pour remettre à niveau les équipements et réseaux dans les communes périphériques, la dette sera de 136 millions d'euros, soit 3,4 fois le chiffre d'affaires annuel de ces communes. En conséquence, à l'issue de la période de 12 ans qui est analysée, cela conduit à une augmentation très significative du prix de l'eau. 4,90 euros, c'est le niveau actuel, qui n'est pas exceptionnel, le plus élevé des villes de la périphérie de Toulouse. Passer à 4,90 permet de s'adapter à la situation actuelle et au besoin d'investissement, qui est plus fort sur les communes périphériques. Par exemple, pour l'avenir, il y a 50 % de l'investissement opéré sur les communes périphériques, à comparer avec le niveau de consommation : 35 % uniquement de la consommation de l'eau sur ces mêmes communes. Effectivement, l'incidence est beaucoup plus forte et le réseau est en moins bon état. Sur Toulouse, vous avez un réseau à un taux de rendement de 90 %, et sur l'ensemble des communes périphériques, la moyenne est à 80 %. C'est-à-dire que les renouvellements et les surveillances qui sont à faire sont plus importantes sur les communes périphériques, et tout ça l'AMO en a tenu compte. Encore une fois, 50 % des investissements se feront sur les communes périphériques, 50 % sur Toulouse, sachant d'ailleurs qu'une partie des investissements de Toulouse se feront sur les usines qui permettent de déverser de l'eau sur les autres communes. Donc, vous avez 50 % - 50 %, mais seulement 35 % de l'eau consommée à l'extérieur de Toulouse, c'est-à-dire que la charge sur le mètre cube est naturellement plus forte.

L'hypothèse B, hypothèse avec un seul tarif pour les 37 communes, est donc celle privilégiée par notre président, qui a tenu à l'indiquer dans la délibération. Elle permettrait un tarif de 3,50 euros du mètre cube, donc plus bas que le tarif actuel de la ville de Toulouse, et qui arrive aux niveaux les plus bas des tarifs actuels des communes périphériques, et naturellement, nettement plus bas que le tarif que nous serions obligés de mettre en place si nous avions une hypothèse avec deux tarifs. Si l'on regarde maintenant en termes financiers, il y a un transfert financier très fort, vous le comprenez bien, de Toulouse vers les autres communes, il y a 15 millions de mètres cube par an dans les autres communes, 1,40 euro, ce qui fait en gros un transfert financier d'une vingtaine de millions d'euros par an.

Je vous propose maintenant la présentation de la deuxième délibération concernant le choix du mode de gestion. Ce qui vous est proposé, indépendamment de ce choix, c'est que Toulouse Métropole mette en place une autorité organisatrice de l'eau et de l'assainissement, à l'image du SMTC pour les transports. Au sein de Toulouse Métropole, ce sera donc une structure à part. Elle assumera la maîtrise d'ouvrage pour les investissements. Quel est le niveau d'investissement ? Il est proposé de garder en maîtrise d'ouvrage directe 2/3 des investissements définis par le schéma directeur. Et ces 2/3 englobent notamment les investissements de renouvellement, c'est-à-dire le fameux taux de 0,8 %. Actuellement, nous sommes à 0,4 sur Toulouse en raison de l'avenant 13 de 2010. Nous sommes à 0,6 sur le reste. Les autres grandes villes dépassent rarement 0,6. Nous passerons à 0,8 % du taux de renouvellement ; c'est plus de la moitié de l'investissement sur l'eau et l'assainissement et c'est un effort très conséquent.

Nous serons parmi les collectivités qui effectuent le taux le plus fort, et Toulouse Métropole prendra donc en maîtrise d'ouvrage directe, non seulement ces investissements de renouvellement, mais également les investissements d'extension. C'est-à-dire qu'on veut être sûr que ces investissements d'extension seront prioritaires. Naturellement, Toulouse Métropole ne les paiera pas car elle percevra, soit par la régie, soit par la délégation de service public, une redevance de retour sur le prix de l'eau, qui sera reversée à cette Direction, dans un budget annexe qui sera propre et clos par rapport au budget principal de la collectivité, qui sera donc totalement autonome.

Pour le choix du mode de gestion, on comparera deux solutions. D'abord, dans l'ensemble des solutions régie, et pour que ce soit très clairement défini, il est proposé d'étudier la régie autonome de type Tisséo, des régies clairement responsables, administrées par des élus désignés par la collectivité pour en assurer la gestion. Donc, il y aurait une régie pour l'eau, une régie pour l'assainissement. Dans la solution affermage ensuite, il y aurait un affermage pour l'eau et un autre pour l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Je rappelle un élément, l'affermage ou la régie n'assurerait qu'1/3 des investissements, puisque les 2/3 resteraient supportés par les services de la Métropole. Donc ce qui vous est proposé, c'est de lancer deux procédures de Délégation de Service Public (DSP) pour une durée de 12 ans, une procédure pour l'eau et une pour l'assainissement. Il faut une année ou un peu plus d'une année pour désigner des lauréats, et les lauréats devraient être connus fin 2018. Mais la solution de DSP ne sera retenue que si elle est plus avantageuse que la solution régie. C'est tout, Monsieur le président.

M. RAYNAL

Monsieur le président, sur la forme de notre débat, vous avez souhaité lier les deux délibérations, peut-être d'ailleurs dans un esprit de vision globale, mais c'était concis. Pour autant et dans l'intérêt du débat, ce serait bien d'avoir deux volets dans nos interventions, un premier volet tarif et un volet concernant la proposition qui nous est faite de lancement de DSP. En tout cas, moi c'est la forme que je prendrai pour que le débat soit, me semble-t-il, lisible par tous.

Sur la première délibération concernant les tarifs, comme cela avait déjà été fait lors du dernier Conseil, vous nous avez fait un rappel des principales caractéristiques du contrat de Toulouse et finalement de la gestion du contrat passé en 1990, jusqu'en 2020. Ce rappel témoigne d'une vision bien sûr extrêmement favorable et nous avons bien compris que toutes les écoles de Toulouse avaient été construites grâce aux économies réalisées sur l'eau. Il fallait que ça soit dit ; c'est assez étonnant mais c'est comme ça ! Dans l'exposé qui nous est fait, je relèverai certains points qui peuvent être clairement discutés. D'abord, l'idée d'arriver à une dette nulle, c'est factuel. Jusqu'à nouvel ordre, rien ne dit que si nous avons géré ces services en régie, on n'arriverait pas également, au bout de 30 ans, à une dette nulle. Je ne crois pas qu'il y ait d'opposition à bien gérer lorsqu'on est en régie publique. Le fait que les investissements ont été faits, ont été amortis, et qu'à un moment donné, on arrive sur une dette nulle, ne me semble pas être spécifique du contrat en question, mais vous me répondrez.

Deuxième point, vous nous dites et vous affirmez, on est tenu de vous croire, que la remise à niveau de l'ensemble des installations est parfaite. On se rappelle quand même qu'il n'y a pas très longtemps, il y a eu des incidents extrêmement graves liés à des ruptures de canalisation. Que je sache, cela ne donne pas tout à fait l'indication que tout soit parfait en termes de réseau. Je peux entendre qu'il y a finalement un bon taux de rendement sur l'eau, avec 90 %, mais en même temps je crois qu'il faut être prudent sur cette vision, qui me paraît un peu trop démonstrative, d'une mise à niveau parfaite. Les éléments récents ont montré que ce n'est pas totalement certain.

Vous avez ensuite indiqué quelque chose qui m'a un peu chatouillé, parce qu'il se trouve qu'avec Pierre COHEN, j'y avais beaucoup travaillé. C'est vrai, les services ont alerté, pour ce qui concerne les réseaux des communes de la périphérie, sur l'idée qu'une remise en état des réseaux devait se faire et qu'elle nécessitait des augmentations de tarifs qui n'ont pas été faites. Deux remarques. La première, je vous le rappelle, je vous avais repris lors du dernier Conseil, après que vous ayez dit avoir découvert ce point. Vous nous dites aujourd'hui que les services vous avaient fait passer toutes les notes sur le sujet. C'est déjà une mise au point utile. Ça n'a jamais été caché. Il y a, c'est vrai, un sujet sur la façon dont on a ou pas, dans les régies ou ailleurs, mis en place un système permettant de prévenir le remplacement futur des tuyaux. Cela n'a jamais été contesté. Et vous dites : « On a attendu 2020 ! » Mais je vous rappelle également qu'à l'époque, nous avons voté et délibéré pour une augmentation du prix de l'eau, annuelle et systématique, de manière à commencer à prendre en charge ce coût. Je voudrais juste que cela soit rappelé. C'est l'effet, rien de plus. Quant au fait de le prévoir en même temps en 2020, je

vous renvoie à un compte-rendu du Conseil de communauté de 2010, au cours duquel Pierre COHEN indiquait très clairement, au moment de la renégociation du prix de l'eau, avec la baisse de 25 % du prix, prix hors taxe il est vrai, ce qui ne représente pas 25 % du prix réel payé par l'utilisateur, que le renouvellement des contrats qui devait avoir lieu en 2019-2020 avait comme objectif d'harmoniser les tarifs en 2020. Nous défendions par ailleurs une vision de la qualité de l'eau, du niveau de service et de la maîtrise des coûts. Donc ceci était tout à fait vu dès le départ. L'idée, c'était de poursuivre pour ne pas avoir à sortir des contrats avec une pénalité trop lourde pour Toulouse Métropole. Et donc nous avons anticipé ce système, pour effectivement aboutir à une harmonisation qui arrive maintenant, c'est l'objet de la première proposition. Il n'y a donc pas de difficulté là-dessus.

Par contre, sur la forme, sincèrement, je trouve toujours assez peu élégant, et ça m'étonne de vous, Pierre TRAUTMANN, quand vous dites : « On va harmoniser. Voilà ce que c'est pour Toulouse, et voilà ce que c'est pour les 36 autres communes ». D'abord, dire 1 et 36, c'est toujours très étonnant. Pourquoi ne ferait-on pas 1, plus par exemple, les six ou sept communes de l'ouest, plus les dix communes du nord, etc. Tant qu'à hacher Toulouse Métropole, allons-y, hachons et on verra bien ce qui se passe ! Donc je le dis, ça m'exaspère maintenant. Je le dis tranquillement. Il faut que l'on soit dans un esprit purement métropolitain ; ce qui n'interdit pas, au conseil municipal de Toulouse éventuellement, d'avoir une expression sur ce thème. Mais le dire, ici, à la Métropole, je trouve cela franchement inconvenant. Je vous l'ai déjà dit, Monsieur TRAUTMANN, il est évident que le tarif de l'eau à Toulouse est forcément plus bas que celui de n'importe quelle commune. Et c'est vrai des tarifs de l'eau comme de tout autre tarif. Pour une raison simple, c'est qu'une ville dense est moins coûteuse dans son exploitation que n'importe quel village autour de Toulouse, et c'est vrai de la Métropole toulousaine comme de toutes les métropoles en France. Donc on est dans l'esprit métropolitain et le Président, quand il propose une vision harmonisée totale, est bien dans cet esprit-là. Donc, de grâce, passons-nous de cet intermédiaire qui est de nous expliquer qu'il y a un don des Toulousains aux autres communes. Sincèrement, c'est un peu désolant après tant d'années de vie commune.

M. TRAUTMANN

Je vous répondrai.

M. RAYNAL

Vous me répondrez, je n'ai pas de doute là-dessus. Mais vous ne changerez pas mon idée selon laquelle il faut sortir de ces facilités pour avoir une vision réellement métropolitaine. Nous harmonisons, et évidemment nous allons, comme le propose le président, harmoniser sur les 37 communes. Sur ce point-là d'ailleurs, il y a quelque part un déplacement de Toulouse vers l'ensemble de l'agglomération. C'est aussi pour cela que toutes les villes ont intérêt à rentrer dans une vision métropolitaine, avec des avantages et des inconvénients. Il y a des inconvénients politiques, parce qu'on perd de la souveraineté, si je puis dire, locale, et on accepte une vision agglomérée. Et il faut profiter des gains quelquefois financiers, comme sur ces affaires-là, c'est évident. Je vous indique quand même que dans les transports, c'est l'inverse. Tous les réseaux de transport que l'on va financer maintenant, on les finance tous ensemble par les augmentations des impôts qui sont demandées à l'ensemble des métropolitains. Or, en termes d'utilisateurs, ceux du centre sont toujours plus nombreux à prendre le métro que les utilisateurs des communes autour. Pour autant, on ne vous dit pas en permanence : « Nous finançons le métro des toulousains ! » Alors de grâce, ayons une vision saine, sur l'ensemble. Nous sommes une métropole, nous avons un devoir de vision agrégée de ces questions.

Dans le reste de la présentation, pas de difficulté, les choses sont clairement exprimées et vont dans le bon sens, et nous voterons évidemment favorablement à cette notion d'harmonisation telle qu'elle est proposée par le président, c'est-à-dire ce que vous appelez l'hypothèse B. Je voulais simplement rappeler qu'il n'y avait pas que ces deux hypothèses. On pouvait segmenter un peu plus, on aurait eu autant de systèmes que souhaité ou souhaitables. Je voudrais également faire part d'une remarque que j'ai déjà indiquée. Dans une logique globale d'harmonisation, si pour l'eau, on y est tenu par la date de 2020, je regrette qu'on ne profite pas de cette échéance pour harmoniser concomitamment par exemple les tarifs d'ordures ménagères. Pour quelle raison serait-ce souhaitable ? Mais ce n'est pas encore totalement perdu... Parce qu'on verrait que certains habitants perdraient sur le prix de l'eau mais pourraient gagner sur le prix des ordures ménagères et que, tout ceci pourrait donc s'équilibrer. Et éventuellement même, en admettant que certains perdent sur l'eau mais aussi sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures

Ménagères (TEOM), on aurait pu trouver un système de solidarité intercommunale pour le compenser. Ceci ne pose pas de difficulté. Ça joue sur des populations hors Toulouse mais on sait bien que Toulouse est toujours le prix moyen de tout, quoi qu'il arrive. Donc c'est dommage qu'on n'en profite pas pour traiter cela de façon globale. Je sais les difficultés, mais à un moment donné, en politique, il faut avancer, il faut tirer droit. Ça nous est souvent rappelé. Alors avançons ! Et nous pourrions, en 2020, traiter l'ensemble des questions : l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères, même si ce n'est pas de même nature et souvent plus subtil. Mais encore une fois, une compensation pour certaines communes permettrait de baisser éventuellement l'impôt pour ceux qui augmentent sur l'eau et sur les ordures ménagères. Tout ça pourrait être conçu ensemble. C'est dommage de le faire étape par étape, de découper, et ce n'est pas, de mon point de vue, la meilleure des solutions. J'en ai terminé pour l'aspect tarif. Ayant été un peu long, je suis prêt à repasser « en deuxième lecture » pour la deuxième délibération, pour donner un peu de chance à l'ensemble de nos collègues d'intervenir d'abord sur le premier point.

M. MOUDENC

Ce n'est possible que si tout le monde s'astreint à faire la même distinction. Et je vois bien que d'autres veulent lier les deux, c'est ce que je pressentais. Donc continuez.

M. RAYNAL

J'essaierai d'être synthétique sur le deuxième aspect, qui est d'abord, effectivement, un rappel historique. Suite à l'arrêt Olivet de 2009, les contrats d'une durée de 30 ans n'étaient plus possibles. Il a donc fallu renégocier, ce qui a été fait, me semble-t-il remarquablement, par l'administration sous l'autorité de Pierre COHEN, avec une proposition de baisse des tarifs et de poursuite des contrats jusqu'en 2020. C'est ce qui a été choisi et qui d'ailleurs, de votre part, avait appelé plutôt des félicitations que des regrets, me semble-t-il à l'époque, mais vous pourrez le redire. Sur l'aspect régie/DSP tel que vous le présentez, il y a un piège dans lequel nous ne tomberons pas. Il n'y a pas de dogme, qu'on soit bien clairs sur les sujets. Il y a des positions politiques, mais il n'y a pas de dogme. D'ailleurs, s'il fallait le faire, on vous rappelle qu'on vous a tout à fait suivis sur la SEM du MIN, estimant que le partenaire trouvé était le bon. Nous étions donc favorables aux délibérations que vous nous avez proposées. Sur le Parc des expos, on a eu le débat régie/DSP et nous avons proposé plutôt une délégation de service public. On a été un peu moins allant sur la question de la DSP du Zénith, parce qu'on trouvait que la SEM qui gérait antérieurement le faisait correctement, mais pas d'opposition non plus, vous avez pu le remarquer. En ce qui concerne l'eau, nous avons une position historique et qui date de cette négociation. Elle n'est pas dogmatique, elle résulte de ce qui a été calé au moment de l'arrêt Olivet et de la négociation sur l'eau. L'explication que nous avons donnée était la suivante : « Nous ne pouvons pas sortir, parce que ça coûterait trop cher à la collectivité ». On parlait à l'époque de 90 millions d'euros à reverser à Veolia et c'était un chiffre estimatif. Nous avons trouvé invraisemblable de payer pour sortir du contrat. Donc nous avons poursuivi la DSP tout en affichant une volonté, effectivement, de gérer l'eau en régie. Alors, cela ne vous étonnera pas, nous resterons conformes à cet engagement collectif de la majorité de l'époque.

Sur le fond maintenant, l'eau a une caractéristique très particulière, c'est un bien commun majeur des hommes. Tout simplement ! C'est un sujet qui a beaucoup de ramifications. Il ne s'agit pas uniquement de tuyaux et de savoir comment on traite l'eau. Ce sont aussi des problématiques de pollution, d'approvisionnement dans le temps, comment demain on va approvisionner nos villes, etc. Tout un ensemble de sujets qui sont intellectuellement et politiquement, au sens premier du terme, extrêmement forts. Ils appellent effectivement une vision la plus intégrée possible, pour avoir en interne les compétences nécessaires pour prendre les bonnes décisions et ne pas, tout à l'heure Pierre LACAZE le disait dans un autre cadre, perdre les compétences. Il est très important que nous ayons et que nous gardions, sur ces sujets très larges que sont l'eau et l'assainissement, des compétences extrêmement fortes. Et c'est pour cela qu'au-delà de l'autorité que vous proposez sur l'eau, nous souhaitons que le sujet soit traité le plus possible en termes de régie. Nous restons attachés à cette régie, avec, évidemment, une vision et un budget autonomes, avec une visibilité des comptes d'exploitation, ça va de soi. Mais ceci est pour nous, effectivement, un préalable, d'abord parce que nous nous y sommes engagés, et deuxièmement parce que le sujet est un de ces sujets majeurs sur lesquels on doit avoir cette vision. D'ailleurs, quand

on a évoqué ces points, cela n'a pas fait d'obstacles a priori. A l'époque, il y avait plutôt une vision plutôt ouverte sur le sujet, et je voudrais qu'elle demeure.

Il y a quelques points qu'on peut partager. Le prix en régie permet évidemment d'économiser le paiement des investisseurs privés. Tout à l'heure, vous avez évoqué un contrat de 30 ans à un régime de rendement de 3 %. Mais 3 % c'est fini, ça n'existe plus ! Aucune société ne propose 3 % à ses investisseurs, ni aujourd'hui ni demain, et personne n'investit dans une société de cette nature. Aujourd'hui, les chiffres c'est plutôt 9-10 % demandés par les actionnaires. Et donc forcément cela se fait au détriment de quelque chose. On a également toutes les taxes et les impôts locaux qui ne sont pas dus lorsqu'on est en régie, mais qui le sont lorsque l'on passe en DSP. Mais, évidemment, vous me direz, et à juste titre, que pour autant ça ne veut pas dire que le prix de l'eau sera moins cher, parce qu'il faut en même temps la même efficacité, la même efficacité du service, ça ne nous échappe pas. Donc cette notion d'efficacité du service doit nous réunir, il n'y a pas de problème. Evidemment, si la régie coûte 20 % de plus qu'en DSP, tous les avantages que je viens de vous indiquer s'estompent. L'enjeu, c'est bel et bien d'avoir un système totalement efficace.

En termes de travaux, vous évoquiez une clef de répartition de 2/3 – 1/3, mais les travaux menés en DSP posent toujours question, parce que ce sont souvent des entreprises du même groupe qui les effectuent, avec des prix internes, et je crois que c'est contraire à l'esprit du Small Business Act qui veut que nous fassions travailler les entreprises régionales et locales sur ce type de travaux. Il faut rester le plus ouvert possible. Enfin, regardons les choses. La question régie/DSP n'est plus un débat droite/gauche. Il suffit de regarder dans les grandes agglomérations comment les choses sont traitées. Les réponses sont très variées mais la régie est majoritaire, lorsque finalement l'eau est facile d'accès et pas trop polluée, ce qui est notre cas ici à Toulouse. Quand il y a des vraies, des grosses questions sur la fabrication de l'eau, souvent la collectivité passe sur une DSP parce qu'elle ne se sent pas suffisamment compétente. Mais lorsque l'eau est facile à atteindre et à traiter, on a plutôt des systèmes de régie. Et Monsieur le président, je le dis très sérieusement, cela nous donnerait un bon sujet de travail avec Montpellier. En plus d'avoir des réflexions sur les actions communes à mener sur l'investissement, sur l'emploi, etc., on peut aussi rajouter une question sur l'eau. Et nous serions étonnés de voir que Montpellier, effectivement, a choisi, mais non pas à l'issue d'une étude mais directement, le principe d'une régie. Je me réjouis de ce travail en commun avec Montpellier, et je ne doute pas que sur ces questions-là, aussi, on trouve intérêt à se rapprocher de la façon dont Montpellier a géré les choses.

Enfin, deux ou trois points très particuliers si vous le permettez. La présentation, Monsieur TRAUTMANN, que vous avez faite la dernière fois et encore aujourd'hui sur le contrat Veolia de 30 ans, comment dire ? Elle met un peu mal à l'aise, parce qu'elle donne l'impression que oui, c'était super ; on a payé les études, nos écoles avec ça, et donc on va continuer comme ça. Ça donnait un peu ce sentiment-là ! C'est sans doute involontaire, bien entendu, on ne peut pas l'imaginer autrement. D'ailleurs, tout à l'heure quand vous avez parlé de la régie sur la Cité de l'espace, vous avez eu un mot qui vous a échappé et comme vous êtes d'une intelligence rare, vous avez tout de suite senti que ce mot n'était pas bon et vous l'avez repris. Vous avez dit « régie égale dérive », vous avez utilisé ce terme de « risque de dérive ». Et je crois que, dans votre esprit, derrière le mot régie, vous avez toujours cette notion de dérive potentielle. En ce qui me concerne, en ce qui concerne notre groupe, nous ne l'avons pas.

Pour terminer, deux idées. Tout d'abord, le délai. Vous nous dites : « On fait le lancement, c'est un peu du bon sens, et puis ensuite, on choisira entre DSP et régie ». Mais en fait, il faut trois, quatre ans pour passer en régie. Autrement dit, si l'on veut passer en régie, on ne peut pas attendre un an de plus. Il faut prendre la décision maintenant, et encore, ça serait tangent pour y arriver. L'exemple de Montpellier est assez clair. En tout, ils ont mis quatre ans pour passer en régie. Donc plus on retarde, plus l'idée de passer en régie est une idée, un concept qui a peu de chance de voir le jour. Et puis dernier point, vous lancez une délégation de service public, vous dites : « Si elle n'est pas bonne, on ne la prend pas ». Mais si on ne la prend pas, il faut payer. 600 000 euros par délégataire potentiel en guise d'indemnisation !

M. TRAUTMANN
50 000 !

M. RAYNAL

50 000, oui. J'ai fait du Marseillais, excusez-moi. Toujours est-il qu'il faut payer pour ne pas avoir le délégataire et je trouve que ce n'est pas très respectueux non plus du service public. Enfin, mais je n'ai plus le temps, sincèrement, je vous lirais bien les dernières phrases de Monsieur ESTROSI, vous qui avez connu cette magnifique ville de Nice au moment de son choix de la régie, qui a dit : « Personne n'y croyait, nous l'avons fait ! Nous avons eu raison de le faire ». Je vous renvoie évidemment à un homme pour lequel je sais que vous avez une estime particulière.

M. MOUDENC

Je demande à chaque orateur de bien distinguer, pour la clarté du débat, les deux balancements dans leurs interventions.

M. PÉRÉ

Sur la 5.13, sur la question des tarifs, on voudrait déjà approuver ce qu'a annoncé Monsieur TRAUTMANN avec la création d'une autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage confiée, quoi qu'il arrive, à Toulouse Métropole. Ça nous semble une excellente décision. Pour ce qui est des tarifs et des deux choix qui sont devant nous, un tarif « Toulouse » et un autre « non Toulouse », soit un choix moyen pour l'ensemble de la Métropole, c'est vrai qu'à vous écouter, Monsieur TRAUTMANN, on a parfois presque honte de ne pas être toulousain ! Et l'on se dit qu'on est les canards noirs de la Métropole. Effectivement, ça a été dit par Claude RAYNAL, on ne peut pas comparer l'efficacité d'un réseau dense comme celui de Toulouse avec un réseau dans des villes plus étendues, où il faut parfois faire 500 mètres ou un kilomètre pour amener de l'eau dans un domicile, puisque c'est un service public que de le faire. Et là-dessus, on est toujours un petit peu sur la retenue, nous, les non-Toulousains. On ne dit pas toujours les choses totalement, mais on pourrait aussi dire : « Les ramblas sur les allées Jean-Jaurès, est-ce à Brax, à Lespinasse et d'autres villes de les payer ? » On ne le dit pas, Monsieur TRAUTMANN. Cependant, si on nous met sur le banc des accusés sur le thème : « Vous coûte cher et on vous fait un gros cadeau », peut-être qu'on le dira un peu plus fort. Cependant, nous voterons pour la 5.13, avec l'option des tarifs uniformisés.

Pour ce qui est de la 5.14, pour ce qui est du groupe Métropole Citoyenne, nous affichons clairement une volonté de passer en régie. Je ne serais pas loin de dire, contrairement à mon collègue RAYNAL, que nous, on assume une idéologie, non pas un dogme, mais une idéologie, le fait de dire que l'eau, et Monsieur RAYNAL l'a dit pourtant, l'eau est un bien commun, un bien vital. On considère que sa distribution doit échapper à la sphère privée, c'est effectivement presque de l'idéologie que nous assumons. Nous savons, sur la politique des prix, que la maîtrise des coûts est affichée dans un certain nombre de cas pour ce qui est de la régie. Cela est le cas à Montpellier, Nice et plein d'autres villes où il est possible d'avoir, avec une régie, des prix inférieurs à ceux pratiqués en délégation de service public, sachant qu'elle est confiée au privé et que, dans une logique de satisfaction des actionnaires, elle doit dégager des profits à 10 %, tout le monde sait ça. Ça fait partie de la vie économique normale, mais ça fait aussi partie de la vie politique que de décider que l'eau n'a pas à répondre à ces besoins de bénéfiques. De plus, le fait de passer en délégation de service public serait un recul de la municipalisation de l'eau, puisque, comme vous le savez, certaines villes comme Pibrac, Brax, Colomiers, etc., sont aujourd'hui en régie. Donc opter pour une délégation de service public, pour être clair, ce serait privatiser l'eau dans la partie ouest de la métropole. Et c'est important que les élus que nous sommes, qui allons prendre cette décision, nous soyons éclairés par ce qui s'est passé ailleurs en France. Moi, comme le proposent les associations présentes dans cette salle, je pense qu'il faut reporter cette décision, puisqu'il ne semble pas, quand même, que le temps presse à ce point. Il faut que nous puissions auditionner les associations qui ont un point de vue là-dessus. Il faut que nous, les élus qui ne sommes pas forcément éclairés sur ce sujet, puissions écouter les gens de Montpellier, les gens de Nice, pour savoir quels sont les enjeux, les faiblesses, les verrous de l'une ou l'autre des options. Donc pour notre part, nous demandons un report de ce débat. Voilà en quelques mots, Monsieur le président, les raisons qui nous pousseront, sur la 5.13 à voter pour, et sur la 5.14 à voter contre, en disant que oui, nous pouvons d'ores et déjà, comme l'a fait Montpellier, faire le choix ici et maintenant d'une régie pour l'eau et l'assainissement.

M. CARLES

Sur le point relatif aux tarifs, je pense effectivement que le processus d'harmonisation des tarifs de l'eau participe à cette expression que l'on entend de plus en plus, le fait de « faire métropole » en ayant un tarif de l'eau qui soit identique pour toutes les communes, indépendamment du coût, puisqu'effectivement les coûts ne seront quand même pas les mêmes sur tous les secteurs. Toulouse continuera à avoir un coût inférieur à celui des autres communes, mais on peut avoir un prix de l'eau pour l'utilisateur qui soit le même. Donc je suis tout à fait favorable à cette mutualisation.

Sur la question de l'élargissement de la mutualisation qui a été évoquée par Claude RAYNAL, je crois qu'on ne peut pas traiter de la même façon un service qui est véritablement payé au service rendu, celui de l'eau, et un service comme celui des ordures ménagères qui est payé par la solidarité à travers la taxe, qui est un impôt. J'ajoute que l'eau qui coule au robinet doit être la même et de même qualité pour toutes les communes. En revanche, le ramassage ou le traitement des ordures ménagères ne sera pas le même pour toutes les communes, parce qu'on ne peut pas avoir un service équivalent quand on est au cœur de Toulouse et quand on est en périphérie. Donc cette harmonisation me paraît difficile, compte tenu de l'existence de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). On aurait pu l'imaginer si nous avions eu la redevance. Or aujourd'hui, et nous avons encore eu à cet égard une réunion en début de semaine pour évoquer la question de l'harmonisation des taux de TEOM, j'observe que l'ensemble des maires présents n'est pas enclin à accélérer le processus de l'harmonisation. Il y a beaucoup d'autres questions qui se posent en amont de cette harmonisation, sur le service rendu, sur les modalités. Finalement, nous avons convenu, au niveau de ce groupe de travail, de continuer à travailler, à réfléchir, mais je ne crois pas que nous puissions envisager une harmonisation des taux de TEOM avant la fin de ce mandat. Dans tous les cas, ce n'est pas ce qui est ressorti de notre réunion, à laquelle je voudrais le préciser, quasiment tous les maires étaient présents ou toutes les communes représentées. Parce que si nous allons vers cela, il faut aller plus loin, et c'est l'harmonisation des fiscalités qui doit alors s'enclencher. Or je crois que ce processus sera long et même si nous ne pourrions pas y échapper, nous le ferons progressivement. Sur cette question de calendrier, je suis un peu en désaccord avec Claude RAYNAL.

En ce qui concerne notre groupe, l'harmonisation du prix de l'eau, et donc le scénario B, nous paraît effectivement tout à fait pertinent. C'est vrai que dans la présentation, je crois qu'il faut aussi être attentif à ne pas, en quelque sorte, stigmatiser le « hors Toulouse » par rapport à Toulouse. Chacun a le prix de l'eau du dispositif qui était le sien. J'ajoute quand même qu'au-delà de l'harmonisation des tarifs, le dispositif doit aussi nous permettre d'assurer des sécurités avec des sources d'approvisionnement multiples. Et donc je crois qu'effectivement, cette harmonisation, qui est une harmonisation technique, au-delà de l'harmonisation financière, doit être regardée.

Sur la question de la régie ou de la délégation de service public, nous sommes des pragmatiques. Et je crois qu'à un moment, il faut que l'on puisse avoir des éléments de comparaison. Au fond, c'est ce qui nous est proposé, puisque si nous ne lançons pas la DSP, nous n'aurions pas de proposition pour savoir quel serait le prix de l'eau en délégation. Je voudrais simplement rajouter que le choix entre la régie et la DSP ne peut pas se faire exclusivement sur le prix. Il y a d'autres questions qui viennent d'être posées. La question de la maîtrise de la ressource en eau, qui est centrale, doit aussi être un paramètre qui peut venir finalement privilégier la régie par rapport à la DSP, même si la DSP, du point de vue du prix ou du coût, serait inférieure. Mais je privilégie une approche nécessairement pragmatique. J'ajoute aussi un autre élément. Aujourd'hui, nous avons un certain nombre de services gérés en délégation de service public. Moi je ne fais pas de distinction entre les salariés du privé et les salariés du public. Ce sont tous des salariés. Et s'il existe des salariés du public qui s'inquiètent quand on va déléguer, là, on pourrait avoir des salariés du privé qui risquent d'être fortement inquiets, n'ayant pas forcément la certitude que dans un processus de régie, ils seraient à nouveau recrutés par la régie, alors qu'aujourd'hui ils sont salariés du privé. On le voit, lorsque nous avons des contrats de délégation de service public qui passent d'un opérateur à un autre, je peux vous dire que des inquiétudes se font effectivement jour. Et lorsqu'on a traité la question du chauffage urbain, des inquiétudes se sont fait jour chez certains salariés, disant : « Mais attention, le contrat risque de nous échapper, qu'allons-nous devenir ? Est-ce que l'entreprise pourra nous conserver si nous n'avons plus le contrat ? » Il y a donc aussi un volet social qui ne devra pas être négligé dans un processus de changement. C'est une question complexe et, dans cette mesure, je crois qu'il faut effectivement qu'on dispose de tous les éléments pour pouvoir se prononcer, en sachant quelles seraient les propositions que pourrait faire un délégataire. Mais j'y reviens,

et j'insiste sur cette question, il ne faut pas que les paramètres de choix se résument à la question : « Combien coûte l'un, combien coûte l'autre ? ». Il faut au contraire que nous intégrions des paramètres, sociaux, environnementaux et stratégiques en matière de gestion de la ressource en eau. Ce sont tous ces éléments qui, me semble-t-il, devront être à la base du choix d'une option ou d'une autre. Peut-être d'ailleurs qu'une formule de type régie intéressée pourrait être regardée, avec un dispositif de régie qui permettrait aussi, du point de vue technique, d'avoir un opérateur qui intervient, alors que la maîtrise reste une maîtrise publique. Pour moi, le sujet est ouvert. C'est la raison pour laquelle nous voterons la délibération consistant à disposer des éléments. En revanche, cela n'emporte pas sur ce que sera la position de notre groupe au moment où viendra le choix effectif entre la régie et la délégation de service public.

M. MAURICE

À mon tour, au nom des élus écologistes, j'interviendrai sur ces deux délibérations dont le lien est assez évident, j'y reviendrai. Je veux, en introduction, rappeler l'importance du débat d'aujourd'hui et des conséquences de notre vote puisque nous parlons effectivement de l'eau. L'eau qui n'est pas un service public comme un autre, qui n'est pas un équipement comme par exemple le réseau de chaleur mis en délégation de service public ce que, nous, élus écologistes, avons approuvé précédemment. L'eau, c'est un bien public, un bien commun que la loi sur l'eau a rappelé dans son caractère patrimonial. Une résolution européenne de 2012 va dans le même sens et j'ai envie d'en rappeler les termes : « L'eau est un bien commun de l'humanité, un bien public. L'accès à l'eau devrait être un droit fondamental et universel. » L'Europe nous rappelle cela dans un contexte où, nous le savons, la précarité sanitaire se développe en Europe, en France. Les chiffres, là aussi, parlent d'eux-mêmes. C'est important d'avoir des éléments de contexte dans un tel débat. Aujourd'hui, plus de 100 millions d'Européens n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 1,1 million en France. La question que l'on peut donc se poser, c'est celle de la compatibilité entre les profits recherchés par une entreprise dans une délégation de service public et la prise en compte de cette question de la salubrité publique, et de l'accès à l'eau qui devrait être un droit pour tous. Le contexte, c'est également notre exception française qu'il est important de rappeler. Nous sommes le seul pays dont 80 % des services publics de l'eau sont privatisés, alors qu'ils ne sont que 10 % à l'échelle mondiale. Effectivement, l'eau n'est pas un service public comme un autre, et le débat que nous avons aujourd'hui est bien un sujet politique au sens noble du terme, et nous ne pouvons pas le réduire, comme dans les présentations de Monsieur TRAUTMANN, à des débats techniques et financiers, dans lesquels on voudrait nous enfermer. Ce que j'observe, au fond, c'est une approche dogmatique de votre part, orientée vers la délégation de service public, je vais y revenir. Lors du précédent Conseil métropolitain, nous avons eu de vifs échanges après que j'aie réagi à chaud à la présentation de Monsieur TRAUTMANN, présentation qui n'avait pas été diffusée ni en Commission ni dans le dossier remis en séance. Dans celle-ci, il faisait déjà l'apologie du contrat précédent, sur lequel il revient aujourd'hui. Je crois que les débats précédents montrent malheureusement une approche biaisée et la délibération qui est soumise au vote aujourd'hui en est la preuve. Vous avez cru bon, Monsieur le président, à la suite de ce Conseil, de diffuser une note à l'ensemble des élus, note de 20 pages, en date du 22 mai, sur laquelle vous revenez une fois de plus sur ce fameux contrat extraordinaire de 1990. Si je ne souhaite pas m'appesantir longtemps sur le passé, je veux quand même rappeler, une fois de plus, quelques faits. Et il ne s'agit pas ici du point de vue des élus écologistes, mais des éléments issus d'un audit indépendant que vous avez vous-même approuvé, Monsieur TRAUTMANN et auquel vous faites régulièrement référence. C'est l'audit de 2009 diligenté par la Chambre régionale des comptes qui avait pointé les irrégularités de ce contrat. Je vais donc les rappeler : « le versement de 66 millions d'euros de droits d'entrée, le versement de la redevance annuelle de 5 millions, la hausse du prix de l'eau liée à la redevance sur le prélèvement de la ressource à la source alors qu'elle est légalement à la charge de Veolia, la non-déduction de certaines subventions, le manque de transparence dans la présentation des comptes, la non-conformité de documents fournis par le délégataire. » A minima, tous ces éléments auraient dû vous amener à un peu plus de retenue dans la défense du contrat. Vous pouvez assumer effectivement vos choix et les défendre, mais être porte-parole du délégataire, comme vous l'avez encore été aujourd'hui, est vraiment choquant. Et dans la présentation d'aujourd'hui, vous avez cru bon de commenter les résultats financiers en indiquant qu'ils étaient « modérés ». C'est votre appréciation. Est-ce un élément que nous devons prendre en compte ici, dans notre assemblée délibérante, pour choisir le meilleur mode de gestion de l'eau potable ? Je ne le crois pas. De la

même manière que comparer les investissements au chiffre d'affaires de Veolia me paraît tout aussi choquant. J'aimerais d'ailleurs vous demander de quel chiffre d'affaires vous parlez ? Le chiffre d'affaires de Veolia en 2016, c'est 24 milliards d'euros. Est-ce de celui-là dont vous parlez ? Non, vous parlez de celui qui apparaît dans le rapport du délégataire de Toulouse, rapport qu'ils nous communiquent chaque année mais dans lequel ils se gardent bien de rappeler qu'ils font partie d'une multinationale qui réalise des milliards de bénéfices aujourd'hui. Je crois que vous cachez mal votre amour de la délégation de service public. Et peut-être est-ce aussi pour vous un totem ? J'ai l'impression que dans le débat proposé aujourd'hui, vous faites délibérément le lien entre la question du prix de l'eau et le choix du mode de gestion. En gros, vous proposez à l'ensemble des communes un prix de l'eau plutôt bas par rapport à ce que vous pourriez « imposer » en tant que Toulousain si vous étiez dans une volonté hégémonique, en échange de la délégation de service public que vous souhaitez poursuivre à partir de 2020.

Sur la question du prix de l'eau, j'ai aussi été étonné de la comparaison entre les 36 communes et Toulouse. C'est assez choquant, Monsieur TRAUTMANN, et pourquoi n'avoir pas fait une comparaison en fonction des modes de gestion, pour voir la moyenne des prix en régie, la moyenne des prix en délégation de service public ? On aurait vu que la moyenne des prix en régie est effectivement inférieure. Pourquoi avoir calculé sur une capacité de désendettement de huit ans seulement ? On sait en effet qu'en régie, on ne peut avoir un temps de retour sur les investissements et de désendettement équivalent à celui d'une délégation de service public. Concernant l'exploitation maintenant, vous avez évoqué un élément qui apparaissait fort, l'idée de développer une autorité organisatrice de l'eau. Mais ça, c'est une obligation issue de la loi, Monsieur TRAUTMANN ! Que nous déléguions ou pas le service public, nous restons autorité organisatrice de l'eau. Par contre, la question est de savoir si, véritablement, on se donne les moyens de l'être pleinement, voilà le débat qui nous anime aujourd'hui ! On peut aussi s'interroger sur l'exploitation et les modes de gestion, sur le choix que vous avez fait, consistant à traiter de façon symétrique les dossiers de l'eau et de l'assainissement. L'intérêt des usagers devrait au contraire conduire à une simplification et l'utilisation d'un guichet unique. Vous avez exclu l'allotissement, qu'il soit fonctionnel, « eau » et « assainissement » ou géographique, alors que nous aurions pu imaginer des solutions intermédiaires. Pourquoi vous l'avez fait ? Parce qu'effectivement, si l'on veut aboutir à une délégation de service public, il faut faire ce choix-là, suite à la jurisprudence qui encadre beaucoup plus aujourd'hui les délégations de service public, suite aux abus du passé. Au fond, cette délibération nous entraîne vers la délégation de service public. Je ne vais pas prendre les gants qu'a pris Claude RAYNAL ; je crois qu'il faut se dire les choses. Cette délibération fait un plaidoyer de huit pages pour la délégation de service public, pour expliquer les prestations et obligations, et rien sur la régie ! L'étude de la régie apparaît totalement secondaire et, en plus, on attend le dernier moment pour nous dire qu'on l'engage. La délibération compare la mise à l'étude de la régie et l'engagement d'une délégation de service public. Trois articles sur la délégation de service public ! Ce n'est pas, selon nous, prendre le temps d'étudier des alternatives, alors que des choix différents pouvaient être faits, même sans se positionner directement en faveur de la régie.

Les élus écologistes, vous le savez, défendent la régie. Pourquoi ? Je l'ai redit dans mon introduction, parce que nous considérons que l'eau est un bien commun patrimonial. Pour des questions sociales ensuite, puisque c'est une charge que payent tous les usagers quelle que soit leur condition sociale, pour un élément essentiel, vital, et aussi d'hygiène et de salubrité, et environnemental parce que l'eau, on le sait, est une ressource rare qui nécessite une préservation d'intérêt général public par rapport aux enjeux à venir. Mais, au-delà de ces considérations, pour nous, le choix de la régie est évident. Nous aurions pu, et cela a été évoqué par les syndicats en Comité technique, faire des choix temporaires, avec un allotissement géographique et, par exemple, une solution mixte DSP-régie ; un mode de gestion distinct sur la rive gauche et sur la rive droite de la Garonne. Cela nous laissait le temps de comparer réellement ces modes de gestion à l'échelle d'une douzaine d'années pour, après, effectuer un choix plus durable. Cette méthode, vous l'avez exclue et vous faites le choix d'engager une procédure de délégation de service public dès maintenant. Ce n'est pourtant pas une nécessité pour évaluer l'alternative. On a tous les éléments aujourd'hui, vous le savez très bien. Une analyse ciblée aurait pu être faite des marges des prix pratiqués par le secteur privé. Les bureaux d'études sont en capacité de nous faire cette analyse, comparativement au public. On aurait pu faire l'économie de cette lourde et longue étude et mise en concurrence, dans des délais très serrés qui évidemment nous amènent à faire des choix biaisés, qui vont nous conduire nécessairement vers la délégation de service public.

Le débat effectivement, il faut qu'il ait lieu. Ce matin, en propos liminaires, Sacha BRIAND a un peu balayé la question en disant : « Les élus ont aussi la légitimité, on va concerter, il y a la Commission des services publics locaux. » Parlons-en, de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ! Elle s'est tenue récemment, elle a émis un avis défavorable, et l'ensemble des associations présentes, d'usagers, ont voté contre cette délibération. Je note que vous ne l'avez pas indiqué dans la délibération. Vous avez rappelé l'avis favorable de la Commission eau et assainissement, mais vous n'avez pas mentionné l'avis de la CCSPL. Et pour cause ; il ne vous sert pas car il est défavorable. Cela montre tout l'intérêt et le besoin de ce débat. Les associations d'usagers nous ont interpellés, elles en demandent la tenue. Nous, nous disons qu'il doit avoir lieu, d'autant plus que les choix que nous prenons aujourd'hui engagent pour 2020 et pour 12 ans à venir. Comme l'a rappelé Michèle BLEUSE dans son propos liminaire, aucun de nous n'a fait campagne sur cette question. Et vous non plus, vous n'avez pas fait campagne en indiquant quel devenir vous vouliez donner à la gestion de l'eau, publique ou privée. Vous ne pouvez pas imposer à l'ensemble de nos concitoyens ce choix très engageant et fondamental. C'est pourquoi nous souhaitons le retrait de cette délibération et que nous engagions ce débat en prenant, dès aujourd'hui, la décision de lancer cette étude que nous demandons depuis déjà trois ans. Vous pouvez reprendre les procès verbaux de tous les Conseils métropolitains. Régulièrement, nous vous avons interpellés sur le calendrier et les modalités de ce débat, dont on avait peur qu'il soit biaisé. Aujourd'hui, on y est, mais vous nous engagez vers la délégation de service public. Nous refusons qu'on essaye de nous vendre un tarif unique en échange d'une délégation de service public et nous demandons effectivement une harmonisation des tarifs. Cela appelle un vrai débat qui nous permette de construire un service public à la hauteur de ce bien commun de l'humanité.

M. LACAZE

Monsieur le président, mes chers collègues, à mon tour je vais insister sur l'aspect bizarre de ces deux délibérations 5.13 et 5.14 et votre volonté de les lier. D'abord, Monsieur le président, si j'entends bien que vous êtes un républicain constructif, vous concluez la délibération par un alinéa dans lequel vous donnez votre avis, avis que vous allez certainement défendre en séance. Je crois que cela fait partie des maladroites signalées à Monsieur TRAUTMANN. D'abord, une maladroite dans la 5.13, sur l'opposition entre Toulouse et les 36 autres communes, ça a été dit par Monsieur RAYNAL. Je pense que le débat aurait pu être présenté de façon plus complexe, et même si nous comprenons, Monsieur TRAUTMANN, votre attachement au contrat passé avec Veolia, nous avons le sentiment que parfois, vous allez peut-être plus loin que ce qu'il faudrait faire, en tant qu' élu, dans la présentation des choses et la valorisation du contrat toulousain. A nos yeux, le débat ne doit pas porter uniquement, comme malheureusement, vous le faites à travers la délibération 5.13, sur la question du tarif de l'eau. L'intitulé même de la délibération porte sur la gestion. Pour en revenir au positionnement, exprimé dans la délibération, de Monsieur MOUDENC, nous avons une délibération qui propose de nous prononcer sur l'hypothèse A ou l'hypothèse B, une délibération qui est très mal présentée, à la fois sur la situation des 37 communes et sur la question de la valorisation du contrat. Est-ce qu'en plus, il s'agit de trancher un débat au sein de l'exécutif ? Toujours est-il que nous, nous sommes favorables à l'harmonisation des tarifs à l'échelle de la métropole. Ce positionnement favorable n'est pas un soutien à Jean-Luc MOUDENC dans son positionnement personnel, c'est quelque chose que nous avons déjà exprimé. Vous nous dites souvent, Monsieur MOUDENC, que les journalistes viennent vers vous et que vous êtes obligé de répondre, que parfois il faut savoir communiquer. J'espère que notre positionnement sur l'harmonisation des tarifs ne sera pas présenté comme un ralliement à votre position personnelle. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons, sur la délibération 5.13, même si nous tenons à réaffirmer que nous sommes pour une harmonisation des tarifs.

Sur la délibération 5.14, nous voterons contre. Pourquoi ? Il est facile pour le groupe communiste de défendre les biens communs, donc je ne vais pas développer ce que d'autres ont fait avant moi. Nous nous rejoignons sur cette vision selon laquelle il y a effectivement, dans une société, des biens communs à défendre. Mais je crois qu'il faut porter le débat plus loin. D'abord, l'autorité organisatrice de l'eau, nous l'avons mise en place, avec Pierre COHEN, c'est vrai que la loi l'impose. Sur l'harmonisation des prix et le mode de gestion, un travail a été engagé. Moi, je ne sais pas ce que vous avez entrepris, mais par exemple, pour répondre à l'interrogation de Joseph CARLES sur les capacités de recrutement, la Ville de Lyon, dont le maire n'est pas susceptible d'être perçu comme quelqu'un qui est très proche de notre groupe, a une régie de l'assainissement, avec 600 salariés. Lors d'échanges entre notre

métropole et la métropole lyonnaise, la question a été posée sur les modalités de recrutement. L'une des questions adressée à la délégation de la Métropole, c'était : « Avez-vous les capacités de recruter par rapport aux grands groupes ? » Le Directeur des services a dit : « De très nombreux ingénieurs ou gens très qualifiés acceptent aussi de travailler pour des projets de bien commun ou des projets collectifs, même s'ils ne s'y retrouvent pas sur les salaires. » Bizarrement, ils s'y retrouvent aussi sur les conditions de travail et la mise en place d'un projet. Cette problématique du personnel est mise en avant et c'est une vraie question : Avons-nous les capacités de basculer en régie ? Je pense que nous pouvons y répondre positivement, même en termes de compétences et même si cela demande du temps, et des négociations. Parce qu'autant quand nous passons en délégation de service public à partir d'une régie, il y a l'obligation de prendre les emplois... dans l'hypothèse de l'abandon de la DSP, il est possible que des gens de Veolia choisissent de ne pas intégrer la régie publique. Par contre, ça se négocie, et ça met deux ans minimum, peut-être même faudrait-il un temps plus long ? Il y a aussi, bien sûr, la question des acquis sociaux pour les salariés, à laquelle nous sommes attachés. Je crois qu'il y a un choix politique à faire, et tout le monde ne fait pas le choix du retour en régie. Montpellier, Nice, l'ont fait mais la Métropole bordelaise a décidé, peu avant l'été, de casser le processus du retour en régie publique, pour un affermage de six ans, je crois. Je pense qu'il y a une difficulté politique, Monsieur MOUDENC, pour vous et votre majorité, sinon je ne comprendrais pas. Vous dites souhaiter une transparence, une harmonisation des prix et des prix le plus bas possible. Vous le savez de par vos fonctions, aujourd'hui dans les 15 prix de l'eau les plus bas des villes de plus de 100 000 habitants, 13 sont en régie, c'est le fruit d'une maîtrise publique. Vous pourrez imposer des tarifs au délégataire de l'eau, mais les aléas des délégataires peuvent aussi créer les conditions finales d'une non-maîtrise des tarifs pour la collectivité, même si l'affermage lui donne effectivement plus de poids. Je crois que la décision de passer en régie publique doit se prendre dès maintenant, pour bien la préparer. Nous pouvons décider en décembre 2018 de passer en régie à partir de 2020, sans passer par une DSP en 2019. Je crois qu'il faut entendre la demande des associations pour un débat public. La délibération qui nous est proposée aujourd'hui, Antoine MAURICE l'a très bien dit, enferme plutôt dans un schéma de choix entre DSP ou une régie à minima. Moi, je suis pour une régie d'exploitation. Allons au bout et proposons une maîtrise totale des travaux, ce qui n'est pas un moindre mal puisqu'on sait comment Veolia procède. Mais je pense qu'un véritable débat s'impose, dans un moment où nos concitoyens sont très attentifs aux choix de gestion, à la transparence. Monsieur TRAUTMANN a indiqué les mesures que Veolia a prises pour revenir à une concurrence non faussée. Véolia, je le rappelle, c'est plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et une mainmise, avec deux ou trois autres opérateurs, sur le marché mondial de l'eau à partir des collectivités locales. Je pense qu'il faut raison garder et retrouver une maîtrise publique conséquente pour nos concitoyens. Nous voterons contre cette délibération, Monsieur le président. Après Antoine MAURICE, nous demandons que cette délibération soit retirée ou au moins que nous ayons l'engagement de mener avec les associations qui travaillent sur ces questions de l'eau et l'ensemble des élus et de la population, un grand débat public en parallèle. On ne peut pas mettre de côté cette question, qui touche au portefeuille des habitants de la métropole ; à la conception politique que l'on a de la défense de l'intérêt général ou de la défense d'intérêts particuliers, sans créer les conditions d'un grand débat public. On l'a vu sur le projet de la troisième ligne de métro auquel vous êtes très attaché, le débat citoyen amène d'autres visions. Aussi, j'aimerais qu'à la suite de mon intervention, tout le monde se prononce sur l'organisation ou pas, d'un grand débat public sur la question de la gestion de l'eau sur Toulouse Métropole.

M. MOUDENC

Un certain nombre de collègues, dont les présidents de groupes, se sont déjà exprimés. D'autres ont souhaité prendre la parole. Je vais la leur donner bien évidemment, mais je leur demanderai simplement d'être concis, en considérant ce que je viens d'indiquer.

M. TOMASI

Chers collègues, pour cette opération Eau 2020, vous aviez annoncé que vous étudieriez sans a priori la gestion en régie et la possibilité de délégation de service public. À cette fin, vous avez lancé un audit des modes de gestion qui sous-tend la délibération que nous avons aujourd'hui. Après des mois d'attente et plusieurs demandes de notre part, nous avons eu le résultat de cet audit. J'ai examiné ce dossier et j'avoue avoir été étonné. D'un audit, on attend des études argumentées, objectives des diffé-

rentes solutions, et le rapport qui nous est fourni, s'il contient certains éléments analysés, contient surtout de nombreuses affirmations non étayées, et des raccourcis. Je passe sur la non-étude de régie globale eau-incendie, sur l'argumentation du risque d'exploitation évoqué pour écarter la régie non dotée d'une autonomie financière, comparé au risque porté par la régie personnalisée, autonome, qui étant de notre entière responsabilité, retombait de toute façon sur la Métropole. Je me suis plutôt arrêté sur les inconvénients qui sont annoncés de manière péremptoire sur les régies. Par exemple, pas d'appui possible sur la régie existante, du fait de la différence de taille. Bien sûr, la taille de la régie de 5 communes n'est pas celle d'une régie de 37, mais l'expérience et la qualité du service assuré par cette régie sont un point d'appui pour mettre en place une régie plus importante. Cette hypothèse n'est même pas évoquée, en raison, affirmez-vous, d'une différence de taille.

Est évoqué également sans preuve aucune, le fait que la régie présenterait une difficulté sur la gestion du recouvrement des produits du service, ce qui est un procès d'intention supposant l'incapacité de nos services à procéder au recouvrement. Cela s'est pourtant fait à ce jour dans de nombreux domaines. Également, le risque de dérive de la performance, du fait de l'absence de système de pénalité, procès d'intention sur le service public démenti par les résultats actuels de notre régie. Pour la régie que l'on propose, la régie personnalisée, un nouveau risque est évoqué, le danger de stratégie progressivement divergente, entre Toulouse Métropole et la régie devenue juridiquement autonome, conduisant à des conflits. C'est étrange, car le Conseil d'administration de cette régie serait majoritairement issu de la Métropole, et il semble à peu près évident que ce risque serait moindre que dans une DSP, avec une société privée en général plus importante et plus puissante que notre Métropole, délégataire. En revanche, dans le cadre de la DSP, certains éléments présentés comme des atouts, sans justification, ne semblent pas évidents. Vous voyez un avantage dans la mise en place d'une société dédiée permettant une meilleure transparence. C'est mieux que la régie d'aujourd'hui mais c'est moins transparent qu'une régie. Et surtout, vous vantez l'optimisation des coûts d'exploitation du service. C'est ici une idée pleines d'a priori car les coûts d'un service public peuvent parfaitement être optimisés. Et surtout, cela ne signifie rien si cette optimisation de coûts bénéficie aux résultats du délégataire et pas à l'utilisateur, point qui n'est pas évoqué. D'autres faiblesses auraient pu être évoquées, la perte de compétences, la dépendance vis-à-vis d'acteurs économiques plus puissants que les collectivités, et donc soumis à des risques en cas d'opérations capitalistiques chez le délégataire, ou à des risques associés aux fluctuations boursières de son action. Cela n'est même pas envisagé. On aurait aimé des études sur les moyens de mitigation à apporter à ces risques. Et très souvent, ces avantages, inconvénients, dangers et opportunités, ne sont pas étayés et ressemblent plus à l'affirmation de choix qu'à des résultats d'audit. À partir de cet « audit », on ne peut s'empêcher de penser que cette étude « sans a priori » présente en filigrane un « a posteriori » préalablement connu. Suite à cet audit, et sans prendre le temps, en Commission Eau et Assainissement par exemple, de donner des précisions, des compléments, ou de répondre à des objections, on présente la délibération au Conseil d'aujourd'hui. Et en plus nous découvrons que, si l'on ne suivait pas la délégation, elle donnerait lieu à des pénalités. On ne peut que regretter ce procédé. On a l'impression d'une apparente objectivité, pour ne pas assumer un choix plus que probable, celui de la privatisation de la gestion de l'eau. Je veux bien concevoir que nous n'ayons pas la même option sur le service public de l'eau, mais je ne veux pas voir habillée ainsi, sous l'apparence d'une objectivité biaisée, l'argumentation d'un choix subjectif de votre part. Personnellement j'assume, même subjectivement, mon choix pour la régie.

Mme TOUCHEFEU

Je voudrais, pour ma part, apporter un ajout à nos discussions sur la délibération 5.13 concernant les tarifs. Je ne reviendrai pas sur la question de l'harmonisation, à laquelle nous sommes favorables, bien que les attendus ou la présentation soient maladroits voire tendancieux. Je voudrais parler de la structure du tarif, pour regretter qu'à l'occasion de cette discussion, ne soit pas venue en discussion l'instauration d'une tarification progressive, ou solidaire, différenciée, sociale, selon les appellations, mais qui permette de reconnaître que la question du tarif peut être un outil pour avancer sur deux objectifs, à la fois un objectif social, de garantir l'accès à l'eau à tous, et un objectif écologique sur la maîtrise des consommations. Cette proposition de profiter de cette discussion sur la tarification et de sa structure, pour permettre une discussion sur ce sujet, a été balayée lors de la Commission pour des aspects techniques. Je voudrais vous proposer aujourd'hui un nouveau rendez-vous sur cette question, en avril 2018. Vous n'êtes pas sans savoir que dans le cadre de la loi BROTTE, 50 collectivités ont été rete-

nues pour expérimenter des solutions innovantes sur la question de ces tarifs différenciés, avec ces deux finalités : l'accès à l'eau et la maîtrise des consommations. Des solutions sont donc mises en place par différentes intercommunalités, avec des aspects différents. Certains permettent, sur la question sociale, de faire payer moins cher les usagers modestes ou en difficulté, ou d'avoir véritablement des tranches de consommation avec l'idée que les 30 premiers m³ sont considérés comme un usage essentiel de l'eau et qu'ils doivent donc être moins chers que ceux qui permettent de remplir les piscines, selon un adage bien connu. Cette expérimentation a été décidée pour cinq ans et doit prendre fin en avril 2018. Par conséquent, je pense qu'il serait tout à fait judicieux et important qu'à ce moment-là, sur la base des expérimentations, des différentes solutions innovantes qui auront été apportées et des conclusions que les collectivités en auront tirées, de pouvoir introduire dans l'ensemble des tarifications cette possibilité d'une tarification sociale ou solidaire.

M. CARREIRAS

Beaucoup de choses ont été dites. Je vais donc aller très vite sans rentrer dans la technique du sujet. Moi, j'ai l'impression que dans ce débat, on nous présente finalement la DSP comme la règle et la régie l'exception. Tout est finalement dans la délibération, et dans la manière de présenter les choses. J'ai encore en mémoire la présentation faite en Commission consultative des services publics locaux. Là encore, l'argumentaire développé était a priori davantage favorable à la DSP. Même dans la délibération, il est dit que le travail d'investigation sur le choix de la régie n'a pas pu être réalisé. Tout le monde sait ici que ce travail et le choix de la régie, à l'horizon 2020, aurait déjà dû être entamé depuis un moment. Et on aurait dû avancer beaucoup plus vite si ce choix avait été sérieusement envisagé. Je crains que le calendrier proposé nous lie, avec l'argument que j'entends bien, qui consiste à dire que la seule question pour nous amener à choisir un mode de gestion serait de nature technique. Si ce choix intervient en 2018, je crains malheureusement qu'on soit mis devant le fait accompli, c'est-à-dire en incapacité à passer en régie en 2020. Sur ce choix méthodologique ou sur la question du prix, j'ai l'impression qu'on nous propose à chaque fois deux scénarios, mais comme souvent parmi les deux scénarios proposés, un seul est en réalité applicable, y compris sur l'harmonisation du prix. On sait très bien aujourd'hui que, politiquement, la question d'un prix harmonisé à l'échelle de la métropole nous semble incontournable, et on sera bien évidemment d'accord dessus. C'est donc un faux choix qui nous est proposé ! On nous demande de comparer une future délégation de service public dont on adopte déjà le principe, et donc on nous demande là un choix de principe, entre la régie et la DSP, d'ores et déjà, en disant : « On comparera, on comparera après ». Mais nous aurions très bien pu faire le processus inverse. C'est-à-dire commencer par ce travail d'investigation sur la régie, se préparer à y passer, et puis voir si exceptionnellement la DSP serait plus avantageuse. On aurait pu procéder ainsi. Je veux bien qu'on mette en exergue la notion « d'autorité organisatrice ». Cela a été dit tout à l'heure par mon collègue. Bien sûr, c'est une mission de service public et nous avons donc cette autorité d'organisation, mais ce dont il est question, c'est de savoir si nous sommes une autorité de gestion. C'est ça le débat qui nous concerne aujourd'hui. D'autres ont fait ce choix et, encore une fois, je ne sais pas si c'est dogmatique, technique, pragmatique ou idéologique, mais beaucoup ont fait le choix du passage en régie comme par exemple la métropole de Montpellier, avec un choix de passage progressif. D'abord l'instauration d'une régie, puis un passage progressif, de chacune des communes, de DSP en régie. Le choix est tout à fait possible, indépendamment même de la proposition qui est faite aujourd'hui de comparer.

Enfin, une dernière remarque, c'est vrai que quand on regarde le contrat précédent, on s'aperçoit que la dette en 2020 sera nulle, qu'il y a eu une remise à niveau des installations, mais je vais encore rappeler ici que l'endettement de cet opérateur était engagé avec des taux de 6, 7, 8 voire 10 %. C'est une vieille habitude qu'on a eue ici à Toulouse que de transférer la dette, soit sur un opérateur de l'eau, soit sur un opérateur de transports, dans des conditions bien sûr différentes selon les cas. Mais dans les deux cas, c'est la même chose et si, effectivement, la dette avait été assumée par la collectivité qui aurait dû également assumer l'ensemble des investissements, je pense qu'avant 2020, la dette aurait été totalement remboursée. Sur ce sujet, il y a des positions politiques qui sont prises. Notre position, comme l'a rappelée Claude RAYNAL, c'est une position en faveur de la régie, celle de la DSP devenant l'exception. Ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est l'inverse, c'est d'adopter une méthode, une procédure, qui à mon avis nous fait entériner d'ores et déjà un choix qui me semble déjà pris.

M. TRAUTMANN

Bien, il y a eu pas mal d'interventions. Je commencerai par répondre aux trois dernières, celles de Monsieur TOMASI, de Madame TOUCHEFEU et de Monsieur CARREIRAS. En premier, Monsieur TOMASI, vous étudiez un rapport qui est un rapport général sur les différentes organisations qui prévalent, dans l'eau ou dans d'autres domaines, et vous dites : « Je suis pas d'accord sur ceci, je suis pas d'accord sur cela... » Ce rapport ne visait qu'une seule chose, définir les termes de comparaison entre régie, oui mais quelle régie ; et DSP, oui mais quelle DSP ? Ce rapport n'avait que cet unique objectif et il fait cette proposition : On prend une régie autonome du type de Tisséo, plutôt qu'un autre type. Vous dites qu'il ne peut pas y avoir de conflit avec la régie puisque les gens sont des élus issus de la collectivité délégataire. Je vous rappelle quand même que des gens étaient élus au SMTC et qu'à un moment donné, ils étaient en conflit avec l'autorité qui les avait élus. Donc, oui, cela peut arriver ! Comme je le disais, ce rapport vise à donner des définitions. Entre les différentes régies, la régie autonome. Entre les différents contrats de DSP, l'affermage, avec un très fort pourcentage, environ les deux tiers des investissements qui seraient réalisés par Toulouse Métropole, et un tiers réalisé par le délégataire. Ce rapport ne sert qu'à ça et je n'ai aucun commentaire sur ses termes. Personnellement, je trouve qu'il est excellent et j'invite tout le monde à le lire. Encore une fois, le rapport ne servait qu'à définir d'une part le type de régie ; d'autre part la comparaison des différents contrats de DSP. Nous avons choisi la meilleure solution, c'est-à-dire, en DSP nous gardons une très grande maîtrise, et en régie, nous retenons ce qui a été fait pour Tisséo, la régie autonome.

Ensuite, Madame TOUCHEFEU parle des tarifs solidaires et je la remercie d'avoir posé cette question en Commission. Cela nous a effectivement permis de regarder ce qui se passe actuellement, parce que la question est réelle. Elle est bien posée, merci encore. Ce que propose Madame TOUCHEFEU, c'est un tarif progressif, avec une tranche à 30 m³ à un prix assez faible, puis une autre tranche un peu plus chère, et ainsi de suite plutôt que de faire ce qui est proposé, c'est à dire un abonnement avec un tarif unique pour l'eau et pour l'assainissement. Tout d'abord, si l'on fait un tarif progressif, il y a quelque chose qu'il faut souligner, c'est que les foyers où vivent beaucoup de personnes paieront plus cher. C'est-à-dire que les familles nombreuses vont être les premières impactées par ce tarif progressif. Est-ce que c'est vraiment ce que nous voulons ? Ensuite, il y a un élément fondamental, l'utilisateur. L'utilisateur, derrière le compteur, en réalité n'est pas connu, contrairement à l'électricité. De manière assez inexplicite, j'ai peu entendu parler, notamment quand on renouvelle les concessions d'électricité, de faire un tarif progressif pour l'électricité ! Ensuite, on a regardé ce qui se passait ailleurs parce qu'effectivement, un certain nombre de collectivités se sont penchées sur la question : Paris, Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Rennes, le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) et la Ville de Nice. On a regardé ce qui se passait là. Premièrement, à l'assainissement, il n'y a pas de tarif progressif et, dans toutes les villes, il est facturé au mètre cube. La facture est divisée en trois : un grand tiers qui correspond à l'assainissement, un tiers qui correspond à l'eau et un petit tiers qui relève des taxes. Donc pour l'assainissement, aucune de ces collectivités ne propose de tarif progressif. Ensuite, pour l'eau, certaines font effectivement un tarif progressif mais assorti d'un abonnement. Toutes les collectivités font un abonnement. Alors qu'est ce que cela veut dire si l'on propose un tarif progressif faible pour les premiers m³ mais avec un abonnement très fort ? Quel est le système le plus valable ? De faire un tarif faible pour l'eau, et un abonnement très fort ? Ou un abonnement faible et un tarif normal, sans progressivité ? Lille propose un abonnement annuel à 5 euros. Ce qui vous est proposé, c'est de reprendre le système toulousain où l'abonnement annuel est inférieur à 9 euros. Et vous savez, dans les autres collectivités que j'ai citées, c'est beaucoup plus fort, jusqu'à 55 euros par an. Avec une consommation moyenne à 120 m³, c'est beaucoup plus que les cadeaux qui sont faits sur les premiers mètres cubes consommés. On a deux grandes villes, Paris et Lyon, qui font un tarif strictement proportionnel, sans tarif progressif. Bordeaux et son intercommunalité font un tarif progressif, mais à un seuil de 170 m³, ce qui ne nous concerne pas... Marseille fait un tarif progressif à 15 m³. Nice fait 60 et 120. Rennes fait 25, et le SEDIF fait 180. Dans le lot, on peut éliminer Bordeaux et le SEDIF qui sont supérieurs à la consommation moyenne des familles, puisqu'ils sont à 170-180 m³, donc ça ne nous concerne pas. En fait, on a la moitié des communes qui proposent un tarif progressif. Et c'est là que se pose le vrai problème car, comme on ne connaît qu'un compteur et qu'on ne connaît pas les abonnés, s'il y a plusieurs usagers derrière un compteur, le tarif progressif ne joue plus. Dans les copropriétés, si vous faites un tarif progressif avec les 40 premiers m³ moins chers et le reste plus cher, si vous êtes dix familles, vous bénéficiez d'un tarif progressif pour 4 m³, ce qui n'est pas significatif. Lorsqu'on regarde ici, est-ce

qu'on a des villas individuelles ou plutôt des copropriétés ? À Toulouse, 81 % des logements sont en copropriété ; à Blagnac, 62 % ; à Colomiers, 53. Sur l'ensemble des 37 communes de Toulouse Métropole, 66 % des logements sont en copropriété. C'est-à-dire que ce que nous pourrions proposer serait fortement dilué par le fait que la majeure partie des gens ne vit pas en logements individuels. Il n'en reste pas moins que la suggestion de Madame TOUCHEFEU doit être étudiée. Elle doit être mise en œuvre, mais par un autre chemin. Je propose qu'on le regarde par le biais du Fonds de Solidarité Logement (FSL) que nous gérons dorénavant. Nous pourrions intégrer cette composante, et là, aller jusqu'à la famille. Effectivement, les textes prévoient qu'on peut prélever un certain pourcentage du prix de l'eau pour le verser au FSL. Outre la proposition que fait Madame TOUCHEFEU de prendre en compte ce qui se passe avec la loi BROTTES, je propose qu'on explore cette piste du FSL pour essayer de régler ce type de problème.

Ensuite, Monsieur CARREIRAS pense que le travail d'investigation n'a pas été fait pour la régie. Il commence à être fait. Nous allons le faire, et nous aurons le temps nécessaire, nous sommes en 2017. Contrairement à ce que disent un certain nombre de personnes, si on veut faire une régie, comme on aura le résultat à la fin 2018, nous disposerons d'une année, et en une année il est parfaitement possible de créer une régie, en travaillant consciencieusement et rapidement. J'ai été en fonction dans plusieurs collectivités et je peux vous dire qu'un challenge comme celui-là est réaliste. Ensuite, Monsieur CARREIRAS parle de la dette de l'opérateur qui est effectivement à 10 % et qu'on aurait pu rendre la dette nulle. Monsieur RAYNAL, pour rester dans les intervenants du Parti Socialiste, dit quant à lui, qu'avec la régie nous aurions pu arriver à une dette nulle. Écoutez, je pense que vous êtes de grands optimistes. La dette initiale aurait effectivement été remplacée, ça c'est sûr. Au bout de 30 ans, les 300 % de chiffre d'affaires qui sont en dette auraient été remboursés, mais je suis certain, et c'est normal, que nous aurions réalimenté cette dette par d'autres dettes. D'ailleurs, cher Claude RAYNAL, je ne connais aucune régie qui a une dette nulle. Trouvez-la moi ! Même dans les villes dirigées par le Parti Socialiste, il n'y a pas de régie à dette nulle ! C'est une structure qui vit, et c'est normal ; on fait des investissements et donc on contracte des dettes, mais le propre du contrat de DSP de Toulouse, c'était d'exiger une dette nulle. On aurait pu exiger 100 % du chiffre d'affaires en dette à la fin, on a exigé une dette nulle et nous arrivons à cette situation qui est actuellement la nôtre. Ce qui permet, ça personne ne l'a contesté, une très forte baisse du prix de l'eau.

Je vais répondre maintenant dans l'ordre aux différents intervenants. J'ai déjà commencé à répondre à Claude RAYNAL mais il a également dit : « Oui, mais qui nous dit que la remise à niveau a été faite correctement ? » Il y a deux réponses, d'une part, celle de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui a analysé tout ça, à la fois pour la régie que nous avons, et pour les installations de la concession. Cet AMO a tout noté et d'ailleurs je dis que le contrat n'est pas si mal puisque l'avenant 13 constatait le parfait état des canalisations d'eau et en avait même déduit qu'on pouvait réduire le niveau d'investissement. Donc malgré ce niveau d'investissement réduit, nous avons rajouté 16 millions pour l'eau et 17 millions pour l'assainissement. Il est donc faux de dire, comme vous le faites Monsieur RAYNAL, que la remise à niveau n'a pas été menée correctement. Ensuite, vous dites : « Nous avons fait des augmentations annuelles sur le prix de l'eau. » C'est exact, une formule d'indexation est appliquée mais je redis que le précédent directeur du cycle de l'eau estimait que, compte tenu de la situation et des investissements, compte tenu du futur, cette formule d'indexation n'était pas suffisante et que nous devions aller sensiblement au-delà. Ensuite, je crois que vous avez employé, mon cher Claude RAYNAL, le terme « d'inconvenant » pour qualifier la présentation que j'ai faite sur les différents tarifs. Et d'autres intervenants ont dit : « Quand même, ce n'est pas bien de montrer de telles différences ; on devrait être plus consensuels. » À toutes ces personnes, je dirai une seule chose : imaginez un seul instant que ce soit l'inverse, qu'on ait dû augmenter les tarifs des 36 communes. Mon cher Claude RAYNAL, chers amis qui êtes intervenus, on aurait eu dix semaines de palabres. Tandis que là, le président a tout de suite dit : « Je suis d'accord ! ». Vous ajoutiez : « Sur les transports, c'est l'inverse. » C'est faux ! Effectivement, actuellement c'est Toulouse Métropole qui paye, mais elle paye avec quoi ? Avec les sommes nouvelles qu'elle met en place, qu'elle a mises en place, avec les 80 millions qui venaient de la Ville de Toulouse pendant le mandat précédent, 10 millions par an, 15 millions par an.

M. RAYNAL

Tout ça, on le sait tous. La question, ce sont les nouveaux investissements dont j'ai parlé. Écoutez-moi et ne déformez pas, c'est fatigant !

M. TRAUTMANN

Et puis surtout, ça vient des charges transférées. Dans les charges transférées, il y avait un ratio de un à dix. C'est peut-être le passé mais...

M. MOUDENC

29 millions sur 30 versés chaque année provenant de la Ville de Toulouse. 29 sur 30 ! Évidemment, je comprends que certains veuillent les oublier.

M. TRAUTMANN

Donc, je pense que la comparaison est fautive. Vous proposez également, mon cher Claude RAYNAL, de tout traiter en même temps. Et Joseph CARLES vous répond : « Non, on peut pas tout traiter ! ». C'est quelque chose qui me dépasse, c'est une décision politique. Si on peut tout traiter, pourquoi pas, mais enfin pour l'instant, c'est le problème de l'eau qui se pose. Si grâce à ce problème, on peut régler d'autres problèmes, pourquoi pas, mais je doute que dans le temps qu'il nous reste, nous soyons capables de le faire. Ensuite, vous avez noté, Claude RAYNAL, que pour la DSP, vous n'avez pas de dogme. Pas de dogme, oui, sauf sur l'eau ! C'est un dogme pour la régie, ce qui est respectable par ailleurs. Vous dites qu'avec la DSP, le délégataire demanderait 9 à 10 % du chiffre d'affaires comme rémunération, sans quoi il ne le ferait pas. Je crains que vous ne vous trompiez. Actuellement, dans la plupart des DSP, les négociations tournent plutôt autour de 4 à 5 %, et ces délégataires les acceptent. Et s'il existe des sociétés dédiées, alors on plafonne les échanges entre la société dédiée et la maison mère. Je n'insiste pas là-dessus, mais c'est ce qu'on fait dans toutes nos DSP, pour celle du réseau de chaleur par exemple. Ainsi, on limite les remontées.

Ensuite, vous me critiquiez quand je dis que dans les régies, il y a un risque de dérive. Oui, je l'ai dit effectivement. Mais je n'ai pas dit qu'il y avait une dérive. J'ai parlé d'un risque de dérive, et dans certaines régies on le voit parfaitement. Certains ont dit qu'il faut trois à quatre années pour passer en régie, d'autres disent qu'on peut attendre pour faire la comparaison. On aura tout le temps de retarder la comparaison, puisqu'on aura tout le temps de passer en régie. Ça veut dire qu'on a des visions totalement divergentes. Mais croyez-en mon expérience, en une année, on peut faire une régie. Ensuite, vous ajoutez : « Vous donnez 50 000 euros en cas d'abandon des procédures de DSP ». Non pas 600 000 mais 50 000 fois 2, pour les deux délégations Eau et Assainissement, ça fait 100 000 euros. Mais nous ne les donnons que si nous décidons de prendre la solution de la régie. Si on ne prend pas la régie, on fait comme dans toutes les DSP. A l'inverse, vous savez que certains de vos collègues, en Commission consultative des services publics locaux, développent l'argument contraire en disant : « Si vous ne les payez pas, vous êtes obligés de les prendre ». C'est d'ailleurs un peu pour ça qu'on a mis cette somme de 50 000 euros.

Ensuite, Marc PÉRÉ a clairement marqué, et c'est son droit, que son groupe préfère la régie. Mais il est allé un peu plus loin dans une affirmation que je ne partage pas. La régie est forcément meilleure car on n'a pas à satisfaire les actionnaires. Il y a quand même une notion d'efficacité et d'efficience. Une régie peu efficiente, ce qui ne serait pas le cas de la nôtre, nous coûterait plus cher qu'une DSP efficiente, même si nous devons payer ses actionnaires.

Joseph CARLES souhaite qu'on « fasse Métropole » avec un tarif unique, mais il ne souhaite pas pour autant élargir aux ordures ménagères. En revanche, il revendique le pragmatisme et souhaite qu'on pousse à fond la comparaison entre la régie et la DSP. Sur les salariés, je le rassure, ils sont protégés dans un cas comme dans l'autre. C'est-à-dire que si l'on va en régie, les salariés du secteur seront repris. Si on va en DSP, les salariés qui sont en régie seront repris par le délégataire.

Monsieur MAURICE a évoqué un certain nombre d'irrégularités signalées par la Chambre régionale des comptes. J'ai le rapport de la Chambre régionale des comptes sous les yeux et je pourrais vous en lire un certain nombre de passages moins critiques... Bon, je ne le lis pas, mais le fait est que nous n'avons pas fait la même lecture, Monsieur MAURICE et moi. Pour les capacités de l'autorité organisatrice de l'eau, Monsieur MAURICE est d'accord, il souhaite qu'elles soient fortes, nous aussi ! Il demande également si nous doterons cette autorité des moyens nécessaires. Oui, nous le ferons !

« Engager une procédure de DSP n'est pas une nécessité » dit-il. Je relève que les avis sont totalement contradictoires entre les différents groupes. Nous pensons qu'il faut engager une procédure, et qu'après il faut comparer. Monsieur LACAZE dit que les deux délibérations sont liées, non ! Peut-être aurions-

nous dû séparer les deux délibérations et les proposer à des Conseils différents ? Les délibérations ne sont pas liées, on ne met pas en place un tarif unique pour négocier une DSP ; ça n'a jamais été dit. Ensuite, quant au débat public réclamé par Monsieur LACAZE et par Monsieur MAURICE, là également c'est quelque chose qui me dépasse. Il y a des textes qui prévoient la tenue de débats publics, par exemple avant l'adoption des PLU, PDU, etc., et d'autres circonstances où ils sont circonscrits aux assemblées. Pour l'instant, et sauf décision contraire, on applique les textes qui prévalent.

M. MOUDENC

Bien, je crois qu'on a eu une bonne discussion. Certains veulent la relancer ? Ça fait 2 heures qu'on y est ... Madame CROQUETTE, vous n'avez pas encore parlé.

Mme CROQUETTE

Je vais être très courte parce que j'apprécie l'esprit de synthèse très vif de Monsieur TRAUTMANN. Je voudrais vous demander, à vous Monsieur le président, votre avis. Certes, l'organisation d'un débat public ne relève pas d'une procédure, mais tout n'est pas procédural dans la vie. Il y a aussi la politique et des volontés politiques qui s'expriment ou pas. S'agissant de la mise en débat public de ce dossier, j'aimerais donc connaître votre positionnement.

M. MAURICE

Vos réponses, Monsieur TRAUTMANN, sont très intéressantes, et on reprendra avec plaisir les éléments, pour voir effectivement ce que vous avez exprimé. Vous avez eu du mal à cacher votre volonté d'aboutir à une délégation de service public, puisque vous avez eu des propos très clairs sur les risques supposés de la régie. Je voudrais revenir sur la tarification progressive, vous avez été un peu rapide pour essayer d'évacuer la question. D'abord, certaines communes l'ont déjà mise en œuvre, et elle a plusieurs intérêts et non pas uniquement un intérêt social. Comme l'a dit Claude TOUCHEFEU, il s'agit aussi d'une question écologique et savoir comment inciter à ne pas consommer de manière excessive l'eau qui est une ressource rare. Il y a deux volets dans la tarification progressive. Le fait que les premiers mètres cubes puissent être gratuits ou peu chers pour les besoins vitaux de la population, et pour l'hygiène et la salubrité bien sûr. Ensuite, la question d'augmenter, progressivement mais fortement, pour inciter aux économies et à la préservation de la ressource. Simplement, moi aussi je veux vous interpellé Monsieur le président, parce que je sens que vous allez passer directement au vote alors que les débats ont été riches. Vous avez dit plus de 2 heures de débat, je crois que le sujet le méritait. Quelle est votre position sur ce que nous avons été plusieurs à porter ? Au vu de l'avis négatif de la Commission consultative des services publics locaux et de l'ensemble des associations qui étaient présentes, au vu de ce débat qui a permis l'expression de différentes sensibilités favorables à une autre approche, certains comme nous très clairement pour la régie, souhaitez-vous un réel débat, non pas biaisé comme on l'a démontré dans nos interventions ? Et est-ce que vous êtes prêt à retirer cette délibération ? Et dans tous les cas, qu'elle soit retirée ou pas, à engager et sous quelle forme, un vrai débat public pour tenir compte de cette demande citoyenne ?

M. MOUDENC

Bien évidemment, je veux à mon tour me réjouir de la qualité du débat que nous venons d'avoir. Nous aurons d'autres rendez-vous, dans le cadre de la procédure, pour continuer à discuter de ce dossier qui méritait effectivement qu'on s'y attarde. C'est un dossier important. En ce qui me concerne, j'ai pris, j'ai été interrogé par l'un de vous, un engagement auprès des électeurs toulousains, puisque c'était la question posée. Cet engagement, c'était celui de faire en sorte que nous puissions étudier les deux possibilités. La possibilité de gestion déléguée, et la possibilité de gestion directe, et de pousser les feux sur les deux procédures pour choisir *in fine* celle qui serait la plus conforme à l'intérêt général, et à l'intérêt de la collectivité. Je crois que c'est Edmond HERVÉ qui, à Rennes, avait mis en place cette méthode, il y a quelques années, et elle avait donné satisfaction. C'est l'esprit des deux délibérations qui vous sont soumises. Bien évidemment, je ne vais pas les retirer et je considère que la procédure est suffisamment longue et suffisamment lourde, pour ne pas créer tel ou tel débat supplémentaire, en plus de nos débats qui sur ce sujet sont toujours très longs et très lourds et qui le seront probablement la prochaine fois. Je vais vous soumettre les deux délibérations, la première sur la question des prix. J'ai entendu quelques critiques sur le fait que la présentation permettait de distinguer Toulouse et les autres

communes. Moi, je trouve que c'est intéressant d'avoir cette approche pour une raison très simple, c'est que vous êtes un certain nombre ici, et vous l'avez encore prouvé au cours des 2 heures écoulées, à tirer à vue sur le contrat de 1990. L'avantage de cette distinction, c'est qu'il permet de mesurer ce qu'il en est vraiment. J'en parle en étant à l'aise puisque je n'étais pas à l'époque en responsabilité et que je n'ai pas eu à m'occuper de ce dossier. C'est un contrat qui a été conclu dans l'intérêt des Toulousains, et dans l'intérêt général. Sinon, effectivement, on n'aurait pas eu la reprise de la dette, et on n'aurait pas eu une perspective d'amélioration du prix. Il a été effectivement très bien négocié et ensuite il a été très bien exécuté. Pour les collègues non toulousains qui entendent du mal sur ce contrat depuis tant de temps dans la bouche de certains, c'est bien qu'ils aient l'information sur son exécution, ses conséquences et les perspectives positives que cette exécution offre pour l'avenir. Pour autant, effectivement, et comme je pense nous tous ici, je porte l'esprit métropolitain, l'esprit de solidarité, et c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à indiquer, avant même que nous soyons réunis, dans la délibération, que pour ma part je proposais la solution de tarification unique, qui justement va dans le sens de l'intérêt de toutes les communes. Je vous laisse imaginer, parce qu'après tout ça aurait pu être la situation, je vous laisse imaginer ce qui aurait pu se passer si nous n'étions pas en Métropole, et si justement les choses allaient pour l'avenir sans perspective de solidarisation de la dette existante, et du prix futur. Voilà, on a là un exemple concret de l'utilité de la Métropole, avec une solidarité toulousaine conséquente.

La deuxième délibération que je vous propose, c'est cette démarche qui consiste tout à la fois à permettre aux élus que nous sommes de voir ce que donnerait, sous différents aspects, une gestion déléguée, et en même temps de voir ce que donnerait, sous les mêmes aspects, une gestion directe. Alors, j'ai parfois été étonné des opinions exprimées ici ou là ; j'ai bien compris qu'il y avait deux positions très différentes. Une position motivée par, je dirais, diverses raisons. Il y a ceux qui se réclament d'une posture politique. Il y a ceux qui se réclament d'un choix idéologique, d'ailleurs je remercie ceux qui se sont exprimés dans ce sens parce qu'au moins, c'est franc et assumé. Et puis, le sentiment que j'en retire, c'est que ceux qui nous disent : « Il faut choisir la régie tout de suite, aujourd'hui, maintenant, sans rien étudier », c'est comme si on nous proposait, pour prendre une décision extrêmement importante, extrêmement lourde de conséquence, de se mettre un bandeau sur les yeux et d'avancer aveuglément au nom d'une seule conviction, par ailleurs respectable. Moi, je pense que nous sommes élus avec des convictions bien sûr, mais avec aussi la nécessité de gérer au mieux pour nos concitoyens. Gérer au mieux, surtout par les temps actuels qui sont des temps extrêmement difficiles sur le plan de la contrainte financière, et on sait que ça ne va pas s'arranger, c'est justement d'examiner toutes les possibilités posément, objectivement, et ensuite de faire un choix qui sera tout aussi souverain que si nous avions choisi dès aujourd'hui. Simplement, voilà, c'est la différence entre ceux qui ont un a priori, et ceux qui veulent aller au fond de la réalité des différentes hypothèses et, au fond, de ménager une liberté. Il y a ceux qui veulent qu'on décide aujourd'hui sans rien regarder, le choix de la régie. Il y a ceux qui veulent ménager la liberté de l'assemblée délibérante et d'examiner les deux possibilités. Moi, je vous propose la liberté.

DEL-17-0249 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (18)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-0231 - Commune de L'Union - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-0352 - Commune de Toulouse - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - Usine de dépollution des eaux usées de Ginestous

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

- DEL-17-0582 - Aérodrome Toulouse-Lasbordes : Adoption de l'avenant n°2 à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique à la SARL BEACH CLUB (terrain et voie)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-0576 - Approbation de la convention avec la Ville de Blagnac concernant la prise en charge financière de la remise en état du puits du Ramier**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-17-0620 - Concession de distribution d'électricité de la Ville de Toulouse : avenant de prolongation**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MERIC.)
- DEL-17-0488 - Contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'eau potable des Communes de Aucamville, Castelginest, Fenouillet, Fonbeuzard, Gagnac sur Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint Alban et Saint Jean : Adoption d'un protocole de remise de données**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-17-0606 - Réseau d'Infrastructures Numériques Métropolitain (RINM) - Contrat d'affermage du 4 juin 2013 avec la Société Publique Locale Réseau d'Infrastructures Numériques (SPL-RIN) : Approbation de l'avenant n° 3 pour l'adoption des tarifs de location des fourreaux**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES COSTES-DANDURAND, ESCUDIER, FAURE, MM. CARLES, GRASS, MEDINA, ALVINERIE, ESNAULT, SERP.)
- DEL-17-0368 - Délégation de service public pour l'exploitation et le développement de la Cité de l'espace et de la Piste des Géants Aéro : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-0495 - Concession pour l'exploitation du réseau de chaleur de Blagnac : Approbation du choix du délégataire, du contrat de concession et autorisation de signer le contrat de concession du réseau de chaleur**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*
CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [33 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0683 - Délibération de principe sur la gestion du domaine de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2020 – Conséquences tarifaires

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0684 - Délibération de principe sur l'exploitation des services publics métropolitains de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2020

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [87 VOIX]*

CONTRE [46 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LEPINEUX, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, PERE, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SANCE, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

M. MOUDENC

Nous allons maintenant procéder aux deux votes qui doivent avoir lieu à scrutin secret uninominal.

Pour le SDEHG, tout d'abord, je vous rappelle que, par délibération du 23 février 2017, le Conseil de la Métropole a élu ses 78 représentants au sein du SDEHG. Or, il s'est avéré que certains représentants en étaient déjà membres en tant que représentants des communes. Aussi, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour 6 représentants. La liste des candidats est la suivante :

- 1 - GIL Jean-François
- 2 - FRANCES Michel
- 3 - ANDRE Christian
- 4 - ALVINERIE Michel
- 5 - LOUBRIS Danielle
- 6 - QUERE Gilbert

Pour Decoset, je vous rappelle que, le 23 février 2017, le Conseil a procédé à l'élection de 39 représentants au sein du syndicat DECOSSET, suite à l'extension de périmètre. L'adhésion de la Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue ayant été, depuis cette date, entérinée, Toulouse Métropole dispose désormais, en application des règles statutaires de DECOSSET, de 46 représentants. Aussi, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour 7 représentants supplémentaires. La liste des candidats est la suivante :

Titulaires :

- 1 - MANGOGNA Xavier
- 2 - GERSON David
- 3 - LAURIER Laurent
- 4 - GUERIN Philippe
- 5 - LENORMAND Benjamin
- 6 - GRIMAUD Robert
- 7 - FOURMY Daniel

Suppléants :

- 1 - CABANES Brigitte
- 2 - BUGEJA Valérie
- 3 - FURY Joselito
- 4 - ARMENGAUD Roseline
- 5 - LOPEZ Valérie
- 6 - MAUREL Lysiane
- 7 - DURRIEU Monique

Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

Nous allons procéder au vote lors de l'interruption de la séance. Les résultats seront donnés après dépouillement. Je demande simplement aux présidents de groupes de se concerter pour assurer la tenue des bureaux à travers les assesseurs et en garantir le pluralisme.

Je tiens à saluer la présence de l'équipe de la régie de Candie qui nous propose une dégustation des vins bio du domaine de Candie, qui viennent justement d'être mis au point. Je les remercie de tout le travail de grande qualité qu'ils effectuent tout au long de l'année.

Il est procédé au vote dans les conditions réglementaires.

.....
Suspension de séance à 14h00

.....
Reprise de séance à 15h00

.....

M. MOUDENC

Bien, mes chers collègues, je vous propose de reprendre à l'heure, une fois n'est pas coutume, nos travaux. Après le chapitre corsé de l'eau, le non moins prometteur chapitre des finances s'annonce. Auparavant, je vais vous communiquer les résultats des élections de représentants.

DEL-17-0536 - Election de représentants au Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne (SDEHG)

Premier tour de scrutin : Sur 133 votants, sont dénombrés 2 bulletins blancs ou nuls. Pour 131 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 67. Ont obtenu et sont donc élus :

François GIL	131 voix	élu
Michel FRANCES	131 voix	élu
Christian ANDRE	131 voix	élu
Michel ALVINERIE	131 voix	élu
Danielle LOUBRIS	131 voix	élue
GILBERT QUERE	131 voix	élu

DEL-17-0622 - Election de représentants à Decoset

Premier tour de scrutin : Sur 133 votants, sont dénombrés 1 bulletin blanc ou nul. Pour 132 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 67. Ont obtenu et sont donc élus :

Titulaires

Xavier MANGOGNA	132 voix	élu
David GERSON	132 voix	élu
Laurent LAURIER	132 voix	élu
Philippe GUERIN	132 voix	élu
Benjamin LENORMAND	132 voix	élu
Robert GRIMAUD	132 voix	élu
Daniel FOURMY	132 voix	élu

Suppléants

Brigitte CABANES	132 voix	élue
Valérie BUGEJA	132 voix	élue
Joselito FURY	132 voix	élu
Roseline ARMENGAUD	132 voix	élue
Valérie LOPEZ	132 voix	élue
Lysiane MAUREL	132 voix	élue
Monique DURRIEU	132 voix	élue

6 Finances

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Le compte administratif 2016, c'est le deuxième véritable compte administratif de ce mandat qui s'inscrit, chacun le sait, dans la trajectoire présentée en 2015. Une trajectoire caractérisée par la nécessité d'assurer une épargne suffisante pour pouvoir mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissement. Pour présenter rapidement le compte administratif 2016, vous le savez, nous avons un budget principal qui est d'un montant plus qu'élevé, plus d'1 milliard d'euros, mais nous avons également 10 budgets annexes, qui gèrent un certain nombre d'activités. Au total, l'exercice 2016 se monte à 1,385 milliard d'euros, avec un résultat de l'exercice, c'est-à-dire la différence entre les ressources et les dépenses pour l'exercice proprement dit, de 29 millions d'euros, qui porte le résultat cumulé, l'excédent, à 100 millions d'euros, mais je rappelle qu'il faut le distinguer de l'épargne annuelle. Pour apprécier l'excédent, il faut considérer qu'il s'agit pour l'essentiel d'un fonds de roulement et le ramener naturellement aux dépenses mensuelles. Donc, on a *grosso modo* un excédent qui correspond à un mois de dépenses budgétaires. C'est quelque chose qui est cohérent et qu'il s'agit de suivre avec prudence, pour qu'il soit ni trop élevé, parce que sinon cela signifie qu'il y a peut-être une mobilisation inférieure de l'emprunt, ni trop réduit, puisque dès lors, il pourrait y avoir des difficultés en matière de trésorerie.

Si on compare cette situation de l'exercice 2016 par rapport à la trajectoire qui vous a été présentée en 2015, on observe que, sur l'épargne nette, on a un résultat significativement plus élevé que la prévision que nous avons réalisée. Je sais que tout à l'heure, un certain nombre d'orateurs diront que cette épargne plus élevée, c'est le témoignage de ce que l'évolution de la fiscalité a été trop forte, trop vite, et qu'elle a consisté en une mauvaise appréhension des projections. Vous aurez, cependant, pris la précaution de lire le rapport de présentation du budget du compte administratif, un document extrêmement bien détaillé et étayé, et notamment sa page 20, qui vous permettra de constater que l'exercice 2016 a été marqué par deux événements tout à fait atypiques, qui expliquent cette envolée de l'épargne nette en 2016, une envolée malheureusement imprévisible. D'abord, la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Vous le savez, c'est une cotisation qui intervient avec un décalage de deux ans par rapport à la situation économique des entreprises. Or, nous avons eu une bonne nouvelle en 2016, avec la perception d'approximativement 14 millions de CVAE supplémentaire, alors que l'année précédente, nous avons perdu du produit de CVAE. Je vous le dis d'ores et déjà, l'année prochaine, il est probable que nous ayons un niveau de CVAE en repli par rapport à celle de 2016. Tout simplement parce qu'il y a un effet de décalage, et que nous n'avons pratiquement aucun élément de prévision sur cette fiscalité. Deuxième élément atypique intervenu à la fin de l'année 2016, 15 millions de rôles supplémentaires et complémentaires, et d'après les éléments que nous avons réussi à obtenir, il semble que dans la perspective de la révision des valeurs locatives cadastrales, les services fiscaux aient procédé à un nettoyage d'un certain nombre de dossiers d'entreprises qui génère ce volume relativement exceptionnel de rôles supplémentaires et complémentaires. Nous avons là deux éléments qui expliquent 30 des 40 millions d'écart sur la projection de l'épargne nette. Ensuite, comme nous sommes en deuxième année du mandat, le lancement du programme d'investissement se fait avec un effet de cloche. Nous atteignons en 2016, 244 millions d'investissement au compte administratif, mais comme la première année a été un peu plus faible, nous avons eu une mobilisation d'emprunt différée. L'annuité de la dette quant à elle est de 10 millions inférieure à ce qui était initialement prévu. Grosso modo, vous avez là les trois éléments qui permettent de comprendre pourquoi il y a, en 2016, cet effet spécifique sur l'épargne nette, qui évidemment va s'atténuer dès l'année prochaine et les années suivantes, sous l'effet de la montée en charge du programme d'investissement, de la montée en charge de l'annuité de la dette liée à la mobilisation de l'emprunt nécessaire au financement de ces investissements.

Pour le reste, les ressources de fonctionnement sont en évolution significative par rapport à la projection, mais il s'agit là d'un effet lié essentiellement aux transferts de compétences puisque comme nous avons transféré des équipements en année pleine, en 2016 ; sur l'année 2016, cela a eu pour effet de gonfler le budget de fonctionnement, notamment au travers de la réduction de l'attribution de compensation. A contrario, sur les dépenses de fonctionnement, vous avez un effet limité et une évolution des dépenses de fonctionnement qui se situe globalement dans la trajectoire. Claude RAYNAL, à qui rien n'échappe, me fera remarquer que si cet effet différencié sur les dépenses et les

recettes n'est pas le même, c'est que l'explication n'est pas bonne. En réalité, le transfert des équipements s'est traduit essentiellement, et en grande partie, par le transfert de l'Orchestre et le théâtre du Capitole, qui a son propre budget, un budget annexe qui ne figure donc pas dans les dépenses du budget principal. La correction sur l'attribution de compensation de la Ville de Toulouse, elle, se traduit concrètement par le constat de l'évolution des recettes de fonctionnement. Donc, si on neutralise ces effets, effets difficilement prévisibles, qui correspondent cependant à une évolution objective et réelle de l'épargne nette, nous avons une trajectoire qui se présente de manière positive pour assurer le financement du programme d'investissement.

Pour le reste, tant les recettes à isopérimètre, que les dépenses de fonctionnement du budget principal, sont dans la trajectoire. De même, les dépenses d'investissement s'inscrivent désormais pleinement dans la moyenne de 240 millions affichés pour le mandat. Si on regarde plus en détail ces éléments, et notamment l'équilibre du budget, vous pouvez constater que le budget principal, le produit de fonctionnement, s'équilibre à 877 millions d'euros et les charges à 736, ce qui dégage une épargne brute, avant le paiement de l'annuité, de 141 millions, et finance l'annuité de la dette, 41 millions. Et on retrouve notre épargne nette à 99 millions. S'agissant des dépenses de fonctionnement, on peut constater que les différents chapitres sont relativement maîtrisés. Les achats et prestations, qui ont connu une hausse de 9 %, soit plus de 6 millions, mais avec des effets liés aux transferts de compétences.

Les frais de personnels sont, là aussi, sur une trajectoire maîtrisée mais qui, compte tenu des transferts de compétences, connaissent une évolution de l'ordre de 4,06 %. Les reversements aux communes continuent à constituer la dépense la plus importante du budget de la Métropole, notamment à travers l'attribution de compensation, mais également la dotation de solidarité communautaire. Cela représente un volume global de 288 millions en 2016, en repli puisqu'il y a eu effectivement la correction de l'attribution de la Ville de Toulouse liée au transfert des équipements pour ce montant. Corrélativement, les contributions et participations semblent augmenter de façon significative, parce que précisément, on retrouve dans ce chapitre la subvention versée au budget annexe de l'orchestre et du théâtre du Capitole. Au total, en réalité, nous avons des dépenses de fonctionnement à 750 millions, qui augmentent de 2,6 % par rapport à 2015, mais sur lesquelles il faut évidemment prendre en compte le changement de périmètre. S'agissant des modalités de financement de l'investissement, 243,74 millions d'investissement, financés par cet auto-financement de 99 millions. Je le rappelle, l'épargne nette est tout sauf une « cagnotte », puisqu'elle est en réalité affectée au financement de l'investissement, ce qui permet aujourd'hui de limiter l'emprunt à 80 millions. Mais l'année prochaine, vous aurez l'occasion de voir que la mobilisation de l'emprunt va s'accélérer, sur les trois prochaines années, au regard de la montée en charge des investissements, et bien sûr les recettes propres d'investissement que sont le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions, etc.

Concernant le détail de ces dépenses d'investissement, vous pouvez constater qu'il y a évidemment des évolutions significatives. Elles s'élèvent au total à 243 millions et, avec le remboursement du capital de la dette, on est à 272 millions. Le domaine le plus significatif, c'est celui de la mobilité, auquel nous consacrons 47 % des dépenses d'investissement, avec un montant de 115 millions. La compétence « développement » est celle qui connaît en 2016 la plus forte évolution, avec une progression de près de 30 millions d'euros, mais cela s'explique par le démarrage de grands projets et notamment le parc des expositions. Cette compétence représente 27 % des dépenses globales d'investissement. Comme en 2015, l'habitat et la cohésion sociale sont de l'ordre de 8 % pour un montant de 18 millions ; les moyens généraux eux-mêmes, 8 %, sur les structures notamment de l'ensemble des dépenses d'équipement. L'effort d'équipement en matière de gestion de la propreté urbaine et des déchets se situe autour de 3 %, avec un montant de 8 millions. Mais vous le savez, une grande partie de la politique de gestion des déchets est transférée à Decoset, notamment l'essentiel de la fonction traitement.

Enfin, et pour terminer cette présentation que j'ai essayé de faire la plus synthétique possible, un mot sur l'évolution de l'épargne nette. Comme on le voit, elle suit un effet inter-mandat. Elle est donc forte en milieu de mandat. On le voit sur la phase 2011-2013, elle décroît progressivement, compte tenu de l'évolution des programmes d'investissements. Elle connaît sur la période 2014-2015 une croissance, liée d'une part à l'effet et aux décisions prises en matière de stratégie, notamment fiscale, et dans la perspective du financement de notre programme d'investissement. Par contre, ce qui est intéressant de

constater, c'est que compte tenu des transferts de compétences, nous conservons pour le moment une maîtrise satisfaisante de l'évolution respective des dépenses de fonctionnement. Une évolution qu'il convient naturellement de maîtriser dans le futur, notamment dans la phase d'incertitude dans laquelle nous nous trouvons, compte tenu des projets que le gouvernement doit décliner en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités.

Voilà mes chers collègues, c'est donc un compte administratif 2016 qui est au vert, au regard de la trajectoire et de la stratégie du mandat ; au vert pour permettre le financement d'un très haut niveau d'investissement, dont on a pu voir dans les propos liminaires de ce matin qu'ils étaient indispensables à l'accompagnement de la croissance de notre territoire ; au vert pour le soutien au développement économique, d'une part par le programme d'investissement, d'autre part par le soutien aux entreprises, à l'aménagement de l'espace ; au vert pour permettre de répondre aux préoccupations de nos concitoyens, favoriser la création d'emplois, l'accès au logement, à la mobilité qui correspond, vous l'avez vu, à une compétence essentielle de notre collectivité, et le tout en assurant la maîtrise d'un développement durable.

M. RAYNAL

Monsieur le président, mes chers collègues, c'est vraiment un plaisir toujours renouvelé d'écouter Sacha BRIAND. Cette année il fait fort, en faisant au cours de sa présentation les questions et les réponses. Le sujet a donc été traité puisqu'il a dit ce que j'avais à dire et qu'il y a répondu imparfaitement. Malgré tout, il n'y a pas de choses très nouvelles et je vous rassure, on ne va pas partir dans un long exposé.

Premier élément, nous voterons le compte administratif parce que le faire, c'est voter la sincérité des opérations, et c'est voter également pour la qualité du travail des services. Bien entendu, comme il est de tradition, nous voterons ce compte administratif sans difficulté.

Deuxième aspect, je voudrais revenir d'un mot sur les questions qu'il a posées à ma place, et sur les réponses qu'il a données. C'est amusant quand même de dire : « On va me dire que l'épargne nette est trop forte ». Je confirme, effectivement l'épargne nette est très forte cette année. C'est la deuxième année d'affilée qu'on se situe largement au-dessus de la prévision qui avait été l'objet de notre discussion en séminaire. 25 millions d'euros l'année dernière, 47 millions d'euros cette année, une paille ! Bien sûr, Sacha BRIAND nous a donné avant même que je développe quelque argument que ce soit, les trois raisons qui font qu'on a ce supplément d'épargne nette. Elles sont tout à fait justes, il n'y a pas de doute, et heureusement que les chiffres ne sont pas tournés et que la réalité est bien là et s'impose à nous. Je pense en particulier à deux éléments très nets. Le montant de CVAE, supérieur à ce qui avait été imaginé, et ça c'est très compliqué, il faut le reconnaître, de savoir à l'avance quel sera le montant de CVAE reçu finalement. C'est effectivement sur trois ans que durent les rappels. Tout ça est donc très complexe et difficile à évaluer. Nous avons donc eu un montant très largement supérieur à l'attente. Les rôles complémentaires ? On nous donne une raison, je l'accepte ! 15 millions d'euros supplémentaires. Mais, il se trouve que cette CVAE supplémentaire et un rôle complémentaire extrêmement fort, ce sont précisément les raisons pour lesquelles nous plaitions pour une montée progressive des taux d'imposition. J'avais dit une phrase qu'on avait connue en d'autres temps : « On est jamais à l'abri d'une bonne surprise ! » Il n'était donc pas la peine, d'entrée de jeu, de voter 15 % d'augmentation des taux. Je le redis, on aurait pu tranquillement voter 3,5 % la première année et je pense que la deuxième on n'aurait rien voté et peut-être la troisième non plus. Il n'y en avait pas besoin, tout simplement parce qu'il y a eu, effectivement, des bonnes surprises. C'est pour cela qu'existe l'annualité budgétaire ; ce n'est pas pour rien, c'est pour se caler sur la réalité des recettes par rapport à l'estimation qui en est faite. Eh bien, le résultat vient de nous en être donné par Sacha BRIAND, voilà ! Il y a plus que ce qui était attendu, et c'est une bonne nouvelle pour nous tous. Donc nous aurions pu ne pas lever l'impôt pendant trois ans, c'est tout. Alors, vous me direz : « Après, il aurait fallu le lever » À un moment donné, c'est sûr que si on veut faire le programme d'investissements prévu et malgré les bonnes surprises, à un moment donné, il faut augmenter l'impôt, mais pendant trois ans, on aurait pu s'en passer. L'air de rien, rien que sur les deux années 2015-2016, cela représente 45 millions d'euros levés chez les concitoyens, pour rien. Et je ne parle pas des entreprises ; je m'en tiens simplement aux habitants. Cette question finalement, des 45 millions d'euros pris pour rien, ça doit nous interpeller parce qu'effectivement, ce sont d'autres populations. Vous savez, à Toulouse, chaque année, et dans l'agglomération, il y a autour de 20% de la population qui

tourne et ce ne sont donc pas forcément les mêmes qui payent l'impôt. Donc je pense qu'il est très important de caler l'impôt par rapport aux besoins réels. Je crois qu'on en a tous besoin. Je vais faire une question-réponse à l'envers pour Monsieur BRIAND. Vous voyez, à cette question-là, Monsieur BRIAND, chaque année nous répond la chose suivante. Comme nous avons plus d'épargne nette, et il dit des choses toujours vraies, nous avons pu faire un peu moins d'emprunt, donc ça coûte moins cher à la collectivité, etc. Moi, je réponds à Monsieur BRIAND, pourquoi il ne va pas au bout de la logique ? Si la question, c'est de ne pas lever d'emprunt du tout, à ce moment-là il fallait lever 20 % d'impôts supplémentaires. On avait alors une épargne nette qui permettait d'investir sans lever d'emprunt du tout. Donc je crois qu'il faut arrêter avec ça. La responsabilité, c'était de tranquillement lever l'impôt au fur et à mesure des besoins. C'est ce qui nous avait énervés, vous le savez, en dehors du fait que nous avons décidé quelque chose ensemble au cours d'un séminaire pour, au final, se retrouver avec 15 % transformés, grâce à l'habileté de nos amis radicaux, en 7,5 puis 7. Au-delà de cette modification, peu sensible au demeurant, relevons que ce compte administratif ne pose aucun problème, que la situation de la collectivité est bonne, mais qu'elle est bonne au prix d'une augmentation excessive des impôts pendant ces deux dernières années.

M. CARLES

Oui, j'ajoute que cette « habileté » a au moins permis de ralentir, ce que souhaitait Claude RAYNAL, le rythme de progression. Moi je voudrais également souligner ce niveau d'épargne. Je pense qu'il faut aussi se rappeler de ce que nous avons décidé en séminaire. Au-delà de la hausse d'impôt, au-delà de l'enveloppe d'investissement, nous avons décidé d'un gel de 20 % des enveloppes de voirie. Aujourd'hui, nous nous retrouvons effectivement avec un compte administratif qui fait apparaître une épargne plus importante que celle qui était prévue. Et nous connaissons l'inertie naturelle de la réalisation des programmes d'investissement. Quels que soient les efforts des services, quelle que soit leur rapidité, je ne suis pas convaincu qu'au terme du mandat, nous soyons en capacité d'atteindre l'objectif que nous avons fixé sur les grands projets. La question se pose donc de savoir, parce qu'aujourd'hui, somme toute, les communes aussi ont besoin d'investir, si nous allons maintenir le ralentissement de l'investissement lié aux enveloppes de voirie. Nous avons effectivement des dispositifs qui font que les communes se trouvent aujourd'hui peut-être, pour certaines d'entre elles, en difficulté. A la lumière de ce compte administratif, je crois qu'il faut regarder ce que nous pourrions faire pour elles. Nous avons, et je crois qu'il faut s'en féliciter, un compte administratif qui fait apparaître un excédent important. Je m'en félicite, même s'il est lié à une anticipation de la fiscalité par rapport aux besoins qui apparaissent exercice par exercice. Lorsque nous avons fait le séminaire, nous avons dit : « Au bout de la trajectoire, nous aurons besoin effectivement des 15 % ». Je crois que notre différence d'appréciation venait du rythme dans lequel nous allions procéder à ces augmentations de fiscalité. Aujourd'hui, il s'avère que l'anticipation du rythme, avec l'effet cumul de cette anticipation du rythme, nous amène à ce résultat. Donc la question se pose effectivement, dans la prospective, au terme du mandat, de savoir comment les communes pourraient retrouver, elles aussi, des capacités d'investissement, notamment à travers les enveloppes de voirie. Voilà une disposition qui, me semble-t-il, mérite d'être étudiée. Juste un point de précision sur les rôles complémentaires. Certes ils sont arrivés, mais je crois qu'il faut surtout y voir l'effet de la dynamique économique de notre territoire. Je pense que par rapport à ce que sont les politiques métropolitaines auxquelles nous avons tous souscrit, nous avons ensemble considéré qu'il fallait effectivement essayer d'encourager, de développer, ou tout au moins d'encourager les entreprises dans ce développement. Aujourd'hui, finalement, non pas comme l'aéroport, mais comme une collectivité publique, nous recevons les dividendes de cette politique d'encouragement à la dynamique économique, et ces rôles supplémentaires viennent pour l'essentiel du foncier bâti industriel et commercial, donc d'opérations d'investissements qui ont été portées par les entreprises. Je crois qu'il faut aussi s'en féliciter. C'est quand même ce qui nous permet d'amortir l'effort que nous avons à consentir sur le redressement des comptes publics. La politique de développement économique, me semble-t-il, doit continuer à être largement encouragée, parce que derrière, elle a les conséquences sur la fiscalité. Sur la cloche dont parlait Sacha BRIAND en matière d'investissement, je crois que la singularité de notre métropole, c'est que nous ne devrions pas avoir une cloche mais une trajectoire, une trajectoire qui s'inscrit dans la montée, pas dans la descente. La cloche, elle redescend à un moment. Moi je souhaiterais que ça ne redescende pas et qu'on continue sur une trajectoire ascendante.

M. PÉRÉ

Quelques éléments à la lecture de cette présentation. Le premier concernant la politique d'investissement, les 240 millions d'euros, principalement liés à des grosses opérations comme le Pex ou TESO. Je saisis cette occasion pour à nouveau plaider pour un rééquilibrage à étudier entre politique d'investissement sur des programmes d'attractivité et sur la vie quotidienne. Je le redis, des programmes d'investissement sur la vie quotidienne des gens, que ce soit le cadre de vie, que ce soit la culture, le sport sont nécessaires. Je me pose réellement la question, et le groupe Métropole Citoyenne s'interroge sur le fait de savoir si l'on ne devrait pas, vu toutes les difficultés dont on a parlé en liminaire, considérer un rééquilibrage ou du moins une évaluation de ce qui va vers cette politique d'investissement attractivité, et ce qui va au plus près des gens dans la politique sur la vie quotidienne.

Autre élément, le taux de fiscalité, effectivement on aurait pu se poser la question au vu des résultats qui nous sont proposés ici, s'il n'aurait pas pu être lissé dans le temps. Parce que 40 et quelques millions d'euros prélevés auprès des ménages de la métropole, ce sont des factures de taxe d'habitation ou de taxe foncière et derrière elles, il y a des familles qui du coup se voient prélever quelques centaines d'euros de plus sur leur pouvoir d'achat et ces quelques centaines d'euros dans de très nombreuses familles, c'est un pouvoir d'achat en moins pour satisfaire des besoins classiques d'une famille. Donc, il peut y avoir des difficultés et de la souffrance. Tout ça pour encaisser 45 millions de plus ! Ce n'est pas uniquement des chiffres, derrière il y a des familles et des vies.

Troisième point, l'attribution de compensation, 288 millions d'euros. Je pense qu'on devrait aussi, nous, les élus de cette assemblée, considérer certaines choses qui semble-t-il sont gravés dans le marbre et notamment certains marqueurs de l'articulation entre la Métropole et les communes. Ces marqueurs, c'est l'enveloppe de voirie par exemple, bien qu'elle ait baissé de 20 % ; c'est l'attribution de compensation ; ce sont les taux d'imposition différents d'une commune à l'autre et c'est la TEOM. Aujourd'hui, les communes touchent des attributions de compensation, des enveloppes de voirie liées au passé mais est-ce qu'on se place dans une prospective ou dans une vision à moyen terme ? Quand je dis « moyen terme » c'est 10-20 ans. Comment tout cela va évoluer si nous « faisons Métropole » ? Est-ce que ces différents points vont perdurer ? L'attribution de compensation, est-ce qu'elle va durer pendant des années et des années sans être remise en question, ou est-ce qu'un jour on va s'attaquer, même si c'est dix ans avant, à une réflexion sur son devenir ? C'est quelque chose qui date de l'époque où il y avait des communes. Mais maintenant, on construit une métropole, petit à petit. Et cela nous oblige à faire évoluer ces points-là. Quand on pousse le raisonnement jusqu'au bout, on s'aperçoit que ces attributions de compensation telles qu'elles ont été calculées en 2007, 2008, 2009 je crois, figent les ressources financières des communes et font bénéficier exclusivement à Toulouse Métropole le dynamisme économique du territoire. Les villes ne gagnent plus, n'ont plus de recette supplémentaire en lien avec un dynamisme économique. Est-ce que c'est une situation que nous acceptons ? Ou est-ce qu'on considère qu'à travers la revisite des attributions de compensation, on pourrait inventer des mécanismes qui fassent que ce dynamisme économique bénéficie également aux communes, à compétences constantes ?

Enfin, dernière élément de mon intervention, vu les résultats, les chiffres, vu les excédents montrés, nous souhaitons insister fortement et dire que nous ne sommes pas d'accord avec les politiques qui ont été menées avec le tissu associatif, notamment les associations qui œuvrent dans le domaine des quartiers, de la solidarité, dans le domaine culturel, qui ont vu leurs subventions baisser alors qu'elles jouent un rôle essentiel pour la cohésion des quartiers.

Mme BLEUSE

Comme nous l'avons dit lors des propos liminaires, nous élus écologistes nous attendions avec impatience ce compte administratif 2016. Pourquoi ? Parce qu'il allait nous permettre de mesurer la réalité des augmentations des impôts et des baisses de dotation. Effectivement, quand nous examinons le document du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), nous sommes sur des intentions. Quand nous examinons le budget primitif, nous sommes sur des prévisions. Et le compte administratif, c'est bien la réalité. Cette fameuse réalité à laquelle chacun, et en tout cas au moins les membres de l'exécutif, souhaitent que nous nous attachions. L'intérêt d'examiner le compte administratif 2016, c'est de l'examiner en lien avec le compte administratif 2015. Pourquoi ? Il nous permet de mesurer l'impact de vos choix politiques forcés. Je pourrais mettre des guillemets, mais c'est quand même bien le terme.

Parce que n'oublions pas que les + 15 % d'augmentation des impôts ont été répartis sur l'exercice 2015 et l'exercice 2016. D'abord, parce que vous n'aviez prévenu personne, en tout cas, pas lors du séminaire financier, et ensuite parce qu'il n'y avait pas suffisamment de voix pour voter + 15 % en 2015. Il a fallu que vous fassiez une concession, à savoir répartir cette augmentation de 15 % sur deux exercices, avec 7,5 sur 2015, et 7 sur 2016 pour faire bonne mesure. C'est pour cela que nous voulions regarder les deux comptes administratifs liés. Et quand on regarde les documents que vous nous avez communiqués, vous avez pour habitude de placer votre regard sur l'épargne nette, vous le faites très régulièrement, à Toulouse comme à Toulouse Métropole. Mais quand on compare la trajectoire et la réalité, effectivement la réalité est bien au-dessus. La trajectoire, en termes d'épargne nette pour 2015, c'était 36 millions d'euros. Nous étions l'année dernière à 59. La trajectoire pour l'épargne nette pour 2016, c'était 52. Nous sommes à 99. On nous dit : « Personne ne pouvait le prévoir ». Moi j'ai envie quand même de faire un petit clin d'œil à Claude RAYNAL, et de le citer. En décembre 2015, quand on parlait du budget primitif 2016, il disait exactement : « On augmente l'épargne nette. Là aussi, je vous donne rendez-vous à la fin de l'exercice 2016 où nous nous retrouverons avec quelque chose de l'ordre de 100 millions d'euros ». Nous sommes à 99. Donc, chapeau, Claude RAYNAL ! A 1 million près, bravo !

M. RAYNAL

Et Sacha BRIAND n'y a pas répondu !

Mme BLEUSE

Effectivement, on se trouve donc très au-dessus. Pourquoi ? Nous, on veut rentrer dans le détail. Le détail des recettes et des dépenses, c'est quand même le quotidien de nos concitoyens. Quand on regarde les recettes, effectivement, en termes de trajectoire, on se rend compte que globalement, on est au-dessus. 799 de trajectoire pour 2015, et on a des recettes à 815. 834 de trajectoire pour 2016, et on est à 878. L'intérêt, c'est de rentrer dans le détail mais c'est aussi et surtout, comme Monsieur BRIAND sait fort bien le faire à la Ville de Toulouse, l'intérêt c'est de procéder au cumul de ces effets. Quelle différence entre 2015 et 2014 ? Quelle différence entre 2016 et 2015 ? Et le cumul sur 24 mois. Nos décisions d'augmenter en deux ans de 15 % les impôts de nos concitoyens ont eu quel impact en valeur absolue ? Quand je regarde la fiscalité ménages, effectivement de 2015 sur 2014, c'est un peu plus de 20 millions d'euros. De 2016 par rapport à 2015, un peu plus de 17. Soit, en cumulé, 38. Si on cumule les deux années, on arrive à 59 millions d'euros. La fiscalité ménages sur 24 mois, c'est 59 millions d'euros pris dans la poche de nos concitoyens ! Même chose pour la ligne entreprise, ce sont 44 millions d'euros en cumulé sur deux ans, dont l'essentiel est la CFE, avec 38 millions d'euros. En synthèse, sur la fiscalité ménages et celle des entreprises, on a pioché plus de 100 millions d'euros dans la poche des Toulousains, qui sont autant de pouvoir d'achat et de pouvoir d'investissement pour eux. 103 millions d'euros ! Voilà ce qui a effectivement créé une épargne nette très au-dessus, très au-dessus des trajectoires. Alors, en parallèle, vous justifiez cette augmentation d'une telle ampleur par la baisse des dotations. Avec le même raisonnement, qui vous sied souvent et partout, le cumul sur 24 mois, c'est 33 millions d'euros. Et je veux rapprocher ces chiffres des calculs qui ont été faits à la Ville de Toulouse. La fiscalité ménages des Toulousains sur 24 mois, c'est + 81 millions. Ça veut dire qu'entre Toulouse et la Métropole, entre la fiscalité ménages et la fiscalité entreprises, on a pris presque 190 millions d'euros de plus avec cette décision, bien évidemment liée à toutes les autres évolutions, pour des réductions de dotations de l'ordre de 34 ou 33 millions d'euros, aussi bien à la Ville de Toulouse qu'à la Métropole. Alors, oui, les élus écologistes disent, redisent et martèlent : « Vous avez surdramatisé la situation, vous avez surdimensionné les efforts que vous avez assignés aux Toulousains ». Ce n'est pas une bonne chose. Vous nous expliquez régulièrement : « Cet effort, c'était pour un plan d'investissement ambitieux, un grand plan d'investissement ». C'est vrai qu'à Toulouse, vous nous distribuez des documents « À quoi servent nos impôts locaux? ». Et, effectivement, ça mérite d'être précisé. Nous avons donc analysé en détail les éléments concernant la répartition des investissements, avec la présentation qui nous avait été remise sur la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains. L'exercice n'est pas simple car nous ne bénéficions pas d'une actualisation de cette prévision de planification pluriannuelle des investissements et un certain nombre de dépenses, dont certaines que nous n'avons pas votées, sont venues s'y greffer. Je vois par exemple, sur l'axe 1, les Ramblas. On a 1 million d'euros sur l'exercice 2016 qui n'était pas

dans le prévisionnel. Et l'on pourrait étudier chaque ligne pour voir qu'un grand nombre d'évolutions font fluctuer les investissements. Sur une projection et une trajectoire de 240 millions, lissés bien évidemment sur la durée du mandat, on était à 191 l'année dernière, on est à environ 244, et l'on retrouve ces évolutions. On en retrouve en particulier sur l'axe 7, les grands projets. Et je ne reviens pas sur toutes les interrogations que les élus écologistes avaient eues à cet égard. Là, on a une ligne énorme, c'est celle relative au Parc des expos. Sur le CA 2015, on était à 6 millions, ça augmente de 24 millions, on passe à plus de 30 millions. Ce sont bien là les éléments qui font évoluer de façon significative les enveloppes d'investissements constatés. Alors oui, on peut se poser la question, pourquoi ces augmentations très importantes d'effort fiscal pour ces investissements-là ? Nous, on vous demande de réactualiser la programmation pluriannuelle des investissements. On vous rappelle que nous ne sommes pas d'accord avec les choix qui ont été faits, en particulier sur l'axe grands projets. On dit et redit que nous considérons que ce sont des investissements non utiles et trop coûteux. Nous voudrions également, Monsieur le président et maire, que quand on présente les choses aux administrés, pour expliquer à quoi servent nos impôts locaux, on ne fasse pas la confusion dans des documents distribués aux Toulousains, en écrivant en tout petit ce qui relève de la Métropole et ce qui relève de la ville, en mettant sur le papier des chiffres, des grands chiffres, des millions, des dizaines de millions d'euros, auxquels personne ne peut porter crédit puisque nous ne savons pas quelle en est l'origine exacte. Il y a un peu de Toulouse, un peu de Toulouse Métropole, un peu de Tisséo. Nous revenons, pour conclure, à des choses que nous disons depuis le début du mandat. L'analyse financière des réalisés devrait se faire de manière consolidée, Toulouse, Toulouse Métropole et Tisséo, les trois T en quelque sorte.

M. LACAZE

En prolongement des interventions précédentes, et peut-être en reprenant ce que disait Madame BLEUSE sur les trois T, je pense qu'on ne peut pas comprendre votre choix, Monsieur le président, d'une augmentation massive des impôts en 2015, si on ne raisonne pas sur l'ensemble. Claude RAYNAL a eu raison de le rappeler ; vous aviez fractionné en deux cette augmentation sur proposition de nos collègues Radicaux de Gauche. Monsieur BRIAND était le « Monsieur Plus » en termes de fiscalité. Si vous me reprochez d'être le « Monsieur Plus » en termes de dépenses, je pense qu'en termes de fiscalité, vous avez atteint un maximum, en tentant de faire passer 15 % en 2015. Vous avez refusé la proposition que nous soutenions, qu'avait portée Claude RAYNAL, je crois, consistant en une augmentation mesurée des impôts tout en faisant régulièrement le point en fonction des aléas. On est jamais à l'abri des bonnes nouvelles, mais il y a aussi des mauvaises nouvelles qui peuvent arriver. Je crois que cette stratégie, c'est la volonté, peut-être sans le dire, de faire peser sur les trois budgets que représentent Toulouse Métropole, Toulouse et Tisséo, le projet de la troisième ligne de métro, puisque nous sommes aussi garants des emprunts de Tisséo. Vous aviez félicité l'ancienne majorité sur le fait qu'effectivement, les collectivités apportaient leur appui vis-à-vis des emprunts Tisséo, suite aux dettes que vous aviez contractualisées vous-mêmes dans un précédent mandat. Je pense, moi, que personne ici n'est dupe. C'est sciemment que vous avez augmenté massivement les impôts, d'abord pour vous donner une roue libre sur la fin de mandat où vous direz : « On n'augmente pas les impôts ». C'était votre promesse électorale, mais vous l'avez d'entrée écartée. Je rappelle qu'ici, à Toulouse Métropole, il n'y avait pas de contestation de la saine gestion de Pierre COHEN, ni de l'équipe sortante. Certains de vos collègues élus ont même été plus loin dans l'augmentation des impôts. Je pense que vous avez une stratégie qui est cohérente, c'est-à-dire vous avez voulu vous dégager de la marge sur les trois budgets consolidés. Madame BLEUSE vient de rappeler que vous serez à près de 200 millions. Au point où on en est, j'arrondis de 15 millions sur les calculs précis qu'elle a fait. Vous en serez à 200 millions de ponction sur la fiscalité des ménages et des entreprises. Et, comme je le fais à Toulouse, je le conteste car je vois bien que la Métropole n'avait pas besoin de cette ponction. C'est volontaire et sinon pour quelle autre raison ? Je l'avais dit lors du dernier Conseil de la Métropole, même si Monsieur BRIAND avait nié avoir jamais prononcé cela... Mais le financement de la troisième ligne de métro, qui est quand même très aléatoire, a été présenté avec un certain nombre de voyants très au vert, mais là, il faudra compter sur d'autres « bonnes nouvelles » pour reprendre l'expression de Claude RAYNAL, pour aller au bout. Moi, j'ai interprété les propos de Monsieur BRIAND sur l'idée qu'après tout, la fiscalité sera une marge de manœuvre pour la suite. Mais pas une fiscalité tel que proposait Claude RAYNAL en regardant le réel et les besoins d'année

en année, plutôt une fiscalité qui pourrait être augmentée de manière massive. Donc, Monsieur BRIAND, je crois qu'il faudra attendre le bout de votre trajectoire, attendre 2020 ou 2021 pour savoir si la trajectoire est d'année en année faussée. Elle l'est sur deux années consécutives et de manière très forte. Ces comptes administratifs montrent une chose, c'est que la fiscalité n'avait pas besoin d'être augmentée de manière aussi massive. Vous dites : « Nous n'augmenterons pas. Nous n'augmenterons plus ». Est-ce que vous dites que vous baissez la fiscalité ? Vous allez peut-être le promettre dans quelque temps, ou l'annoncer ? Est-ce qu'aujourd'hui vous vous engagez dans cette réflexion ? Vous semblez aussi ne plus être opposés à l'emprunt, même si j'ai l'impression qu'effectivement vous cherchez à faire de l'épargne nette pour consolider des mesures d'investissement sans recourir obligatoirement à l'emprunt. Je crois que les conditions d'emprunt sont facilitées. Un collègue précédent a proposé le dégel des dotations voirie, un autre a prôné un effort dans la politique vis-à-vis des associations, notamment celles du contrat de ville. Moi je dis, pourquoi avoir gelé la dotation transports ? J'en reparlerai et je le ferai de manière incessante, parce que je pense que c'est un des nœuds de l'amélioration du transport dans notre métropole : nous sommes opposés à l'idée de ne pas réaliser le Boulevard Urbain Nord (BUN) d'ici la fin du mandat. Nous avons donc à rediscuter d'engagements financiers. Monsieur BRIAND, vous avez repris la proposition du groupe communiste, l'idée selon laquelle nous pouvons refaire le point, regarder effectivement les conditions financières et les capacités d'investissement. Vous m'avez dit : je partage mais cela doit se faire une fois connues les mesures du gouvernement. Mais, à l'occasion de ce compte administratif, et là je m'adresse au président, à Monsieur MOUDENC, est-ce qu'un engagement peut être pris, un engagement sur un nouveau calage financier avant la fin 2018 ? Au vu de l'écart qui a été souligné par plusieurs orateurs sur l'épargne nette, sur d'autres questions, les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, entre la trajectoire que vous nous aviez annoncée et sur laquelle vous aviez bâti votre fiscalité, et la réalité des comptes, nous pourrions nous retrouver, sans attendre les mesures gouvernementales qui seront peut-être connues en septembre-octobre. Je propose que novembre ou décembre 2017 soit un point de rendez-vous, pour réenvisager de manière collective les choix prioritaires pour nos concitoyens, et la fiscalité que vous avez adoptée.

Deuxième aspect sur les comptes administratifs en tenant compte de ce que Madame BLEUSE a développé sur l'écart de la trajectoire entre dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement. Je suis très attentif à ce qu'on ne se prive pas de services publics métropolitains, en regardant effectivement ce que représentent les transferts d'équipements toulousains, sur les dépenses et les recettes de fonctionnement, durant l'année 2016. Mais je pense que sur la Métropole, il faut aussi regarder avec attention comment moins de pression serait mise sur l'ensemble de nos services en termes d'économies. Je le dis en pensant à un débat qu'on a eu à Toulouse, l'effet ciseau qui avait amené Monsieur BRIAND à proposer la solution des 15 % d'augmentation des impôts à la Métropole, et doublés dans la commune dont je fais partie, justifiés par la baisse des dotations et l'augmentation des dépenses de fonctionnement, et notamment de la masse salariale. Je pense qu'on peut avoir un double effet ciseau, surtout quand une certaine conception politique amène à ne pas regarder du côté des services publics. Car il y a un réel besoin de réponses en termes d'investissements, que ce soit pour l'ensemble des habitants et habitantes, que ce soit au bénéfice de l'attractivité du territoire d'un point de vue économique. Mais le renoncement sur un certain nombre de services publics conduirait à un moment donné à ce que la collectivité publique mette en place des structures d'investissement qui seraient gérées par d'autres. Ce compte administratif démontre le fait que la politique menée en termes de développement des services publics, en termes de pression fiscale sur les particuliers, a été une mauvaise politique, et qu'il est temps de rediscuter, si bien sûr vous le souhaitez. Un autre des aspects je crois, c'est la dynamique fiscale de notre territoire qui est encore présente et le sera encore. Je crois que vous avez eu tort de banaliser l'idée que les projections que vous aviez faites ne tenaient pas compte, ne tiennent pas compte des nouveaux arrivants sur la métropole toulousaine qui pour beaucoup, pas pour tous mais pour beaucoup, paient l'impôt. Cette dynamique peut-être ne profitera plus au-delà des 5-10 ans à venir ? Mais on peut l'intégrer pour les cinq ans à venir. Monsieur le président, et si je n'ai pas de leçons à vous donner sur la question des recettes, je pense que nous avons une opportunité pour des dépenses supplémentaires, dans les cinq ans à venir.

M. CARNEIRO

Juste un mot Monsieur le président. En écoutant tous ces orateurs, mais j'ai un peu perdu le fil, je me demandait : « De quoi parle-t-on ? » Je me suis souvenu que notre ami RAYNAL disait tout à l'heure à juste titre qu'il y avait effectivement une démarche qui consistait à dire : « On peut avoir de bonnes surprises ». On peut aussi avoir de mauvaises surprises, ça me paraît aller de soi, c'est du bon sens. Finalement, ces 40 millions représentent un mois de trésorerie. La cotisation des entreprises, avec un apport exceptionnel de 14, la révision des bases dont on ne pouvait préjuger, pour environ 10 millions et puis les effets de cloche donc pour une quarantaine de millions en tout. Quand je compare ce chiffre au budget annuel de la direction Infrastructures Travaux et Energie, une centaine de millions, je me dis que cela représente en gros cinq mois d'investissement, cinq douzièmes d'investissement. Quand je regarde maintenant le taux de réalisation de ce budget, on est à 86,5 % en 2015 et 2016. Et je me dis : « On tient la route ! ». Quand on prend également en compte le PARM qu'on est en train de mettre en place, on se rend compte qu'on va avoir besoin d'investissements colossaux. Sur quoi sera-t-on jugé dans les années à venir ? Sur notre capacité à réaliser ces investissements en matière de mobilité, en matière routière. Voilà ce qui est essentiel ! Bien sûr, il y a d'autres investissements, car bien que chargé de ce domaine que je privilégie, je n'oublie pas les autres, mais tout de même... Aujourd'hui, l'un des problèmes majeurs que nous devons régler, c'est l'asphyxie des voies de circulation et l'offre de moyens de transport en commun qui augmente. Et il va falloir que le rythme s'accélère. Donc au fond, nous avons là un peu d'oxygène pour pouvoir investir, et pour pouvoir emprunter dans les années à venir. Car nous aurons besoin d'emprunts considérables. Nous sommes une jeune collectivité qui n'est pas encore à maturité en termes de niveaux d'investissement. Mais ça va arriver très vite et donc, on ne doit pas parler d'une cagnotte extraordinaire. Encore une fois, ce ne sont que cinq mois d'investissement sur le budget mobilité, pour les quatre compétences que sont Linéo, le routier, l'accompagnement des pistes cyclables et les pôles. Donc c'est assez peu de choses par rapport aux besoins qui sont les nôtres dans cette jeune agglomération, qui rajeunit sans cesse et qui grossit de 15 à 17 000 habitants par an. Voilà ce que je voulais dire. Si nous avons un peu de marge, elle sera la bienvenue. Alors n'essayons pas de refaire le passé ; essayons de construire l'avenir.

M. CARREIRAS

Simplement, une explication de vote. Ça m'arrive rarement ici, mais je voudrais parler au nom des Toulousains. Nous nous trouvons au milieu d'un mandat où l'une des décisions majeures a été d'effectuer une ponction fiscale considérable, avec une double peine pour les Toulousains puisque la fiscalité métropolitaine vient s'ajouter à une fiscalité municipale identique. Et dans les deux cas, le résultat est comparable, nous l'avons exprimé lors du conseil municipal de Toulouse la semaine dernière : le niveau d'épargne est bien supérieur aux trajectoires annoncées. Je sais bien et mon camarade RAYNAL le disait tout à l'heure, qu'un compte administratif, c'est la vérification de l'exécution conforme d'un budget, mais enfin, c'est tout de même un petit peu plus que cela. Car c'est bien un principe de conformité à ces trajectoires qui a justifié la hausse fiscale. Or, on constate finalement que ce qui a justifié la hausse fiscale est sans commune mesure avec la réalité, compte tenu de l'ampleur de l'épargne dégagée... Ce que je propose donc en termes de vote sur ce compte administratif, qui n'est pas un compte de gestion, c'est plutôt une abstention.

Deuxième élément par rapport à ce que vient de dire Monsieur CARNEIRO, qui ramenait le niveau d'épargne à ce qu'il signifie en termes de trésorerie. Cela signifie surtout un auto-financement de l'investissement à hauteur de 40 % par l'épargne. Quand même, aujourd'hui, c'est considérable ! Alors, vous me direz « Il faut regarder les choses sur la trajectoire » Je suis habitué à la réponse de Monsieur BRIAND. Mais enfin, quand le doigt se tend vers la lune, il faut aussi savoir regarder le doigt pour savoir si on est dans la bonne direction. Donc, aujourd'hui, constatons simplement que vis-à-vis de cette trajectoire, on est effectivement au-delà, en termes de fiscalité perçue. C'est pourquoi, à ce stade-là, nous suggérons une abstention, étant donné que ce compte administratif manifeste davantage que la simple exécution conforme d'une trajectoire qui n'était pas tout à fait celle qui est aujourd'hui décrite.

Mme CROQUETTE

Il s'agit évidemment de ne pas contester la véracité des résultats, car un compte administratif expose des chiffres bien réels et ce n'est que l'exécution d'un budget. Simplement, pour nous, ce sont aussi des orientations qui sont mises en lumière. Au vu de ce niveau d'épargne, Monsieur CARNEIRO vient de nous expliquer, qu'il représentait, ce « bas de laine », en quelque sorte une garantie pour l'avenir, pour

les emprunts futurs. Moi, j'ai une question qui me taraude. Monsieur le président, vous avez indiqué dans vos liminaires que les territoires du nord étaient un secteur en développement, un secteur stratégique et qu'il s'agissait d'y veiller de près. Donc, je réitère ma question, que j'ai souvent posée mais j'essaie de trouver une cohérence au vu des résultats budgétaires et de cette somme thésaurisée. Pourquoi avons-nous mis de côté un dossier qui est tout à fait exécutable s'agissant du BUN ? Est-ce une opposition pure et simple ? Pendant un moment, on m'a dit qu'on ne pouvait pas s'occuper du BUN par manque de moyens. On dit aujourd'hui que le nord est un territoire en devenir, décisif, qu'il a beaucoup de potentialités, et l'on admet avoir pris du retard. Donc, si vous n'investissez pas sur cette infrastructure, un peu plus loin et un peu plus fortement que ce qui a été programmé, le retard va s'accroître sur ce territoire pourtant en devenir. C'est une contradiction qui apparaît et qui témoigne d'un choix politique que nous ne partageons pas. Alors que les moyens existent pour continuer le projet de cette infrastructure, pour autant, la décision n'avance pas.

M. BRIAND

Je vais essayer de répondre de manière synthétique aux nombreuses observations qui ont été faites. D'abord, rebondir immédiatement sur ce que vient de dire Madame CROQUETTE puisqu'elle a semblé considérer que l'épargne, c'était quelque chose comme « un bas de laine ». Je rappelle que l'épargne nette dégagée sur un exercice est intégralement affectée au financement de l'investissement. Elle sert donc l'investissement de l'exercice et qu'on ne la confonde pas avec l'excédent dont j'ai rappelé qu'il représentait l'équivalent d'un fonds de roulement, à peu près un mois de budget. L'épargne nette, même si elle est élevée, est donc dépensée, intégralement. Première observation. Deuxième observation, je suis un peu frappé de voir la façon dont certains, par habileté, d'autres peut-être par vision que je qualifierais non pas de « simpliste » parce que je respecte naturellement l'analyse, mais en tout cas de très partielle, regardent un exercice indépendamment des années précédentes et des années futures. En 2015, nous avons eu la volonté de proposer une trajectoire financière et budgétaire pour le mandat. Je l'ai déjà dit, nous ne considérons pas pouvoir, dans une structure comme Toulouse Métropole, qui a des compétences d'aménagement, de développement, de prospective, de gestion dans le temps, avoir une gestion au jour le jour, au fil de l'eau, comme certains semblent vouloir le proposer. Et je suis très étonné d'entendre Monsieur LACAZE, ou même Claude RAYNAL, nous expliquer qu'aujourd'hui, parce qu'il y a 99 millions d'épargne nette en raison d'effets conjoncturels, il faudrait prendre un certain nombre de décisions, avec d'ailleurs des propositions très variées, très variables et très différentes les unes des autres, sans se préoccuper de savoir ce qui va se passer demain. Je voudrais juste faire une petite remarque : 99 millions d'épargne nette aujourd'hui, c'est 11 % des recettes réelles de fonctionnement. 11 % ! En 2011, il y avait 88 millions d'épargne nette, c'est-à-dire 12 % des recettes réelles de fonctionnement. Je n'étais pas là lors du débat sur le compte administratif 2011, mais je prends le pari que ni Monsieur LACAZE, ni Madame BLEUSE, ni Monsieur RAYNAL qui y étaient, n'ont remis en cause le niveau de la fiscalité, et n'ont pas développé les arguments qu'ils développent aujourd'hui avec une épargne qui, en proportion, était supérieure de 10 % à ce qu'elle est aujourd'hui.

M. RAYNAL

Oui, mais on n'a pas augmenté !

M. BRIAND

Et cette épargne, comme vous le voyez, a décliné avec la mise en œuvre des investissements, comme cette épargne, que nous constatons aujourd'hui, va décroître progressivement. Je rappelle d'ailleurs, au titre des effets conjoncturels, que les mesures en matière de réduction des dépenses des collectivités vont nécessiter un certain nombre d'efforts, et qu'il est à mon avis plutôt utile de disposer d'une certaine marge pour pouvoir absorber les perspectives qui sont placées devant nous. Pour donner quelques chiffres encore, nous avons aujourd'hui, grâce à ces effets conjoncturels, la possibilité de moins mobiliser l'emprunt. Je l'ai toujours dit, nous ne défendons pas un dogme contre l'emprunt, mais toujours est-il que moins nous pouvons emprunter, mieux c'est ! L'emprunt, c'est l'annuité de la dette des années futures, et donc si nous pouvons bénéficier d'effets conjoncturels qui nous permettent de reporter un peu la mobilisation de l'emprunt, tant mieux ! Je rassure Claude RAYNAL et je suis persuadé que ce chiffre va le satisfaire, peut-être même le réjouir, les perspectives de mobilisation

d'emprunt dans les trois prochains exercices, c'est 620 millions d'euros pour financer effectivement le programme d'investissement. Ce programme d'investissement, pour répondre à Joseph CARLES, n'est pas un programme sur lequel les rythmes de réalisation ne seront pas constatés. Effectivement il y a un certain nombre de projets, et notamment un majeur qu'est le Pex, sur lequel la phase de réalisation fait que le niveau de consommation des crédits sera extrêmement élevé. J'ajoute que les enveloppes locales de voirie sont consommées de façon extrêmement significative sur l'exercice. La plupart des dépenses d'investissement font l'objet d'engagements annuels et sont réalisées, sinon sur l'exercice, du moins sur 14 ou 16 mois. Donc sur le programme d'investissement, il n'y aura pas de décalages de nature à dégager des marges significatives.

Troisième remarque. Je crois qu'il faut se garder de considérer l'exercice sans le replacer dans la dynamique du mandat. Joseph CARLES se demande si cette situation d'épargne nette exceptionnelle ne serait pas de nature à justifier une réflexion sur les relations avec les communes ou le programme d'investissement ? Mais il le sait, nous avons engagé et il en a été question lors des derniers Conseils de la Métropole, une réactualisation de la programmation pluriannuelle d'investissement métropolitaine (PPIM) sur laquelle travaillent les commissions. Il s'agit de mettre à jour le programme, l'ampleur, le calendrier, et d'assurer la cohérence des données. Egalement, la prospective financière de Toulouse Métropole pour le mandat vous a été présentée et fait l'objet de mises à jour régulières. Nous y travaillons, même s'il est vrai que nous espérons avoir des éclaircissements sur les objectifs du gouvernement pour pouvoir l'affiner. La PPIM, la trajectoire et la prospective financière nous permettront de faire un point d'étape. Il n'y a strictement aucune difficulté là-dessus et dès que ces éléments seront connus, nous le ferons. Je rappellerais également que dans les relations avec les communes, Toulouse Métropole a consenti un certain nombre d'efforts significatifs depuis trois ans. Je rappelle qu'en 2013, la dotation de solidarité était d'environ 12 millions d'euros et qu'elle a été portée jusqu'à 16 millions. Dans le cadre des orientations budgétaires pour 2017, il en a été question récemment en commission des finances, nous avons engagé le débat et fait des propositions d'évolution de la dotation de solidarité communautaire, qui précisément a vocation à soutenir les communes, et à les aider dans la réalisation de leurs projets. Sur les trois exercices qui viennent de s'écouler, plus de 43 millions d'euros ont été reversés aux communes par le biais de la dotation de solidarité communautaire. Ce sont des ressources nouvelles, qui s'ajoutent naturellement à l'attribution de compensation, qui n'est pas une aide mais simplement le constat des transferts de compétences. Donc évidemment, il y a dans la trajectoire du mandat une dynamique à prendre en compte, une dynamique à suivre et une dynamique qui amène à actualiser la programmation pluriannuelle d'investissement, mais également les arbitrages et les relations financières avec les communes. Mais il faut se garder de jeter un regard sur un exercice, sans se placer dans la dynamique du mandat. Même si c'est de bonne guerre que d'avoir une vision réduite à un exercice, des enjeux extrêmement importants demeurent sur l'ensemble du mandat. Intégrons également la possibilité que, dans les prochaines années, nous n'ayons pas uniquement que des bonnes nouvelles. Par exemple, cette CVAE qui explique, pour 14 millions, l'évolution de l'épargne nette en 2016 pourrait baisser de 5 millions d'euros en 2017. Nous n'allons donc pas avoir une stratégie fiscale ou budgétaire « yo-yo », qui consisterait au gré des évolutions que nous ne maîtrisons pas, à baisser, augmenter, réarbitrer, modifier. Pour mettre en œuvre les projets, il faut une vision de long terme, de mon point de vue.

Marc PÉRE ensuite s'est questionné sur l'idée selon laquelle certains éléments ne doivent pas être gravés dans le marbre. L'attribution de compensation, c'est vrai, est gravée dans le marbre de la loi. C'est elle qui la détermine et qui la fixe. N'étant pas législateur, j'invite Marc PÉRE à engager ce débat avec les parlementaires qui votent les lois. Il demande également si les communes ne devraient pas être associées au développement économique des territoires. Mais c'est précisément pour permettre d'assurer la redistribution d'une partie de la progression fiscale aux communes que la dotation de solidarité communautaire a été mise en place. Je rappelle que cette dotation de solidarité communautaire, introduite d'ailleurs sous la responsabilité de Claude RAYNAL, a pu identifier des critères qui permettaient de prendre en compte les écarts de richesse, parce que précisément l'ancienne dotation de solidarité, qui s'appelait « la dotation de redistribution de la croissance des bases », avait pour conséquence de renvoyer une partie de ces ressources vers les seules communes d'où provenait la progression des bases fiscales. On le sait, nous avons un territoire sur lequel les évolutions de ressources fiscales sont relativement polarisées. Donc en abondant la dotation de solidarité communautaire, nous assurons une redistribution des ressources financières vers l'ensemble des

communes, tout en essayant d'identifier celles d'entre elles qui sont les plus fragiles, et qui disposent des moins de ressources fiscales.

Enfin, Madame BLEUSE et Monsieur LACAZE ont jeté des chiffres sur la table. Je dois cependant saluer le travail de Madame BLEUSE qui a lu avec attention le rapport de présentation, et je m'en félicite. Pour autant, elle a tout de même tendance à additionner les effets base, les effets taux, les effets croissance démographique avec beaucoup de facilité. On pourra le cas échéant faire la comparaison entre ce mandat et le mandat passé sur l'ensemble de ces effets. On pourra peut-être avoir un certain nombre de surprises sur la ponction réelle, objective, faite sur les ressources d'un territoire entre deux mandats. Ce sera une comparaison qui, le moment venu, pourra peut-être se révéler utile.

Monsieur CARREIRAS, lui, a limité son intervention à un certain nombre de remarques de principe. J'ai répondu tout à l'heure à celle du niveau de l'épargne. Je pense que lorsqu'on regarde la composition du financement des investissements en 2011, avec 88 millions d'épargne nette, la proportion de financement des investissements ne devait pas être très éloignée de celle que nous avons aujourd'hui. Je l'invite à reprendre le rapport de présentation de 2011, et il pourra vérifier cette évidence.

Naturellement, cet exercice est marqué par des éléments. Au moins, j'observe que personne ne vient considérer que la situation de notre collectivité serait fragile. J'ai le sentiment qu'on se plaint presque d'un résultat qui serait trop favorable. Ce résultat témoigne d'un certain nombre de choses. D'abord, des choses que nous assurons parce que c'est nécessaire de le faire. Je ne tomberai pas dans la simplification qu'évoque Pierre LACAZE quand il parle de la privatisation des services publics qu'il agite comme un chiffon rouge. Nous affichons une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous affichons une solidarité avec les territoires, peut-être limitée, peut-être insuffisante, mais existante au travers de la dotation de solidarité communautaire. Nous affichons une dynamique de nos ressources fiscales, grâce à des événements qui malheureusement ne se répéteront pas tous les ans, mais qui permettent d'assurer le financement d'un territoire en développement. Ce sont des éléments dont nous pourrions nous satisfaire, mais presque comme des enfants gâtés, on a le sentiment qu'un exercice, dont le résultat c'est vrai est extrêmement positif, serait de nature à remettre en cause des arbitrages de moyen terme. Non, nous resterons prudents, attentifs à la prise en compte de tous les événements que nous ne maîtrisons pas, des décisions du gouvernement, indépendantes de notre volonté, pour affirmer notre liberté de pouvoir assumer notre futur. Nous devrions nous satisfaire de cette liberté que nous donnent cette maîtrise et cette stratégie. Nous devrions nous satisfaire de cette capacité que nous avons à écrire l'avenir et le développement de notre territoire. J'observe que certains préfèrent donner le sentiment de rechigner. Pour ma part, je m'en satisfais, parce que cette situation, c'est la capacité pour nous, demain, d'assumer les responsabilités que nos concitoyens nous ont confiées.

Mme BLEUSE

Quelques éléments, très rapidement, suite aux données qui viennent d'être citées. Monsieur BRIAND, vous avez pris l'habitude de nous faire des présentations en cumulé et notamment au sujet des dotations de l'État. Ça, vous savez le faire. Alors nous avons voulu réaliser le même exercice pour voir quel était le cumul des prélèvements sur les ménages et sur les entreprises. Vous avez raison et nous n'avons pas nié ce point ; les 15 % d'augmentation cumulés en deux ans sont croisés avec l'évolution des bases, mais ce n'est pas à vous que je vais expliquer que l'essentiel de l'évolution est bien contenu dans les + 15 %, et non pas dans l'évolution des bases. Donc je le redis, alors que les dotations en cumulé, sur 24 mois, ont baissé de 33 millions d'euros, la fiscalité ménages des métropolitains, la fiscalité entreprises des métropolitains, en cumulé est de l'ordre de 103 millions d'euros supplémentaires, par le jeu des bases mais surtout des + 15 % . 103 millions d'euros contre 33 millions d'euros ; on peut dire que l'augmentation des prélèvements sur les Toulousains, c'est trois fois la baisse des dotations !

Monsieur CARNEIRO quant à lui, estime qu'il faut de l'oxygène pour investir. Mais quand même, quand on prélève plus de 100 millions d'euros sur les métropolitains, c'est à eux, aux ménages, qu'on enlève un peu d'oxygène et qu'on retire du pouvoir d'achat. C'est de la dépense en moins chez les commerçants, les artisans, les petites entreprises locales. Ce qui fait le dynamisme économique d'un territoire, ce n'est pas uniquement les grands investissements. C'est également le fonctionnement de l'économie locale, toute cette, « petite » économie, soutenue par l'activité locale des ménages et des entreprises, et en particulier commerçants, artisans, et petites entreprises. Alors, il importe de regarder le fonctionnement, puisque vous parlez d'efforts. Nous n'avons pas parlé du fonctionnement parce qu'il

ne prêtait pas vraiment à commentaires. Les éléments de fonctionnement, aussi bien dans le CA 2015 que celui de 2016, sont globalement et sur chacune des lignes en phase avec votre trajectoire. Ce que nous avons commenté, ce sont les lignes de recettes, parce que ce sont elles qui sont largement en dehors de la fameuse trajectoire. Oui, vous avez exigé des efforts fiscaux faramineux. Pourquoi faire ? Finalement, il s'agissait de compenser l'effort que l'État assignait à notre collectivité. La Métropole s'est comportée en quelque sorte comme un relais. Les dotations baissent, eh bien on augmente les impôts ! C'est vrai qu'en la matière, quand on regarde les lignes de fonctionnement, on n'a pas l'impression d'une évolution exceptionnelle, sauf peut-être certainement à la marge. En ce qui concerne le grand programme d'investissements, vous en avez parlé, et c'est vous qui dites qu'il faut regarder sur plusieurs années. Moi, je regarde tout simplement votre document page 30, où l'on voit les investissements globaux depuis 2011. C'est vous qui l'écrivez : 2011 : 212 millions d'euros, 2012 : presque 254, 2013 : 252. En 2014 : 184, 2015 : 191. En 2016, on vient vers des niveaux que vous souhaitez, 243, presque 244, soyons honnêtes ! Mais très sincèrement, on est dans les montants habituels de la Métropole. Et je ne suis pas en capacité de mesurer les impacts, en plus, des transferts de compétences. Il faudrait peut-être les rajouter pour comparer des choses comparables, vous avez raison Monsieur BRIAND sur ce point. Mais ce qui fait que la réalité perçue par les habitants de notre Métropole n'est peut-être pas celle que vous croyez, c'est que dans ces montants d'investissements annuels, constatez la réalité, il y a quand même les fameux grands projets de l'axe 7. Le plus gros du programme d'investissement se situe là. Or, ce n'est pas cette ligne-là qui change le quotidien des métropolitains. Donc, nous l'avons déjà dit, ces grands projets de l'axe 7 phagocytent toutes les autres lignes, et c'est pour ça que dans les communes, les contribuables peuvent avoir le sentiment ou le constat légitime que oui, sur les autres lignes, on en fait moins. Globalement, nous sommes à un même niveau d'investissement, et nous avons cette fameuse ligne « grand projets » qui vient mordre sur toutes les autres. Donc si nous regardions sur x années, puisque c'est votre volonté, mais je ne suis pas immédiatement en capacité de le faire, nous verrions effectivement que vous avez fait des arbitrages différents sur des volumes quasi identiques.

M. BRIAND

Je ne vais pas revenir sur le détail des calculs, et surtout, je considère que nous jugerons, on fera le point, on regardera à la fois sur la PPIM et sur la trajectoire, à la fin du mandat, sur la réalisation globale de ces objectifs. On verra alors qu'un certain nombre de propos tenus aujourd'hui ne se confirment pas quant aux craintes exprimées. Je voudrais juste corriger une chose, un élément concernant le programme d'investissement pour le passé. En 2012, le programme d'investissement est marqué notamment par l'acquisition du siège de Toulouse Métropole. Là non plus, je ne sais pas si cela fait partie des opérations qui changent le quotidien des gens, mais ça explique pourquoi la moyenne sur le mandat passé connaît des années qui sont au niveau de celles qui seront au plus bas de celles de ce mandat. Lorsqu'on fera, au terme du mandat, le cumul de la PPIM, du mandat précédent comparé à ce mandat-ci, on pourra constater la réalité et non pas seulement en débattre de façon théorique. Vous verrez alors la réalité du programme d'investissement exceptionnel que nous avons mis en œuvre. Je laisse à Madame BLEUSE la responsabilité de ce qu'elle dit quand elle indique que des grands projets ne changent pas le quotidien des gens. Il me semble que le projet de parc des expositions, c'est un projet qui consiste à se doter d'un outil de développement économique, que l'on considère important et utile à l'activité économique de notre territoire, dans un contexte où il y a un certain nombre de jeux de concurrence. Je sais que les écologistes sont opposés à la concurrence territoriale, mais c'est une réalité en termes de développement. Notre Métropole a considéré nécessaire de devoir mettre en œuvre ce projet pour assurer la place de notre agglomération et avoir un outil de développement. Le développement économique, Madame BLEUSE, c'est l'emploi. Et l'emploi, c'est le quotidien des gens !

M. MOUDENC

Le débat tire à sa fin et je ne vais pas le rallonger inutilement, ne souhaitant pas vous être pénible. Je vais me retirer selon l'usage, pour le vote du compte administratif, mais auparavant, je voudrais en quelques mots souligner combien ce résultat que nous avons sous nos yeux est une nouvelle réconfortante dans le contexte qui est le nôtre, c'est-à-dire un contexte où notre métropole connaît un formidable développement. Tous les jours se pose la question de savoir si nous allons être capables de

financer ce développement et faire face aux conséquences qu'il entraîne. Et puis, c'est réconfortant parce que, quand il y a une épargne supérieure à celle attendue, c'est toujours une bonne nouvelle. Quand dans un ménage, à la fin de l'année on fait les comptes, et qu'on s'aperçoit que l'épargne est plus importante que prévue, généralement on est heureux. C'est donc assez paradoxal d'entendre aujourd'hui un son de cloche à rebours du bon sens et de la vie des gens. Cette épargne, c'est la promesse d'un avenir que nous voulons ambitieux, et cela dans un contexte marqué par des difficultés, où justement on s'interroge sur l'avenir, où il y a beaucoup de pessimisme, beaucoup d'inquiétudes. Nous, au contraire, nous tenons une certitude, celle de la qualité de gestion qui fait qu'effectivement nous allons pouvoir relever un certain nombre de défis. Et je rejoins Sacha BRIAND lorsqu'il relève, et là-dessus on y est pour rien, ni les uns ni les autres, qu'un débat comme celui-là est quelque part un peu faussé. On est dans une sorte d'illusion d'optique puisque nous sommes amenés à juger uniquement un exercice, alors que nous sommes élus pour tout un mandat, avec des projets structurants, qui par définition ne commencent pas à voir le jour, et ne finissent pas toujours à être réalisés en un seul exercice. Donc, effectivement, on ne peut pas juger si l'on ne le recontextualise pas dans l'ensemble d'une mandature, c'est-à-dire en réalité en se projetant sur six années. Or, au cours des années à venir, nous allons avoir à faire face à des défis considérables en termes de conséquences financières, et je préfère que nous abordions les années à venir avec cette épargne-là plutôt qu'avec une épargne en diminution. Je vois essentiellement cinq défis importants.

D'abord, financer le parc des expositions. Nous avons pris la décision à l'unanimité de nous lancer dans ce grand projet, qui est un projet structurant pour l'économie et pour l'emploi. C'est un investissement considérable. De tous les investissements publics des collectivités territoriales en France, en ce moment, c'est l'un des plus importants. Donc, en considérant ce que cela va représenter sur les exercices 2017 bien sûr, 2018, 2019 et 2020, je vous assure, il vaut mieux y aller avec cet atout. Ça, c'est le premier défi.

Pour le deuxième, nous aurons un grand rendez-vous à la fin de l'année, et beaucoup de maires y sont très attentifs, c'est la mise en place du programme d'aménagement routier métropolitain, qui va donner des perspectives à des territoires entiers qui aujourd'hui n'en ont pas et font face à des problèmes énormes au quotidien pour les déplacements. Évidemment, ce programme pluriannuel routier aura des conséquences financières. Il va peser et ne sera pas financé comme cela, par enchantement, sous prétexte que nous avons enfin ouvert ce dossier et que nous devons faire face à nos besoins métropolitains. Nous devons également intégrer le retard accumulé par les non-décisions du Département dans de très nombreux secteurs.

Troisième défi, on en a parlé souvent, le Plan des Déplacements Urbains. Nous avons tous, avec évidemment des cheminements et des raisonnements différents, nous avons toujours convergé sur la volonté dans les années à venir, de doper, d'augmenter notre effort financier. Vous le savez, aujourd'hui on consacre 100 millions d'euros à notre cotisation Tisséo. Grâce au PDU que nous sommes en train d'élaborer et qui sera prêt à la fin de l'année, cette cotisation va passer à 165, voire 180 millions d'euros. Alors face à ce type de défi, aller ergoter 10 ou 15 millions, soi-disant en termes d'épargne, je dis qu'il y a de quoi frémir. Effectivement, nous affichons tous une volonté et un volontarisme assez incroyables dans nos discours en matière de transports en commun. À un moment, il va falloir que cette volonté verbale et sincère se traduise dans les faits, c'est-à-dire par des choix budgétaires, et pour cela il faudra qu'on ait des moyens. Donc il vaut mieux, effectivement, bénéficier de cette épargne pour affronter ce rendez-vous. C'est paradoxal que d'entendre certains douter du financement de la troisième ligne de métro, et en même temps regretter de voir se dessiner les moyens qui vont nous permettre d'être au rendez-vous de son financement. Quel paradoxe et quelle contradiction ! Quatrième défi, dans un contexte difficile pour les collectivités, nous avons fait le choix depuis le début du mandat de maintenir, voire même de conforter les ressources des communes, c'est-à-dire celles affectées aux budgets communaux en provenance du budget métropolitain. Là aussi, mieux vaut avoir une épargne consolidée et renforcée pour tenir cet objectif auquel tous les maires tiennent, et auquel je tiens bien évidemment.

Et puis, cinquième défi que nous devons relever, c'est celui dont nous avons parlé ce matin, même si les contours et les modalités ne sont pas précisément déterminés. On en saura peut-être plus la semaine prochaine en écoutant le Président de la République et le Premier ministre. Il va y avoir une nouvelle ponction sur les dotations, qui pour autant ne doit pas enrayer la dynamique de notre collectivité ni annihiler des projets dont nous savons que le territoire a besoin pour le quotidien de nos concitoyens et

pour préparer l'avenir. Voilà cinq défis extrêmement considérables, lourds de conséquences et nous y tenons. Comme effectivement nous avons augmenté la fiscalité, et comme je l'ai dit et je le redis, il n'est pas question de la ré-augmenter, alors il vaut mieux avoir commencé l'effort un peu plus tôt, avoir enregistré des possibilités d'épargne, pour relever l'ensemble de ces défis. C'est dans cette mesure-là que je suis heureux de voir le compte administratif 2016 présenté tel qu'il a été configuré.

M. MOUDENC quitte la salle.

M. AUJOULAT

Bien, mes chers collègues, nous passons au vote des différentes délibérations.

DEL-17-0393 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Principal

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]*

ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-17-0394 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Assainissement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-17-0395 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Eau Potable

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-17-0396 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Activités Immobilières

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-17-0405 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget IMT

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-17-0411 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Oncopôle

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-17-0413 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Lasbordes

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

**ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)**

DEL-17-0415 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Fonbeauzard

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

**ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)**

DEL-17-0420 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Crématorium

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

**ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)**

DEL-17-0426 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Pompes Funèbres

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

**ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)**

DEL-17-0427 - Adoption du compte administratif 2016 - Budget Théâtre et Orchestre National du Capitole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

**ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)**

DEL-17-0392 - Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

DEL-17-0428 - Affectation des résultats 2016 - Budget Principal

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0429 - Affectation des résultats 2016 - Budget Assainissement

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0430 - Affectation des résultats 2016 - Budget Eau Potable

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0431 - Affectation des résultats 2016 - Budget IMT

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0432 - Affectation des résultats 2016 - Budget Théâtre et Orchestre National du Capitole

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]**
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0433 - Décision modificative n° 2 - Budget Principal - Exercice 2017

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]**
ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0434 - Décision modificative n° 2 - Budget Assainissement - Exercice 2017

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]**
ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0435 - Décision modificative n° 2 - Budget Eau Potable - Exercice 2017

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]**
ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0436 - Décision modificative n° 1 - Budget Activités Immobilières - Exercice 2017

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]**
ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0437 - Décision modificative n° 1 - Budget IMT - Exercice 2017

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]**
ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0438 - Décision modificative n° 1 - Budget Oncopôle - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]*

ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0439 - Décision modificative n° 1 - Budget Lasbordes - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]*

ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0440 - Décision modificative n° 1 - Budget Fonbeauzard - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]*

ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0441 - Décision modificative n° 1 - Budget Crématorium - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]*

ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0442 - Décision modificative n° 1 - Budget Pompes Funèbres - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]*

ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0443 - Décision modificative n° 1 - Budget Théâtre et Orchestre National du Capitole - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]*

ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0444 - Révision des autorisations de programme/Crédits de paiement (2) Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0653 - Convention entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole pour les modalités de reversement de la taxe de séjour additionnelle

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0652 - Remise gracieuse des pénalités de retard liées à la Taxe Locale d'Equipement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0675 - ZAC Aéroconstellation : Adoption de l'avenant n°14 à la convention d'avance avec Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

M. MOUDENC reprend la présidence.

7 Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines

M. CHOLLET présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Après le protocole d'intention adopté il y a un an, le contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le Pays des portes de Gascogne rend concret la coopération entre les deux territoires. Nous rappelons que l'État a par ailleurs reconnu cette démarche comme originale, en apportant un soutien politique et financier dans le cadre du pacte métropolitain que vous avez signé, Monsieur le Président, le 13 janvier dernier avec le Premier ministre. Ce contrat traite de nombreuses thématiques : développement économique partagé, agriculture raisonnée, développement touristique, coopération dans le champ culturel, et puis aussi de la mise en cohérence des Plans de mobilités entre les deux territoires. Cette coopération s'exprimera, et c'est en annexe de la délibération, par des actions de court terme sur les thématiques retenues. Par ailleurs, une gouvernance spécifique sera mise en place pour associer l'État, la Région ainsi que la Caisse des dépôts et des consignations et nos conseils de développement respectifs.

M. COHEN

En soi, ce contrat n'est pas obligatoirement une mauvaise chose mais c'est plutôt la méthodologie qui est critiquable. Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet et nous avons dit que, dans le dialogue métropolitain, il y avait une vraie visibilité. Le rôle de la Métropole était clair dans l'animation d'un

réseau constitué des communautés d'agglomération de l'ex-Région Midi-Pyrénées. D'ailleurs, ce cadre aurait pu s'étendre à Montpellier et d'autres intercommunalités de la nouvelle Région. Ce cadre permettait de travailler sur un certain nombre de thématiques, et pourquoi pas, de déboucher sur des contractualisations, ce qui me semble-t-il, outrepassaient un peu le rôle de la Métropole. Certes, la place de la Métropole reste à définir. On le sait, les métropoles ne sont pas toujours ressenties favorablement. Dans le débat des présidentielles et des législatives, cela a été l'un des sujets majeurs. En France, nous sommes sur un mouvement de métropolisation, et ce n'est pas moi qui le contesterai. Mais la réaction des Français, en particulier en dehors de ces métropoles, est parfois vive. Il y a une sorte de sentiment d'injustice, d'inégalité et même de désespérance par rapport au fait que les métropoles ont beaucoup d'atouts dans ce début de 21^{ème} siècle, des atouts majeurs pour le développement et pour relever les défis de la mondialisation et du progrès. Il est évident qu'il y a une responsabilité de l'État et des régions, une responsabilité pour distribuer au mieux ces ressources qui permettent le développement et faire en sorte que les inégalités des territoires, ou ce qu'on appelle les ruptures entre les territoires, soient moins flagrantes, moins oppressantes et pesantes sur ces autres territoires. Évidemment, les Métropoles ont un rôle à jouer. Mais comment se fait-il que la Métropole puisse décider avec un territoire, sans avoir eu un débat préalable sur le rôle que ce dernier pourrait jouer avec les autres territoires ? Quels critères de coopération ? Dans une dynamique de contractualisation, sur la base de quelles compétences Toulouse Métropole peut-elle engager cette collaboration ou coopération avec ces territoires ? Tout cela, c'est un sujet extrêmement important et majeur pour relever les défis des territoires en désespérance ou victimes des inégalités. Mais, aujourd'hui, il semble que vous partiez sur une méthode au coup par coup. Est-ce que la présente coopération proposée est le fruit d'une relation, je dirais, amicale ? Il est évident que je ne peux pas imaginer que ce soit du copinage. Non, c'est le fruit de relations objectives avec des critères objectifs qui vous ont amené à avoir cette contractualisation. Donc, nous souhaiterions que vous nous communiquiez ces critères, pour que l'on puisse avoir, tous ensemble, la capacité de dire à d'autres territoires : « Nous sommes, avec la Région, partants pour ce type de contractualisation ». Vous le savez, j'ai écrit un rapport sur la situation des festivals et sur les relations entre les festivals et les partenaires publics. Je suis convaincu de l'intérêt de ces coopérations mais là, ça manque de transparence, de critères et d'objectivité pour que tout le monde puisse y prétendre. C'est pourtant nécessaire pour que la Métropole tienne un rôle majeur, Métropole qui a beaucoup d'atouts, beaucoup de richesses, beaucoup de ressources et pour qu'elle puisse les partager.

M. CHOLLET

Pour répondre à Pierre COHEN, je pense que cette délibération et ce contrat de réciprocité vont justement à l'encontre de ce qui pourrait être perçu comme une hégémonie métropolitaine vis-à-vis des territoires environnants. Je crois que c'est exactement l'inverse. D'abord, il y a dans cette démarche un caractère expérimental, voulu par le gouvernement, gouvernement que vous avez soutenu et qui a été soutenu lorsque le Premier ministre est venu ici ; je ne vous le reproche pas mais c'est la réalité. C'est une démarche à laquelle nous avons adhéré et qui justement a pour caractéristique de développer des liens particuliers avec certains territoires. Après, nous sommes d'accord, évidemment, lorsque vous dites que d'autres territoires sont susceptibles d'y participer. Mais développons d'abord ce protocole-là, de façon expérimentale. Et puis, une deuxième chose et c'est ce que nous retenons dans l'élaboration de ce protocole, c'est qu'il y a un désir partagé entre le Pays des Portes de Gascogne et Toulouse Métropole. Et il y a une communauté d'intérêts sur les thèmes qui ont été déclinés, qui ont été exprimés par les élus des deux bords. C'est bien le pragmatisme qui a prévalu dans cette action et qui a fait que cet accord a pu être conclu, à travers la diffusion des sciences, à travers le développement touristique, à travers la coopération dans le champ culturel ... Il y a une communauté d'intérêts et une occasion, finalement, qui est donnée pour se développer mutuellement. C'est sur cette base que ce protocole est né ; il est né de rencontres et d'un désir partagé. Vous évoquiez la transparence ? Elle a été exprimée dès le début ; ça a été présenté en Conseil au stade des intentions, ça a été confirmé par la présence du Premier ministre et dès la signature du protocole avec l'État et Toulouse Métropole. Et ensuite, c'est quelque chose qui se décline avec les partenaires, avec l'État, avec la Région et aussi les membres du conseil de développement et les élus des métropoles et des assemblées.

M. MOUDENC

Je voudrais ajouter que le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) concerné représente à lui seul quelques 90 % de la progression démographique du département du Gers. Pour une raison très simple, c'est que ceux qui viennent y habiter travaillent sur le pôle aéronautique. C'est cela aussi qui a créé le lien et lancé la démarche. Et c'est le PETR qui est venu vers nous en disant : « Nous avons ce lien-là et en même temps, nous ne sommes pas dans le même département, donc nous souhaiterions avoir une relation de travail. » Je donne la parole à Bernard KELLER, qui a suivi le dossier aussi.

M. KELLER

J'ajoute une raison historique qui a construit la relation avec les pays des Portes de Gascogne et Fleurance. Cela remonte à maintenant une douzaine d'années, au moment où nous discutons de la mise en place d'Aéroconstellation et de l'itinéraire à grand gabarit. À l'époque, c'était le SIVOM, syndicat à vocation multiple de Blagnac Constellation que je présidais et qui a par la suite intégré le Grand Toulouse, devenu Toulouse Métropole. Et manifestement, la demande s'est naturellement inscrite dans ces relations qui préexistaient historiquement.

M. CHOLLET

J'enchaîne avec la délibération 7.5 qui propose l'attribution d'une subvention pour l'opération d'extension des locaux de l'Université Toulouse 1 Capitole. En fait, il s'agit de la restructuration du campus d'UT1, avec le nouveau bâtiment de Toulouse School of Economics et le transfert de l'IEP, l'Institut d'Études Politiques à la Manufacture des tabacs. UT1 sollicite Toulouse Métropole pour une subvention destinée à financer l'achat de terrains ou la construction et la réhabilitation d'immobilier universitaire. Cette délibération propose d'attribuer à UT1 une subvention de 3,8 millions, un peu plus, qui correspond à la subvention de 1,7 million anciennement dédiée aux nouveaux bâtiments de l'IEP, qui a été abondée selon les engagements qui ont été pris par la rétrocession de 50 % du produit net de la revente du bâtiment du quai Saint-Pierre, soit le complément.

M. RAYNAL

Il s'agit d'une affaire ancienne, que les plus jeunes d'entre nous ne connaissent peut-être pas tout à fait mais qui est aujourd'hui relancée. En réalité, ce qui nous gêne et ce pourquoi nous voterons contre, ce n'est pas, évidemment, sur l'engagement qui a été pris qui doit être tenu, mais sur le fait que cet engagement a été pris à un moment très particulier, qui était l'élection municipale sur Toulouse. C'est le candidat devenu maire-président qui s'était engagé à déplacer le projet du lieu initialement prévu. Au départ, il y avait une subvention de 1,5 million, je fais simple. Et à l'occasion de cette discussion, parce qu'il y avait une gêne pour quelques riverains, je simplifie un peu, Jean-Luc MOUDENC ne m'en voudra pas mais tout de même, c'est à peu près ça, il a été demandé à l'université de changer le lieu, et pour lui permettre d'accepter sans trop de difficultés ce retard et ce changement de lieu, 2 millions supplémentaires lui ont été promis sous forme de subvention. Or ces 2 millions ne sont pas une ressource nouvelle de Toulouse Métropole qui avait acheté le premier immeuble à 4,2 millions. Il a été revendu à la même valeur, et on a redonné 2 millions de subvention. Mais dans l'opération, on a perdu, si je puis dire, 2 millions. Qui plus est, ces 2 millions sont payés par la Métropole et non pas par celui qui, finalement, avait engagé sa parole, c'est-à-dire le maire de Toulouse. Donc d'une certaine façon, on aurait trouvé élégant que la Ville de Toulouse reprenne ces 2 millions à son compte. Nous voterons donc contre, même si l'on sait que les choses sont engagées.

M. MAURICE

Claude RAYNAL a dit pas mal de choses mais je voulais également intervenir pour relever que cette délibération fait effectivement suite à votre engagement de campagne, que je qualifierais de relativement clientéliste. Pour avoir été moi-même tête de liste à Toulouse pour la liste écologiste, j'ai pu rencontrer les riverains qui avaient exprimé des inquiétudes. Certaines d'entre elles, on pouvait les entendre, mais de là à s'engager à remettre en question un projet aussi important que le déménagement de l'IEP, je pense que c'était préjudiciable. Et je voulais rajouter une chose par rapport à ce qu'a dit Claude RAYNAL sur l'impact financier que vont assumer l'ensemble des Métropolitains. L'engagement du maire de Toulouse pèse aussi sur la situation matérielle de l'IEP qui n'a toujours pas, aujourd'hui, des locaux suffisants. Or, cette décision fait prendre un retard supplémentaire sur le devenir de notre Institut d'Études Politiques qui se trouve dans des locaux quasiment insalubres. Nous

déplorons ces manières de faire qui entraînent plusieurs coûts, un coût financier aujourd'hui, mais aussi un coût pour la qualité de l'apprentissage des étudiants à Toulouse. Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. MOUDENC

Très bien ! Plusieurs choses. D'abord, si j'avais dû, pendant la campagne électorale, coller à toutes les contestations de riverains Toulousains et prendre des engagements donnant suite à ces contestations, il aurait fallu que je prenne des engagements d'arrêt de projets dans une soixantaine d'endroits. Bien évidemment, ce n'est pas ce critère qui a formé la position que j'ai prise. Je l'ai déjà dit, mais vous me conduisez à le rappeler. Selon moi, le projet initial portait atteinte à la perspective de SAGET et j'ai considéré qu'il y avait un enjeu patrimonial important à cet endroit-là. C'est la raison pour laquelle j'avais effectivement indiqué que j'émettrai un avis défavorable, étant entendu que la décision finale relevait de l'État. Il se trouve qu'il a suivi l'avis défavorable que j'avais émis. Mais il ne faut pas tordre la réalité, parce qu'à entendre les deux collègues qui se sont exprimés, on pourrait croire que tout ça coûte 2,5 millions à la Métropole. La réalité, c'est que la Métropole avait prévu de déboursier 5 millions et qu'au final, elle ne déboursera que 2,5 millions. Quant au retard dont fait état Monsieur MAURICE, le relogement de l'IEP est lié à un dossier beaucoup plus important, beaucoup plus complexe. Vous le savez bien Monsieur MAURICE. En réalité, l'IEP va s'installer dans les locaux aujourd'hui occupés par la Toulouse School of Economics, la TSE, et que, malheureusement, les bâtiments de construction de l'école d'économie ont été affectés d'aléas de construction et eux-mêmes retardés, totalement indépendamment de ce dossier. Voilà, en réalité, l'origine du retard du déménagement de l'IEP. Par ailleurs, le nombre de mètres carrés dont disposera l'IEP à l'école d'économie seront finalement plus importants et donc plus confortables que ce qui était prévu dans le projet empêché par la décision préfectorale. Donc au final, l'IEP va s'en sortir mieux que ce qui était prévu et aura plus de possibilités pour faire face à ses besoins de développement dans les années à venir grâce à l'implantation à la Manufacture des tabacs.

DEL-17-0632 - Contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le Pays des Portes de Gascogne

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [98 VOIX]**

ABSTENTION [33 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0633 - Adoption d'un Pacte stratégique avec l'Université fédérale de Toulouse-Midi-Pyrénées

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

DEL-17-0626 - CPER 2015-2020 - Programme d'investissement des Instituts de Langlade-Oncopole (PIIL) : adoption de la convention d'opération (annule et remplace la délibération DEL-15-886)

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

DEL-17-0627 - CPER 2015-2020 - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) - Centre d'excellence en facteur humain et neuroergonomie : adoption de la convention d'opération

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

DEL-17-0628 - Attribution d'une subvention pour l'opération d'extension des locaux de l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) (annule et remplace la délibération DEL-13-406 du 27 juin 2013)

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [87 VOIX]**

CONTRE [39 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. CHOLLET, BOYER.)

DEL-17-0823 - Démarche de construction d'une vision prospective multimodale sur l'aire métropolitaine toulousaine - Volet mobilité du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 : Adoption de la convention partenariale d'application des études multimodales

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

8 Développement économique et Emploi

Mme FAURE présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Je vous propose de présenter le plus brièvement possible la 8.1, qui je pense est attendue et qui avait déjà fait l'objet de débats lors de conseils métropolitains précédents. Il nous est vraiment apparu nécessaire de formaliser des critères pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux partenaires de Toulouse Métropole dans le champ du développement économique. Dans cette délibération, on a d'abord posé un cadre, que je voudrais rappeler. On a érigé au rang de politique publique, au sein du développement économique de la Métropole, les quatre grands chapitres de notre schéma régional, quatre mots-clé. Premièrement, les pactes stratégiques, dont on vient de délibérer pour celui qui nous lie au monde de la recherche scientifique et des universités sur notre territoire. Deuxièmement, la qualité de l'accueil des entreprises sur notre territoire. Troisièmement, l'attractivité. Et quatrièmement, tout ce qui concerne la Métropole et les services de proximité que nous offrons aux entreprises. Dans ce cadre de référence, les modalités d'attribution que nous vous proposons dans cette délibération sont simples. Et il est, me semble-t-il, intéressant de rappeler que la subvention versée par Toulouse Métropole n'a pas pour objet de répondre à un besoin exprimé par la Métropole, mais bien de répondre à une proposition provenant de ces organismes, ces associations qui demandent ces subventions. Il faut donc la distinguer d'un marché public. Important aussi de souligner que les critères sur lesquels nous vous proposons de délibérer aujourd'hui ne garantissent pas à eux-seuls, même si une association les remplit, l'attribution de la subvention. La décision appartient à la l'autorité publique que nous représentons, Toulouse Métropole. Ensuite, il est acté que le montant, tous soutiens confondus, ne doit pas couvrir la totalité du coût de mise en œuvre de l'action qu'il nous est proposé de subventionner. Un certain nombre de modalités d'attribution vous sont listées dans la délibération ; je ne les rappelle pas. Par contre, il me semble important de dire que nous proposons un plafonnement à 50 % du budget de l'opération quand cela concerne une action ou un programme d'actions. Dans le cas d'une demande pour une subvention de fonctionnement, ce plafond est ramené à 30 % de l'exercice global et du budget de fonctionnement de la structure qui la requiert. Nous avons fixé une date butoir, au 15 juin de l'année N-1, pour que les organismes nous contactent, présentent la programmation de l'année N et la demande de subvention. Nous avons fixé une date butoir de dépôt des demandes au 15 septembre de cette même année N-1. Nous nous alignons sur les pratiques du Conseil régional en la matière. Nous distinguons donc les subventions de fonctionnement des demandes de subvention pour des manifestations ponctuelles. Pour ces dernières, nous avons distingué trois cas d'éligibilité. Premièrement, les manifestations organisées très largement sur le territoire de Toulouse Métropole,

mais qui n'ont pas de lien direct avec le développement économique. Deuxièmement, celles qui peuvent avoir un lien avec le développement économique, mais sans entrer de façon évidente dans les objectifs des politiques publiques que nous portons. Et troisièmement, celles qui rentrent dans nos objectifs. Nous avons maintenu deux grandes familles de bénéficiaires, comme c'était le cas précédemment : les établissements publics et les opérateurs associatifs au service de l'économie locale. Et nous vous proposons, toujours dans le deuxième cas, de subvention pour une manifestation, de maintenir un plafond maximal de 25 % du financement de l'événement proposé. Je rappelle enfin que nous avons posé un certain nombre de conditions : l'avis motivé d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, ou d'un pôle de compétitivité, ou d'un cluster, une condition de référencement de cette manifestation sur le plan international, avec un critère de 25 % de conférenciers ou de participants étrangers et puis, sur des manifestations purement nationales, la participation effective d'acteurs régionaux dans les comités organisationnels de ces manifestations. Voilà rapidement décrit ce travail de définition des modalités d'attribution des subventions dans les domaines du développement économique. La plupart des attributions de subventions qui suivent sont passées au peigne fin de cette grille d'analyse et de ces critères.

La 8.6, il s'agit du pôle de compétitivité Aerospace Valley et d'une subvention. On est là en dehors des modalités que je viens de présenter puisque en sont exclus les pôles de compétitivité et les clusters. Pour Aerospace Valley, la subvention passerait de 100 000 euros à 200 000 euros. Je veux d'abord rappeler que les résultats, qui sont basés sur des critères d'évaluation tout à fait objectifs, puisque présentés par le gouvernement, visent à montrer que le bilan de l'action du pôle est plus que positif en 2016, que ce soit en termes de financement de projets de Recherche et Développement (R&D), d'appels à projets européens remportés, d'augmentation du nombre d'adhérents, de croissance de la part du privé, plus de 60 % , qui était dans les objectifs que l'État avait fixés aux différents pôles. Donc du point de vue des résultats, sur la base de critères d'évaluation fixés par le gouvernement, le pôle de compétitivité Aerospace Valley est particulièrement vertueux. Ensuite, il faut rappeler que ce pôle de compétitivité décline toutes les orientations stratégiques, soit en déclinaison du rapport FIORASO sur la partie spatiale, soit en lien avec la démarche Big Data, qui fera très probablement de Toulouse la capitale française en matière de préfiguration du hub Nova. Nous sommes donc ici sur une dimension de diversification du pôle qui est tout à fait stratégique pour notre territoire, à la fois métropolitain et régional. On est sur le centre de référence national pour le développement d'applications basées sur la rencontre des données spatiales et du numérique. Ce sont les axes demandés à la fois par le gouvernement et par Toulouse Métropole et ils sont bien pris en compte. Ensuite, je laisserai Bernard KELLER, vice-président en charge de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués, s'exprimer et nous répondrons à ceux qui peuvent avoir des doutes sur l'opportunité de donner une subvention de 200 000 euros. Mais on est vraiment là sur des champs de développement, d'accélération de notre développement économique. Je rappelle que nous avons trouvé une nouvelle adresse à ce pôle, sur Montaudran. Sur ce lieu, nous trouvons des outils qui vont favoriser son environnement, notamment l'Institut de Recherche Technologique (IRT) que nous sommes extrêmement fiers d'accueillir. Ce pôle de compétitivité se situe désormais au cœur de la recherche scientifique toulousaine et nous sommes extrêmement fiers de participer à son développement autour de ses fondements, l'aéronautique et l'espace, mais aussi des champs nouveaux tels que les données numériques et tous les services associés. Pour finir, je voudrais indiquer que les 200 000 euros de subvention proposés aujourd'hui représentent 6 % seulement du budget total de ce pôle de compétitivité, qui se monte à environ 3,6 millions. Mais nous voulions donner un signal fort, à la fois financier, politique et économique au pôle de compétitivité Aerospace Valley.

La 8.18. concerne un soutien à la soirée annuelle du Club des Jeunes Dirigeants, pour une subvention à hauteur de 3 000 euros. Une reconduction du soutien de l'année dernière. Le CJD est un club de jeunes dirigeants extrêmement dynamiques. Comme chacun sait, l'entrepreneuriat est au cœur de notre politique en matière de développement économique et cette structure accompagne nos start-uppeurs et nos créateurs d'entreprises qui sont en phase d'amorçage. Il nous apparaît donc intéressant de poursuivre le subventionnement de la Métropole à hauteur de 3 000 euros pour cette 10^{ème} édition de la conférence prestige du Centre des Jeunes Dirigeants.

M. MAURICE

J'interviendrai justement sur ces trois délibérations. D'abord sur la 8.1, qui propose les modalités d'attribution des subventions de fonctionnement, je rappelle qu'elle fait suite à un vœu déposé par le groupe des élus écologistes et adopté par notre assemblée. C'est donc une demande d'élus, régulièrement exprimée en Commission depuis très longtemps et pas uniquement depuis le début du mandat, une demande de transparence et de bonne gestion de nos ressources budgétaires, surtout dans le contexte financier qui est le nôtre où on demande des efforts aux associations. Cette délibération doit permettre de mieux comprendre l'origine de certains choix politiques parce que, de notre point de vue, il n'y avait pas toujours une grande lisibilité, en l'absence d'éléments précis dans les délibérations. Donc je me réjouis que cette délibération vienne à l'ordre du jour. Elle va dans le bon sens et nous, élus écologistes, la voterons, même si certains éléments mériteront sans doute d'être précisés à l'usage. Évidemment, les politiques publiques menées découlent de choix politiques opérés par des majorités, et nous contestons une partie d'entre eux. On aura l'occasion d'y revenir. Ça, c'est le débat politique. Sur les modalités plus techniques et d'analyse des subventions, nous nous réjouissons par exemple qu'on souhaite privilégier le cadre pluriannuel. Ça nous paraît un élément important pour la bonne gestion des associations qui ont évidemment des actions de long terme. C'est un élément positif à relever. Par contre, il y a des éléments qui mériteront d'être précisés. Quand vous prônez par exemple : « la prise en compte de l'ensemble des subventions publiques pour des actions similaires », comment peut-on évaluer ça ? Parce qu'il peut y avoir légitimement des subventions de plusieurs collectivités sur des actions similaires, cohérentes et complémentaires. Sur les critères d'évaluation également, nous n'avons pas forcément tous les éléments d'analyse. Évidemment, les délibérations qui suivent dans l'ordre du jour ne prennent pas en compte les critères proposés par cette délibération qui n'a pas été encore votée. Mais nous espérons qu'à l'avenir, nous aurons bien, sur l'ensemble des propositions de subventions, une analyse des critères tels que définis et l'expression claire des éléments financiers. Nous demandons notamment que les éléments de bilan des actions précédentes soient systématiquement joints aux délibérations, pour l'ensemble des subventions. En tout cas, comptez sur les élus écologistes pour rester vigilants sur cette question.

Pour revenir aux autres délibérations proposées en termes de soutiens financiers, nous pouvons les mettre en regard des choix qui sont les vôtres et que nous ne partageons pas. Sur le pôle de compétitivité Aerospace Valley, vous proposez effectivement un doublement du soutien ce qui, selon nous, favorise la poursuite d'une culture mono-industrielle déjà forte sur notre territoire. Pour notre part, nous sommes favorables, bien sûr, au soutien de l'industrie aéronautique, mais nous demandons qu'il tienne compte de la réalité écologique de notre pays, de notre planète aujourd'hui. Étant donné qu'on ne peut pas parier sur une croissance infinie de l'industrie aéronautique, industrie qui utilise des ressources finies, c'est aussi simple que ça. Malheureusement, ces éléments-là ne sont pas encore pleinement pris en compte et nous souhaiterions que le soutien de notre collectivité serve justement l'évolution de cette industrie aéronautique et sa conversion écologique, pour qu'elle utilise des compétences nouvelles orientées vers d'autres modes de transport, l'avion n'ayant pas vocation à se développer indéfiniment. Nous regrettons donc un doublement du soutien qui ne va pas dans ce sens-là et vise au contraire à poursuivre une politique qui nous semble dangereuse, politique de mono-industrie sur notre territoire. Donc nous voterons contre cette délibération. Et je fais le parallèle avec le pôle de compétitivité Derbi. Pour notre part, nous aurions préféré proposer un doublement, voire plus, du soutien à ce pôle de compétitivité. Voilà une structure à subventionner davantage à l'avenir, dans le cadre de la transition énergétique que nous souhaitons porter puisque ce pôle travaille justement sur les énergies renouvelables, la réhabilitation énergétique, autant de leviers à encourager. En comparaison avec les 200 000 euros versés à Aerospace Valley, on propose seulement 30 000 euros pour ce pôle Derbi. Nous le regrettons, mais bien qu'insuffisant, nous voterons bien sûr le soutien proposé. Et justement, pour illustrer la nécessité de voter cette première délibération relative aux modalités de subventions, nous avons régulièrement, à chaque conseil, des cas où nous pouvons pointer des incohérences par rapport aux objectifs de la collectivité. On finance par exemple une soirée d'un Club de jeunes dirigeants ! Qu'ils organisent des soirées, je trouve ça très bien. Cela peut être, y compris, des soirées de réflexion et je ne mets pas du tout en cause l'intérêt de l'événement en soi, mais personnellement, je ne vois pas comment, demain, vous pourrez faire entrer ce genre de manifestation dans la grille de financement des événements ou manifestations. Parce que les manifestations soutenues, selon les critères contenus dans la délibération 8.1, visent des objectifs

stratégiques de développement économique, des événements qui sont ouverts. Là, il s'agit d'un club qui organise une réunion en interne. On ne peut pas soutenir toutes les réunions de tous les clubs, qu'ils soient ceux de jeunes dirigeants d'entreprises, de salariés, etc. Donc c'est l'exemple type d'une forme de soutiens que nous déplorions jusque-là, des soutiens à 3 000 euros par-ci, 3 000 euros par-là, à des événements qui ne nous semblent pas aller dans le sens de l'accompagnement du développement économique. J'espère qu'à l'avenir, nous ne verrons plus ce genre de manifestations, mais bien des projets qui rentrent dans le cadre défini.

M. COHEN

Mon intervention porte en particulier sur le bâtiment 612 et l'adoption d'une grille tarifaire, mais je ferai le lien avec d'une part l'augmentation sensible du soutien au pôle de compétitivité Aerospace Valley ainsi que la délibération 10.40, en Aménagement et Politique foncière, qui propose l'acquisition de cet ensemble de l'immobilier B612, acquisition opérée par la Métropole auprès d'Oppidéa.

Je voudrais essayer de comprendre un peu l'évolution des choses depuis le précédent débat que nous avons eu à ce sujet. Il y avait alors une orientation consistant à laisser 10 000 m² à une structure foncière, en dehors des espaces prévus pour l'IRT et pour Aerospace Valley. Le choix partait du principe que le privé pouvait gérer peut-être plus efficacement, plus rapidement l'ensemble de ce bâtiment. On avait eu ce débat et Monsieur CHOLLET m'avait dit que ce n'était pas complètement au clair, qu'il fallait créer une stratégie. Il s'agit en effet de montrer que ce bâtiment n'est pas un simple bâtiment construit « en blanc » pour remplir des activités économiques mais qu'il est au contraire extrêmement stratégique, d'abord par la présence de l'IRT, vous l'avez dit et j'y souscris complètement. Il est stratégique également en raison de la présence du pôle de compétitivité, qui témoigne d'une volonté de faire travailler ensemble la recherche, l'innovation, les entreprises qui sont sur les thématiques de l'IRT mais aussi sur toutes les thématiques de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués. Parce que les pôles de compétitivité n'ont d'intérêt que s'ils ne restent pas purement endogènes, dans des périodes comme celle que l'on connaît actuellement où de nouvelles économies émergent, dans le domaine de la transition énergétique, de la mobilité ou des énergies renouvelables. Tout ce qui est à la marge, dans les domaines innovants peut amener des compétences, des connaissances et des moyens nouveaux pour favoriser une sorte d'écosystème. Et ce bâtiment emblématique va pouvoir porter ces sujets. Par contre, dans la lignée de ce que pensent nos amis Les Verts, mais peut-être pris d'une autre manière, nous sommes convaincus que le spatial, l'aéronautique, ne seront pas définitivement les économies dominantes de notre région. Il faudra donc puiser sur des économies émergentes et en particulier avec les nouveaux critères que j'ai évoqués. Mais, si j'ai bien compris, la gestion de ce bâtiment de 10 000 m² ne serait plus confiée à une foncière mais reviendrait directement à la Métropole. Cela me convient, puisque c'était ce que j'avais demandé et souhaité. Donc, ça va dans le bon sens. Mais au-delà des rumeurs, des bruits ou des choses que je sens venir, je constate par exemple, que Digital Place n'est pas là. Le site pourrait accueillir un certain nombre d'entreprises qui, évidemment, n'ont pas la dimension de l'IRT, n'ont pas la vocation emblématique d'un certain nombre de structures, autant d'entreprises qui aujourd'hui trouvent trop chères les conditions d'accès. Je ne voudrais pas que les tarifs adoptés aujourd'hui soient trop chers. Jusqu'à maintenant, on disait toujours : « Oppidéa a des exigences et donne des tarifs trop hauts, donc on ne peut pas y aller ». Mais à partir du moment où ça devient de la compétence directe de la Métropole avec des tarifs qu'on est en train de voter, il ne faudrait pas qu'il y ait deux poids deux mesures. D'un côté, pour avoir Aerospace Valley, on augmente sensiblement sa subvention ; d'un autre, des tarifs peuvent paraître chers pour un certain nombre d'entreprises qui auraient envie de venir, et je peux vous donner une liste de gens qui négociaient jusqu'à maintenant mais considèrent que ce n'est pas accessible. Evidemment, vous me direz que, pour Aerospace Valley, il n'y a pas de cause à effet, bien sûr ! Sauf que vous ne pourrez pas empêcher un certain nombre d'acteurs privés de douter, alors qu'ils aimeraient s'installer à cet endroit, participer à cette dynamique et créer de l'émergence économique sur des domaines innovants. Aujourd'hui, ils disent : « Nous, on ne pourra pas payer, par contre, on en fait venir d'autres avec des subventions ». Je voudrais qu'il y ait maintenant une vraie responsabilité de la puissance publique. Oppidéa, bien que sous notre tutelle, restait dans une obligation de résultats. Donc, on pouvait comprendre, mais là, on n'est plus dans ce cas de figure. Ce que nous allons décider en 10.40 est courageux et cela me semble aller dans le bon sens, mais si on veut avoir une vraie stratégie, avec les moyens nécessaires pour que cette stratégie aboutisse, peut-être qu'il faudra réviser

les tarifs, surtout si l'on s'aperçoit qu'ils créent une discrimination ou une inégalité par rapport à des choses essentielles. Et sortons de cette stratégie du « coup par coup » avec des compensations par le biais de subventions, quand on considère que ça doit être ou ne pas être.

M. CARLES

Bernard KELLER étant parti, je voulais revenir sur la question du pôle de compétitivité « aéronautique, espace et systèmes embarqués ». Je rappelle que ce pôle de compétitivité est situé sur deux régions, Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Et la région Aquitaine souhaitait véritablement conserver le siège du pôle de compétitivité. Nous, il nous paraissait important, au regard du positionnement international en matière aéronautique et spatiale de Toulouse, que le pôle de compétitivité puisse être accueilli ici. Il y a donc eu effectivement un certain nombre de négociations. Avec François CHOLLET notamment, nous avons participé à des rencontres, qui ont fait, et ce n'était pas simple, que finalement, le pôle de compétitivité a décidé de s'implanter à Toulouse. Après, je rebondis sur ce qu'a dit Pierre COHEN. Dans la mesure où un pôle de compétitivité a vocation à faciliter les synergies entre la recherche et l'industrie, la recherche fondamentale et la recherche opérationnelle, il avait toute sa place au sein du B612. Il était donc pertinent de l'accueillir et en même temps de l'accompagner. Par rapport à ce qui a été dit par Monsieur MAURICE, je voudrais ajouter que la recherche porte aussi sur les économies de carburants fossiles, pour pouvoir, pour quoi pas demain, fonctionner, y compris sur des avions, avec des énergies renouvelables ou hybrides. Donc le pôle de compétitivité s'inscrit également dans une approche environnementale dans le domaine de l'industrie. On voit aujourd'hui un certain nombre d'expérimentations qui sont faites sur des avions qui fonctionnent par l'énergie solaire. Le pôle de compétitivité est complètement dans ces dynamiques-là. Donc il n'y a pas de contradiction dans le financement du pôle de compétitivité et la consommation d'énergie renouvelable.

Sur le B612, simplement, le président d'Oppidéa n'étant pas là, je veux bien en tant que vice-président évoquer la question. Pierre COHEN l'a dit, c'est une opération lancée depuis pas mal de temps, et notamment sous son mandat, qu'il fallait donc continuer. C'est vrai ensuite que, pendant un moment, l'idée, c'était plutôt de passer par une foncière pour toute la partie liée aux activités autres que celles de l'IRT et du pôle de compétitivité. Mais à l'issue des discussions qu'on a eues, finalement, les foncières n'ont pas souhaité s'engager dans une prise de risque. Moi, à un moment, je me suis demandé s'il fallait vraiment une société d'économie mixte ou une SPL, si les partenaires privés n'acceptaient pas de prendre des risques, puisque c'était vers eux qu'on se tournait. Mais, somme toute, il fallait lancer l'idée des pépinières et l'idée du dispositif. Oppidéa ne pouvait pas assurer le portage. C'est la raison pour laquelle il y a eu cette cession. Aujourd'hui, une question va se poser, celle de la gestion patrimoniale de la Métropole, parce qu'elle va se retrouver propriétaire de ce bâtiment, et va devoir gérer les locataires. On a déjà une SEM pour les pépinières existantes, et je pense que cela va nous amener à réfléchir sur la gestion patrimoniale globale de la Métropole. En revanche, on est d'accord pour dire qu'il faut continuer à nourrir cette dynamique. Véritablement, on a là un pôle de synergie autour de la recherche et de l'industrie qui marque une caractéristique de notre Métropole.

M. MOUDENC

Je vais demander à la fois à Dominique FAURE et François CHOLLET de répondre, puisque, de manière fort pertinente d'ailleurs, les deux dossiers ont été liés.

Mme FAURE

Trois mots pour répondre à Monsieur MAURICE. Un, le remercier parce qu'effectivement, cette demande de critères émanait très régulièrement de leur part, mais nous le demandions également. Vous manifestiez de l'impatience mais, voilà, les critères sont là. L'initiative en revient à vous, à nous et à celle des associations. Votre rectification est donc tout à fait pertinente.

Sur le Pôle de compétitivité, la 8.6, simplement dire que nous n'opposons pas, surtout pas, comme l'a très bien dit Joseph CARLES, les travaux et la recherche qui peuvent être faits dans les énergies renouvelables avec les travaux et la recherche qui sont faits dans ce pôle de compétitivité comme dans d'autres. Pour nous, il est évident que nous devons à la fois renforcer nos points forts, notre filière phare, mais évidemment continuer à soutenir toutes les autres filières, y compris Derbi. Et le fait de donner 200 000 euros de subventions pour Aerospace Valley n'est absolument pas exclusif d'une

réflexion que nous conduisons sur l'ensemble des pôles de compétitivité. Pour autant, nous considérons qu'une industrie forte, une recherche forte dans cette filière doit être encouragée, sans considérer, parce que tout va bien, qu'on peut maintenir la subvention. Pour les raisons que j'ai évoquées dans ma présentation initiale, il était évident qu'il fallait augmenter significativement et donner un signal fort à ce pôle de compétitivité.

Pour finir, Monsieur MAURICE, sur la délibération 8.18 soutenant la soirée du Club des Jeunes dirigeants. Dans le cadre de la 8.1, on a présenté un certain nombre de critères et d'après nous, cette manifestation entre parfaitement dans les critères d'éligibilité. Bien sûr, il y aura toujours une possibilité de discussion et nous aurons l'occasion d'en reparler en Commission si vous le souhaitez. Mais nous sommes bel et bien à moins de 25 % du maximum du budget de l'événement, sur une manifestation qui rassemble bien plus de 100 participants puisqu'on est à environ 1 000. Il s'agit d'une manifestation qui fédère énormément d'acteurs régionaux et même nationaux. Ils viennent nourrir la réflexion que l'on peut conduire et apportent de la valeur ajoutée à nos entrepreneurs et à nos jeunes dirigeants. Donc pour nous, encore une fois, elle rentre parfaitement dans les critères que nous proposons pour les manifestations.

M. CHOLLET

A l'occasion de cette délibération, qui va effectivement de pair avec la délibération 10.40 que vous avez mentionnée, je voudrais revenir quelques minutes sur ce projet du B612 au sein de Toulouse Aerospace et reprendre un peu la chronologie, puis vous donner les orientations qui sont les nôtres et que nous proposons de prendre aujourd'hui. Oui, Toulouse Aerospace est l'un des territoires majeurs de rang métropolitain qui doit permettre à cette métropole de se hisser au rang des capitales économiques européennes. Et c'est vrai aussi qu'au milieu de Toulouse Aerospace, l'immeuble B612 constitue un peu la vitrine de l'innovation dans le domaine aéronautique, spatial et des systèmes embarqués, qui est situé géographiquement au cœur de ce vaste écosystème académique, scientifique du Sud-Est toulousain, et au sein aussi d'une nouvelle centralité. Quelles sont les ambitions ? C'est d'abord de faire du campus Toulouse Aerospace, et particulièrement de ce bâtiment B612 le site européen de référence en matière d'innovation et de création de valeurs pour les secteurs aéronautiques, spatiaux et des systèmes embarqués. En faire un lieu de rencontres, un lieu d'échanges, un lieu de foisonnement d'idées, un lieu de projets et de rencontres entre le monde académique et le monde de l'entreprise, de la recherche publique et privée, des entreprises qui veulent innover, créer, développer les outils et applications de demain. En passant, il y a aussi une référence aux pionniers de l'aéropostale qui ne vous a pas échappé, puisque B612, c'est le nom de l'astéroïde du Petit Prince. Pourquoi cette dynamique ? Elle n'est pas récente mais elle a été amplifiée ces derniers temps, d'abord parce que les acteurs se sont manifestés, et ensuite parce que le rapport FIORASO Open Space a créé un nouvel élan et une fédération autour de ce bâtiment. Toulouse Aerospace et le B612 deviennent effectivement le fer de lance du développement de ces activités, comme ont pu le rappeler les acteurs majeurs du secteur, aux côtés de la Métropole et de la Région, dans un courrier que vous avez dû voir du 20 janvier 2017, adressé au Premier ministre et signé par le pôle de compétitivité, par l'IRT, Airbus, Continental, Météo France, Thales Alenia Space, Telespazio, la Cité de l'Espace, le club Galaxie et le CNES. Donc cette dynamique pré-existait mais s'est affirmée au cours de ces deux dernières années, à la faveur de ce rapport ministériel. Si l'on revient en arrière, dans le cadre de l'opération Toulouse Aerospace dont elle est l'aménageur, Oppidéa a réalisé cet ensemble immobilier qui sera livré prochainement, en décembre de cette année. Ce sont donc 24 000 m², un peu plus, dédiés à la recherche et l'innovation technologique, ainsi qu'un parking silo avec 320 places de stationnement. Le 16 février 2016, notre Conseil de Métropole a approuvé l'acquisition, auprès d'Oppidéa, en l'état futur d'achèvement d'une partie de cet ensemble immobilier, des 14 premiers mille mètres carrés, qui correspondent aux futurs locaux de l'IRT, et aussi à l'espace dédié aux entreprises émergentes ainsi qu'aux fonctions mutualisées et à des parkings. Il est vrai aussi qu'à l'origine, la conception du programme, le montage prévoyait la cession des 10 000 m² restants, ainsi qu'un certain nombre de places de parking en VEFA, à un investisseur privé de type foncière. Mais nous avons choisi de changer le modèle et je pense que vous y êtes sensibles. Nous avons même été étonnés que vous ayez pu valider ce modèle, parce que ça avait été validé par votre équipe, dans lequel le secteur privé intervient dans la maîtrise publique et entre en compétition avec la maîtrise publique. Sans polémique, je poursuis.

M. COHEN

Je n'ai jamais validé politiquement.

M. CHOLLET

En tout cas, c'est ce que nous avons trouvé.

M. COHEN

Est-ce que vous avez une délibération, un document ? Mais je suis heureux de la décision finale.

M. CHOLLET

Tant mieux, si tout le monde est heureux, c'est parfait ! Mais c'était bien l'état du dossier que nous avons trouvé. Simplement, pourquoi ce changement de modèle? Premièrement, parce que la condition principale d'acquisition par un investisseur prévoyait le positionnement de Toulouse Métropole comme son locataire majoritaire, ce qui faisait supporter le risque sur la collectivité, sans avoir finalement la jouissance des lieux. Deuxièmement, et c'est sans doute le fond du sujet, parce que la garantie d'atteindre l'objectif d'excellence affiché par Toulouse Métropole pour faire de ce bâtiment B612 la référence en matière de plate-forme de croissance et d'innovation, n'était pas assurée, à savoir un espace d'innovation collaborative au service du développement des acteurs de cette filière. Il nous a donc semblé que la foncière n'était pas garante de la poursuite de la maîtrise publique dans cette affaire-là. Et aussi, disons-le, il y a une volonté de simplifier la gestion. C'est donc un ensemble de raisons pour lesquelles, et c'est l'objet de la délibération 10.40, nous proposons l'acquisition de ce bâtiment pour 18,6 millions d'euros. Monsieur COQUART y reviendra tout à l'heure, mais j'en dis quand même un tout petit mot, s'il le permet. A cette fin, il est prévu un réaménagement de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements Métropolitains, dans l'enveloppe consacrée au développement économique, pour 8 millions d'euros, et un emprunt de 10,6 millions d'euros sur 20 ans.

Si l'on reprend maintenant ce qui se passe au sein de ce bâtiment, l'institut de Recherche Technologique fait partie des premiers occupants, sur 10 000 m². Nous aurons donc le siège du pôle Aerospace Valley, sur 800 m², et ça, c'est un plus qui était loin d'être acquis. Joseph CARLES l'a signalé, il a fallu travailler le relationnel et mettre en avant des intérêts communs pour que le pôle Aerospace Valley puisse venir ici. Le hub Nova, le centre de référence national du développement d'applications basées sur des données spatiales, 1 300 m², et puis le Service de la statistique et de la prospective (SSP), sur 2 300 m². Voilà où nous en sommes actuellement. Nous avons, c'est un élément important, fait un gros travail sur les prix ; c'est l'objet de la délibération 8.4. Je pense qu'il faut arrêter de dire que c'est trop cher. Je le dis et le redis ; nous avons mis plusieurs mois à infléchir cette espèce de rumeur qui courait dans le milieu professionnel et industriel. Non, nous sommes au prix du marché et merci aux services d'avoir travaillé là-dessus en intégrant cette notion de prix du marché et de compétitivité dans l'offre proposée dans cet espace. Le groupement de commande a été lancé pour le choix des prestataires qui assureront la maintenance du bâtiment. Ensuite, le choix des porteurs de projet et entreprises qui seront accueillies dans le B612 se fera par un comité de sélection qui sera composé justement de ce cœur d'activité, Toulouse Métropole certainement, mais aussi l'IRT, Aerospace Valley, les participants actuels qui participeront et qui se sont engagés à participer à la création et à l'animation de cet écosystème. Quels seront les critères ? La nature de l'activité, le caractère innovant des projets, de l'activité, le lien avec l'écosystème et les perspectives de créations d'emploi. Et je voulais simplement dire que ce bâtiment proposera des solutions immobilières adaptées, soit des formules de pépinières ou d'accélérateurs pour les créateurs qui ont un besoin d'accompagnement spécifique dans les premières années, soit des formules de coworking, pour des structures ou des créateurs qui viennent chercher des services de façon ponctuelle, mais aussi la location de surfaces tertiaires classiques pour les entreprises installées qui recherchent justement la proximité de cet écosystème. Pour atteindre cet objectif, une animation dédiée sera proposée et pilotée par Toulouse Métropole. Là encore, elle associera étroitement les industriels et les acteurs académiques de ces filières. Nous sommes actuellement en cours de prospection pour mettre en place cette animation. Enfin, puisqu'il reste en gros 6 000 m² non attribués aujourd'hui, nous allons poursuivre cette sélection et cette implantation d'entreprises. Vous avez regretté que Digital Place n'y

soit pas, mais Digital Place n'est pas loin. Cela fait partie des discussions, même s'il est difficile d'en parler aujourd'hui plus avant. Je voulais simplement rajouter que pour sceller cette organisation qui est un peu sur un mode campus, le B612 offrira à ses locataires des espaces mutualisés, à mobiliser à la carte, en fonction des besoins, des événements et des développements. Ce sont en particulier des salles de réunion et de visioconférence.

Voilà les éléments que je voulais rappeler. La volonté, c'est effectivement d'en faire le creuset d'une recherche de la création de valeurs autour des thématiques de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués, avec toutes les ouvertures possibles et opportunes en la matière. Le numérique, évidemment, a toute sa place là-dedans, avec des principes de coopération, de collaboration. La définition de différents niveaux de contribution à la vie du B612, une réflexion sur la nature, le profil des activités à promouvoir, les activités mutualisables, et une sélection des projets qui sera faite in situ. Je terminerai simplement en disant que ce bâtiment sera disponible à la fin de l'année, disons début 2018, avec l'emménagement des premiers occupants à ce moment-là. Si les principes en sont acquis, en revanche, il reste à finaliser et à optimiser l'animation scientifique, technologique et économique qui doit prévaloir au sein de cet ensemble.

M. MOUDENC

Très bien. Nous avons eu un panorama complet. Je vais demander maintenant à François CHOLLET de présenter succinctement la 8.4 et la 8.5.

M. CHOLLET

La 8.4, c'est donc simplement, dans ce cadre-là, la grille tarifaire qui sera appliquée à l'ensemble des surfaces locatives tertiaires du bâtiment.

La 8.5, c'est une délibération importante qui concerne l'Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV), sur lequel il y a eu beaucoup de discussions. Je rappelle que l'ITAV est situé dans le même bâtiment que le centre Pierre Potier. J'ai eu le privilège d'être au tout début de l'ITAV dans une vie précédente, et c'est un des objets parmi les plus originaux qui existent à Toulouse en matière d'innovation. C'est, en gros, un hôtel à projets qui reçoit des projets scientifiques dans le champ des sciences de la vie. Il est positionné à proximité d'une pépinière d'entreprises qui est le centre Pierre Potier. Il est capable de générer des échanges entre chercheurs et industriels, entre chercheurs et start-up. Nous avons conduit une évaluation de l'évolution de l'ITAV au cours des dernières années et c'est un bilan qui est positif, puisque au cours des trois dernières années, trois des projets qui ont été hébergés par ce centre de valorisation un peu atypique ont gagné le centre Pierre Potier et la pépinière d'entreprises. Ils sont donc maintenant dans le champ de la création d'entreprise. L'objet de la délibération, c'est le renouvellement de la convention du partenariat avec le CNRS, partenaire principal au sein de l'ITAV. D'une durée de cinq ans, elle pérennise finalement cette activité.

M. ALVINERIE

Monsieur le président, chers collègues, je ne peux que me réjouir de l'adoption de cette convention avec le CNRS. Je m'étais inquiété et j'en avais fait part lors de différentes Commissions développement économique. Comme vient de le préciser François CHOLLET, la présence du CNRS au sein de l'ITAV est particulièrement essentielle, puisque y sont réunis à la fois des chercheurs publics et des start-up qui évoluent dans le même domaine. C'est un lieu de foisonnement scientifique unique, sans équivalent en France. Il aurait donc été dommageable qu'on ne trouve pas un accord avec le CNRS. On sait bien évidemment que le CNRS, et je suis bien placé pour le dire puisque j'ai fait toute ma carrière dans la recherche publique, n'est pas un des nantis du financement public. On est arrivés à un accord et c'est très bien. Il faudra quand même veiller, mais je sais que vous allez vous en occuper, Monsieur CHOLLET, que le CNRS n'augmente pas sa tarification en termes de prestations vis-à-vis des start-up présentes sur le site. Mais merci de vous être saisi de ce dossier et d'être arrivé à une conclusion bénéfique pour l'ensemble des parties.

M. MOUDENC

Je vais maintenant demander à M. DARDELET de faire une présentation de la stratégie internationale de Toulouse Métropole.

M. DARDELET

Merci Monsieur le président, chers collègues. Je vois sourire Claude RAYNAL à l'annonce de cette présentation puisque, si j'ai bonne mémoire, il est à l'origine de cette demande, il y a quelques mois de cela. Donc merci de nous donner l'occasion de faire ce point sur les relations internationales telles que nous les menons depuis le début de la mandature. Je vais faire une présentation en trois parties. On va d'abord faire une approche internationale globale et dresser le contexte général. Je ferai ensuite un focus sur le sujet européen qui est important, particulièrement en ce moment, et puis je terminerai par un certain nombre de questions d'ouverture, puisque les choses évoluent. Les détails des destinations sur lesquelles on travaille, vous les trouverez en annexe du document. Je serai bien évidemment heureux de répondre aux questions éventuelles.

En termes d'histoire et de contexte général, les relations internationales, après la guerre, se sont développées autour des jumelages de ville à ville sur des sujets culturels, sportifs ... Les grands sujets de coopération étaient traités par les États : l'accompagnement des grands contrats, l'aide au développement au travers de l'Agence Française de Développement, par exemple, ou l'Institut de Recherche et Développement sur des sujets plus technologiques. Les choses ont ensuite évolué, probablement conséquemment au budget de l'État. Ces relations internationales ont évolué vers ce qu'on a appelé la coopération décentralisée. En gros, l'État a aussi décentralisé ses engagements financiers. Dernièrement, le fameux rapport LAIGNEL de 2013, si j'ai bonne mémoire, a de nouveau fait évoluer le contexte, et nous avons pu participer depuis le début de la mandature à un certain nombre de discussions, donnant vie à un autre livre blanc dont le titre est : « Diplomatie et territoire pour une action extérieure démultipliée ». Le contexte nouveau, ce sont des réformes territoriales, avec la fameuse loi NOTRe et la loi MAPTAM, qui renforcent les Régions et les Métropoles dans leur capacité de projection à l'international. Ces collectivités ont désormais une capacité et un devoir de se projeter à l'international, pour différentes raisons que je vais évoquer dans un instant. Un autre élément de cette nouveauté, c'est évidemment l'environnement budgétaire, tant national que local, qui impose cette nouvelle diplomatie extérieure et de nouvelles relations entre l'État et les territoires sur cette projection démultipliée vers l'extérieur. Tout cela nous amène à renforcer les relations internationales de la Métropole au travers d'actions conjuguées. Les mots sont pesés : conjuguées parce que transversales, multipartenaires, au service du développement et du rayonnement de nos territoires. L'idée, c'est de mobiliser un certain nombre de services et faire travailler ensemble différentes structures de notre territoire; je développerai dans un instant. Sur le sujet européen, il s'agit de renforcer les relations avec les institutions européennes, de façon à développer nos réseaux en Europe, dans le but aussi de ramener des fonds européens. De nombreux fonds européens ont peut-être été jusqu'à présent sous-estimés, sur lesquels on travaille désormais davantage, j'y reviendrai. Mais le but n'est pas d'inventer des projets pour récupérer des fonds et de dépenser davantage pour des choses dont on n'avait pas forcément besoin. Tout au contraire, il s'agit d'accompagner nos politiques d'investissement et de développement et d'appuyer par ailleurs les actions des partenaires locaux, en synergie.

Arrêtons-nous sur la situation de notre territoire. Toulouse Métropole a une action européenne et internationale avec, historiquement, des jumelages municipaux, des actions de solidarité et cette fameuse coopération décentralisée. Par ailleurs, un travail existe dans le cadre de la création de l'Agence So Toulouse, fusion opérée en début d'année dernière, sur les sujets économiques, l'organisation des congrès et le tourisme. On peut aussi regarder qui, sur notre territoire, sont ceux qui mènent des actions à l'extérieur. En premier lieu, les universités ; je ne citerai que deux chiffres : 1 500 accords dans 110 pays dans le monde. Comment peut-on, nous, territoire métropolitain, nous développer, rayonner dans le monde alors que nous avons sur notre propre territoire des chercheurs et des structures d'excellence qui, elles-mêmes, ont déjà 1 500 accords dans 110 pays ? Même chose au niveau de la santé. Le CHU entretient de très nombreuses relations dans de très nombreux pays du monde, avec un intérêt pour chacune des parties. Je pense que nous sommes le premier territoire en France à avoir signé un accord de coordination de nos actions extérieures entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, l'Université fédérale et le CHU. Cet accord quadripartite signé l'année dernière fait aujourd'hui l'objet de réunions trimestrielles de coordination de toutes nos actions extérieures. D'autres acteurs ont des actions extérieures : les Chambres de commerce, l'Agence de l'eau, l'aéroport, bien entendu, et tous nos acteurs économiques, sans oublier nos acteurs sportifs et culturels.

L'idée générale, c'est donc de mettre en synergie, en résonance, nos propres structures avec toutes les autres, de façon à bénéficier d'un choix plus éclairé de nos destinations, et d'actions sur place plus équilibrées. Une fois qu'on a parlé de tous ces acteurs, disons un mot des autres partenaires institutionnels, la Région, le Département, mais aussi notre Métropole sœur, Montpellier, avec lesquels nous entretenons des relations et avons des accords qui nous permettent de coordonner nos actions. Je ne citerai que le schéma de développement économique régional, qui fait l'objet de nombreux travaux. De plus, nous intégrons et renforçons divers réseaux. France urbaine en est un, l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) en est un autre pour les sujets européens, mais aussi Eurocities ou d'autres réseaux internationaux. Et puis, évidemment, l'État est important puisqu'il continue d'accompagner, bien que d'année en année, il le fasse de moins en moins. Il accompagne financièrement, mais on voit un rôle nouveau à travers l'Agence Française de Développement, par exemple, qui est maintenant de plus en plus impliquée dans cette nouvelle diplomatie territoriale.

L'idée générale est de donner du sens à nos actions internationales. L'orientation stratégique repose sur des critères objectifs, à l'image de ceux évoqués par Dominique FAURE sur les attributions de subventions. Ces critères doivent concourir à un objectif : que nos destinations, nos orientations soient au service des politiques de la Métropole, par exemple sur des sujets comme le transport, le climat, le numérique ou autres. On a parlé des migrants. On a réussi un certain nombre d'actions auprès de Bruxelles sur ce sujet particulier. Donc, en lien avec les politiques et priorités européennes, on fait une espèce de « matching » entre les priorités européennes et les nôtres. On s'aperçoit, d'ailleurs, en faisant cet exercice, qu'une Métropole est une Europe, une Union européenne en miniature, avec exactement les mêmes priorités. Cette correspondance et cette unité d'action sont ainsi facilitées. A la faveur d'actions inclusives et partenariales, on renforce la transversalité et on fait travailler ensemble des services ou des structures qui n'avaient pas forcément l'habitude de le faire, à la faveur de coopérations et de jumelages. Le mot « réciprocité » revient souvent mais nous préférons le mot « équilibré », puisque quand on est dans un pays ou dans une ville dont l'économie est radicalement différente de la nôtre et que l'on y consacre un budget, évidemment, on ne va pas demander à cette ville de consacrer le même budget pour une action vers Toulouse. En revanche, il n'est pas interdit de penser à une action qui puisse intéresser, socialement, architecturalement ou culturellement nos associations et acteurs toulousains. Nous promovons donc des échanges équilibrés à la faveur d'actions solidaires ciblées et efficaces. Efficaces parce qu'elles ne se dispersent pas et parce qu'on est concentré sur l'action, sur les fonds que l'on verse en veillant à leur efficacité. Enfin, ces coopérations sont pérennes pour que l'action soit durable et autoporteuse. Quand on lance une action, on vise à l'autonomiser, quand il s'agit de solidarité, par exemple.

Parlons maintenant de « Avec qui ? ». On s'aperçoit qu'on a une immense richesse à Toulouse, celle de nos ressortissants. Toulouse est la ville, hors Paris, qui a sans doute le plus de ressortissants, espagnols évidemment, portugais, mais aussi vietnamiens, polonais, mexicains... Un très grand nombre de pays d'origine. Avec également une vie associative particulièrement riche et nous impliquons, dès que possible, toutes les associations dans nos actions extérieures. C'est important d'associer des acteurs pour qu'ils soient au niveau des États, au niveau des consuls qui représentent un grand nombre de pays. Nous en avons une quarantaine sur Toulouse Métropole. Dans ce contexte, sur le sujet européen par exemple, les services ont nommé des référents sur chacun des domaines qui sont chargés d'identifier et faire ressortir les sujets des politiques de la Métropole qui puissent correspondre à des possibilités de financement de Bruxelles. On identifie les personnes, on les informe, on les forme de façon à être plus à même de « chasser », entre guillemets, les fonds européens.

Après avoir parlé du « Quoi » et du « Qui », on se dit « Comment ? ». Avec des subventions et des cofinancements qui viennent de l'État, de la Région, mais aussi par exemple, on a parlé tout à l'heure de notre stratégie sur l'eau. L'eau, pour l'action extérieure, c'est la fameuse loi OUDIN-SANTINI pour laquelle la Ville de Toulouse consacre déjà 0,5 % des fonds collectés sur des actions extérieures. Dans le cadre des nouvelles discussions sur la distribution de l'eau, on a parlé des déchets tout à l'heure mais aussi de l'énergie, des fonds pourraient être globalisés pour des actions vers l'extérieur dans chacun de ces trois domaines. On parle aussi bien sûr des fonds européens. Traditionnellement, on pense immédiatement aux fonds de cohésion : les fameux fonds FEDER ou FSE, mais Bruxelles est dotée d'autres fonds et notamment, depuis la dernière perspective financière dans laquelle nous sommes toujours, de fonds de recherche. Pour la première fois, Bruxelles est dotée de plus de 80 milliards

d'euros, excusez du peu, sur des fonds de recherche sur lesquels un montant assez important est consacré aux Villes, au fait urbain. C'est ce que l'on appelle l'agenda urbain. Ce ne sont pas moins de 500 à 600 millions d'euros par an qui sont consacrés aux Villes en Europe, sur des enjeux sur lesquels je reviendrai dans un instant. Il y a d'autres instruments financiers liés au développement, au climat, à l'échange des jeunes et des jeunes travailleurs. Erasmus en est un exemple.

Nombreuses sont les destinations de Toulouse Métropole, de l'Agence d'attractivité, de la Région, du CHU, de l'Université fédérale et les actions culturelles de manière générale. Nous voyons les destinations sur lesquelles chacune des structures va de façon isolée et celles vers lesquelles nous pouvons aller ensemble, de manière concertée, dans une économie accrue et une efficacité plus concentrée.

Un mot ensuite au sujet des critères. Comment choisit-on nos destinations ? En fait, on part de l'existant et notamment des accords de coopération établis avec Düsseldorf, Hanoï, Saragosse, etc. Nous avons également six jumelages dont l'activité s'amplifie. Nous musclons nos actions économiques, dans le domaine universitaire et de la Santé. Nous mettons aussi en avant nos grands sujets de promotion que sont par exemple, l'aéropostale ou le spatial. On donne une priorité vers ces villes, vers ce réseau des villes de l'aéropostale par exemple, vers lesquelles nous souhaitons renforcer nos actions extérieures. En dehors de ce type de destinations, il y a aussi les synergies de destinations avec l'Agence d'attractivité, l'Université, le CHU, la Région et nos acteurs culturels. Je citerai par exemple le théâtre du Capitole, dont l'orchestre ou d'autres structures se produisent à l'étranger, et nous pouvons profiter de ces tournées pour organiser des événements économiques au travers des ambassades et organiser des rencontres qui bénéficient à notre économie. Donc le souci, c'est celui de la cohérence avec les destinations des acteurs publics et privés du territoire. Et le but, c'est de viser des retombées économiques et touristiques en priorisant des actions à financeurs multiples, à échanges équilibrés mais aussi en essayant de promouvoir des appels d'offres internes, plutôt que de répondre à des sollicitations externes dans lesquels on marche, je dirais, à l'opportunité, quitte à se laisser peut-être parfois embarquer dans des destinations conjoncturelles. L'idée serait de maîtriser notre destin et de lancer des appels d'offres pour prioriser et donner davantage de sens à nos actions extérieures. De ce point de vue, la notion de tacite reconduction est une vraie interrogation. En effet, comme pour le « syndrome du jumelage », quand on commence une action vers un pays et même s'il ne se passe rien, on a parfois des actions qu'on ne sait plus arrêter. Donc l'idée, dans nos contrats de coopération, c'est d'imaginer un début, un objectif, suivre la tenue de ces objectifs selon des critères, quitte à le remettre en question, à chaque occasion, par période de deux ou trois ans par exemple. Après analyse et évaluation, on choisit parfois une nouvelle orientation ou, pourquoi pas, son arrêt ou son renfort. Tout ça en allant chercher de l'argent à l'extérieur, en ciblant nos réponses aux appels à projets, on ne se disperse pas, et en évaluant évidemment que nous avons bien les moyens d'atteindre nos objectifs. L'idée, c'est de mieux utiliser les instruments et notamment des instruments et budgets européens. Bruxelles impose bien sûr des règles et chaque budget ne peut être dépensé que dans le cadre d'un règlement. Chaque règlement s'appelle un instrument financier. Il y en a un qui concerne les Villes ou les Métropoles, c'est celui de l'Instrument Territorial Intégré qui donne une certaine forme d'autonomie aux Métropoles pour pouvoir travailler des sujets transversaux. Malheureusement, la Région nous en a privés jusqu'à présent et nous travaillons, dans la perspective actuelle, et en tout état de cause dans la suivante, à renforcer le rôle des Métropoles, aux côtés des Régions, vis-à-vis de Bruxelles, vis-à-vis de l'État. Car les deux lois, NOTRe et MAPTAM donnent cette capacité de projection autonome et concertée à l'international. Donc cette coordination Toulouse Métropole-Région est importante. Je vous ai parlé tout à l'heure du comité de pilotage Ville, Métropole, Université fédérale et CHU. Ce sujet européen fait partie des projets métropolitains qui ont déjà été présentés dans cette enceinte et au travers de réseaux que nous renforçons en local, en Europe et à l'international.

Lancer des actions à l'international nécessite des budgets, que l'on engage mais aussi que l'on va chercher. Sur l'Union européenne, et sur les sujets qui nous intéressent : Transport, Environnement, Recherche, aspects sociaux, historiquement, nous ramenions, entre 1 et 2 millions d'euros par an. L'objectif, c'est de ramener entre 5 à 15 millions annuels. Cette année, c'est plus d'une dizaine, 11 millions d'euros ont été ramenés, au service de nos politiques. Donc, pour Toulouse Métropole, le budget, c'est 2 à 3 millions d'euros annuels. La loi Oudin, uniquement sur le demi-pourcent de montant collecté, concerne à peu près 200 à 300 kiloeuros annuels et vis-à-vis de l'État, au travers de l'Agence

Française de Développement, du Quai d'Orsay, nous allons chercher, en répondant à des appels d'offres et en suggérant des initiatives, entre 100 et 300 000 euros annuellement.

Abordons maintenant le focus européen, pour parler de ces fameux objectifs Europe 2020. À lui tout seul, ce sujet mériterait une présentation dédiée, mais retenons que la perspective financière actuelle qui court de 2013 à 2020, vise une croissance de l'Europe intelligente, durable et inclusive. Je rappelle que le budget de l'Europe, 1 000 milliards d'euros, c'est plus de 140 millions d'euros par an pour la politique agricole commune, les fonds de cohésion et fonds de recherche. Jusqu'à maintenant, nous adressons uniquement les fonds de cohésion, donc les fonds FEDER et les fonds sociaux. Pour la Région Midi-Pyrénées, cela représente 476 millions d'euros. La préfecture a confié l'autorité de gestion à la Région pour la première fois. Nous travaillons donc avec elle et nous lui adressons un certain nombre de montants, aujourd'hui plafonnés, mais on est en train de travailler pour pousser un peu les « murs du possible ». D'autres fonds de recherche sont proposés par Bruxelles. Nous y allons assez régulièrement et nous répondons à davantage d'appels d'offres pour récupérer davantage de fonds. Encore d'autres financements concernent les mécanismes d'interconnexion européens. Tisséo SMTIC a réussi un contrat de 9,6 millions l'année dernière pour financer la moitié des études sur notre plan de transport, sur le métro. Sur des sujets d'environnement, il existe « LIFE ». Nous répondons à des appels d'offres, sur Erasmus, et nous avons ramené des budgets. Sur les fonds sociaux, par rapport à la précédente période sur laquelle nous avons obtenu 8 millions de fonds européens, nous allons maintenant chasser 10 millions sur la période actuelle. Sur le fonds FEDER, le montant était jusqu'à présent limité à 16 millions. Il est aujourd'hui plafonné à 18 millions, sachant que dans la réalité, il est bien moindre, puisqu'ils incluent des montants qui existaient par ailleurs. Là encore, nous souhaitons pousser les murs du possible. Sur les fonds de recherche, nous visons 5 millions d'euros annuels en régime établi. Sur les mécanismes d'interconnexion, 9,6 millions ont été récoltés par Tisséo. Sur d'autres dispositifs tels que « POCTEFA », Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre, qui a servi par exemple dans le cadre de l'Euro 2016, nous avons pu financer 25 étudiants pour accompagner cet événement.

Pour finir, Les rendez-vous à ne pas manquer. En ce moment se déroule une discussion importante à Bruxelles à laquelle participe l'État français, c'est la révision à mi-parcours. Nous sommes au milieu de cette perspective 2014-2020 et cette révision pourrait permettre de changer certaines orientations. À l'échelle de notre Métropole, on essaye d'avoir accès à davantage de fonds pour servir nos politiques. De manière annuelle ou biennale, on essaye d'influencer les prochains appels à projets de façon à y retrouver ce que l'on cherche. Et puis, le sujet principal, c'est la nouvelle perspective financière, après 2020. Il s'agit de faire en sorte que la Métropole et les Villes trouvent une place à la table des négociations, une place que seules les Régions ont aujourd'hui aux côtés de l'État, mais une place que les Villes sont légitimement en droit de revendiquer. Souvent, les intérêts économiques ou en matière d'investissement sont assez équivalents entre les villes et le reste de la Région. Mais la réforme territoriale, NOTRe et MAPTAM, apporte une légitimité supplémentaire pour que les Villes et intercommunalités jouent ce rôle.

Je voulais aussi préciser le mot « agenda urbain ». Ce sont les fameux 600 millions d'euros annuels dédiés aux Villes, mais qu'il convient d'aller chercher. Parmi 12 priorités, je ne vais en citer que quatre : celle de la transition numérique, celle du logement, celle de la mobilité urbaine et évidemment la pauvreté urbaine, l'inclusion, l'économie circulaire, etc. Autant de mots qui résonnent dans la plupart de nos politiques. Il nous revient donc maintenant d'obtenir ces moyens pour renforcer nos politiques. J'indique toutefois qu'aller chercher de l'argent, c'est une chose, mais qu'on peut aussi travailler, au-delà des fonds, à une adaptation des règlements, des régulations. On dit souvent que Bruxelles est une machine à normer. Eh bien, on peut aussi travailler des sujets qui nous permettraient par exemple de construire moins cher ou de bâtir de manière plus efficace. Je ne détaillerai pas davantage cet aspect. Simplement, je remercie les services de la Métropole grâce auxquels, aujourd'hui, nous développons et accroissons un certain nombre de conférences. Dans le cadre de la semaine de l'Europe mais aussi tout au long de l'année, nous animons ces réunions et faisons venir des intervenants de très haut niveau, de Bruxelles, de Paris ou de Toulouse Métropole même parce que nous en avons de nombreux, qui forment et informent et qui incitent à aller chasser le fonds européen. C'est important.

Pour terminer, les réflexions à poursuivre : renforcer les actions européennes tout d'abord. Je viens d'exposer notre politique de destinations, les synergies, aller travailler ensemble avec l'État, la Région, l'Université fédérale, la Santé et d'autres. Augmenter les synergies entre les 37 communes également.

A l'occasion de la Semaine de l'Europe, chaque année nous sollicitons chacune des 37 communes, pour présenter nos actions de promotion, de partage d'informations, de manière à amplifier notre capacité à aller chercher des fonds et à mieux distribuer cette ambition européenne. Après, d'autres questions, d'autres actions se situent au cœur de nos relations internationales. Les consuls sont importants et nous visons tout d'abord à arrêter « l'hémorragie », puisque beaucoup de pays ferment leur consulat. Nous les motivons donc à maintenir les consulats présents à Toulouse. Nous essayons également d'ouvrir de nouveaux consulats et un certain nombre de pays se portent candidats ; c'est une bonne chose. La question se pose également d'étendre le périmètre de la loi Oudin, pour renforcer nos actions humanitaires. Augmenter nos actions concertées sur les sujets économiques, culturels, en matière de solidarité et de tourisme. Le sujet des jobs d'été que nous avons lancé en début de mandature est un sujet intéressant. Chacune des Villes de la Métropole peut en effet proposer des stages à des Villes partenaires, à des jeunes de Villes partenaires qui viennent dans les communes et, en échange, quelqu'un de la commune peut aller dans ce pays. L'enrichissement est quadruple. Chacun des jeunes vit une expérience dans un autre pays et je rappelle qu'un jeune présentant une expérience à l'étranger a un taux d'employabilité augmenté de 50 %. De plus, les pays et villes d'accueil profitent de la richesse de ce jeune qui vient parler de son pays, de sa langue, de ses traditions et peut aussi faire un travail de promotion de notre ville. Toujours dans cette ambition consistant à promouvoir notre réseau à l'extérieur, nous animons un réseau d'ambassadeurs. Nicole MIQUEL-BELAUD travaille sur le sujet avec l'agence So Toulouse. De la même façon, Aviv ZONABEND travaille sur le sujet des jumelages toulousains et les amplifie. Enfin, les actions concertées et mutualisées entre les villes et la Métropole constituent aussi une interrogation sur laquelle des réflexions peuvent être engagées. Je vous remercie pour votre attention.

M. MOUDENC

Je remercie Jean-Claude DARDELET de ce travail considérable que nous n'avions pas eu l'occasion jusqu'ici de regarder de manière globale.

DEL-17-0391 - Modalités d'attribution des subventions de fonctionnement dans les domaines du développement économique : adoption d'un nouveau cadre de référence
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0656 - International - Action extérieure "Loi Oudin" : appel de fonds auprès de Veolia (1ère tranche 2017)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0657 - International - Action extérieure " Loi Oudin" - coopération décentralisée : soutiens aux associations et aide d'urgence
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0706 - Toulouse Aerospace - bâtiment B612 : adoption d'une grille tarifaire pour les surfaces locatives tertiaires
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0644 - Oncopole - hôtel à projets de recherche - Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV) : adoption d'une convention de partenariat avec le CNRS
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0702 - Pôle de compétitivité "Aerospace Valley" - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*
CONTRE [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MM. KELLER, PERE, DARDELET.)

- DEL-17-0646 - Pôle de compétitivité "Cancer Bio Santé" - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. CHOLLET, ROUGE DANIEL.)
- DEL-17-0664 - Pôle de compétitivité "AgriSO" - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME SUSSET, M. LEPINEUX.)
- DEL-17-0665 - Pôle de compétitivité "DERBI" - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES SUSSET, TOUTUT-PICARD.)
- DEL-17-0604 - Smart City - Fondation I2ML - "Modu-Lab" : adoption d'une convention d'objectifs et de moyens avec I2ML**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
- DEL-17-0661 - Numérique - Artilect - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
- DEL-17-0600 - Numérique - SoLibre - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
- DEL-17-0601 - Académie de l'Air et de l'Espace - programme de travail 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
- DEL-17-0650 - Manifestations- TAUG - DevFest 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
- DEL-17-0603 - Manifestations - École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - ISPNT 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
- DEL-17-0602 - Manifestations - ISAE - IMAV 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
- DEL-17-0610 - Manifestations - LAAS-CNRS- IFAC 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
- DEL-17-0616 - Manifestations - Soirée annuelle du Club des Jeunes Dirigeants - juin 2017 : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*
CONTRE [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-0611 - Emploi - Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) : soutien de Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0699 - Emploi - Toulouse Métropole Emploi (TME) : soutien de Toulouse Métropole pour l'année 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MMES COMBES, MAALEM, MARTI, MIQUEL-BELAUD, ESCUDIER, ROUILLON VALDIGUIE, WINNEPENNINCKX-KIESER, M. SERP.)

DEL-17-0612 - Création d'entreprises - ADIE - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0613 - Création d'entreprises - BGE - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0614 - Création d'entreprises - Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0615 - Création d'entreprises - Occitanies Pionnières - programme d'actions 2017-2019 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0648 - Economie Sociale et Solidaire - Incubateur "Première Brique" : adoption d'une convention tripartite La Poste / Midi-Pyrénées Actives / Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

9 Urbanisme et Projets urbains

Mme LAIGNEAU présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 9.7 concerne le périmètre de cohérence urbanisme-mobilité du secteur Colomiers-Cornebarrieu. Vous savez que dans le SCoT, il y a 26 périmètres au total. C'est un sujet important, conditionnant l'ouverture à l'urbanisation des territoires à la mise en place effective d'un transport performant. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) a traduit ce périmètre de cohérence urbanisme-transport, à travers la mise en place de pactes urbains qui remplacent les contrats d'axe. Désormais, les pactes urbains concrétisent la démarche partenariale, entre les communes concernées par des opérations d'aménagement et l'autorité organisatrice des mobilités, ceci étant piloté par la Métropole. Donc, l'autorité organisatrice des mobilités prévoit les transports, tandis que la commune ou les intercommunalités s'engagent sur les moyens pour favoriser la densité urbaine et répondre à cet apport de transports en commun. Donc aujourd'hui, nous parlons du pacte urbain Colomiers-Cornebarrieu, au Nord-Ouest de la métropole. Il englobe les zones de développement urbain de Barquill, Caillauris, Fourcadis, Fodouas, Cassiopée et Aéroconstellation. C'est en quelque sorte une ceinture contribuant à mailler le territoire Nord-Ouest / Nord-Est et renforçant les accès aux zones d'emploi de l'aéronautique. Donc au-delà d'un projet urbain, puisque le pacte urbain traduit un projet urbain lié à des infrastructures de transport, il s'agit également d'assurer la programmation de ces transports urbains et de la densification qui se fait au fur et à mesure de cet apport de transport en commun. Je ne rentrerai pas dans le détail, mais il y a plusieurs périodes qui ont été identifiées sur ce territoire et à l'intérieur du pacte urbain. D'abord, tout ce qui peut se passer avant 2020 en termes d'apports et de transports. Ensuite, entre 2020 et 2025, et au-delà de 2025 à 2030. Ce document traduit également un partenariat, mais je n'entre pas dans le détail du pacte urbain proprement dit.

M. LOZANO

Je ne reprendrai pas les propos tenus par Madame LAIGNEAU qui a parfaitement résumé la délibération. Néanmoins, je tiens à souligner qu'il est précisé dans ce pacte urbain qu'il s'agit bien d'un axe majeur pour l'entrée Nord du territoire. On l'appelle même « porte internationale ». Sur les planches des pages 8, 9 et 30, on voit la complémentarité évidente qu'il y a entre le territoire Nord au-delà du Parc des Expositions (Pex) et celui dont on vient de parler, puisqu'il s'agit de relier Colomiers à Blagnac, pour faciliter l'accès depuis cette zone jusqu'à Colomiers. Mais je tiens à dire que, pour contribuer efficacement à ce maillage, il est important de redessiner l'ex voirie Départementale 902 et de faire un franchissement de la Garonne qui puisse donner accès jusqu'aux communes du Nord-Est, et puis même, pour faciliter l'entrée de tous les automobilistes qui viennent du nord. Même si cela n'a pas un rapport immédiat avec le transport en commun, je souligne le fait, et j'en suis très heureux, qu'on est en train d'améliorer, en deçà du Pex, mais qu'il faut, pour être efficace, aller au-delà.

M. MOUDENC

Oui, nous sommes ici dans le cadre du Plan d'Aménagement Routier Métropolitain (PARM) et le maire de Seilh, dès son élection, a très clairement pris position dans ce sens.

DEL-17-0489 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune d'Aussonne
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0708 - Abandon de la 7ème Modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Toulouse Métropole, commune de Castelginest
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0490 - Approbation de la 2ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Cornebarrieu
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0491 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Flourens
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0492 - Approbation de la 4ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Pibrac
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
ABSTENTION [1 VOIX] (MME BORRIELLO.)

DEL-17-0493 - Abandon de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0424 - Périmètre de cohérence urbanisme mobilité - secteur Colomiers/ Cornebarrieu : Approbation du pacte urbain entre Toulouse Métropole, les communes de Colomiers, de Cornebarrieu et le SMTC
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0501 - Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées (M.A.M.P) - Convention triennale de partenariat 2015/2017 : adoption de l'avenant n°3 au titre de l'année 2017 et attribution de subvention
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME LAIGNEAU.)

DEL-17-0502 - Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées (APUMP) - Convention triennale de partenariat et de financement 2016/2018 : adoption de l'avenant n°2 au titre de l'année 2017 et attribution de subvention
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0542 - Conduite de l'inventaire du patrimoine immobilier et/ou mobilier métropolitain : Approbation de conventions tripartites avec la Ville de Toulouse et la Région Occitanie
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

10 Aménagement et Politique foncière

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ?

Mme CROQUETTE

En ce qui nous concerne, notre vote sera disjoint sur les délibérations 10.43 et 10.44, relatives à l'aménagement du quartier Guilhermy, pour deux raisons. D'abord parce que nous aurions souhaité, je l'ai indiqué lors du conseil municipal de Toulouse mais je le redis devant les collègues de la Métropole, qu'un peu plus de terrains soient affectés, non pas donnés mais affectés aux bailleurs sociaux. C'est souvent le cas mais, en l'occurrence, ce principe n'est pas repris. D'autre part, à cet endroit-là, nous pensons que l'adéquation habitat-transports n'est pas bien réalisée. Nous nous abstenons sur ces deux délibérations.

M. GUÉRIN

Le projet Hyperloop est un projet intéressant et nous y sommes favorables. Il est séduisant mais il ne faudrait pas que cette séduction nous amène à un certain aveuglement. Nous avons en la matière un souvenir ému de ce qui s'était passé avec l'affaire StorageTech. Nous souhaitons et demandons qu'un collègue d'experts scientifiques puisse se réunir afin de déterminer la faisabilité technique de ce projet. Il semblerait important que la collectivité, avant de s'engager, puisse récolter les avis de personnes compétentes, en particulier de physiciens, pour savoir si ce projet est viable ou pas.

M. GODEC

Mon intervention concerne les Projets Urbains Partenariaux et le recours à ce dispositif pour financer des équipements municipaux. Il n'est pas forcément nécessaire de présenter chacun des PUP, mais les délibérations 10.23, 10.24, 10.25, 10.27, 10.28 prévoient un dispositif pour financer des groupes scolaires, et la 10.31 et 10.34 sur le secteur de Guilhermy finance également un équipement municipal. Sur ces délibérations, j'ai le regret d'intervenir dorénavant de manière traditionnelle et d'interpeller encore une fois Monsieur COQUART sur les travaux du groupe de travail qui a été lancé pour harmoniser la fiscalité du logement, à l'échelle de la Métropole. En effet, l'ensemble des Projets Urbains Partenariaux recoure à des dispositifs différents en fonction des communes. Toutefois, sur le Nord toulousain, une habitude se répand consistant à faire financer des équipements publics, et notamment des équipements scolaires, par le biais des Projets Urbains Partenariaux. Cela pose une problématique d'inégalité devant l'impôt, parce que ce dispositif n'est pas employé de la même façon suivant les territoires. Parfois, il y a une taxe d'aménagement majorée sur ces communes, d'autres fois, il n'y en a pas. Par exemple, aujourd'hui on délibère sur un projet à Fenouillet, le projet Green City 1027, avec la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial et le financement d'une partie du groupe scolaire, mais sans taxe d'aménagement majorée. Sur d'autres communes, il y en a une. Et puis il y a des évolutions un peu étonnantes sur certains Projets urbains partenariaux. Le maire de Castelginest, s'il est encore avec nous, pourra éventuellement nous éclairer. Il y a trois PUP qui concernent la commune de Castelginest et sur la délibération 10.25 et le projet avec Green City, un avenant à une convention que nous avons déjà adoptée le 29 septembre 2015 vient diminuer le coût de l'équipement public et propose que ce PUP finance l'équipement scolaire à hauteur de 80 %. 80 % du projet de construction du groupe scolaire élémentaire, ça semble totalement excessif ! Mais cela s'explique peut-être par le coût du groupe

scolaire élémentaire, qui diffère de ceux des deux autres Projets urbains partenariaux mentionnés dans les délibérations 10.23 et 10.24. Donc, on comprend de moins en moins, puisqu'on a des groupes scolaires visiblement identiques mais qui n'ont pas le même coût en fonction des projets. Autre exemple, sur Gagnac-sur-Garonne, la 10.28, on a, il me semble, le record ! Monsieur COQUART, peut-être me le confirmerez-vous, j'ai l'impression que le record de financement d'équipements par le biais d'un Projet Urbain Partenarial est battu, puisque nous sommes à 8 111 euros par logement, sur un projet de 22 logements, certes, mais 8 000 euros par logement pour financer des équipements ! Même si l'on sait que la nécessité de financement reste variable en fonction des nécessités d'aménagement, l'essentiel de ce montant de 8 111 euros, ce sont les 5 000 euros demandés pour le groupe scolaire. Demander dans un Projet Urbain Partenarial de financer 5 000 euros par logement pour un groupe scolaire, c'est, je crois, inédit. Nous aimerions donc avoir des explications à ce sujet.

Enfin, les délibérations 10.31 à 10.34 concernent des Projets Urbains Partenariaux sur le territoire de la ville de Toulouse, plus précisément sur le quartier Guilhermy, du côté de Saint-Simon. Nous avons des questions sur le recours à ce dispositif. Depuis plusieurs années déjà, une Taxe d'Aménagement Majorée permet à la collectivité d'enregistrer des recettes supplémentaires, parce que ce quartier en développement appelle de nouveaux équipements municipaux ou métropolitains. Si cette Taxe d'Aménagement Majorée s'applique dans le quartier, on tarde à en voir les résultats en termes d'investissements de la collectivité et peut-être faudrait-il revoir le dispositif de Taxe d'Aménagement Majorée pour qu'il y ait une réelle lisibilité. Dans la délibération que nous avons prise il y a quelques années, le principe était que toutes les recettes liées à la Taxe d'Aménagement Majorée se répercutent en investissements pour le quartier. Enfin, il y a quelques surprises sur ce projet puisqu'on constate l'inscription dans le Projet Urbain Partenarial d'un financement d'une voirie déjà réalisée. Le prolongement de l'impasse des Brugues est réalisé et c'est l'essentiel du coût de ce Projet Urbain Partenarial, 1,3 million qui seront imputés à ces permis de construire sur une zone où la voirie a déjà été construite par la Métropole. De la même façon, le parking définitif de l'école, financé grâce au PUP, n'est pas un équipement métropolitain mais un équipement sans doute d'intérêt municipal. Et enfin, les 4 Projets Urbains Partenariaux du secteur de Guilhermy mentionnent la construction d'une aire de jeux, équipement municipal qui sera géré par les Espaces verts, alors que le projet de convention annexé à la délibération ne la mentionne pas. Là encore, nous aimerions avoir des éclaircissements. D'une manière plus générale, nous ne sommes pas opposés à l'urbanisation du quartier Guilhermy, un quartier desservi de manière qualitative en transports en commun, avec la voie en site propre de la voie du canal Saint-Martory. Par contre, Monsieur le président, nous renouvelons notre demande d'un travail spécifique sur l'actualisation du dossier de la voie du canal Saint-Martory, voie qui est dorénavant de compétence métropolitaine depuis le premier janvier 2017 et sur laquelle nous demandons sans cesse que soit réactualisé le projet. Des expropriations ont eu lieu. Un projet de déclaration d'utilité publique pour une voirie constituée de deux fois une voie élargissable, c'est-à-dire deux fois trop grande, avait été préparé par le Conseil départemental. Depuis plusieurs années, nous demandons un boulevard urbain multimodal utilisant la voie de bus existante, un boulevard qui permette de desservir ce quartier et de désengorger les routes, notamment celle de Saint-Simon. Nous aimerions donc que dans le courant de l'année, la Métropole puisse se positionner sur ses intentions pour la réalisation rapide de cette voie en boulevard urbain multimodal.

M. MOUDENC

Je vais donner la parole au président CARLES. Auparavant, je vous réponds sur ce dernier point pour vous dire que, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Aménagement Routier Métropolitain, bien évidemment, cette question sera traitée. Puisque dans le PARM vont être intégrés tous les besoins, tous les projets concernant la voirie d'origine départementale ou tous les projets qui n'ont pas pu aboutir. Donc effectivement, dans ce cadre-là, on doit revoir le projet qui avait été configuré il y a pas mal d'années et qui ne répond plus aux besoins actuels. Je crois que les gens du quartier en conviennent aussi. Donc forcément, on va devoir revoir tout ça.

M. CARLES

Je voudrais revenir sur le PUP et surtout, finalement, sur ce qu'il y a derrière. Je vais prendre un exemple très simple et concret. Vous avez quatre maisons individuelles et un promoteur arrive. Il voit les quatre propriétaires et leur dit : « J'achète les quatre » dans l'objectif de construire un collectif.

Donc de 12 habitants, on se retrouve à 70. Et dans la mesure où ce sont des primo-accédants, cela nécessite des salles de classe, des crèches, un centre de loisirs, un accès routier amélioré, etc. Finalement, qu'est-ce qu'on observe ? On observe que le propriétaire s'est enrichi en dormant et que le promoteur est là pour profiter de la dynamique qu'a su générer la ville. Quel est l'objectif du PUP ? C'est de faire en sorte que le propriétaire ne réalise pas la totalité de la plus-value mais que le promoteur lui dise : « Écoutez, je vous l'achète moins la participation correspondant à la nécessité pour la Ville d'augmenter ou de créer des salles de classe, etc ». Donc le PUP est finalement un dispositif, un système qui vient éviter des enrichissements d'opportunité, qui derrière se traduisent pour la commune par la nécessité de créer des équipements publics. Et je ne parle même pas de la voirie, mais simplement des équipements publics permettant d'accueillir les nouveaux habitants. Donc il faut faire très attention à rejeter ou tout au moins à critiquer le PUP. Moi, je considère que c'est un outil d'équité. A contrario, si la commune ne peut pas l'utiliser, elle devra faire payer la totalité des habitants pour une plus-value perçue par le propriétaire. Donc, il faut aussi intégrer cet élément. Et nous sommes tous concernés par ça. Le renouvellement urbain se fait aussi sur des zones urbanisées et aujourd'hui, il doit y avoir une trentaine de commerciaux qui démarchent les propriétaires pour leur proposer de prendre leur maison. Mais n'oublions pas que, derrière, effectivement, on a une croissance de population, et donc une croissance de besoins en services publics. Je pense que le PUP est un bon moyen de modérer les ambitions des propriétaires par rapport aux propositions que leur font les promoteurs.

Mme LAIGNEAU

Le PUP a un mérite, c'est qu'il permet un financement rapide. Et lorsqu'un projet nécessite d'importants travaux de voirie, on peut en obtenir le financement d'au moins une partie. C'est le cas d'ailleurs sur le secteur de Guilhermy. Vous évoquez la rue de Bruges ? Elle a été réalisée en avance de phase mais il y a surtout des compléments et le PUP intervient précisément dans le complément de financement. La TAM a l'inconvénient inverse, avec un retour plutôt tardif. Sacha BRIAND pourrait le confirmer, mais on commence à peine à bénéficier d'un retour des premières TAM mises en place. Voilà ce que je voulais dire sur les PUP. Ceux présentés aujourd'hui permettent pour la plupart d'améliorer des voiries.

M. CARNEIRO

Un mot, Monsieur le président. Monsieur GODEC, j'observe avec intérêt qu'à chaque occasion de lecture d'un PUP concernant Castelginest, vous avez l'œil qui s'attarde. Et je sais aussi que mon opposition municipale est très active en matière d'informations et que vous échangez régulièrement. Donc ceci explique sans doute cela. Ça, c'est pour la forme.

Sur le fond, le PUP est prévu par la loi en tant qu'outil de préfinancement. Ce qui veut dire qu'en l'absence de cette participation, certains équipements routiers ne pourraient pas se faire. En l'espèce, vous avez cité le PUP Nexity ; c'est vrai que nous avons mis en place un complément de PUP parce qu'il a fallu redimensionner un giratoire dont l'étude a été conduite par les services métropolitains. Ce serait leur faire offense que de dire qu'ils ont traité le dossier à la légère. Et je suis prêt d'ailleurs à vous fournir davantage d'informations chiffrées sur ce projet. Je ne l'ai pas en tête mais je sais que c'est de l'ordre de 100 000 euros, un peu moins, et que cela correspond réellement à la quote-part qui doit être mise en œuvre par l'opérateur. Il faut se féliciter que nous ayons les PUP. Parce qu'en ce qui concerne la TAM, comme le disait ma collègue à l'instant, pour remettre en marche le système de la pompe d'apport de financement de la TAM, il faut compter trois ans. Ce qui obligerait les communes qui n'ont pas les moyens financiers à porter ces préfinancements, à emprunter et de ce fait, vous alourdissez le coût de l'investissement public dans des proportions non négligeables. D'où l'intérêt, effectivement, de ce PUP, qui vous amène une quote-part des financements au moment opportun. Par ailleurs, il ne faut pas s'étonner que les PUP augmentent. Ils augmentent pour deux raisons. La première, c'est que toutes les communes ont épuisé leurs capacités d'accueil, en matière scolaire, avec des bâtiments dont elles disposaient jusque-là. On y travaillait à coûts marginaux jusque-là, mais maintenant, on le fait à coûts principaux, je l'ai déjà dit. Ça veut dire qu'il faut créer du neuf de toute pièce et évidemment, c'est un tout autre prix. Par ailleurs, je vous rappelle que les normes évoluent d'année en année. Pour ma commune, en moyenne, on investit entre 250 et 600 000 euros par an uniquement pour la mise aux normes. Donc là aussi, il y a une évolution financière liée à l'évolution législative et réglementaire. Et, dans ce domaine-là, si les communes faisaient n'importe quoi, vous pensez bien qu'elles auraient été rappelées

à l'ordre par les opérateurs, qui ont la faculté par la suite de remettre en cause ces PUP, et pas seulement eux d'ailleurs. Vous pensez bien que le principe de précaution que nous, les élus et services métropolitains, nous appliquons, est de nature à réaliser un projet correspondant réellement aux besoins et conforme à la loi. Voilà ce que je voulais dire au sujet des PUP de Castelginest, mais c'est vrai aussi pour d'autres. Je vous remercie de l'attention toute particulière que vous portez à Castelginest grâce à une opposition très active. Ils ne sont pas très nombreux mais présents. Ça prouve que Castelginest est une ville à laquelle vous vous intéressez, qui devient très importante et je vous en remercie.

M. MOUDENC

Parfait ! Les Verts s'intéressent à toutes les communes, vous l'avez remarqué depuis le début du mandat, tout de même.

M. GODEC

Ma question ne porte pas sur le principe d'utilisation des PUP mais sur l'inégalité des règles des Projets Urbains Partenariaux sur les territoires de la métropole. Nous délibérons ici avec des règles qui fluctuent énormément d'une commune à l'autre. Et c'est pour cela qu'un groupe de travail a été initié, Monsieur CARNEIRO. Vous êtes informé de cette démarche, je crois que le groupe de travail suit son cours, j'espère. Parce qu'il y a unanimité sur la nécessité d'harmoniser les dispositifs. Comment se fait-il qu'à Gagnac-sur-Garonne on demande, à chaque fois qu'on construit un logement sur ce territoire, 5 000 euros pour contribution au groupe scolaire, et dans d'autres communes, la plupart des communes, on ne demande rien ? Pourquoi cette règle et cette fiscalité qui est dans les mains de la Métropole et n'est pas appliquée d'une manière uniforme pour le financement des équipements municipaux ? Évidemment, chaque opération a des dispositifs d'aménagement qui lui sont propres. Sur Castelginest, mais nous nous ne nous intéressons pas plus à Castelginest qu'aux autres communes, vous avez cette pratique systématique et avec des incohérences flagrantes. Dans la délibération 10.25, le groupe scolaire élémentaire est évalué à 146 000 euros de dépenses, et dans les deux autres, c'est 320 000 euros. Et vous faites porter la contribution à hauteur de 80 % du montant. Vous comprenez qu'on n'a pas besoin d'avoir beaucoup de contacts avec qui que ce soit pour noter ce genre d'incohérences dans les délibérations qui nous sont proposées. Donc nous nous abstenons sur l'ensemble de ces délibérations. Encore une fois, nous attendons avec attention les conclusions du groupe de travail, et l'application d'un principe unique sur le territoire de la métropole. Juste un point complémentaire, avec ce type de fiscalité qui repose sur le logement, on participe aussi au renchérissement des prix et, en partie, à la crise du logement. Et si l'on épargne, certes, les fiscalités municipales, je vois bien l'intérêt du dispositif mis en œuvre, cela a aussi un impact sur le prix de sortie du logement qui est loin d'être neutre, quand on est à 5000 euros comme sur la commune de Gagnac dans le PUP proposé.

M. MOUDENC

Monsieur GODEC, je pense qu'à ce niveau de détail, on est vraiment sur un travail de Commission. Du reste, le groupe de travail constitué à ce sujet aura forcément des comptes à rendre, si je puis dire, devant la Commission. Donc je vous demande de reporter vos questionnements à ce niveau car, là, on est vraiment dans le vote des délibérations.

M. COQUART

Je serais frustré de ne pas dire un mot, ayant potentiellement 47 délibérations qui auraient pu être présentées. Je vais donc faire deux remarques. La première, c'est un point rapide sur la production du fameux groupe de travail, qui s'est réuni à plusieurs reprises avec les présidents des commissions Aménagement et Finances et les vice-présidents du domaine. Avec l'appui des services, une note a été produite et présentée lors de l'avant dernière Conférence métropolitaine. Jean-Luc LAGLEIZE, qui a présenté ces propositions, a fait un petit appel aux différentes personnes présentes pour obtenir des réactions sur ce projet. Une fois ces réactions reçues, bien entendu, ce texte sera discuté dans les commissions ad hoc. C'est un processus long mais on avance. Je précise que l'idée n'est pas d'aboutir à un document extrêmement prescriptif. Il faudra simplement qu'il donne des indications qui seront plutôt de l'ordre du plan guide et qu'il cerne parfaitement les responsabilités des uns et des autres.

La deuxième remarque, c'est qu'il ne faut pas s'étonner de ces différences entre PUP. On sortirait complètement de la règle du PUP si l'on fixait un forfait, puisque, par définition, il est basé sur une réalité

de travaux à réaliser. Parfois, les travaux sont de petits travaux routiers. Parfois, il n'y a pas d'incidence sur les équipements publics de la collectivité. Parfois, par contre, il y en a. Donc par définition, on ne peut pas avoir de montants forfaitaires dans les PUP.

Ceci dit, la petite note qui a été produite essaye de donner les conditions d'indication pour utiliser soit la TAM, soit le PUP. Le PUP, c'est quelque chose de réduit alors que la TAM couvre un périmètre plus grand et, entre les deux, existent ces fameux PUP avec un périmètre. Effectivement, il y a un gros handicap dont souffrent aujourd'hui ceux qui ont choisi l'option TAM, ce sont les difficultés à faire rentrer l'argent à la Métropole. Un gros travail est actuellement mené par les services financiers de la Métropole, avec ceux de l'État, pour essayer de débloquer les choses. On est apparemment plutôt en bonne voie. Ensuite, des indications sont également données sur les modes de calcul. Il faut qu'on homogénéise nos modes de calcul entre les différents services et notamment avec les pôles territoriaux. Ensuite, il y a un certain nombre de propositions, notamment sur la TAM, et en fonction du niveau du taux de TAM, qui viennent préciser ce qui revient à la Métropole et à la commune, ce qui peut permettre de financer les grands travaux, ... Mais j'ajoute que nous sommes toujours dans l'ordre des propositions qui sont encore à discuter. Malgré tout, on aura des différences très fortes entre les PUP qui tiennent au fait qu'ils s'appliquent à des réalités elles-mêmes différentes.

Mme LAIGNEAU

Monsieur COQUART a dit ce que je pensais dire et que méconnaît Monsieur GODEC. Dans un PUP, il faut toujours justifier le lien de causalité et de proportionnalité. Donc, un groupe scolaire peut être financé, mais il doit l'être à hauteur de l'impact du projet sur la scolarité des enfants. Il est donc normal que d'un groupe scolaire à l'autre, il n'y ait pas la même assiette de PUP parce que l'impact du projet n'est pas le même, tout simplement.

DEL-17-0561 - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace (commune de Toulouse) : Nouvelle dénomination de la ZAC et prolongement de la durée par avenant n°1 au traité de concession

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]

DEL-17-0310 - ZAC Balma Gramont (Balma et L'Union) : approbation du Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidéa

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-17-0379 - ZAC Andromède (Beauzelle - Blagnac) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016- Oppidéa

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-17-0380 - ZAC Aéroconstellation (Blagnac) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°11 à la convention publique d'aménagement- Oppidéa

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOUAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

DEL-17-0383 - ZAC des Ramassiers (Colomiers) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°8 à la convention publique d'aménagement - Oppidéa

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOUAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

- DEL-17-0378 - ZAC Monges - Croix du Sud (Cornebarrieu) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)
- DEL-17-0377 - ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°2 au traité de concession - Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)
- DEL-17-0313 - ZAC de Malepère (Toulouse) : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidéa-**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)
- DEL-17-0309 - ZAC de Tucard (Saint Orens-de-Gameville) : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)
- DEL-17-0376 - ZAC Laubis (Seilh) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidéa-**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)
- DEL-17-0375 - ZAC Basso Cambo I (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°9 au traité de concession - Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)
- DEL-17-0385 - Secteur de Bordelongue Langlade (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)
- DEL-17-0584 - ZAC Empalot-Garonne (Toulouse) : Approbation du compte rendu annuel d'Activités à la Collectivité (CRACL) 2016 - Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)
- DEL-17-0311 - ZAC Gabardie (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2016 - Oppidéa et de l'avenant n°8 à la concession d'aménagement**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

- DEL-17-0312 - ZAC Garonne (Toulouse) : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°7 à la concession d'aménagement - Oppidéa-**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)
- DEL-17-0381 - ZAC Saint Martin du Touch (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement - Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)
- DEL-17-0382 - Lotissement Saint Martin du Touch (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 et adoption de l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement - Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)
- DEL-17-0558 - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace (Toulouse) : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 – Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)
- DEL-17-0384 - ZAC Las Fonses Bois Vieux (Villeneuve Tolosane) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - Oppidéa**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)
- DEL-17-0550 - ZAC Tucard (Saint Orens-de-Gameville) : approbation des modalités de participation financière des constructeurs au titre de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]
- DEL-17-0386 - Commune d'Aussonne – secteur Lou Cintre : Instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) et approbation d'une convention subséquente avec la société Gotham - Phase 1**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]
- DEL-17-0619 - Commune d'Aussonne – Secteur Lou Cintre : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société Promologis – Phase 2**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]
- DEL-17-0366 - Commune de Castelnest - 36 Route de Pechbonnieu : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société IMODEUS**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

- DEL-17-0367 - Commune de Castelnau - Chemin de la Barthe : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société LOTIBAT**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0707 - Commune de Castelnau - rue de la Barthe - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société Green City Immobilier : Approbation de l'avenant n°1**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0389 - Commune de Cugnaux – Chemin des Pierres/Cassagnères : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Monsieur Gillibert pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]
- DEL-17-0373 - Commune de Fenouillet - 28 Rue des Artisans : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Green City**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0364 - Commune de Gagnac Sur Garonne - Rue du Four : Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société LP PROMOTION**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0279 - Commune de Saint Orens de Gameville - Secteur de Cayras : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec XS PROMOTION**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]
- DEL-17-0701 - Commune de Saint Orens-de-Gameville - Secteur Bousquet-Pradelle - Convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la Société Vinci Immobilier Promotion : adoption de l'avenant n°1**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]
- DEL-17-0457 - Commune de Toulouse - Secteur Guilhermy/Las Brugues : Instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) et approbation d'une première convention subséquente avec Green City immobilier**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0458 - Commune de Toulouse - Secteur Guilhermy/Las Brugues : approbation d'une convention de Projet urbain partenarial (PUP) avec les sociétés GOTHAM et PROCIVIS SMCP**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0459 - Commune de Toulouse - Secteur Guilhermy/Las Brugues : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) n°1 avec la société Saint-Agne immobilier**
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

- DEL-17-0460 - Commune de Toulouse - Secteur Guilhermy/Las Brugues : approbation d'une convention de Projet urbain Partenarial (PUP) n°2 avec la société Saint-Agne immobilier**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0635 - Commune de Toulouse - Secteur Purpan - convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec les Sociétés Carrefour Hypermarchés et Carmila France : approbation de l'avenant n°1**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
- DEL-17-0666 - Commune de Toulouse - Secteur de Purpan - Avenue Casselardit : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec NEXITY**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
- DEL-17-0693 - Commune de Cugnaux - Secteur Franczal - Projet Hyperloop : approbation d'une promesse de bail entre l'État, la Société Hyperloop Transportation Technologies et Toulouse Métropole et d'une promesse d'acquisition entre l'État et Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
- DEL-17-0515 - Commune de Blagnac - Traité de concession : Délégation à Oppidéa du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la ZAC Andromède**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
- DEL-17-0500 - Commune de Toulouse – Alphan/Paléficat – Création d'un groupe scolaire et relocalisation des jardins familiaux : Approbation d'un protocole d'accord tripartite avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et la Ville de Toulouse**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
- DEL-17-0692 - Opérations foncières - Toulouse Aerospace : acquisition de l'ensemble immobilier B 612 à OPPIDEA**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOLAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)
- DEL-17-0478 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - GPV Bagatelle - Secteur Calvados : Acquisitions d'emprises foncières auprès de Toulouse Métropole Habitat**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
- DEL-17-0586 - Opérations foncières - Commune de Cornebarrieu - Secteur Aéroconstellation - Cession de terrains à la société DAHER : Approbation d'une promesse unilatérale de vente**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-17-0565 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Guilhermy : Cession du lot 1 situé chemin de Guilhermy aux Sociétés Gotham et Procvivis Sud Massif Central Promotion

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]*

ABSTENTION [41 VOIX] (MMES CALVET, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0566 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Guilhermy : Cession du lot 2 situé chemin de Guilhermy à SAINT-AGNE PROMOTION

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]*

ABSTENTION [41 VOIX] (MMES CALVET, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0641 - Opérations foncières- Commune de Toulouse – Quartier Reynerie – Club de prévention : Acquisition d'un lot volume à la SA Les Châlets

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-17-0732 - Convention modifiée relative aux conditions d'intervention de Toulouse Métropole sur un terrain sis 62 avenue de Toulouse à Cugnaux (31270) dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne station-service

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-17-0733 - Convention relative aux conditions d'intervention de Toulouse Métropole sur un terrain sis 3 rue du stade à Cugnaux (31270) dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne station-service : adoption de l'avenant n°1

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

11 Habitat

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ?

M. GODEC

Mon intervention porte sur la construction des aires de grand passage et sur les conventions de prêt qui en découlent. Si je comprends bien la délibération, il y a une indemnisation des propriétaires du foncier sur les communes de Balma et Quint-Fonsegrives, suite à l'impossibilité pour eux d'exploiter ces fonciers durant les huit mois pendant lesquels l'aire de grand passage va être sollicitée. Nous restons en demande d'une évaluation financière du dispositif de ces aires tournantes. Parce que, si nous avons reconnu que le dispositif des aires tournantes pouvait être intéressant, nous n'avons eu de cesse de demander que son coût soit évalué dans la durée. Dans cette délibération, on voit qu'il n'est pas neutre : 50 000 euros simplement pour pallier l'exploitation de ces trois hectares pendant quelques mois ! Mais, au-delà, nous aimerions une vue plus globale, avec les coûts d'aménagement et de remise en état des sites, puisqu'il y en a deux cette année. Il est précisé que c'est du foncier agricole qui a été aménagé pour accueillir les véhicules et caravanes et sur lequel seront installés des sanitaires, de l'électricité.

Evidemment, suite au passage des personnes, après la remise en état des terrains, ces terres redeviendront agricoles. Il y aura donc un coût pour la remise en état des fonciers. Est-ce qu'on l'a évalué et est-ce que vous pouvez nous en dire plus tout simplement pour cette année et pour ce terrain en particulier sur Balma et Quint-Fonsegrives ?

M. COQUART

J'avais prévu d'intervenir sur les aires de grand passage en soulignant un paradoxe qui était que nous avions de très nombreux passages de grands groupes sur les villes de la métropole, et que, jusqu'à hier soir, et c'est là où mon intervention va tomber un peu à plat, jusqu'à hier soir, nos aires de grand passage n'étaient pas occupées. Mais j'ai appris que, depuis hier, l'aire de Balma Quint-Fonsegrives était utilisée. Donc je voulais m'interroger, ou que nous nous interrogiions collectivement, sur ce paradoxe mais là, je crois qu'on a une réponse. Est-ce que nos aires sont adaptées ? Ce que nous disaient les responsables des grands passages dans nos communes, c'est qu'elles ne l'étaient pas. C'est la fameuse histoire de l'herbe par rapport aux gravillons, c'est un argument qu'on a beaucoup entendu. Je m'interrogeais aussi sur la qualité du dialogue opéré ou pas avec la préfecture et les responsables de ces grands passages. Mais aujourd'hui, on peut dire qu'on est en rodage, et c'est tant mieux.

Par contre, le deuxième point que je voulais aborder reste entier. Nous avons toujours des envahissements de terrains privés ou publics sur nos communes, avec des stationnements qui vont de quelques dizaines de caravanes à quelques centaines, pour certaines communes. Et à nos demandes de procédures administratives d'expulsion forcée, la préfecture nous répond « Non », en arguant que notre Métropole ne répondrait pas aux règles sur ce qu'on a coutume d'appeler les aires communales. Effectivement, un certain nombre de nos communes ne sont pas « dans les clous » du schéma départemental d'aménagement. Il est difficile d'en incriminer la Métropole, puisque le transfert de la compétence est encore tout récent, mais on est là dans un système qui ressemble un peu à la punition collective. En tout cas, c'est comme ça qu'on le ressent dans les communes qui sont en règle, et c'est comme ça que nos concitoyens le ressentent. J'ajoute qu'il est extrêmement compliqué de leur dire : « Vous avez fait l'effort de financer une aire il y a quelques années, mais maintenant, parce que d'autres ne l'ont pas fait, vous allez être pénalisés et tant pis pour vous ! » Nous avons abordé ce sujet en Conférence métropolitaine mais je tenais à en dire un mot aujourd'hui en Conseil de la Métropole, avec l'espoir que cette solution de non-conformité au schéma départemental soit provisoire. Notre président, en tant que maire de Toulouse, nous a donné des assurances pour la Ville de Toulouse en Conférence métropolitaine. J'espère que la solidarité que nous avons montrée pour les aires de grand passage en acceptant un système tournant, on la retrouvera aussi au niveau de ces petites aires dites communales.

Mme TRAVAL-MICHELET

Je peux faire un premier niveau de réponse. Concernant la question de Monsieur GODEC, bien entendu votre question est enregistrée et nous avons tous le même souci de savoir quels seront les coûts associés à cette décision que nous avons prise ensemble et qui paraît bonne sur le principe, notamment parce qu'elle permet enfin d'accueillir ces grands passages. Les services ont tout à fait en tête de nous donner, dès qu'on aura un champ de recul nécessaire, puisque l'aménagement de ces aires étaient en cours jusqu'à il y a quelques semaines, de nous faire une évaluation, à la fois du coût d'installation, mais aussi de la remise en état puisque la Métropole s'est clairement engagée, en effet, à remettre les terrains en état. Évidemment, ce coût va varier en fonction de la qualité du terrain. Est-ce que c'est un terrain public ou privé, comme c'est le cas cette année ? Donc tout cela va être bien entendu analysé pour qu'on ait une vision claire et précise.

Pour le second sujet, il faut admettre que la décision que nous avons prise nécessite certainement, comme notre collègue Dominique COQUART vient de le dire, un temps de rodage ; on va le dire comme cela. En effet, on a eu quelques perturbations y compris dans ma commune, à Colomiers, où ont eu lieu deux envahissements successifs de plus de 200 caravanes. Néanmoins, on peut acter que les choses semblent aller plutôt dans le bon sens, y compris dans nos rapports avec la préfecture, puisque, en lien avec notre collègue Bernard SOLERA, les gens du voyage qui étaient arrivés dimanche à Colomiers ont été aiguillés vers Quint-Fonsegrives et y sont déjà installés. Cela a supposé en effet que toute une mécanique se mette en place, en lien entre les services de la Ville, de la Métropole, les services de la préfecture et les forces de l'ordre. Je pense qu'il y a eu aussi un petit temps de jaugeage de la part des gens du voyage qui tentent, il faut dire les choses comme elles sont, un petit tour de force pour

montrer peut-être à travers ces envahissements illégaux qu'ils n'étaient pas forcément très satisfaits. Et nous tenterons bien sûr d'améliorer les conditions de leur accueil. De bonne grâce, ou de mauvaise peut-être, en tout cas, ils ont accepté dès hier, sur délivrance d'une ordonnance d'expulsion mais qui n'a pas nécessité le concours de la force publique, de se rendre sur l'aire qui leur est proposée cette année à Quint. Donc bien sûr, on est dans un temps d'adaptation à la fois des institutions, des procédures, et aussi des gens du voyage, qui nécessite certainement un dialogue et l'accompagnement des élus et des services. C'est en cours et l'on peut espérer que les choses s'améliorent. Je veux également dire, Monsieur le président, on vous l'a demandé lors de la dernière Conférence métropolitaine et je crois que c'est en cours, que les services soient tout à fait à l'écoute des communes concernées pour entreprendre à leurs côtés les démarches nécessaires pour une mise en conformité.

M. TERRAIL-NOVÈS

Très brièvement, pour adresser un message de remerciement aux agents de la Métropole, à la fois des services généraux de la Métropole, et aussi des services du pôle Est et je pense que Bernard SOLERA s'associe à ces remerciements pour l'aire de Balma Quint-Fonsegrives, puisqu'ils ont dû effectivement appréhender certaines difficultés en très peu de temps et apprendre à mettre en place quelque chose d'inédit. Et je crois qu'ils l'ont fait avec un certain succès. Je voulais associer tous les élus aux remerciements à l'ensemble de ces agents. Certainement, des enseignements seront tirés pour qu'à l'avenir, les aires suivantes soient encore améliorées et correspondent encore plus à l'attente des personnes que nous accueillons. Mais voilà, un grand remerciement en tout cas aux agents de la Métropole.

M. SOLERA

Pour l'anecdote, ils sont arrivés à 120. C'est la police municipale qui les a guidés puisqu'ils étaient perdus dans Fonsegrives. Heureusement, ce n'est pas très grand ! On a réussi à les conduire sur l'aire. Quand ils ont branché leurs congélateurs, leurs frigidaires, tout a sauté en même temps. Heureusement, dans la nuit, EDF est intervenue, avec le pôle Est, et ce matin, l'électricité était rétablie. Ils partent dans deux jours, je crois.

DEL-17-0516 - Club des Conseils syndicaux de Haute-Garonne : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]

DEL-17-0517 - ADIL 31 : adoption d'une convention triennale 2017-2019 et participation financière de Toulouse Métropole au titre de l'année 2017

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME BUYS, M. BIASOTTO.)

DEL-17-0518 - Fichier départemental commun de gestion de la demande locative sociale : attribution d'une subvention à l'association ATLAS au titre de l'année 2017

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME TRAVAL-MICHELET, M. BIASOTTO.)

DEL-17-0519 - ObserveR : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2017

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME TRAVAL-MICHELET, M. BIASOTTO.)

DEL-17-0618 - Grands passages : Approbation des conventions de prêt à usage pour l'accueil temporaire des grands passages 2017 sur des terrains situés sur les communes de Balma et Quint-Fonsegrives
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-17-0543 - Gouvernance HLM : prise de participation dans la SA d'HLM MESOLIA et désignation d'un représentant
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-17-0694 - Nouvelle composition et rôle de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) suite au décret n°2017-831 du 5 mai 2017
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-17-0731 - Convention de coopération transitoire avec le Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage de Haute-Garonne (SMAGV 31-MANEO) : adoption de l'avenant n°4
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

12 Déplacements et Transports

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme CROQUETTE

Juste une remarque sur la 12.1 qui concerne les parkings mutualisés de la Cartoucherie, principe sur lequel nous sommes évidemment d'accord. Par contre, nous regrettons que la gestion de cet équipement ne soit pas intégrée dans la SPL qui existe au lieu d'être donnée à Indigo. C'est notre seule réserve. Néanmoins, au titre du principe de mutualisation des parkings, nous la voterons mais je tenais à faire cette remarque.

M. MOUDENC

Oui, on en avait parlé lors de la délibération d'ensemble sur la DSP Parkings.

M. GODEC

Sur la délibération 12.1 également et le lancement de la réalisation des deuxième et troisième parkings mutualisés sur le site de la Cartoucherie, c'est une intervention pour vous féliciter, Monsieur le président, d'avoir évolué dans le temps sur cette question. Parce que quand nous avons présenté la délibération, sous le précédent mandat pour ce principe de mutualisation, principe d'amodiation pour qu'il y ait un stationnement mutualisé sur la Cartoucherie, vous n'aviez pas voté cette délibération. A l'époque, vous étiez sceptique sur la possibilité de faire un foisonnement du stationnement au niveau de la Cartoucherie et dans d'autres opérations d'aménagement. Je vois que les choses évoluent positivement. D'ailleurs, je sais que la Métropole a été lauréate d'un prix d'innovation pour le parking du Barry aujourd'hui en service au niveau de la Cartoucherie. Et ça fait plaisir de voir que ce principe est élargi sur les autres créations de la Cartoucherie. Dans un avenir proche, pourquoi ne pas renouveler ce principe de mutualisation dans d'autres opérations d'aménagement pour éviter simplement de construire plus de places de stationnement que nécessaire et inciter à d'autres formes de mobilité que la voiture « solo » ? D'autres formes peuvent être envisagées comme par exemple l'autopartage, qui est à soutenir dans ces ouvrages, et les modes doux de déplacement.

DEL-17-0388 - ZAC Cartoucherie (Toulouse) : Lancement de la réalisation des deuxième et troisième parkings mutualisés
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0482 - Association prévention routière : attribution d'une subvention au titre de l'année 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0485 - Association Club Entreprise Sécurité Routière Toulouse Garonne : attribution d'une subvention au titre de l'année 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0483 - Fédération Française des Motards en colère de la Haute-Garonne (FFMC 31) : attribution d'une subvention pour l'année 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0484 - Association pour la promotion du circuit de Candie – Génération Candie : attribution d'une subvention au titre de l'année 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

13 Cohésion sociale

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ?

Mme TOUCHEFEU

Sur la délibération 13.13, nous sommes ravis d'apprendre que le Conseil, qui était jusqu'à présent nommé « Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance », va s'appeler désormais « Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ». Mais à vrai dire, au-delà du changement de nom, ce qui nous intéresserait, c'est que nous soit communiqué un bilan de ce qui a été fait. A notre connaissance, le CISPDP a été en sommeil ces derniers temps mais peut-être que, derrière ce changement d'appellation, avez-vous l'intention d'orienter ou de réorienter ses activités ? Nous avons voté le 19 décembre 2013 un plan stratégique métropolitain de prévention et de sécurité de la délinquance, avec trois grands axes. Et donc je m'étonne de voir arriver cette délibération qui ne fait que renommer ce Conseil, sans faire le point sur les enjeux de sécurité qui, par ailleurs, au niveau toulousain, Monsieur le maire, vous importent beaucoup, même si nous pouvons en discuter les orientations et les priorités. J'aimerais donc un éclaircissement sur le sens de cette délibération, qui évidemment nous a échappé, en l'absence de toute orientation et tout objectif déclaré.

Mme ESCUDIER

Madame TOUCHEFEU, en avril 2016, les communes ayant des Conseils Locaux de Sécurité, Prévention et Délinquance avaient été justement réunies pour travailler et ré-évoquer ces questions et la nécessité de remettre en activité le CISPDP qui va donc devenir à compter d'aujourd'hui CMSPDP, puisque c'est la demande. Le « M » correspondant à une vision métropolitaine, puisque l'objectif est bien de « faire Métropole », d'où le changement de dénomination. Donc en avril 2016, les échanges avec les communes ont débuté. Suite à cela, une réunion a eu lieu le 26 juin 2017, également des réunions de préfiguration avec l'intégralité des communes et non pas uniquement celles ayant des CLSPDP. L'objectif étant bien de réinterroger sur les objectifs souhaités dans le cadre de ce travail sur l'ensemble des communes, puisque les questions de prévention et de sécurité ne s'arrêtent pas aux communes ayant des CLSPDP. Donc sachez que au cours de premières réunions de travail, l'ensemble des communes ont convenu de la nécessité de donner un caractère très opérationnel au CMSPDP et ont formulé des attentes en matière de mise en réseau et d'échanges pratiques. Au-delà, les thématiques retenues portent essentiellement sur les relations avec la justice, les questions de radicalisation, de santé mentale, d'addiction et de violence intrafamiliale. Il y a notamment une réflexion sur l'évolution de l'observatoire de la délinquance. Voilà, il s'agit de se doter d'un outil plus complet, permettant de répondre davantage aux besoins des communes et d'identifier les problématiques de façon plus précise pour cibler des actions préventives. Il y a enfin des réflexions sur des outils métropolitains tel qu'un portail Internet, de façon à faciliter la coordination des actions et développer les partages d'ingénierie avec les communes.

Pour finir, quelques mots sur l'échéancier. Le 26 septembre 2017 se tiendra l'assemblée plénière, l'assemblée de relance du CMSPD.

M. MOUDENC

Parfait. Je précise que c'est le premier CMSPD de France qui se met en place. Donc nous montrons la voie.

DEL-17-0539 - Approbation d'une convention cadre de coordination des politiques sociales entre le Conseil Départemental 31 et Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0568 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif CORAFIN de coordination des aides financières : adoption d'une convention partenariale
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0572 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif d'Accompagnement Social en Logement Temporaire : attribution d'aides financières aux associations et adoption des conventions d'objectifs
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0573 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif d'Intermédiation Locative Sociale : attribution d'aides financières aux associations et adoption des conventions d'objectifs
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0570 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Gestion du dispositif "Solidarité Energie" : adoption d'une convention de partenariat avec Engie
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0569 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Gestion du dispositif "Solidarité Energie" : adoption d'une convention de partenariat avec EDF
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0540 - Fonds d'Aide aux Jeunes - Projet de pré-insertion "Bâtiss' et vous" : attribution d'une subvention à l'association Solafrika et adoption d'une convention d'objectifs
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0685 - Adoption du schéma départemental des services aux familles
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0557 - Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations (2ème tranche 2017)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME ESCUDIER, M. ROUGE DANIEL.)

DEL-17-0673 - Insertion emploi : attribution de subvention aux associations - 1ère tranche 2017
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MMES MAURIN, FOUQUE, BORRIELLO.)

DEL-17-0374 - Contrat de Ville 2015-2020 - Dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils citoyens (2017-2)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0609 - Projets associatifs répondant aux objectifs du contrat de ville : adoption du cadre de référence, d'une convention type et attribution de subventions
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-17-0713 - Création du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et désignation des représentants
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

14 Environnement, Développement durable et Énergies

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ?

M. MAURICE

La première délibération propose une charte pour le Canal du Midi et, selon son contenu, fait suite à la mise en place par l'État d'une mission pour soutenir la préservation et la valorisation du Canal du Midi, notamment en vue du maintien de son inscription à l'UNESCO. Nous trouvons dommage qu'un an après la mise en place de ce cadre par l'État, il soit uniquement proposé une charte, qui apparaît encore comme un catalogue de bonnes intentions, et uniquement d'intentions. Parce que cette charte, qui fait sept pages, a quand même un contenu assez léger et peu de choses concrètes à ce stade. Or on sait aujourd'hui les enjeux du Canal du Midi, et ses difficultés, d'abord sur la végétation avec la problématique du chancre coloré. Même si 5 800 nouveaux arbres ont été replantés, les investissements sont insuffisants. D'autres problématiques peuvent se poser, notamment la pollution du canal, avec des problématiques de bateaux qui ne sont pas encore tous équipés de cuves de récupération des eaux usées, pourtant obligatoires depuis près de 10 ans. Toutes ces questions devraient appeler effectivement des actions concrètes et des financements. Je voulais également vous interroger sur l'évolution de la partie métropolitaine du Canal et sur le plan Canal, auquel il est fait référence dans la délibération et qui couvre une programmation de 2015 à 2020. Ce serait peut-être aussi l'occasion de nous dire où nous en sommes, par rapport aux actions portées par notre propre collectivité, mais aussi des engagements des différents acteurs publics sur l'aspect préservation du Canal et valorisation.

M. AUJOLAT

Très simplement, je répondrai que nous proposons cette charte qui a été déjà acceptée par les services du Préfet et de la Région. Nous sommes partie prenante et nous avons participé à des réunions sur la gestion du Canal, dont parlera Madame MAYEUX-BOUCHARD, notamment sur le plan Canal. Il y a une coconstruction importante qui s'opère au niveau de la charte paysagère architecturale et urbaine et, dans ce cadre, la volonté de Toulouse Métropole, c'est de suivre ces prescriptions, de les appliquer. Un travail sérieux est fait et ce n'est pas un catalogue de bonnes intentions.

Mme MAYEUX-BOUCHARD

Absolument ! Ce plan Canal, nous l'avons voté, vous vous en souvenez. Il s'étale de 2015 à 2020. Au niveau métropolitain, beaucoup de choses ont été réalisées. Les chemins de halage, l'aménagement de mobilier urbain, nous mettons en place une signalétique « Smart City ». Nous sommes en train de terminer le plan illumination. Nous avons obtenu, je le rappelle, le pavillon bleu, le troisième pavillon bleu, ce qui suppose que les eaux du Canal du Midi sont particulièrement choyées. Vous avez entièrement raison lorsque vous parlez des bateaux qui n'ont pas tous solutionné la mise aux normes de leur cuve, même si cela fait 10 ans que c'est obligatoire. Par contre, nous avons mis à la disposition des plaisanciers, ceux de passage, la possibilité de récupérer leurs eaux usées. Je rappelle également que nous sommes en train de travailler très sérieusement sur le cyclotourisme, puisque nous ouvrirons une halte de cyclotourisme au port Saint-Sauveur. Il y aura également une halte de cyclotourisme sur le triangle qui se trouve au bout du boulevard de Suisse. Tout ça fait un tout. Je crois quand même que nous pouvons nous réjouir que l'on s'occupe du Canal du Midi maintenant, parce que jusqu'à aujourd'hui, le Canal du Midi avait été mis entre parenthèses. Comme vous tous, je suis très sensible au Canal du Midi et je remercie Jean-Luc MOUDENC qui a su mettre en place une délégation avec un adjoint sur

le Canal du Midi. C'est une chose qui n'a jamais été faite, je le rappelle. Alors, nous travaillons, peut-être pas comme vous le souhaiteriez, encore que ... Moi, je suis quelqu'un qui écoute beaucoup et je ne fais pas de sectarisme.

M. AUJOULAT

Une petite précision, chers collègues, pour vous dire que dans le cadre du plan Canal porté par Toulouse Métropole, c'est un montant de 2,4 millions d'euros sur le mandat, montant qui englobe les études et travaux de valorisation et dans le cadre de la candidature UNESCO de la Ville.

DEL-17-0697 - Approbation de la charte d'engagement à préserver et à mettre en valeur la valeur universelle exceptionnelle du bien UNESCO Canal du Midi
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [109 VOIX]**

15 Culture

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-17-0599 - Orchestre National du Capitole : Organisation d'un concert en faveur de l'association Marie-Louise à la Halle aux Grains le 21 décembre 2017
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0578 - Théâtre et Orchestre National du Capitole : Adoption des tarifs des abonnements et conditions de ventes pour la saison 2017/2018
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0629 - Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'année 2017
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0630 - Institut Supérieur des Arts de Toulouse (ISDAT) : contribution au titre de 2017
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0680 - Attribution de subventions au titre de la Culture (1ère tranche 2017)
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0637 - Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) : Adhésion de Toulouse Métropole
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0767 - Approbation de la Charte d'engagement Culture Politique de la Ville 2017-2020
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0658 - Charte de lecture publique - Opération "Partir en livre" : approbation d'une convention type avec les villes partenaires au titre de l'édition 2017
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0677 - Charte de Lecture publique - Festival du Livre de Jeunesse Occitanie : adoption d'une convention d'objectifs 2017-2020 avec l'Association du Festival du Livre de Jeunesse Occitanie et la Ville de Saint-Orens de Gameville
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0562 - Muséum d'Histoire Naturelle et Quai des Savoirs : Actualisation des tarifs
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

DEL-17-0538 - Muséum - Événement "Guinguette Tactikollectif" aux Jardins du Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

DEL-17-0567 - Muséum - Événement "The waiting room#26" : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association Illusion et Macadam
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

DEL-17-0574 - Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association de gestion d'établissements et services pour personnes en situation de handicap (AGAPEI)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

DEL-17-0643 - Muséum - Exposition "les As de la jungle : mission Muséum" : adoption d'une convention de partenariat de communication avec France Télévisions et France Télévisions Publicité
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

DEL-17-0293 - Muséum : Adoption d'une convention cadre de partenariat avec la délégation Midi-Pyrénées du CNRS
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

DEL-17-0645 - Culture Scientifique, Technique et Industrielle : Adoption d'une convention cadre de partenariat - Pôle Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC) "Science et Société"
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

16 Voirie

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ?

M. GODEC

Nous avons déjà beaucoup parlé de voirie, peut-être, mais il y a encore des dossiers importants. Pour notre part, nous souhaiterions dire un mot sur le dossier de la Jonction Est, délibération 16.2 que nous ne voterons pas, tout simplement. Vous connaissez la position des écologistes sur cet investissement, 36 millions d'euros, dont l'essentiel est dédié aux déplacements par voiture particulière. Donc nous pensons qu'il y a d'autres urgences, sans vouloir développer ici, nous l'avons fait largement dans le cadre de l'enquête publique.

Mon autre intervention porte sur la délibération 16.6, le bilan de concertation sur l'aménagement de la place Louis PLANA, à Toulouse. On nous propose d'approuver le bilan de concertation. Sans difficulté, nous voterons pour. Nous approuvons le bilan de concertation. Mais nous notons dans l'annexe 2 la position mentionnée des associations de quartier Toulouse 7 qui considèrent que la concertation n'a pas porté ses fruits.

Dans la délibération qui suit, la 16.7, il s'agit justement de l'approbation de l'avant-projet et notre question est simple. Quelles sont les évolutions intervenues entre le projet qui a été soumis à concertation et celui soumis à notre approbation aujourd'hui ? Je pose la question pour que nous puissions juger des éléments qui ont été modifiés dans le cadre de la concertation, parce que, régulièrement, nous vous avons reproché de faire certes beaucoup de réunions mais avec des projets qui restent finalement identiques malgré les remontées de la concertation. Enfin, une question spécifique sur cet aménagement. Dans la délibération, je vois que les crédits, 2,1 millions d'euros, sont inscrits, eux, dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement. Je voulais juste vérifier avec vous que, d'une manière très logique, cela est inscrit à l'enveloppe locale de voirie, puisqu'il s'agit d'un aménagement, j'imagine, d'échelle municipale. Je vous remercie de nous éclairer sur ces questions, Monsieur le président.

M. RAYNAL

Oui, effectivement c'est écrit comme étant inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Métropole. Comme on a ici sous les yeux un petit sujet d'interrogation sur le financement des Ramblas, aménagement situé juste devant nous, je ne doute pas, également, que cela figure dans l'enveloppe de voirie de la Ville de Toulouse, mais vous allez nous rassurer sur ce point.

M. MOUDENC

Vous posez une question dont vous avez la réponse depuis quelque temps déjà, puisque vous savez bien que cet aménagement est intégré dans l'opération TESO.

M. CARNEIRO

Sur la délibération relative à la Jonction Est, la critique porte sur les choix qui ont été faits. Il s'agit d'un protocole d'accord relatif au financement de l'échangeur entre l'État, la Région Occitanie et Toulouse Métropole. C'est donc un choix partenarial dont il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que d'autres participations sont fixées par cette délibération.

Sur la 16.6 et le réaménagement du cœur de quartier Plana-Soupetard, c'est un bilan de concertation, mais il n'y a pas de remise en cause du projet. Je peux vous donner le nombre de personnes qui ont participé ; elles sont une quinzaine. Il y a effectivement un certain nombre d'interrogations, mais pas de remise en cause du projet et la concertation n'a pas soulevé de problèmes majeurs.

Je voudrais par contre dire un mot sur la 16.9, qui est effectivement le fruit d'un long travail, des services et des élus, puisqu'une trentaine de réunions ont eu lieu avant d'aboutir sur l'approbation du Cahier de prescriptions pour le classement des voies privées. J'en profite donc pour donner quelques indications. Nous sommes à mi-chemin, puisque sur le millier de lotissements à prendre en charge, il y en a environ 500 qui l'ont été. Et la feuille de route pour les prochaines années, c'est effectivement les 500 restants. En sachant qu'en amont, la procédure de contractualisation avec les promoteurs et les aménageurs porte également ses fruits. Il s'agit de la troisième procédure, qui permet, si je puis dire, de ne pas créer de stocks supplémentaires. Voilà ce qui est important. Il existe bel et bien quelques goulots d'étranglement et il est vrai que nous avons encore 500 dossiers à examiner, très précisément 478. La Direction des opérations foncières a une capacité d'absorption de l'ordre de 30 dossiers par an et puis les services techniques, en amont, ont une capacité d'étude qui est également du même ordre. Donc il faudra peut-être trouver des formes d'externalisation pour les diagnostics. Bref, ce sont des choses que nous allons travailler. Je voulais vous dire également que nous avons organisé une trentaine de réunions de travail à travers un comité technique et un comité de suivi. Dans ce cadre, une transversalité est à l'œuvre à Toulouse Métropole et permet à tous les services d'être présents et d'enrichir cette réflexion, notamment sur un point très important pour les maires. Lorsque les lotisseurs vendent leurs appartements, ils disent souvent : « Ne vous inquiétez pas pour les voiries, la mairie prendra en charge, ou Toulouse Métropole ». Et nous avons parfois des retours inattendus dans les communes, quand on vient nous demander à quel moment la collectivité va prendre en charge tel ou tel lotissement. Alors que structurellement, ça n'est pas possible puisque les prescriptions en amont n'ont pas été respectées. Donc ce qui est prévu dans ce Cahier, c'est très important, c'est qu'on passe l'information aux notaires de façon à ce que soit bien précisé que tel lotissement ne sera jamais pris en charge par Toulouse Métropole s'il ne remplit pas les conditions de prise en charge. Ça évitera aux maires de se trouver en porte-à-faux sur des choses pour lesquelles ils ne sont pas responsables. De nombreux maires m'ont rapporté ce problème. Il y a de fausses informations données aux acquéreurs et après, c'est la mairie qui se retrouve avec un héritage difficile à gérer. Ce Cahier est remarquable, l'étude a été très bien conduite et la mise en œuvre également. Je voudrais remercier les services et tous les élus qui ont été nombreux et volontaires pour travailler à sa mise en œuvre. Une trentaine de pages de prescriptions, je le répète. Il est un peu indigeste, je vous l'accorde, parce qu'il est très technique, mais très intéressant, et ça permet d'avoir une « bible » supplémentaire de façon à préparer l'avenir dans de bonnes conditions en matière de voirie pour les lotissements.

M. GODEC

Oui, merci, Monsieur CARNEIRO de nous parler de la délibération 16.9 que nous n'avions pas évoquée, mais du coup, vous n'avez pas répondu à nos questions sur les délibérations évoquées, notam-

ment la délibération 16.7 et l'approbation de l'avant-projet Louis PLANA. J'ai posé une question précise sur le financement du projet : 2,1 millions d'euros qui sont, nous dit la délibération, inscrits à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement. S'agit-il de l'inscription sur l'enveloppe locale de voirie de la commune de Toulouse ou s'agit-il d'un autre mode de financement ? Quant au financement des ramblas de l'allée Jean Jaurès, non, ce n'est pas dans le dispositif TESO, Monsieur le président, puisque le périmètre s'arrête avant et je ne crois pas que ce financement soit fléché. Il a été bien prélevé sur la Programmation Pluriannuelle d'Investissement sans avoir été programmé, ça a fait l'objet de prises de parole régulières, et nous n'aimerions pas que pour la place Louis PLANA, le dispositif soit le même. Donc on veut juste être rassurés là-dessus.

M. CARNEIRO

Par acquis de conscience, j'ai fait vérifier l'instruction de cette somme de 2 080 000 d'euros qui est inscrite à la PPI. Je précise qu'elle intègre l'enveloppe locale de voirie de Toulouse. C'est vrai qu'il peut y avoir une ambiguïté. Pour l'avenir, je demande à ce que ce soit expressément indiqué sur les délibérations. Cela évitera toute incertitude. Donc voilà, je rassure Monsieur GODEC, les choses ont été correctement faites.

DEL-17-0399 - Commune de Colomiers - Réaménagement de l'Echangeur du Perget - RN 124 : Adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat et approbation du dossier de création d'accès sur route express
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

DEL-17-0505 - Jonction Est : Approbation d'un protocole d'accord relatif au financement de l'échangeur entre l'Etat, la Région Occitanie et Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*
CONTRE [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

DEL-17-0177 - Commune de Blagnac - Desserte du Ritouret - Création d'un accès à l'A621 depuis la rue Dieudonné Costes : Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), du dossier d'enquête parcellaire et du dossier de création d'accès sur route express
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

DEL-17-0403 - Maillage BUN - Commune de Toulouse - Chemin de Virebent - Requalification de voiries et modes doux : adoption du bilan de la concertation
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

DEL-17-0400 - Commune de Toulouse - Aménagement d'une liaison routière entre l'avenue des Herbettes et la ZAC Saint-Exupéry : Approbation des modalités de la concertation
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

DEL-17-0173 - Commune de Toulouse - Réaménagement du Cœur de quartier Plana - Soupetard : Adoption du bilan de concertation
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

DEL-17-0172 - Commune de Toulouse - Réaménagement du Cœur de quartier Plana - Soupetard : Approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel de l'opération
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [86 VOIX]*
ABSTENTION [33 VOIX] (MMES CALVET, PEREZ, HARDY, FOLTRAN, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, CARREIRAS, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-0556 - Commune de Toulouse - ZAC Montaudran Saint-Exupéry - Mise à disposition des voiries et espaces communs avant rétrocession : Adoption d'une convention avec la Ville de Toulouse et la SAS Saint-Exupéry Montaudran
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

DEL-17-0537 - Approbation du Cahier de prescriptions pour le classement des voies privées
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

17 Eau et Assainissement

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-17-0716 - Présentation du programme pluriannuel d'investissement estimatif des services d'Eau et d'Assainissement de Toulouse Métropole 2017-2035
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

DEL-17-0409 - Adoption du programme d'investissement 2017-2035 du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

18 Sports et Bases de loisirs

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ?

M. MAURICE

Je souhaiterais intervenir sur les délibérations 18.1 à 18.3. En effet, les deux premières proposent des mises à disposition du Stadium à titre gracieux. Je rappelle que la Fédération Française de Rugby a fait 34 millions d'euros de bénéfices avec l'accueil de la Coupe du Monde de 2007 et 94 % des recettes de World Rugby proviennent directement des bénéfices de cette compétition. Avec près de 2,7 millions de vente de billets potentiels, la France est statistiquement le pays le plus rentable pour la Fédération internationale. Aujourd'hui, on nous propose une mise à disposition gracieuse des stades, qui ont déjà été modernisés aux frais du contribuable. Je rappelle le débat que nous avons déjà eu autour de l'Euro 2016 et du financement de la rénovation du Stadium, contre lequel nous avons voté. Mais déjà, nous avons réalisé ces travaux, importants en termes financiers, pour satisfaire au cahier des charges de l'UEFA. Au regard de ces éléments, nous trouverions normal que les mises à disposition proposées pour des compétitions sportives de ce type puisse être assorties de redevances, et ce aussi bien pour la rencontre de rugby que pour la Super Coupe de l'UEFA 2019.

A contrario, la délibération 18.3 concerne une rencontre de basket-ball, et peut paraître moins importante aux yeux de notre collectivité, puisque là, pour une rencontre européenne de basket organisée en 2017, au Palais des sports, on ne propose qu'une réduction et non pas une exonération de la redevance, en contrepartie d'une prise en charge financière de l'installation du parquet aux frais de la fédération de basket. On imagine bien pourtant que les financements de cette fédération doivent être bien moindres que ceux de la Fédération Française de Rugby, World Rugby et de l'UEFA, dont j'ai rappelé les millions d'euros de bénéfice. Pour nous, c'est l'illustration du sport-business que nous avons déjà dénoncé lors de la rénovation du Stadium pour l'Euro 2016, largement opérée au bénéfice de l'UEFA. Par ces mises à disposition gracieuses, nous donnons encore plus de crédit à ce sport-business, qui plus est quand, dans le même temps, nous faisons payer d'autres fédérations sportives qui n'atteignent d'ailleurs pas les mêmes niveaux de business que ceux du rugby et du foot. Et donc nous trouvons cela extrêmement choquant. Nous voterons bien sûr la 18.3 qui permet une mise à disposition diminuée d'une partie de la redevance, mais nous voterons contre la délibération 18.1 et 18.2, avec ces mises à disposition gracieuses pour le sport-business.

M. TERRAIL-NOVÈS

Vos propos ne nous surprennent pas, vous les avez déjà tenus, et ils sont tout à fait respectables. C'est votre point de vue. Mais au niveau de l'accueil des compétitions internationales, nous sommes en compétition, vous l'avez compris, avec d'autres villes de taille comparable à Toulouse. Et ce qui prévaut dans ce contexte, c'est que les fédérations organisent de préférence ces rencontres dans les villes dans lesquelles une gratuité est exercée. Donc la question qui se pose à nous, c'est : « Voulons-nous accueillir, comme d'autres grandes métropoles, ces rencontres sportives ? » Et dans ce cas, nous sommes tenus de discuter avec les fédérations en étant tributaires de l'offre que font les autres communes et les autres villes-hôtes. Ou alors voulons-nous imposer les principes que vous éditez, au risque de passer d'un grand événement, qui quand même est un événement populaire important ? Moi, je n'ai pas le sentiment que dans ces matchs, il n'y a que l'élite qui se rendrait dans les stades. J'estime que ce sont aussi de véritables opérations et rencontres populaires, qui permettent un véritable brassage de toute la métropole, de la ville et parfois de la région. Et le choix qui a été fait par le président et par les élus de la Commission des sports, c'est effectivement d'accorder cette gratuité pour permettre l'organisation de ces grandes rencontres sportives dans notre métropole. Nous n'avons pas fait le choix d'être la seule métropole de France qui passerait à côté de ces grands événements sportifs par principe. Ceci dit, votre position est tout à fait respectable. Concernant le tournoi international de basket-ball, il y a, comme à chaque fois, des discussions avec les fédérations. On n'a pas racketté la fédération. Au contraire, nous nous sommes entendus avec elle. Elle a indiqué qu'elle souhaitait contribuer par le biais d'une redevance et qu'elle souhaitait se charger elle-même de la pose du parquet pour permettre l'exercice de sa discipline. Il m'est simplement demandé de vous préciser qu'il y a une erreur matérielle dans la convention qui est proposée puisque le nombre de places de servitude n'est pas de 26 mais de 56. Ce sera corrigé dans la convention qui sera signée. Mais encore une fois, les négociations sur l'euro-basket ont abouti à cet accord bilatéral qui ne gêne pas les organisateurs et ne les placent pas, en tout cas, en difficulté financière par rapport à la redevance que nous appliquons au Palais des sports.

M. CARLES

J'entends complètement les arguments. Aujourd'hui, c'est une réalité que cette compétition entre les grandes métropoles. C'est peut-être un sujet à porter par l'association France urbaine, qui pourrait avoir une position consistant à dire que, sur ce type de manifestation et en fonction de la fédération, un minimum de redevance peut être demandé. Et c'est vrai qu'en l'état, les choses étant libres, les fédérations négocient avec ceux qui leur font l'offre la meilleure. Mais c'est au niveau de l'ensemble des métropoles que les choses pourraient être posées.

Mme CROQUETTE

Sur la 18.1 et la 18.2, il faut que la fête soit véritablement populaire. L'argument avancé est juste car, effectivement, les rencontres de rugby et encore plus celles de foot, sont des fêtes populaires. Le rugby, on connaît ses sources sociologiques et elles ne dérogent pas aujourd'hui. Ce n'est pas du tout le même monde, le même public au foot. Mais, à l'occasion de ces manifestations, et dans le cas où les candidatures seraient retenues, la collectivité ne pourrait-elle pas prévoir un certain nombre de quotas de places gratuites en direction des associations et des quartiers qui seront ravis d'y assister et qui n'ont pas forcément les moyens de se payer les places en général assez chères ?

M. MOUDENC

On le fait toujours, effectivement.

M. MAURICE

Votre réponse, Monsieur le vice-président, est quand même inquiétante parce qu'on acte des choses inacceptables. Car ce sont des structures privées qui ont des moyens financiers considérables et un pouvoir de nuisance important qui imposent leur volonté au-delà de l'intérêt général et de la puissance publique. C'est une réalité aujourd'hui, ça, je le concède bien volontiers mais doit-on l'accepter ? Je ne le crois pas. Et c'est tout le sens du positionnement des élus écologistes. En aucun cas, nous ne remettons en cause l'intérêt de ces événements sportifs. On peut nous-mêmes, à titre personnel, les

apprécier. Je ne rentrerai pas dans le débat : « Est-ce que le foot est plus populaire que le rugby ? » Chacun son avis là-dessus. On a tous envie d'accueillir ce type de match, mais il y a aujourd'hui des réalités économiques qui font que ces sports ont évolué vers du sport-business. Et ce sont eux qui définissent des règles, à travers leurs propres cahiers des charges et nous imposent des financements pour réhabiliter les lieux dont ils vont profiter ! En plus, ils nous imposent une exonération de redevance pour les matchs ! Au final, le contribuable paye énormément, bien au delà du billet qu'il va payer pour assister au match. Je crois donc qu'on ne peut pas se satisfaire d'une réponse consistant à dire : « C'est comme ça ! ». D'ailleurs une telle démission des élus participe, aujourd'hui, de la défiance de nos concitoyens envers le politique qui laisse totalement la main au monde économique. Cela vaut aussi pour d'autres sphères, parfois financières. Donc, par rapport à ça, je rejoins la proposition de Joseph CARLES concernant une action de niveau national entre grandes métropoles. Monsieur le président, vous êtes bien placé en tant que président de France urbaine, pour initier cette réflexion à l'échelle nationale et faire en sorte que les métropoles fassent front et n'acceptent pas ce chantage et cette mise en concurrence pour ne payer aucune redevance. Vous pouvez donc porter une parole commune pour qu'aujourd'hui, l'UEFA notamment et d'autres, puissent raisonnablement payer. Cela fait écho à l'autre délibération, la 18.3. Nous ne remettons pas du tout en question cette redevance en partie diminuée contre la prise en charge de la pose du parquet par la fédération de basket. Nous trouvons, pour notre part, que là, on est dans une relation équilibrée entre une collectivité et une fédération de sport, qui contribue tout en bénéficiant d'aménagements liés à ses propres investissements. Mais pour le rugby et le foot, la collectivité paye tout et les fédérations de sport non seulement ne payent rien mais engrangent des recettes auprès des spectateurs qui viennent voir les matchs. Et ces usagers payent, en plus de leur contribution par l'impôt ! Donc je crois que cela devrait nous interroger. Comment, justement, ne pas se satisfaire de cet état de fait ? Monsieur le président, j'aimerais savoir ce que vous pensez de cette proposition de lancer une réflexion à l'échelle de France urbaine pour que cela évolue dans le temps. En attendant, nous maintiendrons notre vote « contre » les délibérations 1 et 2 et notre vote « pour » sur la troisième délibération pour montrer que nous ne sommes pas défavorables à la venue de compétitions de sport, bien au contraire.

M. TERRAIL-NOVÈS

J'avais bien compris votre position. Un bémol, tout de même, lorsque vous parlez de « sport-business ». Je crois qu'il ne faut pas non plus tout mélanger. La Fédération Française de Rugby, c'est une fédération, donc un organisme d'utilité publique. Bien sûr, elle va faire de l'argent avec une opération comme celle-là, mais cela fait partie de son dispositif et après, cet argent, sera réparti dans les comités régionaux qui sont notamment chargés de mener la formation des joueurs. Après, on peut parler de la formation des joueurs de rugby, revenir à des fondamentaux... On pourrait engager un débat très long et très technique et qui risque de dévier mais voilà, le but de la fédération, bien sûr, n'est pas de faire du business. Et lorsqu'on met le Stadium à disposition de la fédération, on ne le fait pas dans le but que la fédération fasse du profit. On le fait parce qu'on a envie qu'il y ait un événement sportif populaire dans la Métropole et parce que, derrière, on sait que la fédération s'occupe également de la formation de nos gamins dans les écoles de rugby, dans les différentes communes. Voilà, c'est ça aussi la fédération. Ce n'est pas une société spécialisée dans l'événementiel. Le sujet serait autre et là, je serais plus apte à entendre vos propos. Mais la situation que nous avons à gérer, je vous le redis, c'est celle-là. On peut mettre en avant des principes que vous défendez et qui sont respectables, mais la situation qui se présente à nous est simple : si on leur dit « non » et qu'on ne leur met pas à disposition gratuitement, ils vont ailleurs. Cela se résume donc à une question : « Est-ce que nous voulons que cette manifestation ait lieu ici ? » Si oui, on sait que la contrepartie, c'est la gratuité. Nous, on a fait ce choix, et on l'assume.

M. MOUDENC

Je crois que c'est effectivement le principe de réalité qui nous conduit, au-delà des réflexions intéressantes que vous développez, Monsieur MAURICE, à adopter cette position. Moi, je veux bien, bien sûr, que France urbaine s'en saisisse mais je ne suis pas sûr qu'on arrive à faire bouger les lignes pour autant.

DEL-17-0580 - Coupe du Monde de Rugby 2023 : approbation de la candidature de Toulouse Métropole pour l'accueil de rencontres et approbation du principe de mise à disposition du Stadium

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [100 VOIX]*

CONTRE [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0581 - Matches de Football - Super Coupe de l'UEFA 2019 : approbation de la candidature de Toulouse Métropole pour l'accueil de rencontres et approbation du principe de mise à disposition du Stadium

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [100 VOIX]*

CONTRE [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0547 - Tournoi International de Basket-ball : adoption d'une convention de mise à disposition du Palais des sports André Brouat

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [109 VOIX]*

DEL-17-0621 - Animations Paris 2024 - Challenge "Objectif Paris 2024" : attributions de lots aux gagnants

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [109 VOIX]*

DEL-17-0700 - Utilisation des installations sportives des bases de loisirs métropolitaines par les collèges publics : adoption d'une nouvelle convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [109 VOIX]*

19 Vœux

M. BRIAND présente le vœu du groupe Métropole d'Avenir, relatif au projet de révision des valeurs locatives commerciales.

Je serai très bref, Monsieur le président et mes chers collègues. Il s'agit, vous le savez, d'un avenir dans le cadre de la réforme de la révision des valeurs locatives commerciales, qui doit entrer en application à l'automne prochain. Cette réforme va entraîner des transferts de fiscalité extrêmement importants entre commerces de catégories respectives. Malgré des interrogations très fortes, nous n'avons jamais, les collectivités de France n'ont jamais été en capacité à obtenir, des services fiscaux et de l'État, des simulations qui permettraient d'apprécier la réalité de ces transferts. De sorte qu'une inquiétude très importante existe chez les acteurs économiques, en tout cas, ceux qui en sont informés. Si cette réforme est mise en œuvre en l'état à l'automne, elle va provoquer des effets de surprise négative extrêmement violents chez les acteurs économiques. Dans ces conditions, nous proposons de saisir le gouvernement, d'une part pour obtenir des simulations détaillées car, aujourd'hui, on ne peut plus prétendre qu'elles ne seraient pas disponibles ; d'autre part pour envisager le report d'une année afin de permettre que, sur la base de ces simulations, une information précise et, le cas échéant, des correctifs qui sont éventuellement disponibles dans le cadre législatif, puissent intervenir.

M. GODEC

Nous nous abstiendrons sur ce vœu. La question de la révision des bases locatives est une question évidemment importante et c'est un chantier de longue haleine, depuis sept ans, depuis 2010. Et si l'on comprend les craintes remontées, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des gagnants et des perdants dans la révision des bases locatives. On peut souhaiter évidemment que des simulations soient communiquées, surtout sur un délai de sept ans avant l'application, mais est-il nécessaire pour autant de se positionner, peut-être en réaction à une crainte évoquée ici ou là, pour ajourner le débat ? Ce n'est sans doute pas

judicieux et nous allons donc nous abstenir. Par contre, nous souhaiterions que l'on se positionne sur le chantier de la révision de l'ensemble des bases locatives, parce que les impôts locaux sont extrêmement injustes. Peut-être qu'une révision va s'engager et ce serait important pour notre territoire, où des personnes sont fortement imposées sur des bases de valeurs des biens locatifs qui ne sont plus du tout d'actualité. Par exemple, il n'y a pas de maires de la Ville de Toulouse, qui ne se soit promené dans certains quartiers comme ceux du Mirail en disant avec compassion que la révision des bases locatives était nécessaire. Eh bien, peut-être faut-il demander l'ouverture de ce chantier, au-delà de la question des surfaces commerciales ? Il y aura des perdants et des gagnants, mais au moins, ce sera un élément plus juste sur l'ensemble des valeurs locatives.

M. CARLES

Juste un élément de précision. Bien sûr, je suis favorable à ce vœu parce qu'avec la réforme des assiettes du foncier bâti industriel, lorsqu'elle est entrée en vigueur, on a effectivement eu beaucoup de mal à disposer des simulations en anticipation. Cela engendre effectivement un impact négatif sur les contribuables mais c'est aussi un problème en termes d'impact sur la ressource fiscale. Disposer de simulations permettrait de mieux étudier les deux volets, l'effet sur les contribuables, mais aussi l'effet sur la recette fiscale attendue.

DEL-17-0829 - Vœu du Groupe Métropole d'Avenir relatif au projet de révision des valeurs locatives commerciales

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [106 VOIX]

ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

M. MOUDENC

En l'absence d'autres questions, je vous donne rendez-vous le 3 octobre prochain. Pensez à signer le compte administratif et le budget supplémentaire avant de partir. Merci et bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19h45.